



HAL
open science

Contrôler ou s'émanciper. Ce qui sépare : de l'usage intéressé des normes et des marges

Christophe Guibert

► **To cite this version:**

Christophe Guibert. Contrôler ou s'émanciper. Ce qui sépare : de l'usage intéressé des normes et des marges. Sociologie. ENS Lyon, 2019. tel-03482026

HAL Id: tel-03482026

<https://shs.hal.science/tel-03482026v1>

Submitted on 15 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Soutenance de

Monsieur Christophe GUIBERT

en vue de l'obtention d'une

Habilitation à Diriger des Recherches

Discipline : Sociologie-Démographie (19^{ème} section du CNU)

Structure de recherche associée : Centre Max Weber, UMR CNRS 5283

présentée publiquement le : 25 novembre 2019

TITRE :

Contrôler ou s'émanciper.

*Ce qui sépare : de l'usage intéressé des normes et des marges
(Volume 3)*

Garante : Mme Christine DETREZ

Devant le jury formé de :

M. Jean-Paul CALLEDE	Grade : Chargé de recherches HDR au CNRS
Mme Christine DETREZ	Grade : Professeure de sociologie
Mme Marie-Carmen GARCIA	Grade : Professeure de sociologie
Mme Dominique MEMMI	Grade : Directrice de recherche au CNRS
Mme Martine MESPOULET	Grade : Professeure de sociologie
M. Bertrand REAU	Grade : Professeur de sociologie

Contrôler ou s'émanciper

Ce qui sépare : de l'usage
intéressé des normes et des
marges

Mémoire en vue de l'habilitation à diriger des
recherches

Christophe Guibert

Sommaire :

Introduction générale..... 7

Des normes et des marges sociales et spatiales

Une analyse croisée *a posteriori*

Des méthodologies d'enquêtes complémentaires

Une architecture thématisée

Bibliographie

Partie I. Construire des marges : de l'intérêt politique de surveiller et contrôler 21

INTRODUCTION DE LA PARTIE I..... 22

1- Le recours à la stigmatisation pour contrôler l'usage légitime des lieux et assurer des intérêts politiques et économiques.....26

Introduction

1-1- Une ambivalence politique : surf ou « élégance océane » ?

1-2- La « diabolisation » des surfeurs comme forme paroxystique du travail symbolique

1-3- Des constructions journalistiques influentes

1-4- Le Snowboard, un produit d'appel touristique qui fait débat

1-5- Une légitimité à construire : l'autonomie du snowboard en question

1-6- Quand le snowboard n'intéresse pas politiquement

Conclusion

2- Catégoriser pour se justifier professionnellement.....47

Introduction

2-1- Le devenir des travailleurs saisonniers hors saison comme problème politique

- 2-1-1- L'emploi sportif : une notion composite
- 2-1-2- Les variations saisonnières de l'emploi sportif
- 2-1-3- Les enjeux politiques et sociaux de la saisonnalité touristique
- 2-2- Les « Sports de nature » comme instrument de légitimation professionnelle
 - 2-2-1- Les enjeux d'une classification
 - 2-2-2- Fonction et utilité de la dimension performative d'une catégorie

Conclusion

3- La musique metal et ses usages comme problème moral..... 61

Introduction

- 3-1- Le festival Hellfest : un espace de désymbolisation
- 3-2- Les vaines tentatives des « entrepreneurs de morale » à l'égard du « satanisme »
- 3-3- Des catégorisations et des séparations politiquement intéressées

Conclusion

4- Mise à distance et violences symboliques. Les effets de l'urbanisation rurale dans la périphérie de la métropole cantonaise (le cas de la cité universitaire Daxuecheng)..... 76

Introduction

- 4-1- L'urbanisation rurale de Daxuecheng : une injonction politique forte
 - 4-1-1- La cité universitaire Daxuecheng ou l'urbanisation rurale de la périphérie de Canton : « *un miracle de planification* »
 - 4-1-2- Les villages au sein de Daxuecheng : des isolats face à l'urbanisation
- 4-2- Les transformations de l'économie et les nouvelles stratégies économiques
 - 4-2-1- Construire des pensions : la stratégie pragmatique des villageois
 - 4-2-2- Effets d'aubaine et persistance des ségrégations
- 4-3- Une structure sociale de la population modifiée

Conclusion : une ouverture vers la prise en compte des régulations politiques locales

CONCLUSION DE LA PARTIE I..... 98

Bibliographie de la Partie I..... 100

Partie II. Vivre à « contre-normes »107

IIa- Modes féminins d'engagements et de contestations108

INTRODUCTION DE LA PARTIE IIa..... 109

1- Être surfeuse au Maroc. Les conditions d'une socialisation à contre-courant Introduction..... 111

1-1- Regards d'hommes sur un sport d'hommes pratiqué par des femmes

1-1-1- « *Ce n'est pas toujours très bien vu* » : une culture et des normes sociales restrictives

1-1-2- L'Islam à la plage : « *la clique des barbus* »

1-1-3- « *Il n'y a pas de problème pour les filles* » : entre dénégation et angélisme

1-2- Contester l'orthodoxie des rapports de genre ?

1-2-1- Des socialisations et dispositions inversées : l'influence des environnements masculins

1-2-2- Des prédispositions sociales facilitatrices

1-2-3- « *J'ai beaucoup d'amis* » / « *Ils disaient que je suis une pute, une prostituée* » : Profits sociaux et coûts symboliques.

Conclusion

2- Des passions et des transgressions féminines dans un univers culturel masculin : être festivalière du Hellfest.....136

Introduction

2-1- Un genre musical sexué

2-2- Socialisations masculines à contre-normes et permanences genrées

2-3- Corps hypersexués, corps masculinisés

Conclusion

Conclusion de la Partie IIa.....174

ENCADRE EMPIRIQUE : Une recherche exploratoire en cours. Le flirt au Maroc : engagement des corps dans l'espace public et luttés contre l'orthodoxie morale et religieuse..... 176

Introduction

- A- La séduction : transformations occidentales et permanences marocaines ?
 - A-1- Un cadre normatif juridique et moral
 - A-2- Transgresser pour « être tranquille »
- B- Se défaire de la surveillance des corps
 - B-1. Le flirt au principe du corporéisme des interactions sociales
 - B-2- Négocier avec l'espace physique

Conclusion provisoire et ouvertures

Iib- Des engagements professionnels hétérodoxes.....205

INTRODUCTION DE LA PARTIE Iib..... 206

3- Négocier sa présence, négocier son absence : la double contrainte des salariés de l'univers du surf à Toucheng, Taiwan..... 208

Introduction

- 3-1- Médiatisations et effets d'aubaine économique
- 3-2- Négocier sa place à Toucheng
- 3-3- Négocier son absence

Conclusion

4- Tenir les saisons touristiques. Travailler l'été en station balnéaire..... 230

Introduction

- 4-1- Les emplois dans le secteur du tourisme : données de cadrage
- 4-2- Des occupations à contre temps et contre espace
 - 2-2-1- L'emploi stable et la « société salariale » comme norme protectrice
 - 2-2-2- Effet d'âge, vie de famille et structure du métier de saisonnier : « *c'est pas compatible* »
- 4-3 La « passion » comme modalité d'engagement
- 4-4 Renforcement du capital social et économie symbolique

Conclusion

CONCLUSION DE LA PARTIE II. Des contestations contextualisées et localisées de la hiérarchie des normes 272

Bibliographies de la Partie II..... 275

CONCLUSION GENERALE..... 290

ANNEXE..... 293

Les Chinois à la plage en Chine..... 294

Introduction générale

Ce travail porte sur la question des constructions politiques de « populations à problèmes », c'est-à-dire sur les procédures intéressées d'étiquetage et de stigmatisation de groupes sociaux perçus comme étant déviants ou socialement « en marge » puis, en miroir, sur la question des négociations, des tactiques et des transgressions des normes adoptées et assumées par les groupes sociaux et les individus concernés.

Ce mémoire d'habilitation à diriger des recherches (HDR) repose sur une continuité de questionnements et de problématisations entretenues depuis une douzaine d'années sur différentes thématiques et sur différents terrains d'enquête investigués. Il vise, à l'appui de terrains de recherche variés, *a priori* contextuellement distants, à identifier des points de convergence et des systématisations analytiques. Ces points de convergence portent sur les processus de catégorisations de certains groupes sociaux aux spécificités sociales et spatiales. Ces groupes sociaux sont pensés comme étant « en marge » des normes sociales dominantes soit par des groupes d'intérêts, des groupes de pressions ou des élus locaux. Si les individus ne se considèrent pas tous, loin de là, comme étant « en marge », ils ne sont en aucun cas socialement et économiquement marginaux.

Des normes et des marges sociales et spatiales

Les conduites sociales des individus sont encadrées par les règles de droit et des normes sociales plus ou moins systématisées selon les configurations socio-historiques. Les normes sociales, structurées à partir des valeurs d'une société qui existent dans la « conscience collective », assurent la régularité, sorte de conformité historique, et le contrôle (social) des conduites individuelles et collectives. Les normes constituent un mode de régulation sociale et ne peuvent être questionnées sans intégrer les régimes de valeurs –

entendus comme idéaux collectifs – d’une part puis, de manière combinée, les traditions et les mœurs d’autre part. Partant, selon les sociétés et à des moments historiques donnés, l’existence même des normes sociales a pour contrepartie l’instauration de processus visant à la condamnation et à la sanction de conduites jugées « déviantes ». Que ce soit à l’aune de la population de moniteurs de surf sur le littoral français, de saisonniers dans des territoires touristiques, de surfeurs et de snowboarders dans des communes littorales ou de montagne, de festivaliers et de festivalières fréquentant un festival de musique « metal », de couples hétérosexuels au Maroc ou de villageois résidant près de la métropole de Canton en Chine, tous ces groupes sociaux ont eu à subir ou subissent encore les effets des normes sociales dominantes dans des contextes socioculturels, politiques voire moraux spécifiques. Les processus d’étiquetage de populations supposant des problèmes spécifiques engagent eux-mêmes des processus de stigmatisations sociales. Il en résulte un établissement, dans une acceptation large de la notion¹, de marges sociales (« eux » et « nous ») mais aussi spatiales (« dedans » et « dehors ») qui peuvent être en retour, selon leurs ressources, négociées ou contestées par les groupes sociaux pris pour objet. Ces frontières entre groupes sociaux et catégories de populations s’expriment à travers des variables classiquement questionnées telles que l’âge, le sexe ou l’origine sociale mais aussi à travers des goûts et des pratiques perçus comme répréhensibles voire négativement déviantes telles que surfer, écouter de la musique metal, s’engager dans des modalités d’occupation professionnelles atypiques, etc. La déviance s’oppose donc au « conformisme » sportif, culturel, professionnel.

L’appréhension de la dimension spatiale des sociétés permet de comprendre les raisons pour lesquelles des usages sociaux potentiellement perçus comme subversifs selon les contextes sociohistoriques et culturels (le flirt au Maroc, les danses au Hellfest, un festival de musique metal, le bénévolat dans une station balnéaire taiwanaise, etc.) s’observent dans certains lieux et pas dans d’autres. La coexistence de valeurs et de normes différentes se réalise en effet de manière plus ou moins harmonieuse selon le niveau de tolérance des individus (inégaux dans leur capacité à imposer leur propre seuil d’acceptation) qui composent une société. La notion de frontière est ici utile à l’interprétation, non pas dans son sens classique (limite séparant deux territoires contigus) mais dans son acceptation politique et symbolique (Reitel, 2004). Les analyses proposées dans ce travail permettent d’illustrer

¹ La marge sera ici entendue au sens social et spatial « comme situation de mise à l’écart issue d’une représentation officielle et majoritaire, intégrée par les acteurs dominants » (Sierra, Tadié, 2008). En évolution permanente, elle échappe à toute permanence historique et contribue à façonner les sociétés locales et les territoires.

l'idée selon laquelle des comportements autorisés sont localisés et circonscrits à des lieux bien précis : ainsi des « libertés » corporelles des festivalières dans l'enceinte du festival Hellfest, des promenades amoureuses sur les plages de Rabat au Maroc, des « mises à l'écart » professionnelles au sein d'une microéconomie littorale à Toucheng, un petit village de Taiwan, ou encore de la « mise sous cloche » d'un village d'agriculteurs dans l'agglomération périurbaine cantonaise en Chine. La lecture spatialisée des populations étudiées peut également s'analyser, pour quelques cas, à l'aune des notions de centre et de périphérie (Gataloup, 2004). Ainsi, les usages sociaux de la plage et les métiers de l'économie du surf à Toucheng se pensent par ses habitants à l'égard du centre économique et politique de la capitale Taipei, à deux heures de voiture. Les plages de Rabat sont envisagées par les jeunes marocaines et marocains amoureux hétérosexuels non mariés comme des isolats dans la ville, c'est-à-dire des espaces périphériques où sont autorisés des comportements socialement et moralement interdits dans le centre-ville. Sont ici engagés des rapports de domination² entre populations et usages des lieux, ceux des périphéries et ceux des centres. L'analyse est particulièrement explicite au sujet du cas du village de « Beiting Cun » où l'économie séculaire et traditionnelle ne peut se maintenir face aux décisions de l'Etat central chinois et des autorités locales cantonaises pour qui l'urbanisation rurale est une « nécessité » et la fragmentation territoriale une conséquence. Les processus d'étiquetage et de catégorisation ont pour effet la production de marges sociales étroitement articulées à une dimension spatiale spécifique. Sans y voir un pur effet mécaniste et essentialiste, les mises en marge de la population de Toucheng à Taiwan ou de celle du village de Beiting Cun en Chine par exemple ont respectivement pour effet la mise en marge des « portions de ces territoires » (Prost, 2004) à l'égard des métropoles de Canton puis de Taipei. « L'anormalité » est double : à l'écart social des populations locales avec les populations urbaines et socialement dominantes s'ajoute l'éloignement physique et symbolique aux centres. Le rapport au « normal » n'est pas ici normatif au sens d'une théorie de l'évolution (passant de l'individu déviant et « primitif » à l'individu « civilisé ») mais repose davantage sur une lecture durkheimienne selon laquelle la normalité de fait, c'est-à-dire la généralité d'un phénomène social, tient « aux conditions de la vie collective dans le type social considéré » (Durkheim, 1999).

² Selon Christian Gataloup, « Pour que le couple ait sens, il faut qu'il y ait relations entre les deux types de lieux, donc des flux (de personnes, de marchandises, de capitaux, d'informations, de décision...) et que ces relations soient dissymétriques (solde déséquilibré des flux, hiérarchie des relations de pouvoir...). Le centre est central justement parce qu'il bénéficie de cette inégalité et, réciproquement, la ou les périphérie(s) sont caractérisée(s) par un déficit qui entretient leur position dominée. » (Gataloup, 2004).

Les processus évolutifs de discontinuités et de ruptures sont, comme on le verra, sociales et spatiales : ce travail porte en conséquence sur une *sociologie des processus localisés de marginalisation et de catégorisations sociales*. C'est cette double dimension, relativement innovante en sociologie, qui caractérise les marges prises pour objet, telles des enclaves socio-spatiales arc-boutées aux processus de déviances sociales (Becker, 1985) et de rapports aux normes en vigueur. Ce sont donc des comportements « non alignés » qui sont convoqués ici, pour reprendre la métaphore d'Erving Goffman (2002) au sujet des rangs et alignements genrés dans les cours d'écoles. En effet, davantage que des problématiques de pauvreté, de paupérisation ou de forte inégalité sociale, ce travail porte plutôt sur le travail politique localisé de productions de normes d'une part puis, d'autre part, sur les représentations sociales et les négociations des populations catégorisées face à ces normes contextuelles, autrement dit sur les manières de faire avec le regard des autres. Adossées aux rapports de dominations tout en dépassant les luttes de classes, les marginalités étudiées sont davantage culturelles, sociales, morales voire corporelles qu'économiques au sens strict. Pouvoir (sur et envers les normes), légitimité et vision du monde (dans les marges sociales et spatiales) sont les thèmes transversaux des cas d'études pris pour objet et questionnés dans le présent travail.

Une analyse croisée *a posteriori*

Si, suivant Emile Durkheim dans *Les Règles de la méthode sociologique* ou *Le suicide*, la démarche comparative caractérise les sciences sociales (« *on n'explique qu'en comparant* »), le présent travail ambitionne d'interroger des terrains différenciés, tant dans leurs contextes, dans la manière dont ils ont été questionnés d'un point de vue méthodologique que dans les périodes où ils ont été traités. Cette interrogation « *a posteriori* » croise donc les résultats de différents travaux de recherche, menés seul ou collectivement. Les enquêtes sélectionnées, de types monographiques ou statistiques, ne permettent pas, en effet, d'inscrire l'analyse « *a posteriori* » dans une démarche purement comparative visant à définir des variables explicatives dont la portée serait uniquement heuristique. L'ambition de ce travail repose davantage sur un enrichissement croisé et itératif des questionnements passés et actuels : la majeure partie des analyses repose sur de nouveaux résultats ou des terrains « anciens » re-questionnés. Cette hybridation des questionnements, des hypothèses et des problématisations implique une prise en compte des

processus contextualisés, c'est-à-dire des « cas » pris pour objet, plus que des rapports de causalité. La description, l'explication et l'interprétation des phénomènes sociaux étudiés dans le présent travail résultent en effet de « l'exploration et l'approfondissement » de singularités observables « dans le but non pas d'y circonscrire l'analyse mais pour en extraire une argumentation de portée plus générale » (Passeron & Revel, 2005). Ancrée dans une sociologie explicitement empirique, cette prise de position assumée dans ce travail d'HDR fait aussi référence à l'affirmation de Paul Lazarsfeld (dans *Qu'est-ce que la sociologie*, 1971) selon lequel la multiplication des enquêtes partielles et monographiques permet de d'intégrer ces dernières dans une sociologie totalisante et globale.

Que ce soit au sujet des questions de catégorisation de pratiquants de surf, de festivalières à des concerts de musique metal, de processus de stigmatisation de salariés à Taiwan ou de jeunes couples au Maroc, les enquêtes convoquées dans ce travail, qu'elles soient exploratoires ou terminées, reposent sur une décennie de recherche. Cette singularité interprétative « *a posteriori* » est toutefois bénéfique à l'analyse : elle « permet de déconstruire l'exceptionnalité supposée de certains cas en les confrontant avec d'autres » (Geoffroy, Le Renard & Laplanche-Servigne, 2012). Elle facilite la posture réflexive visant à questionner et re-questionner ses propres terrains et en conséquence la portée globalisante des analyses. Cette confrontation des enquêtes contribue à l'amplification des questionnements, des concepts et au final des résultats : chaque terrain d'enquête et l'interprétation qui en est faite éclaire, en retour, les autres terrains, et inversement. L'objectif vise à « faire émerger de nouvelles interrogations en diversifiant les angles d'approche sur un objet donné, de renouveler les échelles d'analyse ou encore de dégager des régularités sociales, tout en restant attentif à la singularité des cas étudiés » (Verdalle, Vigour, Le Bianic, 2012).

C'est aussi un pari épistémologique que de mobiliser dans une seule et même réflexion des références bibliographiques « sectorielles », des savoirs et des recherches spécifiques à des aires culturelles différentes, des méthodologies variées et des échelles d'observations allant de la monographie de quartier ou de portion de plage à l'enquête statistiques de plusieurs milliers de répondants. La mise en relation de données empiriques ne va néanmoins pas de soi *a fortiori* lorsque les contextes internationaux sont aussi variés que la France, le Maroc, la Chine et Taiwan. C'est donc à la faveur d'« étonnement » ou de « reflexe » sociologique que, par exemple, la problématique de l'assignation genrée des rôles sociaux a été posée de manière non anticipée au sujet d'un terrain de recherche spécifique,

le festival Hellfest, alors qu'il était initialement question d'un autre objet. De même, les catégorisations et processus d'étiquetage des professionnels de l'économie marchande du surf dans le petit village de Toucheng à Taiwan ont été analysés au regard des normes sociales et culturelles alors que la question liminaire portait sur les usages sociaux du corps à la plage. C'est donc en termes de strates et de niveaux de recherche, historiquement distants de plus d'une décennie pour certains travaux exposés, que se lit ce travail. Il en résulte, en conséquence, des terrains dont les méthodologies d'enquête sont éprouvées et le recueil de données considéré comme achevé tandis que d'autres recherches sont encore au stade exploratoire avec des données sans doute non encore exhaustives.

Les cadres d'analyse théorique sont toutefois similaires et reposent explicitement sur une sociologie dispositionnaliste et contextualisée. Penser les politiques normatives et les processus de stigmatisations d'une part et les contestations ou les luttes contre l'orthodoxie d'autre part implique de prendre en compte les rapports sociaux de domination comme principes explicatifs. Aussi, bien que conservant les singularités de chaque cas national et culturel, des régularités sociales peuvent être mises à jour. Si les configurations et les usages sont contrastés, il n'en demeure pas moins que les processus sociaux relevant de la construction politique de populations catégorisées et stigmatisées comme ceux relevant des tactiques individuelles visant à contester les normes sociales dominantes peuvent être questionnés dans un même travail. Sans tomber dans les pièges essentialistes et généralisants de la « globalisation », de la « mondialisation » ou de la « diffusion » des représentations et des pratiques, les ressorts sociaux au principe des stratégies³ des « entrepreneurs de morale » (Becker, 1985) et des réponses historiquement et socialement spécifiques et spatialement localisées des groupes supposés « déviants » et « marginalisés » répondent à des logiques sociales assez proches. C'est toutefois bien la manière dont certaines combinaisons de facteurs et certaines variables contextualisées s'articulent qui est au cœur de l'analyse. Des choix de terrains d'enquête et des sélections d'outils d'investigation ont été effectués au sujet des variables et des principes explicatifs.

³ Dans ce travail, le terme de stratégie ne fait pas référence à l'individualisme et aux actions purement rationnelles mais est convoqué telle une « subjectivité stratégique socialisée » chez les agents sociaux.

Des méthodologies d'enquêtes complémentaires

Les sciences sociales, sciences non nomologiques, ont cela de particulier que le choix des outils méthodologiques, visant au recueil de données empiriques originales, n'est pas standardisé au sens où on l'entend dans les sciences biologiques, les sciences physiques ou encore les mathématiques. Les protocoles d'enquêtes, que ces dernières soient d'ordres qualitatif et/ou quantitatif, sont appréhendés à l'aune des questions de recherche, des problématiques et des hypothèses inhérentes, processus global qui permet au final de « parler de la société » (Becker, 2009). Si, avec le linguiste Ferdinand de Saussure, « *le point de vue crée l'objet* » (*Cours de linguistique générale* paru en 1916), force est de constater que de l'objet – et des questions qui lui sont liées – découle le choix du ou des outils d'investigation. Supposer la prééminence d'un type de méthodologie d'enquêtes aux dépens d'autres méthodologies n'est donc en soi pas pertinent. Partant du principe selon lequel les choix des outils d'investigation se déterminent objectivement à l'aune du corpus d'hypothèses de recherche et des processus de problématisation, privilégier *a priori* la démarche quantitative plutôt que la démarche qualitative – et inversement – constitue donc une impasse interprétative. Les entretiens exploratoires, les entretiens semi-directifs, les observations participantes et non participantes alternent donc, dans le présent travail, avec les méthodologies quantitatives à l'appui d'enquêtes par questionnaires (concernant le terrain du Hellfest notamment). Certains objets de recherche convoquent l'un ou l'autre de ces outils voire parfois croisent ces derniers aux fins d'administration de la preuve. En chaque cas, plusieurs moments ont été définis : la conception de l'enquête avec la définition du sujet et l'effort de problématisation (toujours pensée au début des terrains comme provisoire et « en mouvement ») ; la fabrication des outils d'investigation disponibles et sélectionnés en fonction des questionnements ; la préparation des données, les éventuels codages et recodages puis leurs exploitations afin de vérifier les hypothèses principales et secondaires.

L'observation non participante, afin de saisir l'ambiance des lieux, la régularité et la permanence de pratiques, l'absence ou la présence d'interactions sociales ou encore les organisations spatiales, a été largement éprouvée lors des enquêtes de terrains sur les plages de Taiwan, lors du festival Hellfest ou le long du littoral de Rabat au Maroc. Par observation ethnographique, il est question de la mobilisation de tous les sens du chercheur, « *à commencer par la vue et l'ouïe pour enregistrer les pratiques gestuelles et les discours* » (Arborio & Fournier, 1999), mais aussi pour être attentif à la présence et à l'agencement des

objets, à ce « social objectivé », « *social qui s'est cristallisé dans des objets* » (Pinçon & Pinçon-Charlot, 2002). Sans céder à un empirisme naïf, « *l'enjeu est bien de rencontrer la réalité concrète de la vie quotidienne* » (Piette, 1996) sous forme d'inventaire rigoureux des pratiques, des espaces et des lieux. En complément aux phases répétées d'observation participantes et non participantes selon les terrains, des réalités sociales ont été fixées à l'aide de photographies, permettant de transposer de manière réflexive les observations en images puis en « analyses savantes » (Maresca, 2007). Les clichés représentent principalement des corps et des usages du corps d'agents sociaux⁴ observés dans des espaces et des configurations spécifiques (Marcel Mauss, en 1936, indiquait d'ailleurs bien l'intérêt de la photographie pour étudier « les techniques du corps »). Cette méthodologie en acte visant à saisir la dimension physique de la vie sociale rejoint précisément l'idée selon laquelle « L'interprétation des signes corporels n'a aucune raison d'être moins ardue que celle des signes linguistiques, les risques de polysémie et de mésinterprétation ne sont guère moindres. » (Memmi, 1998). Les photographies proposées ne représentent toutefois nullement l'extraordinaire et le spectaculaire mais plutôt l'ordinaire, le commun et l'indicible. L'utilisation quasi-systématique de la photographie sur l'ensemble des terrains, grâce à sa force représentationnelle est, dans la présente interprétation des données, convoquée aux fins de description et de preuve à l'argumentation académique et scientifique « *en apportant des éléments du monde visible qui aident à mieux comprendre une description* » (Conord, 2007). Aucun cliché exposé dans le présent travail n'a d'ailleurs fait l'objet d'une « mise en scène » au préalable. Par définition et comme le rappelle Howard Becker (2007), une photographie expose une partie seulement de la réalité⁵, à travers le regard du photographe mêlant subjectivité et interprétation objective dans l'acte même de prise de photographie. Les photographies, contextualisées, apportent au lecteur des éléments du monde visible – et uniquement cela – qui aident, au final, à mieux comprendre les différences et les singularités, qu'elles soient sociales, culturelles ou géographiques. Les images sont donc ici pensées non pas comme matières esthétiques mais comme des supports

⁴ Certains clichés donnent à voir des « cadres restrictifs » : des individus photographiés dans des lieux publics sont identifiables et sont le sujet principal de la photographie. Toutes les personnes photographiées n'ont pas donné leur accord de manière explicite et écrite même si toutes ont eu connaissance du ou des clichés les concernant. Afin de respecter l'article 9 du Code civil qui stipule que « *Chacun a droit au respect de sa vie privée* », les photographies concernées seront retirées des analyses en cas de publication ultérieure à l'HDR.

⁵ Tout est résumé dans ce petit paragraphe pour le moins pragmatique : « Pour clarifier les choses, il importe dans un premier temps de renoncer à la question : « *Est-ce vrai ?* » Quand on la pose ainsi, elle est sans réponse, dénuée de sens et par conséquent stupide. Étant donné que toute photographie naît quand les rayons lumineux émis par une chose viennent heurter le film, elle est évidemment vraie. Mais comme elle pourrait toujours avoir été prise autrement, elle ne peut être toute la vérité, donc elle est évidemment fausse. » (Becker, 2007)

neutres et complémentaires à l'argumentation scientifique et non comme une fin interprétative en soi. Cette posture permet d'éviter le biais épistémologique et méthodologique qui consiste à prendre pour « argent comptant » le savoir issu d'une image comme l'indique François Laplantine (2007) : « Il est effectivement beaucoup plus difficile de ne pas croire ce qui est vu que ce qui est dit. On ne croit pas toujours sur parole mais sur image, et ce que l'on voit et revoit est susceptible de se constituer progressivement en savoir alors que l'acte de foi, au sens religieux du terme, consiste à croire sans avoir vu (sans preuve), à prétendre savoir sans la présence du voir. » Partant de ces postulats liminaires, toutes les photographies sont contextualisées à l'aide de la datation et la localisation du lieu pris en photo puis d'une légende descriptive.

Les démarches se sont principalement ancrées dans un régime hypothético-déductif tout en autorisant les interprétations inductives issues des phases prolongées sur le terrain avec leur corollaire lié aux reformulations d'hypothèses de recherche. Enfin, les postures épistémologiques classiques en sciences sociales ont été éprouvées de manière réflexive, sous forme de « réflexivité reflexe » selon la formule de Pierre Bourdieu (1993), réflexivité coutumière et en acte sur son propre mode de fonctionnement, en particulier les effets induits par les situations d'enquêtes. Aussi, les énoncés fondamentaux selon lesquels il convient de « traiter les faits sociaux comme des choses » (Durkheim dans *Les Règles de la méthode sociologique*) d'une part et que, d'autre part, c'est « en termes d'obstacles qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique » (Bachelard) ont constitué des garde-fous épistémologiques. Les obstacles définis par Gaston Bachelard dans *La formation de l'esprit scientifique* (1938) constituent une bonne entrée en matière dans la définition des limites (spatiales et/ou sociales) d'un objet de recherche. Les tentations peuvent en effet être grandes de succomber aux pièges du quantitativisme en se réfugiant derrière un paravent de données chiffrées, de tableaux statistiques et autres graphiques. L'envie parfois « naïve » de vouloir tout traiter dans une vaine recherche d'exhaustivité, fait chuter le chercheur en formation dans des effets mal contrôlés de généralisation : la construction fine et précise de l'objet de recherche se révèle être ici d'importance primordiale en sciences sociales. En effet, « pas plus qu'un "quantitativiste" n'est censé épuiser la richesse d'une base de données, nul n'attend d'un "qualitativiste" qu'il utilise l'entièreté de tous ses entretiens » (Alber, 2010) dans une sorte d'« illusion nomologique » (Passeron, 1991)⁶. Par exemple, dépassant

⁶ Ce point a été questionné dans le Volume 1 de la présente HDR, dans le chapitre « Des méthodologies de recherche panachées, des postures d'enquêteur réflexives ».

« l'espèce de Surmoi quantitatif qui incite le chercheur à multiplier le nombre de ses entretiens » (Beaud, 1996), un choix raisonné et réduit de portraits, de cas approfondis, a, selon les objets, été ainsi opéré pour comparer, problématiser et rendre raison des variations individuelles dans les comportements selon les contextes mais aussi aux fins d'interprétation générale (Guibert, 2016). Un « classement » et une hiérarchisation ont dans un second temps été effectués (Beaud & Weber, 2003). Si, dans la pratique d'enquête, le nombre d'entretiens à réaliser est classiquement déterminé par la variété des situations rencontrées, le critère de « saturation » justifie toutefois le fait de stopper le recueil de données empiriques dès que les derniers entretiens n'apportent plus d'information nouvelle – en terme de processus – au regard des hypothèses retenues. L'étude des entretiens « *principal moyen de la découverte progressive "d'univers parlants"* » (Dauvin & Siméant, 2001) permet de mettre en relation les positions objectives avec les points de vue subjectifs en ayant pour objectif d'entrer dans le détail des préférences et des goûts.

Aussi, partant de l'idée selon laquelle les manuels de méthodologies d'enquêtes en sociologie (dont la liste s'accroît à chaque rentrée universitaire) ne remplaceront jamais la pratique même de l'enquête *in situ*, c'est à force d'allers-retours incessants entre théorie et recherches empiriques (la « récolte des données ») d'une part et d'un éveil réflexif d'autre part sur les mots utilisés (qu'ils s'agissent de concepts ou non), les questionnements posés (toujours dans une perspective provisoire : l'ambiance de la science réside dans le provisoire), les délimitations de l'objet, les modalités de construction du modèle d'analyse (et la sélection d'outils méthodologiques) et enfin le traitement et l'interprétation des données. Il en résulte de possibles hybridations des techniques, phénomène peu développé dans les manuels (au profit d'un cloisonnement arbitraire entre qualitatif et quantitatif notamment), voire des « bricolages » empiriques (Feildel, 2016).

Une architecture thématisée

Deux parties, respectivement composée de quatre puis de cinq chapitres, ordonnent ce travail de recherche. Toutes deux visent à expliquer les déterminants sociaux des mécanismes de stigmatisation de populations ciblées ainsi que les réponses, stratégies et usages de ces dernières dans des lieux et territoires localisés. La première partie prend comme objet d'analyse les actions politiques de normalisation et les stratégies de catégorisation tandis que la partie suivante approfondit les réponses des groupes sociaux aux

normes établies. En d'autres termes, la première partie prend pour objet les actions localisées régulations politiques (analyse « par le haut ») et la seconde partie interroge les modes d'engagements et les négociations des populations catégorisées et/ou marginalisées (analyse « par le bas »).

La première partie questionne plus précisément les modes de régulations politiques, professionnels et associatifs. Elle analyse notamment, dans un premier chapitre, le travail politique à partir du recours systématique à la stigmatisation de pratiquants d'activités sportives (le surf et le snowboard) pour contrôler l'usage légitime des lieux et assurer des intérêts politiques et économiques. Un second chapitre a également pour ambition d'interpréter les « logiques sociales » et les intérêts fonctionnant tels des impensés à catégoriser les « sports de nature » et leurs pratiquants aux fins de justification professionnelle. Le troisième chapitre de la première partie se positionne du côté de la sociologie des consommations culturelles à l'aune d'un festival de musique « metal », le Hellfest, près de Nantes. Il est ici question d'analyser les modes de justifications des processus de stigmatisations des festivalières et des festivaliers dont les usages du festival sont pensés comme un véritable problème moral. Enfin, le quatrième et dernier chapitre analyse les effets de « l'urbanisation rurale » dans la périphérie de la métropole cantonaise en Chine. Les conséquences de ce processus de « marginalisation urbaine » sur la distribution sociale de la population locale et sur la structure de l'emploi sont effectives au point d'identifier différents usages sociaux des lieux et des rapports au monde pour le moins distincts.

La seconde partie « Vivre à "contre-normes" », est composée de deux sous-parties. La première, focalisée sur les modes d'engagements féminins, analyse les stratégies et les dispositions à ces stratégies des agents sociaux catégorisés et socialement déviants, selon des contextes bien spécifiques. Les deux premiers chapitres mobilisent le terrain marocain avec, premièrement – et dans une perspective encore exploratoire –, l'étude des modes d'engagements des corps des jeunes couples hétérosexuels dans l'espace public à Rabat. Flirter consiste en quelque sorte à lutter contre l'orthodoxie morale et religieuse en vigueur. On retrouve aussi ces luttes dans la pratique du surf chez les femmes marocaines au sein des lieux de pratique du Royaume, le second terrain d'enquête. Les conditions à cet engagement sportif, qui dépasse la simple activité sportive, se mesurent à l'appui d'une prise en compte précise des modes de socialisations « à contre-courant » car masculines. Enfin, la question des rapports sociaux de genre, qui colore donc la seconde partie, est analysée dans les

manières féminines d'être et de faire au Hellfest. Ce troisième chapitre analyse les transgressions, les stratégies de contournement et les modes d'existences des femmes dans un univers culturel historiquement masculin. La seconde sous-partie, en lien avec la précédente dans son approche (celle des déterminants sociaux de la contestation des normes sociales dominantes), analyse, à partir de deux terrains d'enquêtes distincts, des modes d'engagements professionnels à contre temps et/ou contre-espace. Les deux chapitres questionnent des usages et des carrières professionnels hétérodoxes en ce sens que les individus pris pour objet se positionnent hors des normes sociales les plus communément admises. Etre moniteur de surf dans une station balnéaire à Taiwan ou saisonnier dans une commune littorale atlantique française, c'est, tout en conservant les spécificités culturelles et économiques de ces deux cas, se mettre à distance des attendus professionnels selon lesquels une carrière doit se penser à l'appui d'un contrat de travail stable, à plein temps et en CDI.

Bibliographie

- ALBER Alex, 2010, « Voir le son : réflexions sur le traitement des entretiens enregistrés dans le logiciel Sonal », *Socio-logos* [En ligne], 5 | 2010, mis en ligne le 07 juillet 2010, consulté le 27 juillet 2016. URL : <http://socio-logos.revues.org/2482>
- ARBORIO Anne-Marie & FOURNIER Pierre, 1999, *L'enquête et des méthodes : l'observation directe*, Paris : Nathan Université, coll. « Sciences sociales 128 », 128p.
- BEAUD Stéphane (1996), « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour "l'entretien ethnographique" », *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, Vol. 9, n°35, p. 226-257.
- BEAUD Stéphane & WEBER Florence, 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte.
- BECKER Howard, 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié.

- BECKER Howard, 2007, « Les photographies disent-elles la vérité ? », *Ethnologie française*, vol. 37, n°1, p. 33-42.
- BECKER Howard, 2009, *Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, Paris : La Découverte.
- BOURDIEU Pierre, 1993, « Comprendre », *La misère du monde*, Paris : Seuil.
- CONORD Sylvaine, 2007, « Usages et fonctions de la photographie », *Ethnologie française*, Vol. 37, p. 11-22.
- DAUVIN Pascal & SIMEANT Johanna, 2001, « Travailler sur l'humanitaire par entretiens. Retour sur une ‘‘méthode’’ », *Mots. Les langages du politique*, Vol. 65, n°1, p. 117-133.
- DURKHEIM Emile, 1999 [1895], *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF, 149p.
- DURKHEIM Emile, 2007 [1897], *Le suicide*, Paris : PUF.
- FEILDEL Benoît, « Le bricolage et l'herméneutique comme principes méthodologiques dans l'enquête en sciences sociales. Un outil cartographique pour révéler la relation affective aux espaces de vie », *ESO Travaux et Documents*, n°41, p. 89-100.
- GEOFFRAY Marie-Laure, LE RENARD Amélie et LAPLANCHE-SERVIGNE Soline, 2012, « Comparer *a posteriori* : retour sur une expérience collective de recherche », *Terrains & travaux*, vol. 21, n°2, p. 165-180.
- GOFFMAN Erving, 2002, *L'arrangement des sexes*, trad. de l'anglais par H. Maury, Paris : La Dispute, coll. Le genre du monde, 116p.
- GRATALOUP Christian, 2004, « Centre/Périphérie », *Hypergeo*, consulté le 2 janvier 2019, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article10>
- GUIBERT Christophe, 2016, « Les déterminants dispositionnels du « touriste pluriel ». Expériences, socialisations et contextes », *Théories et Recherches, SociologieS*, <https://journals.openedition.org/sociologies/5688>
- LAPLANTINE François, 2007, « Penser en images », *Ethnologie française*, vol. 37, n°1, p. 47-56.
- LAZARSELD Paul, 1971, *Qu'est-ce que la sociologie*, Paris : Gallimard, 256p.

- MARESCA Sylvain, 2007, « Photographes et ethnologues », *Ethnologie française*, vol. 37, n°1, p. 61-67.
- MEMMI Dominique, 1998, « Introduction. La dimension corporelle de l'activité sociale », *Sociétés contemporaines*, n°31, p. 5-14.
- PASSERON Jean-Claude, 1991, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-popperien du raisonnement naturel*, Paris : Nathan.
- PASSERON Jean-Claude & Jacques REVEL (dir.), 2005, *Penser par cas*, Paris : Éditions de l'EHESS, 292p.
- PIETTE Albert, 1996, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris : Métailié.
- PINÇON Michel & PINÇON-CHARLOT Monique, 1997, *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, Paris : PUF / Quadrige, 186p.
- PROST Brigitte, 2004, « Marge et dynamique territoriale », *Géocarrefour*, vol. 79/2, p.175-182.
- REITEL Bernard, 2004, « Frontière », *Hypergeo*, consulté le 2 janvier 2019, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article16#>
- SIERRA Alexis & TADIE Jérôme, 2008, « Introduction », Dossier « La ville face à ses marges », *Autrepart*, vol. 45, n°1, p. 3-13.
- VERDALLE, Laure de, VIGOUR Cécile & LE BIANIC Thomas, 2012, « S'inscrire dans une démarche comparative. Enjeux et controverses », *Terrains & travaux*, vol. 21, n°2, p. 5-21.

PARTIE I

Construire des
marges : de l'intérêt
politique de surveiller
et contrôler

INTRODUCTION DE LA PARTIE 1

Comprendre les raisons pour lesquelles des individus en viennent à composer puis à agir pour la défense d'une vision ou d'un projet commun constitue une question centrale des sciences sociales. Celle-ci renvoie inéluctablement aux conceptions, dans leurs dimensions politiques, d'autorité, de pouvoir ou d'intérêts et donc de mise en ordre social. Quelles sont dès lors les conditions et les modes de justifications d'individus ou de groupes d'individus visant à la mobilisation et la « protestation collective » (Lafargue, 1998) ? En quoi mobilisation et protestation peuvent avoir comme corolaire les processus sociaux de stigmatisation, de catégorisation, de relégation ou d'étiquetage ? Il est classiquement admis en sociologie, entre autres depuis Erving Goffman en 1975 et Howard Becker en 1985, que les catégorisations de groupes sociaux émanent d'autres groupes sociaux : un comportement déviant, une marge, un stigmaté, n'existent pas en soi mais ils sont expressément le produit d'interactions sociales et/ou de représentations : « La déviance – au sens adopté ici d'action publiquement disqualifiée – est toujours le résultat des initiatives d'autrui. Avant qu'un acte quelconque puisse être considéré comme déviant et qu'une catégorie quelconque d'individus puisse être étiquetée et traitée comme étrangère à la collectivité pour avoir commis cet acte, il faut que quelqu'un ait instauré la norme qui définit cet acte comme déviant » (Becker, 1985).

Les terrains convoqués dans cette première partie ambitionnent de répondre à ces questions liminaires. Ils proviennent d'études des politiques publiques ou, à tout le moins, de stratégies politiques d'élus (locaux ou d'envergure nationale), de postulants à des fonctions électives mais aussi de groupes d'intérêts et d'agents d'État. L'action politique visant à normaliser, c'est-à-dire à maintenir dans le temps un « état normal », est donc entendue au sens large – la chose publique – et non pas uniquement au sens électoral ou au sens des professionnels de la politique. Que ce soit au sujet des pratiquants de surf ou de snowboard au début des années 2000, des pratiquants de « sports de nature », des éducateurs sportifs diplômés d'État soumis aux effets de la saisonnalité touristique des territoires littoraux au début des années 2010 ou, enfin et plus récemment, des amateurs de musique « metal » fréquentant le plus grand festival français dédié à ce genre musical, ces pratiquants

– dont l’unité nominale masque, on le verra, des réalités sociales très hétérogènes – puis des villageois encastrés et invisibilisés dans un complexe universitaire près de Canton en Chine, ont tous été catégorisés et stigmatisés par des individus et des groupes sociaux ayant intérêts à s’engager dans de telles stratégies discursives. Ces processus de catégorisations ont été effectifs dans des configurations sociales particulières d’une part et dans des conditions historiques et géographiques singulières d’autre part. Ils illustrent néanmoins ce que Michel Foucault a appelé une « société de normalisation » (Foucault, 1974), c’est-à-dire une société qui assoit son organisation sociale et sa permanence sur le recours aux normes.

Eclatées géographiquement, historiquement et thématiquement, les analyses du présent chapitre n’en font pas moins appel à des processus sociaux finalement assez similaires. Ils tiennent en particulier dans la visibilité et, parfois, l’institutionnalisation (sous diverses formes) des luttes et des antagonismes grâce au travail des individus et des groupes sociaux ayant intérêt aux catégorisations, aux blâmes ou aux étiquetages. Surveiller et contrôler les loisirs sportifs et culturels, à l’aune de catégorisations et de classements stigmatisants visant à marquer durablement et négativement les pratiquants et consommateurs de ces loisirs, renvoient à des procédés discursifs ordinaires. Toutefois, plus que des pratiques et des comportements reconnus comme étant à la marge, c’est davantage à l’égard de la qualité et des propriétés mêmes supposées (des surfeurs, des snowboardeurs, des amateurs de musique metal, etc.) que s’effectue le travail de catégorisation et d’étiquetage, de contrôle et/ou de surveillance, de relégation sociale et géographique, faisant, en cela, écho au panoptisme défini par Michel Foucault : « Dans le panoptisme, la surveillance des individus s’exerce au niveau non pas de ce qu’on fait, mais de ce qu’on est, au niveau non pas de ce qu’on a fait, mais de ce qu’on peut faire » (Foucault, 1974). C’est-à-dire que plus que l’écoute active de la musique metal et de ses différents sous-genres, c’est le statut de « métalleux » et l’interprétation subjective qui en est faite qui pose en soi problème. Plus que la pratique du surf, du snowboard ou des « sports de nature », quelques soient leurs modalités, c’est le fait d’être identifié et d’avoir l’étiquette de surfeur ou de pratiquant de « sports de nature » qui implique un travail de catégorisation.

Réguler, normaliser et catégoriser sont des actions porteuses de légitimité univoque et intéressée où « toute possibilité de compromis [est] interprétée comme une compromission » (Macherey, 2014). Les intérêts – et les gains escomptés – à catégoriser sont toutefois différenciés selon les configurations sociales étudiées : définition légitime des usages, légitimation d’une profession, limitation et contrôle des effets de « l’encombrement » des

lieux de vie (au sens de Luc Boltanski, 1976) sont autant de raisons pour lesquelles sont engagés des processus de stigmatisation et de mise à la marge. Les revendications et la préservation d'intérêts, au regard de leur caractère spécifique, sont donc dans ce travail de type catégoriel : chaque groupe d'individus convoqué dans les cas pris pour objet exprime ses intérêts pour son propre bénéfice. Ces processus mettent à jour « les traductions physiques et/ou spatiales du reflux contemporain de la mixité sociale et de la mise à distance d'autrui »⁷.

Plusieurs travaux menés ces dernières années, rediscutés et re-problématisés ici, permettent donc de témoigner de ces constats liminaires. L'objectif n'est toutefois pas de détailler au plus près les terrains convoqués, les méthodologies croisées utilisées ni les conclusions générales de chaque recherche mais plutôt de mettre en perspective l'ensemble de ces enquêtes. Trois parties composent ce premier chapitre. La première questionne la manière dont des élus locaux de stations littorales ou de montagne argumentent le fait de tenir à distance des pratiques sportives pourtant perçues comme hautement bénéfiques sur le plan des fréquentations touristiques et des retombées économiques pour les territoires concernés. L'enquête sociologique permet ici de comprendre l'envers du décor et de dévoiler ce qui semble de prime abord paradoxal. C'est ensuite l'usage de catégories par des agents de l'État dans des services déconcentrés du Ministère des Sports, fonctionnant soit tel un impensé soit comme une véritable stratégie d'action politique, qui a pour effet de consacrer ou, à tout le moins, de maintenir un niveau respectable de justification d'une profession et un corps professionnel. Cette analyse s'inscrit dans « le processus de segmentation de la pratique sportive qui permet d'individualiser différentes "populations" sportives » (Callède, 2000) en lien avec des impératifs supposés d'urgence sociale. Dans un autre registre, c'est la désymbolisation des formes religieuses, hors du cadre ordinaire de leur usage, qui a pour conséquence la stigmatisation et la mise au banc d'un festival de musique hard-rock et metal dans la région nantaise, le Hellfest. Le dernier chapitre délocalise le regard en Chine avec l'étude des effets de l'urbanisation rurale près de Canton. Suite à l'action politique visant à construire un complexe universitaire, les villages de paysans ont été « digérés » dans une nouvelle aire périurbaine. Nouvelles populations, nouvelles économies, nouveaux usages des lieux confèrent à ce contexte l'idée de contrastes sociaux et culturels. Ce territoire a été soumis en une dizaine d'années à un processus rapide de « recodage symbolique » (Loirand,

⁷ Voir l'appel à communication (« Déclasser par corps ? Classements, déclassements sociaux et affects ») du RT 17, « Gestion politique du corps et des populations », de l'Association Française de Sociologie (AFS) du congrès de 2019, coordonné par Dominique Memmi, Gilles Raveneau et Emmanuel Taïeb.

1989) pour le moins normatif où les usages séculaires (l'agriculture notamment) ne correspondent plus aux normes du lieu. Formalisant une configuration spécifique de marginalité urbaine, les villageois sont devenus des « parias urbains » (Wacquant, 2007).

Dans chaque configuration et processus dynamique mobilisés ici, c'est bien de la mise sur « agenda politique » (selon le sens classique défini par Jean-Gustave Padioleau, 1982) de supposés controverses et problèmes sociaux et la création, ou la tentative de création, de normes qui constituent l'aspect transversal de l'analyse. Suivant les travaux de Joseph Gusfield (2009) au sujet de la création d'un problème public dans les années 1970 aux Etats-Unis (« *la conduite automobile sous l'influence de l'alcool* »), les actions publiques, appréhendées comme des représentations aux effets symboliques, portent en elles la description de ce que doit être l'ordre public. Il en résulte, d'une part, la fausse neutralité des institutions politiques et de leurs représentants élus qui, elle-même, est le produit de déterminismes sociaux et culturels. D'autre part, « être dans la norme » est en réalité un état provisoire dont la stabilité historique est toute relative.

1- Le recours à la stigmatisation pour contrôler l'usage légitime des lieux et assurer des intérêts politiques et économiques

Introduction

Les « images » et systèmes de représentations composites, cumulatifs ou contradictoires, qui caractérisent les activités sportives comme le surf ou le snowboard sont au principe même des processus de contrôle et de stigmatisation selon un procédé classique de « victime/victimiseur ». Si le surf et le snowboard peuvent être envisagés sous l'angle de la performance sportive en compétition, ils renvoient aussi en France, dans « l'espace des possibles de représentations » – largement relayées par les médias –, au voyage, à la liberté, au refus de l'excellence sportive, voire à la contre-culture et à la consommation régulière de drogue.

Les cas d'une station balnéaire du littoral landais, Hossegor, et de quelques stations de montagne permettent de comprendre les raisons pour lesquelles, localement, des élus ou des groupes d'intérêts plus ou moins formalisés (des « entrepreneurs de cause » selon l'expression de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, 2007), piochent dans une certaine frange de « l'éventail représentationnel » des univers du surf et du snowboard au début des années 2000, période de récolte et d'analyse des données.

1-1- Une ambivalence politique : surf ou « élégance océane » ?⁸

Hossegor, ville littorale de 3300 habitants (RGP, 1999) située au sud du département des Landes sur la côte de la Nouvelle-Aquitaine, est une station balnéaire créée dès le début du XX^e siècle. Celle-ci a conservé un prestige étroitement lié aux propriétés sociales des premiers estivants et est caractéristique de quelques stations littorales en France comme ont pu le montrer en 2000 Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans *Sociologie de la bourgeoisie*. Ecrivains, intellectuels bourgeois et autres industriels sont les fondateurs de la

⁸ Ce chapitre s'appuie sur un développement de la thèse (Doctorat de sociologie, université de Nantes, 2005, dir. Charles Suaud) publiée en 2006 et d'un article paru dans *Annales de la recherche urbaine* en 2006.

station. Situées dans la forêt autour du lac marin ou d'un golf prestigieux, les villas d'architecte de style « basco-landais », l'organisation des lieux, etc. attestent de la qualité sociale des premiers propriétaires. Les bourgeois et descendants de familles nobles plus ou moins illustres qui ont glorifié Hossegor au début du vingtième siècle, tels des « chantres » (Maignan 1997), sont des écrivains (Boeix, alias de Rosny et Margueritte qui ont siégé à l'Académie Goncourt, le poète italien Gabriele d'Annunzio, Leroy, Prévost, Claudel, Leblanc, etc.), des journalistes (Martin, Morhardt au *Temps*), des artistes (Leroy, de Broutelles, de Gaujeac, ancien officier et rentier) ou encore des hommes politiques parisiens (Dupuis, un attaché ministériel). Des reportages de Rosny, alors jeune écrivain, alimentent régulièrement dans les années 1910 l'hebdomadaire *L'Illustration* avec des articles ventant les paysages d'Hossegor. Ce lustre d'antan, culturel et social, est perpétué par d'actuels résidents qui, dynamiques et moteurs dans le processus de « conservation » de leur cité, voient dans Hossegor un lieu de villégiature élitiste. Il n'y existe pas, comme dans nombre de communes littorales voisines, de grands ensembles collectifs ou d'hébergements de plein air (camping) qui favorisent un tourisme « familial » de classe moyenne.

Or, la commune d'Hossegor est également, depuis la fin des années 1960, un lieu réputé en France pour la pratique du surf. La qualité des vagues – reconnue internationalement dans la presse spécialisée –, l'organisation de compétitions professionnelles très médiatiques, le siège de la Fédération française de surf depuis 1964, la présence de clubs et de multiples entreprises de prestations marchandes (écoles de surf) ou encore de sièges sociaux européens d'entreprises de *surfwear*⁹ (Rip Curl, Billabong notamment) contribuent à faire de Hossegor une « ville de surf » (Guibert, 2004). Les représentations des élus locaux et d'une frange de la population résidente à l'année ne sont cependant pas systématiquement orientées vers un plébiscite en faveur du développement du surf. La municipalité d'Hossegor hésite, au début des années 2000, entre une « image surf » qui implique presque mécaniquement pour elle « la jeunesse » mais aussi « la fête » ou encore « la liberté » et une image plus traditionnelle de station « chic et élégante » selon le slogan de la commune. Le golf, les villas luxueuses, le lac marin et une société de propriétaires pour le moins influente sur les décisions de la municipalité entretiennent ce cachet socialement élitiste. Se côtoient donc dans cette commune, de manière quasi-idéaltypique, des populations dont les manières d'investir et d'appréhender l'espace

⁹ Entreprises spécialisées dans la fabrication et la vente de vêtements puis de combinaisons isothermes pour la pratique du surf.

physique sont différentes tant par exemple dans les façons de s'habiller que dans celles de se mouvoir. Cette double modalité d'appréhension de l'espace agit un peu comme s'il y avait deux villes dans la ville. Des entretiens avec des élus et des habitants, des données statistiques et des photographies prises par nos soins, montrent que les usages sociaux des différentes populations, dans la commune d'Hossegor, ne vont pas sans heurts. Les usages de la ville et les représentations liées à ses différentes identifications – pour le dire vite bourgeoise et littéraire ou jeune et « surfique » de manière schématique –, font intervenir avec force l'aspect générationnel des groupes d'agents sociaux investis dans ce processus. Les temporalités concurrentielles, les usages de l'espace physique (rues, plages, lieux de promenades, etc.), les activités de « temps libre » et les hiérarchies des goûts (Bourdieu, 1979) contribuent à définir Hossegor comme une ville au statut binaire.

Avec un site internationalement reconnu dans le monde du surf, la municipalité d'Hossegor pourrait *a priori* légitimement multiplier les actions politiques envers un développement optimal de la pratique. Le quotidien régional *Sud-Ouest* affuble chaque année la ville en période estivale du titre de « capitale du surf » ou même d'« une des capitales mondiales du surf »¹⁰. La municipalité apporte, à l'époque, une subvention annuelle de 30 000 € pour l'organisation de l'étape du Championnat du Monde professionnel, le « Rip Curl Pro », en plus de celle destinée à l'Hossegor Surf Club et des terrains parfois cédés dans des conditions avantageuses aux industries du *surfwear*. Selon un des fondateurs et responsables du club précité, salarié à plein temps, le soutien de la municipalité est pour lui réellement intéressant : « *Il y a des aides financières et des aides techniques. Financières, c'est des subventions à l'année en fonction du nombre d'adhérents, des actions que l'on mène, et techniques, c'est une structure d'accueil pour le club et les services techniques de la mairie pour l'organisation d'événements. Les relations avec la municipalité sont d'ailleurs excellentes*¹¹. »

Il est alors facile de considérer Hossegor comme station touristique « certainement la plus dynamique en matière de surf. Elle ne se contente pas d'accueillir et de soutenir une des trois étapes du circuit professionnel : le « Rip Curl Pro Landes ». Elle a contribué au

¹⁰ *Sud-Ouest*, 18 août 2003.

¹¹ Entretien effectué en novembre 2002. Le président du club est adjoint aux sports dans l'équipe municipale. Le salarié du club avoue d'ailleurs que, eu égard à la position du président, « *il a des visions un peu plus nuancées que moi sur certains points.* »

développement de la zone artisanale de Soorts-Hossegor¹², facilitant ainsi l'implantation de nombreuses entreprises de fabrication de matériel et de vêtements de surf créatrices d'emplois. » (Bessy, 1994). Néanmoins, le moteur de l'action politique n'obéit pas uniquement, et loin de là, aux seules exigences et espérances de profits économiques qui n'expliquent que partiellement les choix du maire et masquent une large partie de la réalité (Guibert, 2005). Effectivement, Hossegor, c'est la ville de surf en Europe, mais c'est aussi « l'élégance océane » et « la station des sports élégants », c'est ainsi qu'Hossegor affirme sa « vocation » dès le début du XX^e siècle¹³. La réputation originelle de la ville s'est faite, pendant plusieurs décennies, grâce aux artistes et écrivains qui y ont résidé, grâce au golf, au casino et aux villas autour du lac, etc., et non grâce au surf. Le littoral est devenu un lieu d'intense vie récréative, mais l'espace touristique concerné est aujourd'hui marqué par une accumulation de types de clientèles aux dispositions différentes voire opposées comme en témoigne en 2001, la couverture du magazine estival de l'office de tourisme qui semble hésiter entre deux types de clientèles (Encadré 1). Le secrétaire général de la mairie d'Hossegor abonde en ce sens, dans un entretien, en reléguant distinctement le surf au second plan derrière « l'élégance océane » : *« Il y a tellement deux phases différentes, il y a "l'élégance océane", puisque c'est notre slogan, et après il y a le surf. Mais ces deux images ne sont pas du tout... je dirais même qu'elles s'opposent ! C'est même contradictoire. Vous avez "l'élégance océane" et le surf, c'est contradictoire. Ce n'est pas du tout le même public, pas du tout le même âge, pas du tout les mêmes gens, pas du tout les mêmes façons de vivre. C'est deux choses qui, à la limite, s'opposent. Et par moment, vous avez certaines personnes... vous avez les anti-surf et les pro-surf. Avec le bruit à la Place des Landais¹⁴, tout ça. Il faut qu'il y ait un savant équilibre. En fait, tout ça... euh... le surf n'est pas Hossegor, le surf n'est pas Hossegor, c'est une composante d'Hossegor, ce n'est pas comme ça que la municipalité le voit. Le surf, ce n'est pas Hossegor. »*¹⁵

¹² La commune de Soorts-Hossegor est constituée de deux pôles depuis 1913. Soorts, bourg landais traditionnel vivant jusqu'à il y a une trentaine d'années de l'agriculture et de la sylviculture, puis la station balnéaire d'Hossegor autour du lac et de la plage centrale. Les deux bourgs sont séparés par le golf.

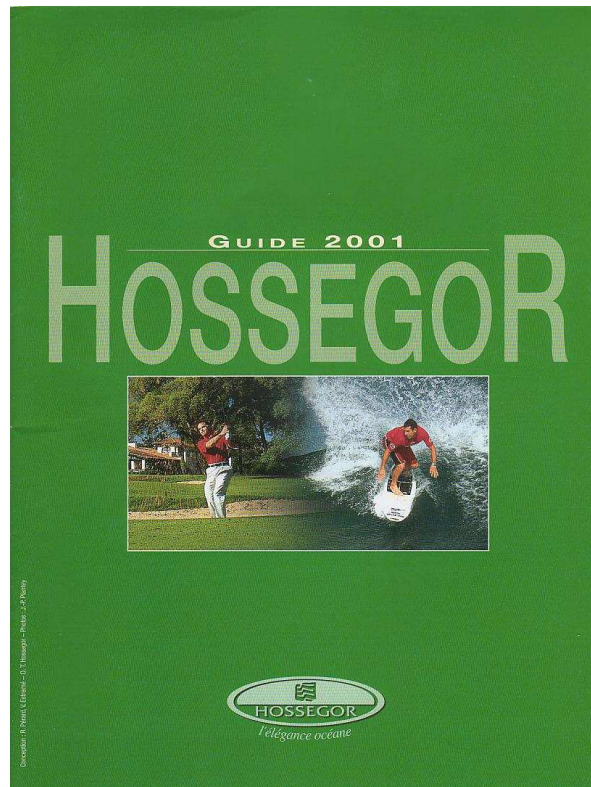
¹³ Cf. C. Laroche, « La formation de l'espace de la villégiature sur la côte basque », SRI Aquitaine, site Internet du Ministère de la Culture et de la Communication, 2003.

¹⁴ Principale place d'Hossegor en front de mer, très fréquentée et « animée » en été.

¹⁵ Entretien effectué à la mairie, avril 2001.

Encadré 1- « L'élégance océane » : le golf ou le surf ? Une valorisation binaire de l'offre touristique locale

Source : Guide 2001 de l'office de tourisme de la ville d'Hossegor.



Le secrétaire général de la mairie ne renie pas les impacts économiques du surf sur sa commune et met en avant les 500 emplois directement liés au surf lors de l'entretien. Il rappelle néanmoins qu'Hossegor compte près de 4000 villas dont les propriétaires et les locataires sont plus aptes à aller dans les restaurants gastronomiques, au casino et au golf que les surfeurs : « *Les surfeurs sont là, ce n'est pas vraiment déterminant. Moi, je ne connais pas bien le monde du surf. Ils cherchent la vague, ils cherchent le spot. Que ce soit à Hossegor, à Capbreton ou à Biarritz ou à Anglet, il ne me semble pas... cette clientèle là ne me semble pas très très...* » La clientèle représentée par les surfeurs n'a selon lui pas le même pouvoir d'achat que les vacanciers allant à Hossegor pour alimenter le slogan de la ville, l'élégance océane. « *L'été, notre clientèle à nous, ce n'est pas les surfeurs* » précise-t-il de manière on ne peut plus explicite. Le surf apparaît ici comme pratique dévaluée dans le système des goûts de la municipalité et ne correspond pas au « référentiel » (Muller, 1990) de la politique menée. La municipalité d'Hossegor défend davantage la rareté des produits distinctifs dans l'offre touristique du littoral aquitain qu'il convient de préserver tels le golf,

le casino, le lac marin, les villas d'architecte, la culture légitime avec les concerts de musique classique et le Salon du livre par exemples.

Les jugements, classants et différents selon la position des individus, fonctionnent à la fois comme facteur d'intégration en attestant l'appartenance à un groupe social, mais aussi comme facteur d'exclusion de ce dernier. C'est le cas de la municipalité d'Hossegor dont la volonté de retour aux valeurs et au savoir-vivre lié à l'époque littéraire de la commune à l'époque des années 1910-1930 est explicite. Aussi, le dilemme de l'équipe municipale est réel. Le surf, par l'intermédiaire du « *surf-business* », apporte emplois, taxe professionnelle et assure la permanence d'un développement économique local en plus de la période estivale. Cependant, l'idéal serait apparemment de conserver ces profits tout en développant une clientèle dotée de capitaux économiques plus conséquents et au pouvoir d'achat important. Le « golfeur » qui réside dans les villas au bord du lac et qui va au restaurant est largement plus souhaité que le « surfeur » fréquentant les supermarchés et qui consomme, selon les dires des élus de la commune, dans des proportions nettement moindres. D'où cet aspect paradoxal de ville de surf, reconnue comme telle dans le monde entier, souhaitant favoriser une clientèle autre que celle du surf. Cela va apparemment de soi puisque le discours tenu par la chargée de la communication à la municipalité, suite au « Rip Curl Pro » de 2001 illustre cette idée : « *On ne peut pas faire venir les vagues à Hossegor. Le spot est visiblement meilleur à Seignosse, tant mieux, ça fait une belle compétition. [...] Il n'y a pas d'amertume à Hossegor.* »¹⁶ Cette interlocutrice, qui s'inscrit plus dans le Hossegor littéraire et « culturel » que dans le surf à Hossegor, est chaque année secrétaire générale du Salon du Livre d'Hossegor qui a lieu en juin. Ce salon est le moyen pour Pierre Dussain, le maire (à son troisième mandat, 53 ans, conseiller forestier), d'affirmer à l'époque qu'Hossegor est une ville de « culture » : « *Nous sommes contents d'avoir implanté un événement culturel de ce calibre. Il montre que le livre tient sa place dans une station balnéaire entre sports et musique* »¹⁷.

Cette perception politique somme toute assez négative de l'univers du surf n'est pas partagée par tous les élus du littoral aquitain. Des équipes municipales des communes voisines jouent ainsi explicitement la carte de la « rente de qualité territoriale » (Gumuchian & Pecqueur, 2004). Ladislav de Hoyos, le maire de Seignosse, (retraité, comte d'origine autrichienne, 62 ans, ancien journaliste de télévision) profite ainsi du discrédit porté au surf

¹⁶ *Sud-Ouest*, 24 août 2002.

¹⁷ *Sud-Ouest*, 4 juillet 2005.

et aux surfeurs par la municipalité d'Hossegor : « *Hossegor n'est pas très favorable au développement du surf, ils sont un peu timorés. Ils voient d'un bon œil que ça pourrait se déplacer par ici [à Seignosse]. Mais en revanche, ils n'aimeraient pas sur les affiches de manifestation de surf qu'on enlève Hossegor ! [...] S'ils pouvaient avoir quatre ou cinq surfeurs locaux qui surfent depuis trente ans et qu'il n'y ait qu'eux avec de temps en temps trois Kelly Slater¹⁸ qui viendraient par là, ils seraient ravis. Mais surtout pas les mecs qui viennent de la banlieue de Saint-Denis, avec une planche dans une « 4L ». [...] Ils s'en foutent, ils recherchent une autre clientèle, que voulez-vous. »¹⁹ Si la municipalité d'Hossegor est assez « frileuse » à l'égard de l'arrivée des surfeurs en période de forte affluence touristique, c'est que les contre-pouvoirs en présence occupent des positions très élevées dans l'espace politique local.*

1-2- La « diabolisation » des surfeurs comme forme paroxystique du travail symbolique

De nombreux habitants d'Hossegor, issus des classes sociales les plus élevées, se sont regroupés en association depuis 1991 au sein de la Société des Propriétaires de Soorts-Hossegor, la SPSH, véritable groupe d'intérêts à caractère identitaire sur le mode « des riverains des jardins des Tuileries » étudiés par Michel Offerlé (1994). Cette organisation structurée rassemble plus de 560 membres-propriétaires (en 2004), soit l'équivalent de 16% des 3500 habitants. L'histoire familiale et l'ancienneté de la présence dans la commune, ou la possession d'une propriété, sont les conditions d'accès permettant de devenir membre de cette association. D'un poids non négligeable auprès de l'équipe municipale, elle « propose » des solutions aux « problèmes » rencontrés par ses membres en mobilisant des catégories lourdes de sens. « *Après tout, les propriétaires ont une importance non négligeable fiscalement parlant. On a notre mot à dire* » précise dans la presse régionale²⁰ un des membres fondateurs et ex-président de la SPSH, Gilles de Chassy²¹. Qualifiée de « contre-

¹⁸ Surfeur le mieux payé et le plus emblématique de son sport depuis une quinzaine d'années, le floridien Kelly Slater est septuple champion du Monde du circuit professionnel en 2006.

¹⁹ Entretien effectué à la mairie de Seignosse en 2002.

²⁰ « Calme, luxe et volupté », *Sud-Ouest*, 15 juillet 1998.

²¹ Gilles de Chassy, chef d'entreprise dans la filière bois, est Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest. Il est également le Président de la Société de Développement de l'Economie Forestière, la SODEF. À l'instigation du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest et avec l'aide de l'Etat et du Conseil Régional, la SODEF a été créée dans les années 1990. Elle propose à ses actionnaires des produits financiers adaptés aux caractéristiques forestières.

pouvoir » dans le quotidien régional *Sud-Ouest*²² qui précise de manière normative que « *la voix de la SPSH compte dans le débat local* », l'association tend à adopter des stratégies défensives afin de maintenir la position sociale de ses membres. Y sont étudiés les « *problèmes* » liés à la sécurité, à la propreté de la station (les tags), à l'environnement (forêt et littoral). Les nuisances sonores souvent liées aux soirées dans les « *bars de surfeurs* » constituent un problème fondamental et structurant de l'action de la SPSH²³. Ici c'est le bruit qui « *devient l'ennemi public numéro 1* » (Maignan, 1997). Une enquête auprès des membres a par exemple été menée par l'association en 1994 pour établir les bases d'une évaluation du « *climat de vie dans la station* »²⁴. La plupart des questions traitent de la sécurité – avec des données sur le pourcentage d'enquêtés qui ont été cambriolés par exemple –, et de l'environnement. Une conséquence directe de cette enquête a été la proposition faite à la municipalité d'installer un système de vidéosurveillance dans la ville. Le parallèle avec une fréquentation touristique jugée incompatible avec des lieux est facilement établi. Les membres de cette association catégorisent négativement les surfeurs comme l'atteste ce passage du livre de Gérard Maignan, un membre de la SPSH, auteur de nombreux livres sur l'art de vivre et la culture à Hossegor :

« La population locale n'a pas vu arriver sans appréhension ces garçons dégingandés, stationnant près de la mer dans des minis-cars moins que sommairement aménagés, affranchis de toute discipline, peu respectueux de leur voisinage et tout entiers préoccupés de leur seule passion du surf. Leur présence a coïncidé avec l'apparition de la drogue dont toutes les stations balnéaires semblaient jusqu'ici préservées et celle de dealers venus chercher sur les plages une nouvelle clientèle. » (Maignan, 2002).

Contribuant à susciter des opinions et des émotions relevant de la répulsion voire du dégoût, la surcharge de sens de cet extrait participe efficacement du travail symbolique en vigueur menée par les membres de la SHSH. Ce processus alimente d'ailleurs en quelque

²² La dixième assemblée générale de l'association a été relatée dans la presse locale : « *Observateurs et créatifs : la SPSH qui rassemble plus de 500 propriétaires, tenait sa dixième réunion, depuis sa création en 1991* », *Sud-Ouest*, 16 août 2001.

²³ La contravention « pour tapage nocturne » à l'égard d'un individu jugé bruyant en août 1995 marque l'importance des préjudices ressentis par la population et a d'ailleurs fait jurisprudence.

²⁴ « L'enquête de la SPSH », *Sud-Ouest*, 25 août 1994.

sorte une « conscience de classe » au sens de Karl Marx dont un des objectifs vise à assurer « le respect de l'éloignement ou, mieux, de l'être-loin » (Bourdieu, 1998).

1-3- Des constructions journalistiques influentes

La société de propriétaires constitue un cas classique de défense de ses propres intérêts, cherchant à « influencer le pouvoir [municipal] dans un sens favorable aux intérêts qu'ils prennent en charge » (Braud, 2001). Se voulant et s'identifiant comme interlocuteurs officiels auprès de l'équipe municipale, ses membres rendent visible, à l'aune de publications et de relais dans la presse locale, le fondement même de leur lutte : le contrôle des lieux et de l'usage de ces derniers. La cible idéale est en conséquence le groupe des surfeurs en période estivale dont les représentations spontanées à leur égard proviennent notamment, dans les années 1990 et 2000, des productions journalistiques. C'est principalement la presse spécialisée, peu concurrentielle et uniforme où le magazine mensuel *Surf Session* occupe une position dominante, mais aussi les discours marketing des entreprises du *surfwear*²⁵, qui ancrent par essence la pratique du surf et les surfeurs dans une supposée « contre-culture ». Ces derniers y sont explicitement et quasi-uniformément marginalisés puis qualifiés de socialement et sportivement déviants, de « libres » et pratiquant sans contrainte fédérale. Ces catégories contribuent à construire un inconscient social peu discuté et parfois très influent chez les surfeurs eux-mêmes. Les stéréotypes sont justifiés par les producteurs de ces catégories à partir de la pratique du surf lors des années 1970 en France avec l'influence de la « *Beat Generation* » et de la culture hippie nord-américaine d'autre part. Autrement dit, des journalistes et des rédacteurs en chef de revues spécialisées définissent une histoire et une culture uniformisées du surf qui se rapporte souvent aux codes des références d'un passé sélectif « mythifié », « merveilleux » ou encore « extraordinaire », mais aussi « en marge des normes sociales », « contestataire » et « non-conformiste ». Dans les magazines spécialisés actuels, les années 1970 sont définies comme une période de rupture idéologique caractérisée par un arrêt brutal de l'institutionnalisation et de la sportivisation du surf au profit d'une modalité plus gratifiante sur les plans symboliques et économiques. Un numéro spécial, parmi d'autres, de la revue *Surf Session* (n°49, juillet 1991) remémore sur près de trente pages les « 70' ». Le surf des années 1970 y est ainsi caractérisé par « la contre-culture », « le voyage », « la liberté », la musique voire

²⁵ Il s'agit des entreprises spécialisées dans la vente de vêtements et d'accessoires de surf (Quiksilver, Billabong, Oxbow, Kanabeach, etc.).

même un aspect religieux selon ce journaliste à *Surf Session* : « *Le surf est souvent assimilé à une religion : on entre dans le surf comme on entre en religion* »²⁶. L'éditorial du numéro 49 de *Surf Session*, rédigé par le rédacteur en chef, Gibus de Soultrait²⁷, est révélateur du message performatif imposé aux lecteurs :

« Plus que d'un come-back ou d'un flash-back quelque peu passéiste, il faudrait plutôt parler d'un feed-back des années 70. C'est-à-dire d'un retour symbolique, au-delà d'un simple effet de mode, des images de cette époque. Les 70's, c'était un contexte général d'utopie, celle de changer la vie, et de réaction contre les abus extérieurs. Parallèlement au système qui suivait le cours du marché, surgissait alors une marginalité d'une vitalité non moins surprenante. Et le surf, comme la musique, baignait dans cette vie marginale. Le rêve du surfer était à bien des égards celui du parfait routard de cette époque : partir. Partir pour voir ailleurs, pour fuir, pour chercher la vague parfaite, la belle nature, pour s'essayer à une vie autre que celle toute tracée des plans de carrière. Et loin d'être isolée, une telle démarche s'entendait collectivement, comme si toute une génération s'était passé le mot pour qu'elle se retrouvât sur la route. Et le plus fantastique fut qu'elle s'y est retrouvée. [...] Si depuis, tout simplement, le monde

²⁶ ORGANOFF, Thierry. « Surfing Life » *Surf Session* n°36, juin 1990, p.28-32. L'auteur de cet article, est un des surfeurs membres du club de Lacanau dans les années 1970. Il est actuellement photographe pour la presse spécialisée.

²⁷ La position de Gibus de Soultrait (descendant d'une famille noble de la Nièvre) dans l'espace français du surf est singulière. Il occupe une position dominante dans le champ de la presse spécialisée de surf : après avoir créé *Surf Session* en 1986, il publie à partir de 1994 la version française de *Surfer's Journal*, magazine américain emblématique. Cette seconde revue, trimestrielle, se spécialise dans la « culture surf » notamment à travers des récits historiques. Outre les traductions d'articles *stricto sensu*, ce second magazine est un moyen pour lui de produire des contributions plus littéraires, en rapport avec l'histoire du surf – anecdotique – et les valeurs qui, sous sa plume, lui semblent attachées. Créateur et gérant de la société d'édition « Vent de Terre » (localisée à Guéthary), il dirige également la publication de nombreux ouvrages spécialisés dans le surf. Essayiste et admirateur du philosophe Gilles Deleuze avec qui il entretient des contacts au début des années 1990, il écrit des ouvrages de philosophie du surf (*L'entente du mouvement* en 1995, *L'homme et la vague* en 1995, *Pour un concept d'intégrité* en 2000) et rédige des articles dans des revues de sciences humaines. Il est également l'auteur de plusieurs articles sur le surf dans *Sud-Ouest*. Il est dans ce quotidien régional, où il apparaît, de 1994 à 2005, à cinquante reprises selon les archives, régulièrement qualifié de « gourou » du surf. Sa trajectoire et sa position « d'intellectuel surfeur » – il enseigne la sociologie et l'histoire du surf au master professionnel STAPS « sports de glisse » de Bordeaux III – en font un personnage singulier dans l'univers du surf français. Nostalgique d'une époque révolue dont il a été un acteur privilégié, il ne peut rompre définitivement avec des catégories issues de cette période de sa vie. Le surf est finalement, sous sa plume dans divers editoriaux de son magazine, « un des plus beaux spectacles qui soit », qui possède « une dimension culturelle qui le distingue des autres sports » ou encore qui s'apparente « autant à un art qu'un sport ». Voir pour plus de détails Guibert (2011).

a changé et les mentalités évoluées, il est évident cependant, que les 70's furent une source de vie dans laquelle, par la force des choses, on revient aujourd'hui tremper nos affaires et nos idées. »

C'est précisément à l'appui de ce régime d'interprétations et d'essentialisations journalistiques que puisent, dans les années 2000, les membres de la société de propriétaires d'Hossegor pour négocier et justifier auprès de l'autorité politique locale ses propres visions du monde. Cette activité de symbolisation, aux fins de désignation d'adversaires communs, les surfeurs, a pour objectif de renforcer le pouvoir des membres de la SPSH comme l'exprime la formule (de portée plus générale) de Georges Balandier, « Le pouvoir ne peut s'exercer sur les personnes et sur les choses que s'il recourt, autant qu'à la contrainte légitimée, aux moyens symboliques et à l'imaginaire » (Balandier, 1985). Les rhétoriques et les mythes convoqués par les membres de la SPSH et par les élus locaux d'Hossegor au début des années 2000 consistent à l'époque à dramatiser une menace subie et extérieure – la population supposée « à problème » des surfeurs – dont une des conséquences est la réactivation et/ou le maintien de l'entre soi social et culturel.

Si les arguments à l'égard des snowboarders sont les mêmes que ceux qui affublent la population de surfeurs, les raisons politiques sont différentes dans certaines stations de montagne au début des années 2000. Les processus de diabolisation ne servent pas les résidents et autres défenseurs du « bien vivre » des stations de montagne mais répondent à des intérêts d'ordre économique et de contrôle des prestations d'encadrement des prestations sportives.

1-4- Le Snowboard, un produit d'appel touristique qui fait débat²⁸

Essentiellement abordés à travers des réflexions économiques, les usages politiques du snowboard en France sont rarement appréhendés comme un objet de recherche sociologique. Les analyses proposées et présentement rediscutées visent à rompre avec le discours selon lequel les retombées économiques et touristiques sont telles qu'un maire et son équipe municipale ne peuvent ignorer la question du snowboard sur leur commune. En effet, les stratégies d'identification territoriale sont loin d'être homogènes et systématiquement perçues comme profitables par les élus locaux. Les choix politiques qui visent à définir des identifications (Brubaker, 2001) constituent un rempart à la normalisation des politiques sportives municipales. L'articulation des propriétés des communes, tels les caractéristiques sociodémographiques des habitants et l'espace local de la pratique des « sports de neige », avec les politiques municipales analysées – situées dans le temps et donc non exhaustives – tend à le confirmer. L'appropriation et la mobilisation du snowboard par les élus répondent à des logiques qui s'ancrent dans des particularismes locaux. Autrement dit, une politique municipale se définit à partir des propriétés communales, des représentations des élus, de « l'existant » sur le plan local, de l'histoire locale de l'activité ou encore des productions journalistiques. Les choix politiques des élus ne sont en conséquence, au sujet du snowboard comme du surf (Guibert, 2006), pas réductibles à leurs conceptions personnelles.

Être une ville hôte de manifestations sportives internationales peut assurer une visibilité et des retombées politiques non négligeables pour les élus qui savent utiliser cette fenêtre médiatique (les travaux dans ce domaine sont pléthores). Très profitables en termes de développement territorial, c'est-à-dire économique, touristique, médiatique ou encore social au niveau de la création d'emplois, les compétitions internationales et les festivals comme le « Mondial du snowboard », par exemple, sont soutenues par les équipes municipales. Appréhendé tel un produit d'appel par les municipalités et les offices de tourisme, le snowboard ne constitue pas pour autant une ressource politique systématique pour les élus. Qualifiés dans les années 2000 de « marginaux », « désorganisés » ou encore « indépendants », les snowboarders ne répondent pas toujours aux exigences définies par les élus en termes de fréquentation touristique. Pour valider ces analyses liminaires, des entretiens ont été effectués auprès de responsables de l'Association Française de Snowboard

²⁸ Cette partie consacrée à l'analyse politique des stations de montagne et du snowboard s'appuie en partie sur un travail publié dans la *Revue européenne de management du sport* en 2007.

(l'AFS), de dirigeants d'office de tourisme de stations de montagne et d'élus locaux au début des années 2000. Les documents édités par les offices de tourisme et les contenus des sites internet de plusieurs stations alpines ont également permis d'appréhender les logiques et stratégies développées à l'égard du ski et du snowboard. Enfin, des articles de la presse généraliste et spécialisée ont été utilisés afin de saisir les productions journalistiques propres aux pratiquants et à l'environnement de ce sport. Aussi, pourquoi des stations de montagne accompagnent-elles la structuration du snowboard notamment grâce à la construction de *snowpark* et l'organisation de manifestations, tandis que d'autres restent sur des conceptions plus « classiques » du ski alpin et rejettent toute subvention susceptible d'être allouée au snowboard ou promotion de ce sport ? Comment, de par les représentations des élus à l'égard des snowboardeurs, l'histoire locale de la pratique et les propriétés sociodémographiques des communes, des équipes municipales arrivent à faire des stations de ski de véritables lieux reconnus mondialement pour la pratique du snowboard dans une logique de développement local ? Il s'agit d'analyser ici les formes d'actions politiques territorialisées (Guibert, 2005) où les choix des édiles s'inscrivent dans les territoires (Gumuchian et Pecqueur, 2004 ; Di Meo 1998 ; Augustin, 2001).

Le préalable à tout engagement politique local en faveur du snowboard réside toutefois, au cours des années 2000, dans la « sportivisation » (au sens de Norbert Elias, 1994) de l'activité, processus assuré depuis près de vingt ans en France par l'association française de snowboard. La structuration de la pratique s'est réalisée au sein de cette instance fédérale, association de Loi 1901 créée en 1987²⁹, qui est sous la tutelle de la Fédération française de ski. L'AFS est une organisation qui s'inscrit dans la logique fédérale du Ministère des Sports : délivrances de labels et de titres, comités territoriaux, compétitions, sélections aux Jeux Olympiques en sont les maîtres-mots. La proportion importante d'athlètes de haut niveau, souvent des dirigeants de l'AFS ayant participé à des compétitions nationales et internationales, constitue de toute évidence un élément explicatif des rationalités légitimées par cette association qui tente de rentrer dans la « norme sportive » traditionnelle : « *Elle est la structure officielle du snowboard en France. Elle regroupe 3500 compétiteurs et 6000 adhérents autour de 9 comités régionaux et 150 clubs. L'AFS attribue les titres de Champion de France, qualifie les coureurs pour les épreuves internationales et sélectionne les participants aux Jeux Olympiques. L'AFS vient en aide aux jeunes grâce à la Sélection Nationale. Celle-ci regroupe les meilleurs espoirs français au sein d'une structure*

²⁹ L'AFS perd son agrément ministériel au profit de la Fédération française de ski en 2006.

d'entraînement, afin de leur permettre de progresser et d'assurer la transition avec le haut niveau, constitué de coureurs professionnels. L'AFS s'occupe aussi de la formation des cadres techniques. L'AFS met tout en œuvre pour que le développement du snowboard soit réalisé en accord avec les attentes du grand public, des compétiteurs, des fabricants, des stations de sports d'hiver et de tous les partenaires approchant le snowboard ». ³⁰ Des zones de pratique, les « top labels » (Avoziaz, Les Menuires, Saint-Lary, Les Deux-Alpes, etc.) et les « classic labels » (Courchevel, Isola 2000, Luz Ardiden, Risoul, etc.) ont aussi été répertoriés dans les stations françaises en fonction de normes sécuritaires, notamment, définies par l'AFS.

La « sportivisation » du snowboard s'est réalisée concomitamment à un important essor en termes d'effectifs. Sur ce point, ce stade évolutif apparaît tout à fait nécessaire pour Franck Pedretti qui occupe à l'époque une position très élevée dans l'espace du snowboard (32 ans, ancien résidant de la station de Serre-Chevalier, ancien snowboarder de haut niveau, « ambassadeur » de l'AFS, rédacteur en chef de l'émission *Snowave*, présentée et diffusée sur la chaîne SPORT+, rédacteur en chef du magazine *100% snowboard*, et de *Actual Boarding*, consultant snowboard pour France Télévision aux Jeux Olympiques de Turin en 2006). Il précise que « *Tout sport qui doit progresser et qui veut s'inscrire dans l'histoire du sport doit passer par là. Nous, on a limé, on a lissé notre esprit arrogant pour se calquer sur le ski. On a même des chronomètres dans les compétitions maintenant !* » ³¹. Pour Christophe Fabre (38 ans, ex-directeur marketing de l'AFS, ancien compétiteur de la Coupe du Monde de snowboard, président du Circuit Pyrénéen, conseiller municipal de la commune de Coterêts dans les Pyrénées), l'évolution des représentations vis-à-vis du *snowboard* est arrivée à maturité : « *Je pense qu'aujourd'hui on est perçu comme un sport à part entière. Je pense qu'on n'est plus du tout perçu comme un phénomène de mode. Il y a quand même quinze ans qu'on existe et qu'on représente, on va dire, entre 15% et 30% des parts de marché des stations. [...] Moi qui travaille avec les élus... on a un team sur les Pyrénées qui a été créé, financé par le département des Hautes-Pyrénées. Non, je crois que l'image, auprès des professionnels, que ce soit les communes, les stations, vraiment, c'est devenu un sport à part entière et une part de marché importante* » ³². La « sportivisation » s'est également déployée synchroniquement avec l'essor économique (vêtements, matériel) et l'apparition, dans les années 1990 des grandes industries traditionnelles du ski (*Salomon*,

³⁰ Site Internet de l'AFS : www.afs-fr.com/fedeNat/historique.php#, mars 2006.

³¹ Entretien effectué en août 2003.

³² Entretien effectué en août 2003.

Dynastar, Elan, etc.). Finalement, la mise en place de championnats (Coupe de France à Tignes, Avoriaz, La Plagne, Vars, etc. et Championnat de France au Grand Bornand), de modes de sélection des sportifs de haut niveau, de procédures de formation des entraîneurs et des juges puis la prise en compte de labellisation de *spots* tendent à positionner singulièrement le snowboard tel un sport à part entière et non plus comme un simple dérivé du ski. Les conflits d'intérêts et les luttes d'imposition de modalité de pratique entre le snowboard et le ski en sont démultipliés. Mais la légitimité politique et médiatique du snowboard n'est pas pour autant un acquis définitif.

1-5- Une légitimité à construire : l'autonomie du snowboard en question

« L'image » du snowboard dans les médias généralistes français dans les années 2000 tend à qualifier la pratique de « dangereuse » avec une « culture » propre aux sports dits « de glisse » dont les pratiquants seraient « désorganisés ». « *Il y a eu une phobie du snowboard à cause entre guillemets d'une personne comme Goitchel. À Val Thorens, il y a eu un gros pépin il y a une dizaine d'années : un snowboarder allemand a cartonné une gamine et l'a tuée quoi. Et elle a monté ça en épingle et il y a eu véritablement une cavale contre le snowboard* »³³ précise Christophe Fabre. Les snowboarders ont longtemps été perçus comme des pratiquants ne respectant pas les règles de sécurité sur les pistes, image encore parfois tenace : « *On a une image merdique, et on souffre énormément de ça : on a longtemps été perçus comme des rebus, des marginaux quoi* »³⁴ indique Franck Pedretti.

Le snowboard s'est structuré en opposition au ski, marquant sur ce point les conflits internes à l'espace des « sports de neige », nom souhaité par l'AFS pour une future Fédération englobant l'ensemble des *spots* de montagne. Deux contraintes sont, selon Christophe Fabre, inexorablement liées à des luttes de position où l'enjeu est la domination. Le contrôle de la Fédération française de ski et le poids du syndicat des moniteurs de ski expliquent le statut du snowboard structuré au sein d'une association « sous tutelle du ski ». Ces luttes sont pour lui la cause de « *l'arrêt du développement exponentiel de ces quinze dernières années : d'une part la FFS qui, jusqu'à il y a deux ans, a vraiment mis les bâtons dans les roues dans le développement de notre sport, au travers des clubs. Il se trouve que depuis deux ans, l'ancien directeur général de l'AFS est devenu le directeur technique*

³³ *Idem.*

³⁴ Entretien effectué en août 2003.

national de la FFS. Ça ouvre donc toujours un peu plus les portes ! Et secondo, ça passe par l'enseignement : la France reste un des rares pays au monde où pour pouvoir devenir moniteur de snowboard, il faut être avant tout moniteur de ski. Ça, c'est un lobbying des 15 000 moniteurs de ski. Il se trouve que le syndicat des moniteurs de ski en France est puissant, au niveau du Ministère et tout... et on est en train de travailler avec force et diplomatie avec ces gens-là pour avoir un jour un diplôme commun. »³⁵

Ces processus de « sportivisation » et de visibilité, qui rendent l'activité symboliquement profitable médiatiquement et politiquement, poussent à l'époque les dirigeants de l'AFS à durcir les relations avec la FFS en insistant sur le désir d'indépendance : « *Principal espoir de médailles françaises aux Jeux olympiques de Turin, en Italie (du 10 au 26 février), le monde du snowboard ne décolère pas. Par la voix de ses représentants, la discipline veut profiter de la tribune offerte par le rendez-vous quadri annuel pour faire entendre sa différence et son désir d'indépendance. [...] On veut conserver notre autonomie. Sinon, je ne donne pas cher de la peau du snowboard. C'est notre seule garantie de survie* »³⁶ indique Philippe Jeannot en 2006, le président de l'AFS qui insiste sur la « *différence de culture entre les univers du ski et du snowboard. On ne peut pas confier la gestion de cette discipline à des gens qui n'ont aucune affinité avec la pratique du freestyle* ». Une pétition a d'ailleurs été proposée en février 2006 par la direction de l'AFS, à l'attention du Ministre des Sports, Jean-François Lamour, afin de demander l'autonomie de l'association à l'égard de la FFS puis la création d'un brevet d'État spécifique. Le retrait, début 2006, de l'agrément ministériel attribué à l'AFS est la cause de cette « *montée au créneau* » du bureau directeur pour qui cette décision implique une « *mort juridique* »³⁷. Malgré cette opposition – pas uniquement symbolique – au ski alpin, le snowboard parvient parfois à tirer son épingle du jeu dans des communes et stations de montagne où il est soutenu par les élus locaux.

Historiquement, c'est la création de manifestations marquantes, structurant symboliquement les représentations que les élus et les pratiquants se font du snowboard, qui a permis à l'activité d'avoir une première notoriété. Le « Mondial du Snowboard », manifestation annuelle organisée aux Deux-Alpes depuis 1990, consiste à proposer aux pratiquants de tester gratuitement les nouveaux matériels des principaux fabricants. Le « Mondial » a été baptisé comme tel en 1993 en concertation avec la station, le district (les

³⁵ *Idem.*

³⁶ *Le Monde*, « Les snowboarders français veulent davantage d'autonomie », 13 janvier 2006.

³⁷ « Pourquoi l'AFS a perdu son agrément ? », document joint à la pétition, 10 février 2006.

deux communes de la station : Mont de Lans et Venosc) puis l'office de tourisme qui y voient des ressources médiatiques potentielles à l'échelle internationale. Les deux communes relaient ainsi systématiquement la politique « pro-snow » menée par la société de remontées mécaniques et par l'office de tourisme. Cet événement « *a pris énormément d'ampleur, il faut voir le nombre de gamins et de mecs passionnés de la glisse qui se déplacent pour cette manifestation* »³⁸ précise Franck Pedretti. Totalement relayé par l'équipe municipale, ce Mondial contribue fortement à alimenter l'identification de la station : « *c'est clair et net, c'est une station qui fait tout pour le snowboard, qui est pro-snowboard, qui communique et qui ne vit presque que pour le snowboard !* » indique Franck Pedretti. Le document de l'office de tourisme³⁹ de la station pour la saison hivernale 2003/2004 confirme ce point de vue. La rhétorique⁴⁰, n'est d'ailleurs pas anodine : « *one spirit* », « *osez les nouvelles expériences* », « *sensations pures* », « *donnez des ailes à vos émotions et explorez d'autres sensations* », « *l'espace Slide* », etc. Le sens des mots employés et l'usage d'anglicismes confèrent à la station les caractéristiques d'activités plutôt axées sur les « nouvelles »⁴¹ pratiques de montagne à l'opposé du ski perçu comme plus « familial » ou encore « relaxant ». Les élus de la station des Deux-Alpes s'approprient et mobilisent l'existant : le « Mondial du snowboard » constitue un événement territorialement distinctif de première importance (Gravari-Barbas et Violier, 2003). Véritable « ressource territoriale » (Gumuchian et Pecqueur, 2004), cette manifestation, sous l'impulsion des bénévoles et des élus, tend à constituer un « patrimoine » – à tout le moins érigé comme tel – qui dynamise chaque hiver la station sur le plan médiatique et économique. Principe différenciateur des territoires (Escadafal, 2004), le « Mondial du snowboard » est au cœur de l'attractivité spécifique de la station des Deux-Alpes en tant que destination « touristico-sportive ». Cette stratégie d'identification territoriale n'est néanmoins pas systématique.

³⁸ Entretien effectué en août 2003.

³⁹ Document de la station : « Les 2 Alpes, hiver 2003-2004, "One spirit, one resort" ». À titre de comparaison, le document similaire de la station des Arcs réserve deux fois plus de place au ski « *pour la famille* » qu'à la « *glisse* » (où le ski est également présent avec le snowboard).

⁴⁰ Voir sur ce point les articles qui compose le dossier « Sport et communication touristique » de la revue *Espaces, tourisme et loisirs*, n°217, juillet-août 2004, p.17-49.

⁴¹ On fait nôtres les préceptes de Jean-Claude Passeron au sujet du « nouveau » et de la « nouveauté », termes régulièrement convoqués dans les travaux de sociologie des sports dans les années 1980.

1-6- Quand le snowboard n'intéresse pas politiquement

Alors qu'il serait simple de conclure sur le fait que le snowboard, apportant de nouveaux pratiquants, source d'un marché de consommation important et initiateur du renouveau technologique du ski, soit une activité dont les élus locaux ne puissent se passer, il apparaît qu'une analyse à l'échelle locale révèle des choix différenciés et permet d'éviter l'homogénéisation des stratégies politiques. C'est le cas notamment de la station de Serre-Chevalier qui, selon Franck Pedretti, était « *Pro au snow et avant-gardiste dans les années 1990 [...] a [dorénavant] tendance à vouloir avancer à reculons, ne respectant pas les attentes des pratiquants* »⁴². Ainsi, les communes ne cherchant pas à communiquer sur un sport synonyme dans le champ médiatique de « dynamisme », « jeunesse », « activité nouvelle », etc., s'inscrivent dans deux catégories. La première correspond aux stations dont la réputation et l'identification territoriale n'ont rien à gagner. C'est le cas de Chamonix, qui, avec son historicité dans l'espace des stations de montagne, sa proximité géographique avec le Mont-Blanc, sa reconnaissance mondiale (troisième site « naturel » le plus visité au monde), n'a pas d'intérêts économique et touristique à se positionner comme « station de snowboard ». Le nombre de compétitions de ski de haut niveau organisées dans la station positionne Chamonix comme une des principales stations de ski dans le Monde (le Club des Sports Alpins est créé en 1905 et les premières compétitions internationales ont lieu dès 1908). La brochure de la saison hivernale 2003/2004 proposée par la station de Chamonix montre bien une communication différenciée par rapport à Tignes et les Deux-Alpes par exemple. Le document de vingt-quatre pages présente les informations habituelles dans ce type de plaquette, avec une large part notamment faite au Mont-Blanc, au domaine skiable, aux écoles de ski locales (tarifs, localisation, contenus, etc.), mais sans évoquer le snowboard.

Un parallèle peut être établi entre le codage social et initial des activités de montagne et celui de la pratique du surf en France, plus précisément à Biarritz. L'essor initial du surf s'est réalisé au sein d'une élite aux ressources sociales et culturelles élevées. Le surf s'est institutionnalisé avec la création de clubs et l'organisation de compétitions à Biarritz dès la fin des années 1950. Les propriétés sociales des premiers surfeurs français font que l'activité s'est développée selon des modalités bourgeoises : désintérêt, ascétisme, compétitions « entre soi », etc. (Guibert, 2007). Un peu à la manière de Biarritz au sujet du surf, Chamonix, forte de son passé sportif (premiers Jeux-Olympiques d'hiver en 1924), assume un marketing territorial basé sur la reconnaissance du « passé ».

⁴² Entretien effectué en août 2003.

Des faits marquants sont adroitement rappelés dans le dossier de presse tels la création de son syndicat d'initiative en 1912 ou encore la « *tradition* » de la station dans l'organisation de compétition⁴³, elle-même créatrice de « *mythes* » et de « *légendes de la montagne* » (la première « Compagnie des Guides » y a été créée en 1821 et l'École Nationale du Ski et de l'Alpinisme, « l'ENSA », en 1945). C'est « l'éternel hier » (Weber, 1995) qui prévaut en termes de communication : le « Festival des Sciences », en bonne place sur la liste des « événements culturels », organisé annuellement, perpétue la tradition des recherches scientifiques de la station effectuées sur le Mont-Blanc. Tout semble fonctionner un peu comme à Hossegor où l'on perpétue les traditions culturelles légitimes avec le Salon du Livre, les concerts de musique classique et de jazz, etc.

La seconde catégorie de stations de montagne, qui orientent un marketing territorial axé sur un ski « plus familial », va à l'encontre du développement du snowboard. C'est le cas par exemple de Serre-Chevalier, où les forces en présence dans le champ politique local luttent activement en défaveur du snowboard. Pourtant avant-gardiste en ce qui concerne la pratique – la station a organisé des premiers Championnats de France et réalisé des *half-pipe* dès 1991 – l'équipe municipale de Serre-Chevalier a changé d'orientation. À nouveau, les représentations collectives et les rumeurs jouent un rôle important à l'office de tourisme où le discours commun normatif tend à diaboliser les snowboarders : « *ils disent que ça draine une population de merde, droguée, de mecs qui cassent tout* »⁴⁴ assure Franck Pedretti, présent à des réunions de l'office de tourisme. Ces représentations sont relayées par des luttes internes aux champs du snowboard et du ski. En l'occurrence, le problème récurrent rencontré par les instances dirigeantes du snowboard français sont ici, comme à Chamonix,

⁴³ Le dossier de presse relatif à l'organisation des Championnats du Monde d'escalade en juillet 2003 est explicite en la matière : Chamonix est une ville de compétitions sportives et le revendique : « *Organisateur des premiers Jeux Olympiques en 1924, Chamonix Mont-Blanc marque l'histoire de la montagne et du ski. Son environnement exceptionnel mais aussi sa capacité à organiser de grandes épreuves sportives, sont aujourd'hui largement reconnus. Le Kandahar, épreuve de Coupe du Monde de ski Alpin (début janvier) est l'une des grandes manifestations populaires de la vallée. [...] Chamonix s'investit dans la création et l'organisation d'événements sportifs de grande envergure depuis 1924. Son professionnalisme et la qualité de ces épreuves sont de notoriété internationale.* » (Source : dossier de presse du 5ème Festival International Championnats du Monde d'Escalade 9 au 13 Juillet 2003 Chamonix Mont-Blanc). À cette longue énumération de compétitions de haut niveau peut également être ajoutée, pour la douzième fois, l'organisation de la Coupe du Monde de ski alpin, les 10 et 11 janvier 2004 et également les Championnats du Monde d'escalade en juillet 2004. Souhaitant organiser de plus en plus de compétitions d'envergure internationale « *principalement en ski alpin* » selon le Club des Sports de Chamonix, de nombreux investissements sur les sites ont été effectués par la ville qui s'est vue récompensée de ses efforts avec l'attribution d'une étape de la Coupe du Monde en janvier 2005.

⁴⁴ Entretien effectué en août 2003.

à l'œuvre puisque ressurgit le conflit avec le syndicat des moniteurs de ski, fort de 14 800 membres. Le directeur de l'office de tourisme de Serre-Chevalier, membre du puissant syndicat des moniteurs de ski et défendant « logiquement » ses convictions au sujet de l'enseignement du ski, ne peut adhérer aux politiques définies par l'AFS. Pour Franck Pedretti, tout est question de légitimité du pouvoir :

« L'AFS dépend énormément de la Fédération Française de Ski et qui a des accords avec un syndicat des moniteurs fort comme Hercule et riche comme Crésus... C'est vous dire ! Pour faire court, ce gentil syndicat fait ni plus ni moins du protectionnisme. Il refuse qu'on puisse nous-mêmes avoir un diplôme et enseigner notre sport. La crainte du syndicat, c'est de ne plus avoir le monopole pour des gentils moniteurs de ski, qui à leurs heures perdues donnent une ou deux leçons particulières, pour arrondir les fins de mois. [...] De plus, selon eux, mettre un diplôme spécifique snowboard, serait quelque part un sous diplôme du ski que tout bon moniteur est capable d'assurer. »⁴⁵

Les processus de catégorisation et d'étiquetage sont donc, au sujet du snowboard, récurrente au début des années 2000. Les enjeux portent à la fois sur l'image des stations de montagne mais ils révèlent aussi des conflits larvés entre le syndicat des moniteurs de ski et l'AFS. Les enjeux économiques et touristiques expliquent l'hétéronomie du snowboard en France à l'époque.

Conclusion

Si les mécanismes sociaux dévoilés au sujet d'activités sportives telles que le surf et le snowboard témoignent d'intérêts visant à conserver « entre leurs mains » des usages du territoire ou des mannes économiques escomptées, d'autres raisons expliquent pourquoi catégoriser et étiqueter des groupes sociaux peut s'avérer utile. Le développement qui suit dans le second chapitre met en lumière les stratégies d'agents de l'État, fonctionnaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports (on s'en tiendra à cette dénomination, fluctuante selon

⁴⁵ Franck Pedretti, « Le BE de snowboard, c'est pour quand ?, www.catex-crew.com, septembre 2003. Ce site, qui n'existe plus, présentait « l'actualité de la glisse par un collectif de riders », dont Franck Pedretti.

les gouvernements successifs) au sein des Directions départementales et régionales dans un moment singulier, au début des années 2010, de redéfinition et de requalification des politiques publiques déconcentrées.

2- Catégoriser pour se justifier professionnellement

Introduction

Les politiques gouvernementales engagées depuis un peu plus d'une décennie en faveur de la rationalisation des politiques publiques (quel qu'en soit l'échelon) ont des conséquences inattendues sur le rapport au métier et les stratégies employées (plus ou moins consciemment) à défendre une position professionnelle. C'est le cas de fonctionnaires de services déconcentrés du Ministère des Sports qui est ici objet de l'analyse. Les catégorisations portent sur un supposé problème social auquel seraient confrontés les moniteurs d'activités nautiques hors saison estivale d'une part, puis les pratiquants de « sports de nature » qu'il conviendrait d'identifier et de « maîtriser » pour parer à d'éventuels problématiques environnementales ou sécuritaires.

2-1- Le devenir des travailleurs saisonniers hors saison comme problème politique

L'objet de ce chapitre, à l'appui d'une enquête réalisée dans le département des Landes en 2009, porte sur les problématiques de « l'emploi sportif » appliquées aux activités nautiques⁴⁶. Il a aussi pour finalité d'interroger les manières dont les acteurs associatifs, politiques et économiques de ce territoire les appréhendent. Dans un premier temps, il s'agit de reprendre l'ensemble des données et de leur appliquer une grille de lecture à même de faire émerger la permanence des rapports de force et de sens qui structurent les enjeux transversaux et spécifiques de l'économie landaise des activités nautiques. La théorie des variations saisonnières de Marcel Mauss (1950) permettra ainsi de repenser les causes et les effets de transformation de morphologie sociale des populations liées de près (les résidents) ou de loin (les touristes) au marché du « tourisme sportif ». Dans un deuxième temps, à l'aune des émigrations et/ou immigrations professionnelles, il s'agit d'objectiver les intérêts qu'ont les élus locaux des univers sportif et politique à se pencher sur le devenir des travailleurs saisonniers hors saison.

⁴⁶ GUIBERT C. et SLIMANI H., *Étude sur les activités nautiques et de loisirs touristiques dans le département des Landes. État des lieux, perspectives et préconisations. La plateforme de l'emploi des moniteurs sportifs hors saison*, DRJSCS d'Aquitaine, DDCSPP des Landes, CREPS d'Aquitaine, Université de Nantes-CENS, avril 2010, 251p.

2-1-1- L'emploi sportif : une notion composite

Parler « d'emploi sportif » dans les activités nautiques revient, tout d'abord, à évacuer plusieurs difficultés terminologiques. La première vise à préciser ce que recouvre l'expression relativement floue « d'emploi sportif » et les multiples conditions dans lesquelles les travailleurs saisonniers peuvent exercer leurs activités. S'agissant des conditions d'accueil et d'encadrement au sein des clubs, des entreprises commerciales et/ou des collectivités territoriales offrant des prestations de services d'activités physiques ou sportives, pas nécessairement compétitives ou marchandes, c'est reconnaître d'une part que l'engagement de ceux dont c'est la profession, comme pour les bénévoles ou « travailleurs associatif » (Hély, 2006 ; Simonet-Cusset, 2004), constitue une forme d'activité productive contribuant à la fois à reconduire cette offre et à produire un certain nombre de « richesses » économiques et humaines. C'est, d'autre part, rompre avec l'idée qu'il existe une séparation nette entre ceux qui sont rémunérés pour leurs activités et ceux qui ne le sont pas comme dans les cas où un dirigeant embauche un ancien bénévole sans pour autant être son employeur au sens de « chef d'entreprise », où des bénévoles s'avèrent être plus efficaces « professionnellement » que les salariés du club et où les employés s'acquittent de tâches *a priori* attribuées aux bénévoles. Enfin, c'est se donner les moyens de penser la division de ce travail, salarié ou pas, qu'il soit d'ordre technique ou administratif. L'enquête montre d'ailleurs que, pour l'heure, l'encadrement technique est plus sujet à la salarisation que les tâches d'organisation et d'administration des clubs, le plus souvent dévolues aux membres des bureaux.

Interroger « l'emploi sportif », à partir de ce point de vue, revient alors à relativiser les discours qui en font une catégorie particulière d'« emplois » dans le monde du travail, qui plus est saisonnier. Les discours récurrents sur les précarités observées dans le département des Landes en 2009-2010 (faible volume horaire, contrat de travail à durée déterminée, temps de travail décalé les soirs et les week-ends, faible taux de rémunération du temps de travail, exploitation d'une main d'œuvre corvéable à merci, etc.) se retrouvent en des termes similaires dans d'autres domaines tels que l'hôtellerie, la restauration, les activités à dimension culturelle, etc., bref dans l'ensemble des secteurs à prestations touristique-marchandes. Pour autant, avant d'être subordonné à un contrat, l'engagement dans

le secteur des activités corporelles récréatives⁴⁷, ici nautiques, s'effectue très fréquemment sur le mode de la « passion ». Cet état de fait sous-tend les raisons pour lesquelles les bénévoles, avant même de devenir salariés pour certains d'entre eux, sont viscéralement attachés au monde sportif, qu'il soit ou non associatif, et prêts à braver nombre d'obstacles avant d'en faire leur métier, mais aussi pendant et après. En contrepartie de quoi, sur un plan purement professionnel, cette passion peut se révéler extrêmement problématique lorsque les activités des associations s'orientent vers des prestations de services marchands et que leur pérennité dépend d'autant plus de leurs résultats financiers.

2-1-2- Les variations saisonnières de l'emploi sportif

Appliquer le mode de raisonnement de Marcel Mauss à propos des variations saisonnières des sociétés Eskimos au tournant du XX^e siècle aux problématiques de l'emploi sportif dans le département des Landes au XXI^e siècle ne relève pas d'un pur effet de style. À y regarder de plus près, les études de l'INSEE s'accordent à dire que les variations saisonnières du marché de l'emploi ne sont pas l'apanage des univers sportifs. La restauration et l'hébergement (campings, hôtels) sont les secteurs les plus sensibles aux variations saisonnières de l'emploi (Faur, 2010 ; Mathio, 2010). Les activités sportives revêtent pourtant un caractère distinctif dans la mesure où elles ont été construites par les dirigeants des fédérations sur le schéma d'un calendrier ou, de ce que l'on nomme plus communément, une saison sportive. Et c'est parce que ces activités ont été historiquement organisées sur ce modèle que les questions qui se posent aujourd'hui à leur sujet en termes d'emplois, pas seulement au cours de la saison fédérale mais plus spécifiquement à l'inverse pendant la saison estivale, ne peuvent faire l'économie d'une telle grille de lecture. En effet, à partir du moment où l'offre sportive sort de son cadre fédéral, en particulier pour les activités touristiques susceptibles de drainer une population plus large que les seuls licenciés fédéraux, la problématique des migrations de populations « sportives » pratiquantes et par là même de ceux qui les encadrent, ne peut s'entrevoir qu'à travers l'analyse des transformations sociales, économiques, juridiques et territoriales de leurs morphologies. À travers la variété de cas observés, les probabilités de retrouver des situations récurrentes et

⁴⁷ L'expression « activités corporelles récréatives » permet de dépasser, pour l'analyse, les oppositions de sens commun qui caractérisent dans les discours les « activités physiques et sportives », une pratique pouvant être à la fois compétitive et récréative, commerciale et éducative, sportive sans être physique, bénévole et intéressée, d'utilité publique ou sociale et organisée par une société privée, etc. (Slimani, 2008).

constantes dans la succession des saisons d'hiver et d'été n'en sont que plus fortes. D'une part, parce que le sud des Landes abrite en permanence le cœur de l'industrie du *surfwear*. D'autre part, l'économie touristique traditionnelle, sur le plan historique, qui singularise le territoire (restauration, hébergement, culture locale et activités nautiques) est intégrée aux modes de vie autochtones. Les activités nautiques et de loisirs sont, en effet, une spécificité du département des Landes. L'océan Atlantique, les plans d'eau intérieurs et les rivières constituent les lieux de multiples activités sportives dont les plus emblématiques pour le territoire sont le surf, la plaisance, le canoë-kayak mais aussi la pêche. Face à cette diversité de pratiques, dont les modalités et les usages sont variables (en nombre de pratiquants, en évolutions technologiques des matériels, en diversification des lieux de pratique, etc.), la croissance des fréquentations, les aménagements et l'appropriation des sites et itinéraires « sauvages », dont l'état d'avancement du dispositif de la Commission départementale des espaces sites et itinéraires des Landes (CDESI) montre l'intérêt, sont la marque d'une densité d'activités et de loisirs sportifs propres à ce territoire.

Selon le Comité départemental de Tourisme des Landes, 21 millions de nuitées ont été comptabilisées en 2007 dont 87 % entre avril et septembre et, surtout, 62 % en juillet août, ce qui témoigne d'une saisonnalité forte aux effets structurants sur l'offre d'activités nautiques à vocation touristique d'une part et sur l'emploi – saisonnier – du secteur d'autre part. Ainsi, l'alternance des saisons est marquée par une économie touristique calme l'hiver et très dense l'été, des modalités de pratiques licenciées, plutôt compétitives avec un encadrement technique de type brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) l'hiver et à l'inverse de nombreux pratiquants non licenciés, peu compétiteurs, encadrés par des moniteurs titulaires d'un brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) l'été. Plus que des questions migratoires liées à ces deux temporalités, toujours difficilement chiffrables dans les secteurs les moins porteurs économiquement, les spécificités des activités nautiques, à plus ou moins fortes dimensions touristiques, auxquelles sont liés les plus forts taux de fréquentation, structurent temporellement les métiers d'éducateur et de moniteur sportif selon les saisons. Une proportion de moniteurs, tout aussi inchiffrable bon an mal an, se retrouve inéluctablement inemployée hors saison. La question est alors de savoir si cette situation est « voulue » ou « subie » et si elle relève de mobilités professionnelles, territoriales, socioéconomiques renvoyant à des statuts plus ou moins précaires. Peu portées en été vers la vente de prestations commerciales en direction des clientèles touristiques, les activités comme l'aviron, le char à voile, le jet ski, le kitesurf,

la pêche, le sauvetage et secourisme et le ski nautique sont très peu concernées, au début des années 2010, par ces questions d'(in)employabilité hivernale. Enfin, là où il y a le plus d'emplois saisonniers, les probabilités d'inemploi hors saison sont les plus fortes et la problématique institutionnelle de leur « invisibilité » est susceptible d'être la plus fréquente. Caractéristiques d'un « système activités professionnelles atypiques » (Perrin-Sanchis, et al., 1997), les cas du surf, du canoë-kayak et de la voile sont, en effet, les plus propices à apporter des réponses aux différentes formes « d'invisibilité » des travailleurs saisonniers en termes de multiactivités, d'emplois familiaux, de recours au marché scolaire, etc., pour résumer de toutes les niches d'emplois à la périphérie des activités « sportives » limitant les migrations professionnelles.

2-1-3- Les enjeux politiques et sociaux de la saisonnalité touristique

Les variations saisonnières de l'emploi sportif, en particulier dans un département à « vocation » touristique, ne constituent pas une problématique récente⁴⁸. « L'évaporation » des moniteurs hors saison estivale a toujours questionné les responsables sportifs et politiques sur leur devenir professionnel et social. En raison même de leurs attributions électives, les questions du chômage et des reconversions professionnelles ont toujours suscité leurs interrogations. « La précarité » par laquelle les élus locaux catégorisent une partie de ces moniteurs lorsqu'ils ne travaillent pas est pourtant une des composantes structurelles du marché du travail touristique sur le territoire des Landes. Aussi, d'octobre à mai, de manière récurrente chaque année, ils sont perçus comme des « surnuméraires » ou des « inutiles au monde », selon les mots de Robert Castel : « Cette inutilité sociale les qualifie aussi sur le plan civique et politique [...] Dès lors, ils peuvent faire l'objet d'attentions et susciter de l'inquiétude, car ils posent problème. » (Castel, 1995) Le directeur départemental de la Direction Jeunesse et Sports des Landes ira même jusqu'à convoquer le terme de « clochard » en comité de pilotage au sujet des moniteurs de surf inemployés hors saison et séjournant dans les communes littorales pour justifier la nécessité et l'utilité de la commande dont il était l'initiateur. Or, cette stigmatisation potentielle est toute relative. Si les moniteurs inemployés hors saison sont politiquement pensés comme tels, cela ne signifie pas pour autant qu'eux-mêmes se pensent « inutiles » et « désaffiliés » socialement,

⁴⁸ L'oisiveté, la mobilité, le vagabondage, la misère, etc. sont des questions qui se posent aux élites politiques dès le XIV^e siècle à propos des populations qui s'approprient le marché du travail tel qu'il commence à se définir comme espace d'offre et de demande (Castel, 1995).

professionnellement et économiquement. Il n'existe pas, au moment de l'enquête en 2010, de demande concertée et collective de la part des moniteurs d'activités nautiques visant à être accompagné professionnellement hors saison dans le département des Landes.

Pour comprendre ce regain d'intérêts pour ces catégories de populations « non captives », il faut recontextualiser la commande politique d'une telle enquête intitulée « Étude sur les activités nautiques et de loisirs touristiques dans le département des Landes » menée pour le compte de la DDJS. La réalisation d'un état des lieux des possibilités de développement de l'emploi sportif « constituant un levier fort à l'horizon de quatre ans », selon la formulation actée en comité de pilotage, et présenté comme un diagnostic territorial accompagné de ses préconisations, s'ancre dans la Révision générale des politiques publiques (RGPP)⁴⁹ initiée par le gouvernement Fillon. Visant spécifiquement à absorber régionalement l'échelon départemental du Ministère des Sports et de la Santé en l'intégrant dans l'ensemble plus large de « la cohésion sociale » orchestré par les préfetures, on aurait ainsi tendance à penser que cette réforme va à l'encontre de la demande politique de visibilité du marché de l'emploi sportif. Or, c'est justement parce que cette réforme éloigne institutionnellement les élus et les agents de l'État concernés de cette réalité territoriale qu'il leur est nécessaire de (ré)interroger, de (re)penser ou de (ré)interpréter la problématique d'une désaffiliation économique et sociale au marché du travail sportif local et celle de la mobilité géographique et professionnelle de ses salarié(e)s. La raison d'être de l'enquête semble alors être légitimée par un enjeu de repositionnement des instances locales en charge des questions sportives dans le champ des politiques publiques déconcentrées.

Reléguée dans un univers concurrentiel de prestations sociales où les activités sportives ne sont plus considérées comme une priorité ministérielle, tout du moins au regard de leurs financements publics, la redistribution des attributions aux acteurs locaux Jeunesse et Sports constitue une première étape pour reconquérir une position qui vise à faire reconnaître ce que les activités sportives ont toujours été, c'est-à-dire des pratiques à forte sociabilité, vectrices de socialisation et de régulation sociale. Quoi de plus légitime alors que de questionner les territoires les plus socialement déshérités de l'espace des sports incarnés par les travailleurs saisonniers qui seraient « nécessairement » en demande de dispositifs de soutien. À la périphérie, comme au centre de l'économie touristique « sportive », il s'agit

⁴⁹ « La révision vise à identifier les réformes qui permettront de réduire les dépenses de l'État, tout en améliorant l'efficacité des politiques publiques. Les économies qui pourront être dégagées grâce aux réorganisations et à la diminution des effectifs permettront de financer le renforcement de certaines politiques et les grandes priorités du gouvernement. » Dossier de presse des services du Premier ministre, 2007.

bien là de cerner les contours d'une population supposée dans « le besoin »⁵⁰, peu ou non formulé à ce jour, d'accompagnement vers (le retour à) un emploi pérenne et d'entreprendre une lutte contre l'inactivité et une présumée précarité. En miroir, le silence des travailleurs saisonniers s'explique notamment par les risques de déclassement social et symbolique qu'ils encourraient en cas de proposition d'emploi hors secteur sportif. S'adressant à une population socialement « huppée »⁵¹, le métier de moniteur d'activité nautique, en période estivale, se révèle valorisant et distinctif du fait de sa relative rareté sociale et professionnelle. Attestant l'idée selon laquelle le temps est un construit social, être moniteur sportif « saisonnier », c'est aussi vivre professionnellement dans un temps inversé à celui du temps ordinaire du travail⁵². Ce symbolisme temporel, social et commercial se joue également, à chaque fin de saison, dans la problématique de leur mobilité professionnelle. L'un des formateurs d'INSUP Formation du site des Landes en a, lui aussi, perçu les contours. Selon lui, « *L'image de moniteur de surf est non seulement valorisante auprès des clients mais également pour les moniteurs eux-mêmes ! Dès lors, c'est difficile de leur proposer un emploi à Labeyrie ou chez Bonduelle.* »⁵³. L'absence de réaction des moniteurs sportifs face aux politiques publiques qui leur sont destinées peut également s'expliquer par l'absence d'une culture syndicale et d'une unité de corps solidaire entretenues par un marché du travail cloisonné où les moniteurs sont plus en concurrence qu'en complémentarité, en particulier en période creuse.

Corrélativement, cette problématique constitue un enjeu autour des politiques de formation de ces moniteurs. Elle pose non seulement la question de l'adéquation « formations/emplois », mais également celle de savoir « qui forme qui, comment et pour quoi ? » Si l'adéquation « formations/emplois » est effective au sujet des moniteurs de canoë-kayak, de surf ou de voile, activités les plus pourvoyeuses d'emplois dans le département des Landes, cette adéquation ne perdure toutefois que le temps d'une saison

⁵⁰ La création politique de population « à problème » n'est, bien sûr, pas l'apanage des univers sportifs. Un processus similaire est exposé de manière pertinente au sujet des « familles monoparentales » par Nathalie Martin-Papineau (2002). Elle explique comment la monoparentalité est devenue un problème social (plus visible qu'auparavant), puis un problème politique inscrit sur l'agenda des pouvoirs publics entre 1968 et 1988.

⁵¹ Le recrutement social des clientèles rencontrées dans les écoles de surf, associations comme entreprises, s'opère au sein des classes sociales les plus pourvues économiquement, culturellement et socialement. Près de 45,5 % des pratiquants ayant contracté une leçon ou un stage ont un père cadre supérieur, ingénieur ou chef d'entreprise contre seulement 2,3 % de père ouvrier (Guibert, 2008).

⁵² Les dispositions individuelles sont au fondement de l'acceptation des contraintes temporelles permettant ou non de « se couler dans le temps social » (Suaud, 2001).

⁵³ Entretien effectué le 28 septembre 2009 auprès du formateur d'INSUP Formation de l'antenne de Capbreton. L'INSUP est une association créée en 1978 en Aquitaine, spécialisée dans l'accompagnement et la formation des demandeurs d'emploi dont le siège est situé à Bordeaux (voir : www.insup.org).

touristique. Finalement, sur fond d'enjeux de repositionnement des politiques sportives dans le schéma local de cohésion sociale, l'analyse est traversée par le souci d'objectiver les effets des variations saisonnières dans l'exercice même des pratiques, dans leur redéfinition en vue de s'adapter à la demande touristique, dans leur encadrement et dans leurs financements, allant de ceux des infrastructures à ceux des formations.

Cet enjeu latent lié à la création et la formulation de problèmes et de population « à problèmes » qu'il convient à tout prix de mieux appréhender et d'encadrer pour apporter des solutions « adaptées » se retrouve dans une autre configuration. Pour les agents du Ministère, en période de redéfinition et de rationalisation des politiques publiques déconcentrées, les pratiquants de « sports de nature » peuvent aussi constituer (comme les éducateurs sportifs), des catégories et des populations intéressantes. L'association de ces pratiquants à divers problèmes de type environnementaux ou sécuritaires peut s'avérer professionnellement utile, c'est-à-dire utile sur le plan de la légitimité professionnelle.

2-2- Les « Sports de nature » comme instrument de légitimation professionnelle

2-2-1- Les enjeux d'une classification

Impliquant et mettant en présence des corps dans différents lieux, les sorties dans la nature sont objets de concurrences à propos du pouvoir de régulation de la présence humaine sur le territoire, de définition de la bonne politique de valorisation territoriale et *in fine*, d'exercice de l'autorité sur le marché de ces activités. C'est notamment ceux qui, détenteurs de prérogatives publiques sur le contrôle de l'encadrement des corps (de) sportifs, ont tout intérêt à assimiler sous une même catégorie les pratiques des consommateurs de la nature comme étant des sports et plus spécifiquement des « Sports de nature », tout comme ils ont intérêt à en adopter la définition administrative, qui en dissimule l'arbitraire et la non-fonctionnalité analytique. Instrument politique d'affirmation d'un pouvoir sur l'offre d'activités corporelles dans la nature, la classification « Sports de nature » a moins pour fonction la construction d'une population à encadrer que la problématisation publique (au sens de Joseph Gusfield, 2009) des usages récréatifs de la nature. L'objet n'est pas ici de faire la sociogenèse de l'expression « Sports de nature », ni de sa reconnaissance par

l'administration publique⁵⁴. L'usage de ce néologisme depuis les années 1990 et 2000 traduit toutefois la nécessité, pour ceux qui travaillent à sa définition en même temps qu'à sa diffusion, d'exprimer une césure, de « nouvelles » manières de faire du sport que leurs anciennes catégories de perceptions ne suffisent pas à recouvrir. Cet usage terminologique témoigne d'intérêts à ne pas laisser à d'autres les questionnements relatifs à ces transformations aux contours incertains et les réponses politiques à y apporter.

Depuis les quarante dernières années, la diversification des pratiques sportives et les transformations de certaines d'entre elles, comme la multiplication du nombre de pratiquants ont fait l'objet de publications, colloques et rapports ministériels. Les professionnels et les analystes de divers horizons tentaient d'expliquer ce qui pouvait apparaître comme un « *nouvel âge du sport* », favorisant par ailleurs des stratégies de positionnement universitaires au sein de l'espace académique et la constitution de « réseaux thématiques » spécialisés dans les « Sports de nature »⁵⁵. L'enquête menée en Aquitaine sur « le développement maîtrisé des Sports de nature », à partir de laquelle s'appuie la présente analyse *a posteriori*, est à ajouter au nombre de celles réalisées depuis les années 1990 à propos des usages sportifs de la nature. Les initiatives en ce domaine sont ainsi pléthores, et ce d'autant plus que dans le cadre des compétences accordées aux Départements, ceux-ci doivent composer des Commissions et Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI et PDESI) dédiés aux « Sports de nature » et procéder à une identification de l'existant. À titre d'exemple, en juin 2016, 64 départements sur 99 ont réuni des CDESI et, de manière différenciée, entamé des « états des lieux », des sites et itinéraires existants sur leur territoire en faisant appel à des universitaires, cabinets d'expertises ou fonctionnaires de Jeunesse et Sports. Aussi, bien que ne délimitant pas nettement les pratiques des populations qu'elle est censée désigner, la catégorisation « Sports de nature » donne matière et justification à travail pour les agents d'État ayant pour fonction le contrôle de l'application des politiques nationales aux échelons décentralisés. Entérinant la nécessité d'un interventionnisme public en la matière, « expertises diagnostiques », « enquêtes », « états

⁵⁴ Notamment par la formalisation d'un « droit » spécifique aux « Sports de nature ». La loi du 6 juillet 2000 entérine par exemple l'existence de la singularité des « Sports de nature » et participe à l'élaboration d'une liste officielle des fédérations dont les disciplines seraient affiliées à ces activités.

⁵⁵ On peut le déceler au regard de la composition des réseaux comme *Sportnature.org*, *réseau de chercheurs experts en sports de nature et de montagne* et la création de revues de sciences sociales dédiées aux Sports de nature. L'expression « Nouvel âge du sport » fait référence au titre de la revue *Esprit* (n°4, avril 1987), actes du colloque « Les nouvelles pratiques sportives », organisé par l'Imerec à Marseille en 1986. Parmi les conférenciers, Jean-Claude Passeron s'étonnait déjà de « *l'euphorie descriptive qui fait jaillir en ce colloque les « nouveautés » sportives de tous les horizons de notre société au point de sembler parfois suffire à la définir* » et insistait ensuite sur la nécessité « *de contrôle du langage* » en matière d'identification d'une éventuelle « *césure historique* » (Passeron, 1991).

des lieux », etc. se multiplient en répétant sans jamais se démentir l'existence d'une « *demande exponentielle de Sports de nature* » et répertorient les « *bonnes pratiques* » d'aménagements des territoires et d'organisations d'évènements, si ce n'est les effets positifs sur « *l'économie des territoires* ».

Cette démultiplication est telle que la justification même de ces investigations n'apparaît pas systématiquement évidente à l'ensemble des agents et/ou institutions engagés dans l'application et l'élaboration des politiques sportives. En témoignent les invitations répétées du fonctionnaire de Jeunesse et Sports le plus impliqué dans le lancement du projet d'enquête sur le « *développement maîtrisé des Sports de nature en Aquitaine* » : « *Il ne faut pas qu'on se goure, on est attendu au tournant : il ne faut pas que ce soit une enquête de plus* »⁵⁶. En soi, les observations réalisées lors des comités de suivi et de la restitution de l'enquête révèlent que la rigueur épistémologique en terme préalable de questionnements voire de déconstruction des catégories d'analyses engagées dans le travail de construction d'une population, a moins d'importance pour les commanditaires que la justification de leur fonction d'informateurs et d'aiguilleurs du politique, comme nous l'a certifié une inspectrice de Jeunesse et Sports lors des discussions préalables sur la qualification « *pratiquants libres* » : « *On sait que vous n'appréciez pas ce terme, mais il faut qu'on bien qu'on ait des informations à donner aux élus, il faut bien que je puisse répondre à leurs questions !* »⁵⁷. Ces fonctionnaires jouent d'autant plus leur légitimité d'acteurs des politiques sportives qu'en pleine Révision Générale des Politiques Publiques, leurs effectifs ne cessent de diminuer et les redéfinitions de leurs missions les tiennent de plus en plus à distance « *du terrain* » et « *de ce qui se passe dans les clubs* ». Ces agents départementaux du Ministère de Jeunesse et Sports, de manière inégale selon leurs dispositions et trajectoires professionnelles, peuvent trouver ainsi dans la catégorisation « *Sports de nature* » et les injonctions à enquêter à leurs propos, les instruments de luttres moins pour préserver leur fonction d'interlocuteurs incontournables en matière de sports que pour la réaffirmer sur d'autres enjeux des politiques publiques territoriales : écocitoyenneté, tourisme, protection de l'environnement. Aussi, durant l'enquête réalisée en Aquitaine, quand certains d'entre

⁵⁶ Confidences sur l'état des relations locales entre mouvement sportifs, Directions régionales et départementales et élus ; Aquitaine, 2014.

⁵⁷ Comme l'expliquaient Marcel Mauss et Émile Durkheim, « *Une classification, c'est un groupement de choses ; or les choses ne se présentent pas d'elles-mêmes ainsi groupées à l'observation.* » Effectivement, la désignation de sportifs qui se singulariseraient par le fait d'être adeptes de « *sports de nature* », ou par le fait d'être « *libres* », relève d'une habitude de pensée consistant à rassembler sous un même vocable une réalité qui en soi, ne correspond jamais totalement à la réalité sociale telle qu'elle se présente à l'observateur.

eux nous avoueront, en marge des discussions des comités de pilotage, qu'« *honnêtement, on sait que les pratiquants, comme les acteurs de terrain n'ont pas forcément besoin de nous* », d'autres s'attacheront à défendre la nécessité d'un contrôle de Jeunesse et Sports « *sur ce qui se passe, ce qui est fait, qu'est-ce qui marche et ne marche pas* ».

2-2-2- Fonction et utilité de la dimension performative d'une catégorie

C'est la position même de Jeunesse et Sports au sein de l'espace de l'encadrement des pratiques sportives que les agents de l'État défendent et ce d'autant plus qu'ils en sont physiquement plus distants que les acteurs publics (collectivités locales) et privés (associations et entreprises de prestations sportives). Effectivement, l'offre d'encadrement et de prestations de service en matière d'activités corporelles est dispersée géographiquement et sociologiquement hétérogène. Si l'on est attentif à la diversité de ce que recouvre le « secteur privé » associatif ou non, force est de constater la différenciation qui oppose les tenants d'une non-commercialisation de leurs activités d'une part et les moins rétifs à la diversification et la marchandisation des prestations d'autre part. Ce constat n'est pas sans expliquer le sentiment partagé par certains cadres de Jeunesse et Sports d'être « dépassés » par ceux qui, au-delà de proposer l'entraînement à la compétition, proposent aussi locations de matériels, stages d'initiations, et surtout, pluralité de pratiques là où les plus traditionnalistes restent soucieux de défendre la définition unitaire d'une discipline sportive à laquelle ils restent attachés. La catégorie des « Sports de nature » n'est toutefois pas uniquement utile, en termes de légitimation professionnelle, aux cadres de la fonction publique de Jeunesse et Sports mais aussi aux dirigeants associatifs et gérants d'entreprises désireux de développer leurs activités ou leur chiffre d'affaires. Il n'est ainsi pas rare d'entendre les responsables associatifs impliqués dans la commercialisation de prestations locatives ou d'encadrements se laisser aller aussi à une sociologie spontanée et globalisante, notamment lorsqu'ils évoquent la nécessité de prendre en considération « les nouveaux produits », les « nouvelles pratiques », les « nouvelles demandes » de pratiquants, de « gens en recherche de nature » qui seraient de plus en plus exigeants et pour lesquels il faudrait être de plus en plus « disponibles ». Enracinés géographiquement au sein des collectivités locales en tant qu'organisateur et promoteur de l'offre de pratiques sportives, les agents de développement y entretiennent prioritairement des relations de proximité sans avoir nécessairement recours à la DRDJSCS et encore moins – autre signe de leur relégation – aux référents départementaux des « Sports de nature » affectés aux DDCS. Lorsque l'on interroge les organisateurs de pratiques sportives aquitaines affiliées aux « Sports de nature »

à propos des interlocuteurs qu'ils considèrent comme les plus légitimes pour les accompagner lors d'organisations d'évènements et leur développement de leur activité, ils citent dans l'ordre d'importance : les Communes, les Fédérations Sportives, les Départements, les Associations Sportives, le Comité Départemental Olympique et Sportif, La Région et enfin, parmi les derniers évoqués, la DRDJSCS puis la DDCS juste devant le Comité Régional Olympique et Sportif, les Eaux et Forêts, les Directions Départementales des Territoires, les associations de défense de la nature et les gestionnaires de sites voisins.

Bien qu'instrument performatif donnant matière à son activité professionnelle quotidienne, la dénomination « Sports de nature » n'est pas sans poser quelques problèmes à ce référent (comme à d'autres qui connaissent les mêmes difficultés) tant elle renvoie à des configurations sociales diverses, des disciplines sportives variées, une hétérogénéité de pratiquants qui les rend difficilement saisissables. Ainsi, sur l'étendue d'un même département, quand un chemin utilisé par une association de VTT est recensé sans difficulté parmi les PDESI suite au travail de concertation entre la mairie et le club au sein de la CDESI, le même processus échouera quelques kilomètres plus loin à propos d'un autre chemin plutôt destiné aux randonneurs. Situé sur une autre commune dans une zone classée Natura, le service Tourisme de la Commune y fait valoir son antériorité quant à la gestion de cet itinéraire de promenade et refusera la proposition de la CDESI. Faisant face à cette pluralité et diversité sur l'étendue de leur territoire administratif, les référents « Sports de nature » n'ont guère d'autres choix que de faire reconnaître des enjeux qui effacent ces différences et dépassent les frontières des spécificités locales de l'offre d'usages récréatifs de la nature. Ils s'inscrivent dans des problématiques moins locales, départementales que régionales voire nationales comme l'économie du tourisme, l'écologie, la santé et la protection des citoyens par la préservation de leur environnement. Ainsi, universalisant les enjeux des « Sports de nature » en déniaient l'absence d'homogénéité des pratiques à laquelle il est pourtant confronté, cet autre référent, exerçant son activité sur un autre département, conclut ainsi son « état des lieux des manifestations sportives » dans le domaine des « Sports de nature » : *« L'essentiel à retenir : Les sports de nature s'inscrivent dans les activités privilégiées par les Français (1 français sur 3 déclare pratiquer une discipline relevant des sports de nature ; source : Ministère chargé des sports en 2009). Le développement "maîtrisé" de ces activités sportives revêt de multiples enjeux en termes de santé publique, de préservation de l'environnement, de sécurité des pratiques, de développement territorial, de valorisation du patrimoine et d'éducation des jeunes »*. « Toutefois, indique-t-il au préalable signifiant par là le caractère incertain d'assertions portant sur les contours peu poreux des « Sports de

nature », *ces retombées restent à mesurer avec précision* ». ⁵⁸ Les prises de positions officielles de ce professeur de sport âgé de 55 ans dans des documents émanant des services de l'État pour lequel il travaille, s'inscrivent à la fois dans des convictions fortes acquises au fur et à mesure d'une trajectoire d'éducateur sportif spécialisé dans le nautisme et le char à voile, et dans un désenchantement lié à l'état actuel d'une crise de légitimité professionnelle. L'altération du sens même de son activité se perçoit jusque dans son envie de démissionner dont il nous fera part, et ses envies de reconversion dans l'écoagriculture : « *On n'a plus de moyen et on nous demande de tout faire. Je ne vais plus sur le terrain, je suis loin de mes premiers amours : la pédagogie, le char à voile, tout ça ne fait plus partie de mes missions.* » Pris dans cette logique d'injonctions paradoxales, les référents départementaux des « Sports de nature » n'ont guère intérêt à contester la validité descriptive d'une catégorie qui leur assure et leur assigne, malgré tout, des missions si ce n'est une forme de pouvoir (pas uniquement symbolique), pour tenir leur position d'acteurs des politiques publiques. Comme le démontreront les prises de parole de l'un d'entre eux lors de la réunion de restitution de l'enquête réalisée sur « le développement maîtrisé des Sports de nature » en Aquitaine, il reste à ces agents d'État à se faire experts de l'analyse diagnostique, « *pour aider à la concertation, à l'écoute mutuelle, à la mise en synergie* ».

Conclusion

Parce qu'ils ne sont pas à l'initiative de l'organisation et de l'administration de l'offre d'usages sportifs de la nature qui prennent toujours des formes singulières à l'échelle locale des communes, les agents d'État ne peuvent justifier leur fonction qu'en travaillant à l'existence incontestée d'une catégorie générique de pratique, les « Sports de nature », dont le caractère abstrait a bien pour fonction concrète de dé-singulariser les problématiques et les pratiques à propos desquelles il s'agit de se poser en détenteurs de l'administration légitime.

Le troisième cas analytique mobilisé dans cette première partie diffère des précédents. Il n'est pas question de stigmatisation aux fins de contrôle de l'encombrement spatial et des usages légitimes d'un lieu (les surfeurs à Hossegor), d'étiquetage et de catégorisations (les snowboarders, les moniteurs sportifs d'activités nautiques ou les pratiquants de « sports de nature ») aux fins d'identification territoriale et/ou de légitimité professionnelle. Se

⁵⁸ « Les manifestations sportives en Vendée. Etat des lieux dans le domaine des Sports de nature ». DDCS 85, 2012.

distinguant des problématiques sportives, il s'agit ici de prendre en compte un type de consommation culturelle singulier dans son histoire et sa visibilité médiatique, le festival Hellfest, dédié aux musiques hard-rock, metal et punk. C'est dans ce cas davantage le registre des valeurs morales et conformistes qui est mobilisé par des élus politiques et les associations « anti-Hellfest » pour qui la déviance des festivaliers porterait atteinte à leur conscience, religieuse notamment.

3- La musique metal et ses usages comme problème moral

Introduction

Howard Becker, dans son important travail paru sous le titre d'*Oustiders*, insiste sur le rôle des « *do Gooders* » et des « ligues de vertu » qui ont un intérêt commun à catégoriser et stigmatiser, bref, à définir des normes et des marges, au nom de leurs valeurs et idéologies : « *Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants* » (Becker, 1985). Les festivaliers du Hellfest constituent un cas idéaltypique des stratégies d'étiquetage assurées par des élus d'envergure nationale et des associations catholiques. Ils ne constituent pas pour autant une « communauté » au sens défini par les sociologues spécialistes des « *cultural studies* » dont le sociologue anglais Dick Hebdige est un des principaux spécialistes au sujet de la musique rock ou punk par exemple. Les festivalières et les festivaliers du Hellfest ne forment pas une sous-culture qui aurait pour finalité la mise en jeu des rapports que les classes populaires entretiennent au pouvoir et aux classes sociales dominantes. La musique et la culture metal ne constituent pas, pour les amateurs du Hellfest « la totalité de la vie quotidienne » ou encore, sur la base d'une idéologie partagée (sociale, politique ou ethnique), « l'intégralité du mode de vie d'une société » comme cela a pu être proposé au sujet des punks, des rastas et autres « *Teddy Boys* » dans les années 1960 et 1970 en Angleterre (Hebdige, 2008).

L'hétérogénéité sociale (niveau de diplôme, profession, sexe, âge, origine géographique) et les modes d'engagement dans l'écoute active de ce style de musique (âge d'entrée dans l'écoute régulière, modes de socialisations, fréquentation plus ou moins régulière des festivals, etc.) permettent de lutter contre l'uniformisation des pratiques et des représentations des individus qui fréquentent le Hellfest (Guibert, 2015). Même s'il peut parfois être perçu tel un rite initiatique, participer au Hellfest n'apporte en rien fierté, sentiment d'appartenance et de subversion, qui sont au principe des luttes et des « résistances collectives » (Hebdige, 2008) propres aux sous-cultures comme le montrent bien les entretiens et les enquêtes statistiques. À l'inverse, on le verra plus loin, relâchement culturel, fête, découverte et écoute de la musique sont les principales raisons de la présence du public

au festival. Ces constats épistémologiques liminaires n'empêchent néanmoins pas les opposants au Hellfest de stigmatiser les festivalières et festivaliers au point de convoquer « le satanisme », « la culture de mort » et « la haine du christianisme », comme éléments d'atteinte aux « bonnes mœurs ».

3-1- Le festival Hellfest : un espace de désymbolisation

Organisé depuis 2006, chaque mois de juin pendant trois jours à Clisson en Loire-Atlantique, à 25 km au sud-est de Nantes, le Hellfest est un festival de musiques qualifiées « *d'extrêmes* » par les organisateurs, Hellfest Prod, une association d'une douzaine de salariés. Il s'agit d'une manifestation de musiques metal et hard rock, punk et hard-core où plus d'une centaine de groupes, pour certains mondialement connus (Kiss, Scorpions, Motorhead, Alice Cooper, Slayer, Guns and Roses, Black Sabbath pour les plus réputés d'entre eux), proposent des concerts du matin jusqu'à tard dans la nuit. De 20 000 spectateurs en 2006 à près de 180 000 en 2019 (dont environ 25 % d'étrangers selon les organisateurs), le Hellfest – dorénavant installé « *dans la cour des grands* »⁵⁹ – est le festival de musique metal le plus important de France en termes de fréquentation et de nombre de groupes présents. Aussi, « *Longtemps obligés de s'exiler l'été en Belgique, en Angleterre ou en Allemagne, les fans français de heavy metal peuvent enfin vivre chez eux une saison en enfer.* »⁶⁰ Si les concerts et les festivals, les magazines indépendants, les groupes de musiciens, les labels de production, le public mélomane, etc. constituent ce qui pourrait être défini comme « le champ » (Bourdieu, 1984, 1991) du metal, c'est-à-dire comme sous-champ de la production et de la consommation culturelle, la présente analyse se focalise uniquement sur le Hellfest et sur les stigmatisations dont sont affublés les festivalières et festivaliers.

Sur le plan méthodologique, les données empiriques reposent sur un éventail varié de matériaux : une recherche documentaire classique (analyse de la presse quotidienne régionale et de la presse nationale, des sites internet dédiés aux musiques metal, des sites « anti » Hellfest depuis 2010), des entretiens avec les organisateurs du festival, les responsables de l'office de tourisme et des commerçants de Clisson. Avec l'appui technique

⁵⁹ *Ouest-France*, « Le Hellfest s'installe dans la cour des grands », 18 juin 2012.

⁶⁰ *Le Monde*, « La France, terre d'accueil des festivals de heavy metal », pages « Culture », 17 juin 2011. D'autres festivals de musiques « metal » sont organisés à Vannes, Paris, Toulouse, Strasbourg notamment mais sans pouvoir rivaliser avec le festival Hellfest (médiatiquement, en nombre de groupes de musique et en termes de fréquentation).

des organisateurs de la manifestation, deux questionnaires d'une quarantaine de questions ont été proposés aux festivaliers français ayant déjà participé à au moins une édition du Hellfest. Chaque questionnaire a été mis en ligne sur le site internet du festival avec un lien permanent (<http://www.hellfest.fr>). 8 700 questionnaires remplis et exploitables ont été recueillis en 2011 pour environ 25 000 pass vendus la même année (il s'agit de la première enquête de cette envergure en France dans le domaine des festivals) et près de 10 400 en 2015 (lors du 10^{ème} anniversaire du festival, pour près de 45 000 pass vendus la même année). Ce mode de passation a été choisi en raison de la principale manière d'acheter un « pass », l'achat en ligne sur Internet, pour assister au festival. Les questions (numériques, fermées, textes, etc.) étaient orientées à travers trois principaux thèmes : le rapport aux musiques « extrêmes » ; les aspects pratiques pendant le festival ; les propriétés sociales des répondants. Seuls les festivaliers français ayant assisté à au moins une édition du festival Hellfest ont été comptabilisés dans l'échantillon (deux questions permettaient d'évacuer les enquêtés ne répondant pas à ces critères exclusifs). Enfin, l'utilisation de la photographie (observation participante de type ethnographique) a été assurée lors de plusieurs éditions de la manifestation entre 2010 et 2018.

Cet univers culturel très codé renvoie à des logiques sociales qui s'inscrivent en partie, au-delà des aspects purement musicologiques, dans la caricature de la religion catholique, de la mort et de l'enfer (Guibert, 2012) et s'inspirent de thèmes tels que ceux de la science-fiction ou du paganisme nordique. Gérôme Guibert indique ainsi que la musique metal se caractérise par « la dimension particulièrement radicale des textes ou des images liés à ces musiques (les pochettes, les looks, les mises en scène de concerts...) et l'aspect transgressif de beaucoup de thèmes abordés. Ainsi les images de violence (guerre, torture, massacre, catastrophe nucléaire...), de domination masculine (stéréotypes des modèles masculins et féminins), l'utilisation de symboles de régimes totalitaires (en particulier nazis de la Seconde Guerre mondiale), le détournement des rites et des objets des religions monothéistes (dans une logique qui apparaît blasphématoire pour les institutions qui les représentent) sont monnaie courante. » (Guibert G., 2019).

Le festival Hellfest est, en résumé, un espace du monde social où des signes et des symboles – en particulier ceux empruntés à la religion chrétienne – sont travestis et font l'objet d'un usage qui ne s'opère pas dans l'espace d'expression ordinaire (ou traditionnel). Les mécanismes de manipulation et le détournement des signes catholiques (croix, crucifix, soutane, Satan, etc.) sont mobilisés par des festivaliers hors de l'univers originel de ces

symboles, c'est-à-dire, au sens large, l'Église catholique. Ils agissent telle une déconstruction ou « dé-symbolisation » des formes symboliques, autrement dit une amorce de rupture avec « *l'animal symbolique* » (Cassirer, 1972). Les expressions corporelles d'une partie des festivaliers s'inscrivent dans une perspective pour le moins grandguignolesque (dégüisements, l'utilisation d'accessoires divers, etc.) comme l'attestent les clichés ci-dessous (Encadré 2).

Encadré 2- La désymbolisation des signes religieux au Hellfest (source : C. Guibert, 2011, 2013)

Les dégüisements inspirés de la religion catholique sont récurrents et tournés en dérision.



Il en résulte un investissement économique des pouvoirs publics très relatif par rapport aux manifestations culturelles de cette taille en France. Si le Hellfest est subventionné, sur le budget total, à hauteur de 1% par les pouvoirs publics, la part s'élève, à titre de comparaison, à près de 40% pour les Eurockéennes grâce à l'intervention du Territoire de Belfort. Les arguments récurrents des collectifs (principalement catholiques) et des élus politiques opposés au festival Hellfest contribuent sans doute à ne pas asseoir dans la sphère du « politiquement correct » ce genre de manifestation culturelle. Benjamin Barbaud⁶¹, le directeur du Hellfest, affirme en 2010 que le festival qu'il a créé est caractérisé comme par essence, par une image déviante et « *anticonformiste* » :

*« Il faut accepter d'être catalogué par certains bien-pensant et conservateurs ; nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés, savent faire la différence. Le metal a toujours eu cette image anticonformiste. Le Hellfest, ce n'est pas un festival consensuel. Les attaques ont toujours existé. Ce n'est ni la première, ni la dernière. Je ne vais pas aller faire un festival consensuel avec une vache et une trompette ! Hellfest, c'est le seul festival rock de la région. On assume le rôle du Hellfest. On n'a rien à se reprocher. »*⁶²

3-2- Les vaines tentatives des « entrepreneurs de morale » à l'égard du « satanisme »

Si peu à peu, dans la presse locale et nationale, le traitement journalistique du festival se fait davantage sur le mode du compte rendu d'une manifestation culturelle (« *Le Hellfest s'affirme comme un phénomène culturel et populaire très fréquentable* »⁶³), l'objectif

⁶¹ Né en 1981 et Clissonnais d'origine, il est titulaire d'un BTS « Boissons, vins et spiritueux ». Il organise, depuis le début des années 2000, des festivals de musiques punk, hardcore et metal : le Furyfest de 2002 à 2005 avec 400 spectateurs la première édition (organisé successivement, pour des raisons économiques, à Clisson, Rezé et au Mans), puis le Hellfest depuis 2006 avec l'argent obtenu grâce à ses allocations de chômage. « *Je suis sorti d'un BTS, j'ai commencé à bosser grâce à ce diplôme mais tout en continuant à organiser ce qui s'appelait à l'époque le Furyfest, et puis un beau jour après l'édition 2002 du festival, l'événement avait généré assez de bénéfices pour me salarier...les choses ont commencé comme ça, vraiment par hasard, jamais je n'aurais imaginé pouvoir vivre de cette passion.* » (Source : <http://www.vs-webzine.com>, [en ligne], (page consultée 5/12/2011))

⁶² *Le Télégramme*, « Hellfest. Le festival accusé de véhiculer la mort », 28 mars 2010.

⁶³ *Ouest-France*, « 80 000 fans de métal en liesse au Hellfest », 20 juin 2011. Si les propos des articles du quotidien *Ouest-France* en 2006 et 2007 maintenaient une certaine distance au Hellfest, les publications relatives à l'édition de 2011 plébiscitent dorénavant l'événement : « *Est-ce l'habitude de vivre l'ambiance des*

affirmé par certains élus politiques et associations est d'annuler tout financement public ou privé de la manifestation (notamment ceux de la région des Pays de la Loire, du département de Loire-Atlantique et des principaux sponsors). Ces entités assez bien organisées (un blog <http://provocshellfestcasuffit.blogspot.com/> régulièrement alimenté concentre les argumentaires contre le festival) cherchent à influencer non seulement les autorités publiques comme la ville de Clisson et les échelons supérieurs des collectivités territoriales mais aussi les audiences publiques (médias, opinions, etc.) afin de rendre visibles leurs intérêts spécifiques et catégoriels. Un des rares succès de ces « entrepreneurs de morale » est le renoncement de la marque Coca-Cola à sponsoriser le festival lors de l'édition de 2009. Si les références au diable et les actes de désymbolisation des formes religieuses font l'objet de polémiques, ils révèlent « la persistance d'un christianisme traditionnel et montrent, surtout, que Satan reste un symbole utilisé pour justifier des craintes sociales » (Simon, 2012). Le porte-parole du parti politique conservateur le Centre National des Indépendants et Paysans (constitué d'anciens membres des courants poujadistes et lepéniste notamment, soutien de Marine Le Pen aux élections présidentielles de 2017⁶⁴) précise à l'époque en 2009 que le festival est attentatoire « aux racines chrétiennes de la France et à ses traditions culturelles ». Gonzague de Chantérac, Secrétaire Général des « Jeunes CNI » et ancien conseiller régional jeune des Pays de la Loire s'offusque quant à lui dans un communiqué du satanisme attaché au festival Hellfest et de la profanation croissantes de tombes :

« Sous couvert de culture ou de commerce, le Hellfest (qui se traduit par la Fête de l'Enfer) permet à des groupes satanistes de diffuser des messages d'une extrême violence à l'encontre des chrétiens. Alors que les rapports parlementaires se multiplient sur les profanations de tombes, l'univers mental glauque et névrotique du death métal est-il celui que les élus socialistes veulent promouvoir ? »

festivals qui rend le public d'inconditionnels de musique métal aussi soft et discipliné. On a tellement dit sur ces amateurs de musique extrême. Que leur look tiré sur le gothique, leur musique aux paroles provocantes étaient autant d'atout pour les marginaliser, qu'on s'étonne presque de découvrir des fans de musique qui ont envie de vivre leur passion pendant plusieurs jours sans plus de dommages pour les populations. »

⁶⁴ Ce parti est dirigé, depuis 2013, par Christian Bourdouleix, le maire de Cholet (depuis 1995), commune du Maine-et-Loire située à 40 km de Clisson. Cet élu local a occupé le « champ médiatico-politique » lors de l'été 2013 lorsqu'il avait été enregistré à son insu, tenant le propos selon lequel, au sujet de « gens du voyage, « Hitler n'en avait peut-être pas tué assez ». Voir notamment : https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2015/12/15/la-condamnation-pour-propos-anti-roms-de-gilles-bourdouleix-annulee_4832610_1653578.html, consulté le 1^{er} décembre 2018.

Ces « paniques morales » (Hebdige, 2008) semblent infondées au regard des résultats des enquêtes conduites par Olivier Bobineau. Elles témoignent toutefois du poids exercé par un imaginaire satanique relayé par les médias entre autre : « *le nombre de reportages, d'articles et de livres sur le phénomène étant proportionnellement très supérieur au nombre réel de pratiquants* » (Bobineau, 2008). Dans une lettre, datée du 17 mars 2010, adressée à l'un des principaux sponsors du festival, la Fondation Kronenbourg, l'ex-ministre du Logement de 2007 à 2009 et présidente du Parti chrétien-démocrate Christine Boutin s'est néanmoins exprimée de manière pour le moins normative sur le mode des « entrepreneurs de morale fervent et vertueux » (Becker, 1985), visant à assurer, telle une « mission sacrée, [...] une croisade pour la réforme des mœurs » :

« Alors qu'il est de plus en plus avéré que ce type de manifestation peut influencer négativement des jeunes en fragilités psychologiques au point de les amener à poser des actes graves et violents, est-il pertinent d'associer l'image de votre groupe à un festival qui promeut et véhicule la culture de mort ? N'est-ce pas en totale contradiction avec la mission de la Fondation Kronenbourg qui est de soutenir des manifestations qui "gènèrent un mieux vivre ensemble" ? »

L'affiche de l'édition de 2010 cristallise pour Christine Boutin une iconographie inacceptable, « *Un homme au physique satanique avec des crocs sanguinolents* » susceptible de « *choquer les enfants obligés de subir cette publicité d'une violence morbide rare* » (voir Encadré 3). Le dégoût ici publiquement affirmé se fait éminemment moralisateur et renvoie bien à la définition qu'en font Dominique Memmi, Gilles Raveneau et Emmanuel Taïeb : « une réaction très négative face à une substance, une situation, un être ou une classe d'êtres, se traduisant par un malaise pouvant aller jusqu'à la nausée et s'imposant comme un affect dont l'expression est indissociablement somatique et psychique, mais peut prendre une signification morale. » (Memmi, Raveneau, Taïeb, 2011). Dans la même perspective, l'ancien président du Conseil Général de Vendée et dirigeant du parti le Mouvement pour la France, Philippe de Villiers, s'est exprimé ainsi, le 11 mars 2010, lors d'un meeting de soutien au candidat UMP aux élections régionales, précédent le festival : « *Nos valeurs ne sont pas celles qui poussent le Conseil Régional actuel (PS) à financer un festival*

sataniste ! » La mise sur l'agenda politique du Hellfest comme problème moral chez certains élus à droite de l'échiquier politique correspondait à l'époque à une période électorale visant à renouveler les conseils régionaux. Dans le département de la Vendée, limitrophe de la Loire-Atlantique où se déroule le Hellfest, les « Jeunes UMP », les « Jeunes MPF » et le syndicat étudiant UNI⁶⁵ étaient notamment très investis dans la critique systématique du festival. Les arguments défendus par ces dirigeants politiques sont dans des proportions variables, chaque année à l'approche du mois de juin, appuyés et relayés par des associations chrétiennes dont l'objectif supérieur est « d'amener les autres à se conduire bien » (Becker, *op.cit.*). Le « répertoire d'action » (Tilly, 1986)⁶⁶ développé par les militants anti-Hellfest est varié et favorise la visibilité de leurs arguments. L'association « Catholiques en campagne », créée en 2007 et assumant l'idée de « *christianiser la société* »⁶⁷, a par exemple organisé une pétition sur son site internet, recueillant selon les organisateurs 32 000 signatures. Un courrier attestant du « succès » de la pétition « *en à peine un mois* » a été adressé en juin 2010, à la mairie du Clisson, à la Préfecture de la Loire-Atlantique puis au Procureur de la République du TGI de Nantes. Fort de ce constat, l'association a demandé l'interdiction du Hellfest :

« Nous croyons que les autorités doivent s'opposer à une conception débridée de la liberté d'expression qui, sous le prétexte de musique et d'art, n'est qu'une incitation à la violence et à la haine, donc attentatoire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Des prises de décisions consistantes s'imposent pour ce type de manifestations. [...] des messages délivrés par certains groupes répréhensibles

⁶⁵ L'Union Nationale Inter-universitaire est un syndicat explicitement classé à « droite ». Sa création répond aux événements de « Mai-68 » comme l'indique le site Internet : « C'est en réaction aux « événements de mai 1968 », que quelques étudiants et jeunes professeurs ont décidé de fonder l'UNI. Ils avaient compris, avant les autres, que l'objectif des agitateurs de « 68 » n'était pas seulement de mener une « révolte étudiante » mais bien de discréditer, pour mettre à terre, les repères et les institutions (famille, école, nation, armée, ...) sur lesquels reposaient la société française ». Source : <https://www.uni.asso.fr/>, consulté le 1^{er} décembre 2018.

⁶⁶ La notion de « répertoire d'action », poreuse et protéiforme a été questionnée par Michel Offerlé dans la revue *Politix* en 2008.

⁶⁷ Les objectifs de l'association « Catholiques en campagne » sont explicites comme en témoigne la présentation du site internet : « *Le collectif « Catholiques en campagne » a été créé, à l'occasion de l'élection présidentielle de 2007, pour proposer et rappeler l'alternative catholique comme solution aux maux dont souffre notre pays. Il décide aujourd'hui, au regard de l'intérêt de la démarche entreprise et des résultats enregistrés de pérenniser son action de mobilisation des catholiques dans la vie politique. Le collectif regroupe des associations catholiques, des personnalités politiques, des familles et des personnes qui ont en commun l'ardent désir de christianiser la société, en plaçant sous le règne du Christ non seulement les individus mais tout autant les lois et les institutions, afin d'une part de donner aux Français un environnement favorable à leur épanouissement matériel moral et spirituel, et d'autre part de rendre à la France sa grandeur et son rayonnement.* » Source : <http://www.catholiques-en-campagne.fr>, [en ligne], (page consultée le 2/12/2011).

nous font craindre des passages à l'acte tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire. » (Extrait du courrier adressé aux instances précités, juin 2010).

Encadré 3- Les affiches du Hellfest (éditions 2010 et 2011) comme objet de cristallisation



L'association France Jeunesse Civitas⁶⁸, « un satellite de l'institut Civitas » destiné aux jeunes, s'est quant à elle offusquée en 2010 et 2011 des thèmes valorisés dans le Hellfest. Alain Escada, secrétaire général de l'Institut Civitas s'est ainsi exprimé en juin 2011 sur le site internet de l'association, quelques jours avant le festival :

« Comme son nom l'indique, il ne s'agit pas simplement d'y faire la promotion du "rock metal" mais aussi de laisser libre cours à la propagation du satanisme qui s'accompagne de la haine du christianisme. Parmi les groupes musicaux qui

⁶⁸ Constitué de cercles, ce mouvement « s'articule autour de trois piliers fondamentaux que sont la prière, la formation et l'action. » Source : <http://francejeunessecivitas.hautefort.com>, [en ligne], (page consultée le 2/12/2011).

s'y produisent, certains sont connus pour leurs appels au meurtre des chrétiens et aux destructions d'églises. »⁶⁹

En point d'orgue de la médiatisation du festival liée à sa stigmatisation, les échanges et les débats politiques se sont poursuivis à l'Assemblée Nationale lors de la séance du 30 mars 2010 où Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture, interpellé par le député PS Patrick Roy⁷⁰, a conclu que le festival Hellfest constituait une « *expression artistique* » légitime. En réponse à Philippe de Villiers, Frédéric Mitterrand a répondu avec ironie : « *Des affiches illustrant la mythologie associée à cette musique susciteraient un certain émoi, et le bruit court selon lequel le doux pays du Puy du Fou deviendrait le gouffre à Lucifer. Allons, il faut raison garder !* » Il a ensuite rappelé qu' « *il n'appartient pas à un ministre de prendre position sur le bien-fondé de cette programmation* ». Finalement, la non-application des normes et valeurs défendues par les « entrepreneurs de morale » précités illustre l'échec de leurs tentatives de faire interdire le festival. Produit d'initiatives politiques et associatives (Guibert G. & Sklower, 2012), le processus de déviance supposée de la musique metal est un échec⁷¹.

3-3- Des catégorisations et des séparations politiquement intéressées

Les efforts de catégorisation et de construction d'un « ordre moral » (Gusfield, 2009) des élus et associations contre le festival se situent dans un espace discursif, ou une « arène

⁶⁹ *Idem.*

⁷⁰ S'adressant au ministre de la Culture, le député Patrick Roy indique lors de son intervention en séance publique : « *En 2009, le mensuel culturel RockHard a consacré un numéro spécial au Hellfest, que je vous ferai parvenir. Ce que vous pourrez lire dans ce journal tranche avec les propos d'un autre temps, profondément blessants, violents et diffamatoires, tenus par Philippe de Villiers d'abord, au cours d'un meeting dans la belle ville de Nantes devant François Fillon ; par Christine Boutin ensuite, dans un courrier dicté par le diable adressé à une grande marque de bière, sponsor du Hellfest.* » Un feu d'artifice a été proposé lors du festival de 2011, en l'honneur de ce « *défenseur du metal* », décédé quelques semaines plus tôt.

⁷¹ Il n'en est pas de même dans certains pays comme en Irak où, il y a quelques années, toutes proportions gardées, « *des adolescents au look rock et branché sont pris pour cible depuis quelques semaines [à cause] de leur apparence, jugée « diabolique » et « efféminée » par des islamistes* » (Source : France24.fr, 21 mars 2012) : « *Quatorze ados ont été tués en un mois, dont sept avec des pierres et cinq par balles. [...] Les jeunes visés sont reconnaissables par leurs vêtements noirs, serrés et leurs cheveux longs. [...] La police aurait encouragé des punitions exemplaires contre ces jeunes, accusés de satanisme et de vampirisme* » (Source : 20Minutes Suisse, 12 mars 2012).

publique » (Cefaï, 1996), très concurrentiels au sein desquels les médias plus ou moins généralistes mais de large audience (*Arte, Le Monde, Les Inrockuptibles, Libération, Ouest-France*, etc.) diffusent une acception finalement positive du Hellfest. Ainsi, le journal *Le Monde* titrait-il de manière ironique l'un de ses articles dans les pages « Culture » en 2010 : « Le Hellfest, aimable festival de metal ou suppôt de Satan ? »⁷².

La judiciarisation de la manifestation a été le lieu, lors des années 2010 et 2011, d'une mise en scène des arguments et des prises de position. L'avocate de l'association Hellfest Productions, Françoise Trouvat⁷³, suite au jugement de l'affaire l'opposant à l'action menée en justice par la Confédération des associations familiales catholiques⁷⁴, précise ainsi qu'il « *n'est fait état d'aucun incident, d'aucune atteinte grave au droit des personnes* »⁷⁵. Les rapports de la brigade de gendarmerie chargée de la sécurité sur le site lors de la manifestation ne font d'ailleurs écho d'aucun débordement. Seules quelques interpellations ont eu lieu en 2010 par exemple (consommation de stupéfiants et alcool). Les organisateurs du festival doivent chaque année justifier le bon déroulement de la manifestation, comme ce fut le cas en 2008 :

« On peut le démontrer par les conclusions de la Préfecture : à chaque fin de festival on se rencontre avec les institutions, et il y a évidemment un débriefing sur tout ce qui s'est passé, et il n'y a rien eu : un gars s'est fait choper avec des ecstasys, il n'était pas du festival mais était là pour faire du business comme partout à n'importe quel grand rassemblement, ensuite il y a eu 3 gars qui se sont fait contrôler positifs à l'alcoolémie au volant, dont 2 qui étaient des vieux Clissonnais qui sortaient d'une cave à vin et qui étaient

⁷² Source : « Le Hellfest, aimable festival de metal ou suppôt de Satan ? », *Le Monde*, 5 avril 2010. L'article poursuit sur le même ton humoristique et railleur que le titre : « *D'abord perplexes face aux tatouages et autres bracelets cloutés, les habitants ont balayé les clichés qui font du fan de metal de base un violent suppôt de Satan.* »

⁷³ Elle est notamment première vice-présidente au tribunal de grande instance de Nantes.

⁷⁴ Cette affaire est relayée dans tous les quotidiens nationaux, comme ici, *Le Parisien* : « *Le plus grand festival musical de heavy metal de France, Hellfest, n'aura pas à fournir les textes et les traductions des chansons des 114 artistes qui se produiront sur ses scènes, du 18 au 20 juin à Clisson (Loire-Atlantique). Le tribunal de Nantes a rejeté la demande de la Confédération des associations catholiques (CNAFC).* » Source : « Le festival de heavy metal «Hellfest» gagne son procès », *Le Parisien*, 15 juin 2010.

⁷⁵ *Ouest-France*, 15 juin 2010.

tellement habitués à jamais voir de flics le week-end, ne se sont pas méfiés et sont fait choper ivre-morts. »⁷⁶

Pour Yoann le Nevé⁷⁷, un des organisateurs et fondateurs du festival, « *Les gendarmes sont mêmes contents de venir ici au festival. Certains écoutent du ‘metal’... Ils préfèrent venir faire la sécurité au Hellfest que dans d’autres festivals, parce qu’ils savent que chez nous, il ne se passe rien !* »⁷⁸

Si les arguments en faveur du maintien dans le temps du Hellfest sont publics et attestent de la difficulté à « normaliser » le festival, il n’en demeure pas moins que les catégorisations et les stigmatisations du festival, des organisateurs et des festivaliers, autrement dit séparer le « Bien » du « Mal », s’avèrent être bénéfiques médiatiquement et profitables politiquement dans le champ local. Les stratégies discursives, sur Internet, dans la presse ou sur les ondes radiophoniques, visant à réguler les conduites sociales jugées déviantes permettent de rendre visible les comportements pointés mais aussi, à moindre frais, d’exister politiquement. Cas quasi-idéaltypique, Jean-Yves Rineau, constitue un exemple révélateur. Porte-parole de l’association « Provocs-Hellfest ça suffit. Collectif pour un festival respectueux de tous », il est ex-Directeur des ventes pour le Groupe Lactalis. Habitant de Clisson, âgé de 61 ans, il s’est porté candidat « divers droite » à la législative de 2017 dans la 5^{ème} circonscription du Maine-et-Loire avec le soutien officiel du Parti Chrétien Démocrate. Il a mis à profit sa visibilité locale, relative à ses nombreuses interventions médiatiques contre le festival Hellfest, pour s’engager en politique dans un registre de valeurs conservatrices et catholiques : « *Pour sa première candidature, Jean-Yves Rineau défend ‘la famille’ et le ‘bien commun’* » titre ainsi le quotidien local *Le Courrier de l’Ouest* le 18 mai 2017. Proches des « milieux » des associations catholiques locales, son programme politique est explicitement ancré dans des arguments de la « droite traditionnelle » et chrétienne comme en témoignent les extraits ci-dessous :

⁷⁶ Interview de Ben Barbaud, <http://www.decibels-storm.com>, mai 2008, [en ligne], consulté le 5 décembre 2011.

⁷⁷ Yoann le Nevé, originaire de Vannes dans le Morbihan, né en 1974, est administrateur et trésorier de l’association Hellfest Productions depuis sa création en 2006. Il a accompagné Benjamin Barbaud dès 2004 à l’époque du « Furyfest » en qualité de stagiaire.

⁷⁸ Extrait d’entretien, mai 2011.

« La France est marquée par un délitement du lien social & culturel favorisant dérives communautaristes, individualisme, matérialisme. Le renouveau passe par la promotion de valeurs positives pour le bien de chacun et de tous avec au cœur « Le bien commun ».

- Affirmation et défense de la dignité de la personne humaine tout au long de sa vie, de sa conception à sa mort naturelle et par conséquent Interdire les mères porteuses et toute marchandisation du corps humain y compris des embryons humains, dire non à l'euthanasie qui est dans les cartons du soit disant « esprit de progrès », oser lever le tabou de la question de l'avortement.

- Reconnaissance et soutien de la famille fondée sur l'union d'un homme et d'une femme et par conséquent l'abrogation du « mariage pour tous » et renouer avec une vraie politique familiale avec notamment l'universalité des allocations familiales.

- Promotion d'une culture qui « contribue à rendre l'homme plus humain » et reconnaissance de l'apport culturel du christianisme en ce domaine et par conséquent affirmer les racines chrétiennes de la France.

- Protéger la nation comme la prunelle de nos yeux & par conséquent lutter contre le terrorisme islamiste & ses financiers, dénoncer les accords de Schengen. Le sens de ma candidature s'inscrit dans cette perspective cohérente et globale d'une société à visage humain parce que fondée sur des principes à la fois anthropologiques & issus du droit naturel. »⁷⁹

Si sa candidature n'a retenu que 1,29% des voix lors du scrutin, il a néanmoins pu diffuser ses idées lors de la période pré-électorale⁸⁰. Très présent sur les réseaux sociaux, il alimente des blogs, utilise des « tweets » et organise des débats et tables rondes au sein des réseaux catholiques locaux. Le Hellfest a été un moyen pour Jean-Yves Rineau d'insister sur ses propres valeurs dans les colonnes du Figaro : *« La réaction au scandale que représente le festival au travers de sa programmation financée par les pouvoirs publics est remontée depuis quelques mois. Nous n'exigeons pas l'arrêt du festival, mais du discernement dans la*

⁷⁹ Source : *Le Salon beige* : blog quotidien d'actualité par des laïcs catholiques, en ligne, consulté le 1^{er} avril 2019, <https://www.lesalonbeige.fr/legislatives-jean-yves-rineau-cholet-ce-quit-convenu-dappeler-la-droite-a-sa-part-de-responsabilite/>

⁸⁰ Non élu, son image a de plus été « écornée » suite à de nombreux « tweet » homophobes dont une partie a été relayée dans la presse locale. Pour lui, *« La subculture issue de l'homosexualité promue par les réseaux LGBT, y compris dans l'Église est source de dévastation »*. Ces propos ont été jugés « inqualifiables » par son employeur, le Groupe Lactalis.

programmation. L'argent public ne peut en aucune manière soutenir des groupes dont les paroles constituent autant d'atteintes à la dignité des personnes. L'antichristianisme virulent et haineux contribue à banaliser une violence et un communautarisme dont chacun est capable de mesurer les méfaits ». ⁸¹ Il est aussi, avec l'association dont il est porte-parole, à l'initiative d'une seconde judiciarisation du débat et du festival après avoir adressé au Procureur du Tribunal de Grande Instance de Nantes une plainte au pénal en 2017 pour « Incitation à la haine et à la violence » ainsi que pour « Provocation au suicide ». C'est aussi suite à cette assignation que Jean-Yves Rineau a pu défendre et argumenter dans les magazines tels *VSD*, *Les Inrockuptibles* ainsi que les quotidiens régionaux (*Ouest-France*, *le Courrier de l'Ouest*, etc.).

Conclusion

Le festival Hellfest constitue un évènement privilégié pour réaffirmer un socle de valeurs antinomique avec les références culturelles de la musique metal. La régularité annuelle de cette manifestation permet aux « entrepreneurs de morale » tel Jean-Yves Rineau, à force de catégorisations et stigmatisations médiatisées, d'exister symboliquement et politiquement. Les tentatives d'universalisation des idées et de la « discipline morale » (Foucault, 1974) de ce type de collectif sont, de manière personnifiée, également bénéfiques dans le champ politique local (quoique relativement eu égard le nombre de voix portées sur le candidat.

Encadré 4- Une visibilité médiatique des recherches scientifiques qui participe à la légitimation d'un style musical ?

Le nombre élevé de sollicitations au sujet des enquêtes quantitatives menées à l'égard des festivaliers du Hellfest, en dehors du champ académique et scientifique, témoigne d'intérêts visant à mieux connaître « le profil » et « les motivations » des festivaliers mais aussi à déconstruire, pour la majorité d'entre elles, les prénotions et le sens commun qui caractérisent encore la « culture metal ». Les médias en particulier ont été curieux et attentifs aux résultats de ces recherches depuis 2011 : plusieurs télévisions nationales et régionales (*France 4*, *France 3*, *Radio Télévision Suisse*), des radios (*France Culture*, *France Bleu*, *Sun-Radio*, *RCF Anjou*, *Radio Campus Angers*), la presse papier (*Ouest-France*, *Sud-Ouest*, *Presse-Océan*, *Le Courrier de*

⁸¹ « Les opposants au festival heavy metal «Hellfest» ne faiblissent pas » *Le Figaro*, 17 juin 2016.

l'Ouest, Red Bull Magazine). Des conférences « grand public » ont été données à l'invitation de collectivités locales (ville de Clisson), dans des festivals et manifestations musicales (« Inferno Festival » de Lausanne, « Gérardm'Electric » de Gérardmer, « L'Echonova / Lieu de Musiques Actuelles » à Vannes) et aussi au sein de la prison de Nantes. Mes travaux universitaires participent ainsi, avec quelques autres, à la production discursive et symbolique qui entoure l'espace de la musique metal en France (et sans doute à son acceptation sociale progressive).

Le quatrième et dernier chapitre de la première partie positionne l'analyse dans un contexte socioculturel et politique totalement différent. Il y est question de la manière dont, en Chine, des populations locales autochtones (des paysans) sont symboliquement reléguées à des positions sociales subalternes à la suite de politiques d'urbanisation rurale pour le moins coercitives.

4- Mise à distance et violences symboliques. Les effets de l'urbanisation rurale dans la périphérie de la métropole cantonnaise (le cas de la cité universitaire *Daxuecheng*)⁸²

Introduction

La description et l'étude des effets de l'urbanisme sur les populations locales en Chine ne sont pas nouvelles. Souvent, les collusions entre promoteurs immobiliers et représentants politiques sont pointées, que ce soit dans les grandes métropoles comme Pékin (Merle & Youjun, 2002 ; Aveline-Duchât, 2013) ou dans les communes rurales. Concernant la cité universitaire *Daxuecheng* sur l'île de *Xiao Guwei*, terrain convoqué dans ce travail, dans la proche banlieue de Canton, d'importantes transformations s'opèrent en un temps court suite à l'impulsion volontariste des politiques d'Etat. C'est justement cet ordonnancement qui permet de justifier l'idée selon laquelle en un même espace physique (le complexe universitaire a été construit sur une île composée de petits villages de paysans) cohabitent dorénavant ou mieux, se superposent, des populations, des groupes sociaux, aux usages du lieu et aux caractéristiques sociales très différenciés. L'analyse se positionne donc dans l'étude des transformations géographiques, des aménagements produits (ou la littérature scientifique est d'ailleurs conséquente) et dans l'analyse des effets de l'urbanisation rurale⁸³ et des « arrangements locaux » (Dorier-Apprill & Jaglin, 2002) inhérents.

Ainsi, en quoi l'urbanisation rurale en Chine transforme-t-elle à la fois l'espace physique (rues, architecture, morphologie urbaine, etc.) et structure-t-elle l'espace social (recrutement social différencié, renversement des structures économiques séculaires) ? Cette

⁸² Ce travail a été engagé suite à une mission d'enseignement à l'université de Canton en 2011 et poursuivi grâce à un financement de recherche « Aide à la mobilité Ariane » du conseil scientifique de l'université d'Angers en 2014. Enfin, ce chapitre est, sous une version modifiée, prévu à paraître dans la revue *Autrepart, Revue de sciences sociales au Sud*.

⁸³ Dénomination des échelons urbains (transcription phonétique des mots chinois en pinyin en italique) : province : *sheng*, municipalité : *shi*, arrondissement : *shiqu*, bureau de quartier : *jiedao*, comité de résidents : *junmin weiyuanhui*. Dénomination des échelons ruraux : district : *qu*, bourg : *zhen*, village : *cun*, comité des villageois : *cunmin weiyuanhui*.

question fondamentale, en période d'importantes mutations de la société chinoise, est ici proposée à l'aune d'un cas singulier à proximité immédiate de la ville de Canton. S'il n'est pas ici question d'identifier les stratégies et enjeux politiques liminaires ayant permis la création et la réalisation d'un complexe universitaire de près de 200 000 étudiants en moins d'une décennie, l'analyse des conséquences de l'urbanisation rapide et de la « *modernisation des villes chinoises* » (Gransow, 2014) met en lumière des effets d'aubaine, des bifurcations biographiques, des transformations sociales, etc. pour le moins structurants. Il en résulte, tant sur le plan spatial que social, un « *contexte d'effacement progressif des distinctions entre zones rurales et zones urbaines* » (Zhu, Lin, Lin & Chen, 2013) et, concomitamment, un renforcement des inégalités sociales entre les populations nouvelles et les populations autochtones dans les villes. La politique d'urbanisation rurale analysée dans le présent cas a pour conséquence une dualisation de l'activité professionnelle et des usages sociaux. Il s'ensuit des mises à l'écart (sociales et spatiales) qui s'apparentent à un processus de « marginalisation urbaine » (Wacquant, 2007) dont les effets symboliques, en termes de violence, sont suffisamment importants pour que la structure de la population locale et celle de l'économie locale traditionnelle en soient foncièrement déstabilisées.

Trois parties composent ce chapitre. La première vise à préciser – à partir de l'exemple de la nouvelle cité universitaire *Daxuecheng* – le cadre politico-juridique et les agencements administratifs ayant favorisé les processus très rapides d'urbanisation rurale en Chine. L'existence de plusieurs villages séculaires sur l'île pose le problème des transformations et des aménagements spatiaux. À ces derniers correspond une double refonte de l'économie locale avec de nouvelles stratégies économiques de la part des villageois d'une part puis l'arrivée de migrants chinois venus par effet d'aubaine d'autre part. Cette mutation économique du village, analysée dans la seconde partie, a également pour effet différentes formes de ségrégation, de marginalisation et de mise à distance tant sociales que spatiales. Enfin, la dernière partie aura pour objectif de démontrer que la venue de milliers d'étudiants sur l'île d'une part et le maintien de quelques villages d'autre part a pour conséquence un bouleversement des usages sociaux des lieux. La transformation fondamentale des propriétés sociales des populations résidentes, suite à la venue de nombreux migrants chinois d'une part attirés par la manne économique escomptée puis des étudiants d'autre part, permet d'avancer l'idée de contrastes sociaux. Ces contrastes doivent-ils s'envisager de manière durable ou éphémère ?

Cadrages méthodologiques : enquêter en Chine

Les matériaux empiriques, principalement de type qualitatif, reposent sur plusieurs phases de recueil de données empiriques. Une première étape « exploratoire » a été menée pendant une semaine en octobre 2011, elle a été complétée par deux temps d'approfondissement des hypothèses et de recueil de données qualitatives, soit cinq jours en 2013, puis une semaine supplémentaire en mai 2014⁸⁴. Chaque période a permis, suite à des recadrages et des reformulations, d'affiner et de tester des hypothèses. Les données reposent sur des matériaux qualitatifs – entretiens exploratoires et semis-directifs menés en anglais puis en mandarin par Benjamin Taunay (géographe de l'UFR Esthua Tourisme et Culture avec qui ce terrain a été mené)⁸⁵, puis observation – d'une part et sur un recueil systématique de documentations (de première et seconde main) relatives à l'objet d'autre part.

Deux villages sur les cinq que compte l'île ont été sélectionnés en raison de leur localisation, de leur taille et, surtout, de leur proximité immédiate avec les récents établissements et bâtiments universitaires. Le cas de *Beiting cun* (initialement exploré en 2011) a été approfondi en 2014 et l'analyse de *Nanting cun* a été engagée aux fins de comparaison. Concernant le premier village, un décompte exhaustif de l'ensemble des pensions et des commerces (coiffeurs, supermarchés, imprimeries, vente de fruits, restaurants chinois et étrangers, etc.) a été réalisé afin de mesurer spatialement la profondeur des transformations apportées au lieu par l'arrivée de résidents extérieurs.

4-1- L'urbanisation rurale de *Daxuecheng* : une injonction politique forte

L'urbanisation rapide en Chine et les transformations sociales induites pour les populations locales rurales constituent des objets largement traités en sociologie, géographie et science politique⁸⁶. Quelles ont été les grandes étapes de ces mutations et comment ces processus récents, produisant des « *formes urbaines spécifiques* » (Rouilleau-Berger, 2011), conduisent au « miracle de planification » tel que celui de l'île de *Xiao Guwei* ?

4-1-1- La cité universitaire *Daxuecheng* ou l'urbanisation rurale de la périphérie de Canton : « un miracle de planification »

La ville de Canton, chef-lieu de la province du Guangdong, et ses périphéries constituent un cas remarquable illustrant l'urbanisation chinoise. Principale porte d'entrée touristique en Chine dans les années 1980, la croissance de l'espace urbanisé de Canton a

⁸⁴ La dernière phase de terrain a bénéficié d'un financement « Mobilités Arianes » du conseil scientifique de l'université d'Angers.

⁸⁵ Se reporter au Volume 1 de l'HDR, en particulier le chapitre « Ouverture croissante vers des terrains internationaux », pour davantage de détails concernant les modalités d'investigations opérées en Chine.

⁸⁶ Il n'est pas ici question de mentionner une succession de recherches : l'article de Chen YingFang (2009) liste de nombreux travaux pertinents en la matière.

été concomitante d'un renforcement qualitatif des réseaux urbains en vue d'accueillir les Jeux Olympiques d'Asie en 2010. Cette stratégie politique s'inscrit dans le droit fil des préconisations du dixième plan quinquennal de la ville 2001-2005, insistant sur l'importance de : « *prendre une approche progressive* » (*xunxu jianjin*), d'« *économiser les terres* » (*jiyue tudi*), d'adopter un « *développement intensif* » (*jiyue fazhan*) et une « *planification scientifique* » (*heli buju*). Selon le gouvernement de la ville de Canton, l'action s'est dès lors basée sur quatre objectifs : « *améliorer l'environnement habitable* » ; « *économiser les terres* » ; « *valoriser et diversifier la fonction urbaine* » ; « *établir une nouvelle carte de visite et faire rayonner l'image culturelle et historique de la ville* ». Sous le slogan performatif de « *modernisation* » affirmé par les autorités politiques locales, afin de permettre de construire des immeubles d'habitations moins insalubres et surtout économiquement plus rentables, plusieurs quartiers sont ainsi détruits dans et autour de la ville, conduisant à l'expropriation des habitants ainsi que leur relogement dans des zones périphériques. Sous l'autorité du gouvernement municipal, la politique d'urbanisation en vue des Jeux Olympiques d'Asie, intitulée « *Habiller et coiffer* » (*chuanyi daimao*), suscita ainsi chez les habitants expropriés une vague de contestation engendrée notamment par la rupture de sociabilités anciennes et l'abandon forcé des usages traditionnels des quartiers.

Si ce phénomène est assez bien documenté dans les quartiers centraux de la ville⁸⁷, il l'est moins dans ses périphéries, elles aussi soumises à une importante urbanisation rurale. La volonté de l'État chinois consiste à produire de l'urbanité dans les zones rurales avec un « *effacement progressif des différences entre zones urbaines et zones rurales, particulièrement dans les régions côtières très développées* » (*Ibid.*)⁸⁸. Dans le cas des périphéries des plus grandes villes du pays, l'urbanisation rurale a produit des « *villages urbains* » (Li, 2008) ou des « *villages dans la ville* » (Chung & Hunger, 2013) localisés au sein d'espaces urbains récemment créés. Cette « *urbanisation in situ* » (Zhu et al. 2013) est clairement observable dans les périphéries des plus grandes villes des provinces du Fujian et Guangdong. Elle demeure toutefois relativement invisible dans les statistiques officielles qui séparent arbitrairement les zones urbaines et rurales, passant sous silence les transitions

⁸⁷ Ce phénomène est plus généralement documenté en géographie, aménagement et urbanisme de langue anglaise, grâce au groupe de recherche « *The China Urban Research Network* », regroupant des chercheurs du monde entier (<http://mumford.albany.edu/chinanet/>).

⁸⁸ Voir également le numéro 2013-3 de la revue *Perspectives Chinoises* consacré à ce thème (« *L'urbanisation de la Chine rurale* »).

urbaines en cours dans les espaces ruraux (*Ibid.*)⁸⁹. Si les processus à l'origine de ces situations spatiales (l'implantation à la campagne d'entreprises d'État ou des investissements directs étrangers), dans certaines provinces dès le début des années 1980, sont largement documentés, la force du changement de l'espace physique et social par l'implantation d'un complexe universitaire à proximité d'une très grande-ville (Canton) l'est beaucoup moins.

Situé dans l'arrondissement de Panyu, sur l'île de *Xiao Guwei*, au sud de la ville historique de Canton, le complexe universitaire *Daxuecheng* regroupe près de 200 000 étudiants au début des années 2010 alors que le début de sa construction dans sa première phase date seulement de 2004 (les premiers cours ont été assurés en septembre 2005). Le projet a débuté en octobre 2000, sous l'impulsion de la municipalité de Canton (avec un premier document intitulé « Comparaison des zones pour établir le nouveau complexe universitaire », *guangzhou xin daxuecheng yuangu xuan zhifang an bijiao yanjiu*) puis la publication officielle du projet dans un discours conjoint du secrétaire du Parti Communiste de la municipalité et du maire de la ville dès le 6 février 2001. Une carte a été diffusée par le comité du Parti Communiste de la ville de Canton le 2 mars 2001 à l'ensemble de la population locale⁹⁰. D'un statut rural, les terres de l'île, historiquement sous autorité du district, sont dorénavant placées sous la compétence de l'arrondissement de Panyu, partie intégrante de la ville de Canton. Une planification complète de l'île en cinq grands ensembles universitaires (*zu tuan*) est réalisée, dont quatre sont directement positionnés à l'endroit des anciens villages. Les anciennes terres agricoles sont destinées à l'établissement des différentes universités tandis que les agglomérations villageoises demeurent sous la responsabilité des comités de villageois : les cinq villages subsistent en effet dans le schéma directeur initial (Zhong, 2007). Les grandes infrastructures universitaires construites par l'État ont été édifiées sur les terres agricoles expropriées. Ne demeurent des anciennes formes spatiales (villages et champs) que ces cinq villages « ghettoïsés » qui s'insèrent de

⁸⁹ Zhu Y. (2013) travaille à l'échelle de la province du Fujian à l'aide du recensement de la population (2000), d'annuaires statistiques du Fujian et de l'annuaire socio-économique de la province. Cette approche à grande échelle permet de mesurer la part de la population « quasi-urbaine » oubliée (« invisible » selon l'auteur) dans les statistiques officielles. Une telle approche quantitative n'a pas été possible dans notre cas d'étude, l'accès aux sources officielles ne nous n'ayant pas été autorisé lors de nos passages (2013 et 2014) dans les différents départements traitant de l'aménagement à l'échelle du bureau de quartier (*jie dao*). Ce constat témoigne du fait qu'« entrer dans des places » et s'inscrire dans une logique de « régime de confiance » n'est pas toujours aisé en Chine (Rouilleau-Berger, 2012). Ce travail part donc d'une situation observable (l'urbanisation *in situ* d'une île définie comme espace rural) pour en expliquer les logiques contemporaines à l'aune de processus économiques (la transformation des habitats et leur système d'exploitation) et sociaux (les contrastes d'utilisation de l'espace public).

⁹⁰ Zhong L., 2007, *guangzhou daxuecheng jianshe* (la construction de *Daxuecheng*), Editions du peuple du Guangdong, 187 p. (tiré à 1000 exemplaires).

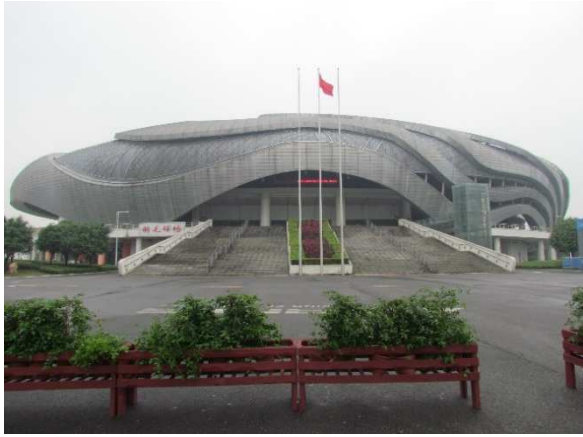
facto dans le tissu urbain (Encadré 5). En lieu et place d'anciens champs, 310 bâtiments ont été construits, pour une superficie bâtie totale de 5 200 km², ainsi que 70 kilomètres de routes de niveau municipal damées et 120 kilomètres de routes et chemins au sein des complexes universitaires. Des quartiers résidentiels (*xiaoqu*) ont également été construits au cœur de l'île. Le projet a coûté (fin 2005, année de début des enseignements) 20 milliards de yuans (environ 2,4 milliards d'euros) pour la construction de dix composantes universitaires, mobilisant 5327 ouvriers et ingénieurs chinois et étrangers.

Encadré 5- Les aménagements et constructions du complexe universitaire : accueillir 200 000 étudiants

(Photographies : C. Guibert, 2011, 2013, 2014)

Que ce soit les immeubles destinés à l'hébergement des étudiants, les établissements des universités ou les complexes sportifs à disposition des étudiants, la transformation de l'île a été spectaculaire en une décennie. En 2014, seules les zones historiquement occupées par les cinq villages (*Beiting, Beigang, Nanting, Suishi, Lianxi*) témoignent de l'organisation spatiale précédant la construction de *Daxuecheng*. L'île est maintenant complètement intégrée au tissu urbain de la ville de Canton, accessible par deux lignes de métro ainsi que par une autoroute intra-urbaine. Le front pionnier de l'urbanisation se situe au niveau de la gare de trains à grande vitesse, la gare du Sud, à 10km environ au sud de l'île.

Une partie du complexe sportif, situé au centre de l'île, est positionnée à égale distance de la plupart des universités (photographie 1). Le centre d'exposition scientifique (photographie 2) et une partie des bâtiments proches de *Beiting* (photographie 3 et 4) témoignent de l'envergure architecturale des complexes universitaires.



1



2



3



4

Les positions de l'autorité politique locale alternent entre la catégorisation négative des villages et de leurs habitants d'une part en cherchant progressivement à les exproprier et, d'autre part, à ignorer ces derniers en les confinant spatialement et symboliquement.

4-1-2- Les villages au sein de *Daxuecheng* : des isolats face à l'urbanisation

Si, suite à la construction des complexes universitaires (facultés, cités universitaires), les villages ont rapidement été circonscrits dans des limites spatiales bornant les habitations et les rues séculaires, notamment par les grands axes routiers, l'organisation des 16èmes Jeux Asiatiques à Canton, du 12 au 27 novembre 2010, a également constitué une étape importante dans l'urbanisation de l'île. Manifestation d'envergure faisant participer des sportifs asiatiques et du Moyen-Orient tous les quatre ans depuis le début des années 1950, les Jeux Asiatiques sont en quelque sorte des Jeux Olympiques à l'échelle du continent. Plus de 2500 athlètes de 41 nationalités différentes ont participé aux Jeux de Canton, largement dominés, sur le plan sportif, par la délégation chinoise. À l'instar de Pékin (Jeux Olympiques en 2008) ou Shanghai (Exposition Universelle en 2010), Canton apparaît ainsi telle une « ville-monde » (Gransow, 2014), un centre métropolitain, économique et culturel où les effets de la production de l'espace urbain sont prégnants auprès de la population locale. Les autorités locales ont dès lors décidé de dissimuler les villages à proximité des principaux axes routiers à l'aide de grandes palissades en tôle. Même si les barrières ont été détruites en 2015 après cinq années d'existence, la mise à l'écart des villages – mieux, leur « invisibilisation » –, tant physiquement que symboliquement, caractérise une urbanité singulière : entre les routes à six voies (Encadré 6) et les complexes universitaires imposants, les villages sont des isolats positionnés au milieu d'infrastructures récentes. Les usages traditionnels liés à l'agriculture ne correspondent pas à l'image que veulent en donner les autorités locales de Canton : être villageois n'est localement plus légitime et ce statut dorénavant socialement dominé ne correspond plus aux nouvelles attentes normatives du lieu.

Encadré 6- Des villages bornés et délimités

Les palissades en tôle qui entourent les villages ont pour effet de mettre « sous cloche » les villageois et de les séparer spatialement et symboliquement des usages nouveaux de l'île (universités). La photographie de gauche est prise de l'extérieur d'un village et montre les graffitis et tags dessinés sur la palissade, tandis que la photographie de droite est prise de l'intérieur, en soirée, où sont disposées des tables d'un petit restaurant d'extérieur. (Photographie : C. Guibert, octobre 2011 et mai 2014)



5



6

Contigües au village de *Beiting* – à l'ouest – les dernières parcelles dédiées aux cultures par les villageois contrastent avec les bâtiments nouvellement construits. Quant aux axes routiers créés au sein de l'île pour relier les complexes universitaires entre eux grâce à un important réseau de bus ainsi qu'à Canton (photographie 4), ils contribuent à isoler et enclaver les villages.



7



8

Le mouvement d'urbanisation de la Chine, de manière générale ou plus précisément dans le cas de l'île de *Xiao Guwei*, peut se résumer par la formule « aucune force ne peut s'opposer aux bulldozers » (Yingfang, 2009), que ces derniers soient bien réels ou,

métaphoriquement, politiques. Si les sites des villages ont été conservés au sein du plan d'aménagement directeur de l'île de *Xiao Guwei*, les villages ont toutefois été physiquement et symboliquement condamnés entre les axes routiers reliant les universités entre elles. Le village de *Beiting* illustre bien ce processus, mélange de conservation à l'intérieur des frontières du village et, concomitamment, de marginalisation, d'exclusion puis de mise à l'écart. Le droit d'utilisation du foncier (construction, revente des bâtiments) revient toutefois de droit aux comités de villageois, ces derniers décidant ainsi de rester ou non sur place, ce à quoi le gouvernement du bureau de quartier de *Xiao Guwei* ne peut s'opposer. Si la possibilité de rester est, pour l'instant, acquise aux paysans, « *la vie n'est pas facile* » selon le maire du village de *Beiting* qui, fataliste, déclare clairement regretter la situation antérieure. Les revenus des villageois ont été nettement amputés et nombre d'entre eux ont quitté le village dès le début des travaux d'aménagements de l'île :

« Avant la construction de Daxuecheng, notre village comptait 4300 habitants, mais maintenant 2100 ont déménagé hors d'ici, presque la moitié. C'était en 2003 notamment quand les travaux ont débuté et que les destructions ont commencé. Les habitants qui ont déménagé sont partis au bourg de Xinzao, au nouveau village de Guwei. (...) Si l'on considère les revenus moyens, avant la construction de Daxuecheng, la vie était plus simple. À ce moment-là on pouvait cultiver la terre et vivre ici indépendamment. Maintenant, il faut aller chercher un travail. La vie n'est pas facile. Autrefois, nous avions des terres et des champs, chacun pouvait labourer et cultiver, chacun pouvait vendre, nous étions indépendants. Maintenant que nous n'avons plus de terres nous ne pouvons plus labourer, il faut aller chercher du travail. Autrefois, une personne gagnait environ 8000 yuans par an, maintenant on a 3000 yuans, ce n'est pas suffisant. »⁹¹

L'urbanisation accélérée n'a-t-elle toutefois que des effets « destructeurs » ? Si le départ d'une partie des habitants fait écho à la construction d'établissements universitaires, privant les paysans de leurs espaces de productions agricoles, l'arrivée d'étudiants engendre, en miroir, l'émergence rapide d'une diversification économique et professionnelle.

⁹¹ Entretien effectué à la mairie de *Beiting*, mai 2014, dans un bureau collectif. Le maire nous a reçus suite à une réunion du comité de villageois où il était notamment question de compensations financières du gouvernement : « *le parti doit garantir notre niveau de vie* » précise-t-il à ce propos.

4-2- Les transformations de l'économie et les nouvelles stratégies économiques

Beiting compte 2000 habitants originaires du village pour 4213 migrants venus d'autres régions de Chine (source : Comité de l'île de *Xiao Guwei*, 2012), soit 2,1 habitants extérieurs pour 1 villageois autochtone. Comment se traduit spatialement ce déséquilibre ? Quelles incidences cela a-t-il en termes économiques et sociaux ?

4-2-1- Construire des pensions : la stratégie pragmatique des villageois

Hormis les infrastructures universitaires, l'ensemble des nouveaux services à destination des étudiants ont été créés au sein même des villages, en lieu et place d'habitations réhabilitées pour l'occasion. Le village de *Beiting* compte ainsi, en 2014, 158 pensions au total, positionnées selon une logique spatiale – deux polarités – singulière. Plus de la moitié (53,8 %, soit 85 établissements) sont localisés face à l'Université de Canton au sud du village, alors que 38 % (60 pensions) sont orientées vers l'Université Normale du Sud de la Chine à l'est du village. Cette forte concentration a des incidences sur les prix de l'immobilier, comme en témoigne un gérant d'une pension en 2014 : « *Plus on est loin d'une entrée du village, moins c'est cher. Les prix vont de 1 à 3 !* »⁹². Preuve de l'importance de la présence d'étudiants et du ciblage de « clientèle », de nombreuses locations de vélos dans la partie du village faisant face à l'Université Normale du Sud sont proposées. Un grand nombre de restaurants, de plein air ou couverts, avec plusieurs centaines de places, atteste manifestement de stratégies entrepreneuriales spécifiques : ce sont les étudiants⁹³ qui font principalement vivre économiquement les villages.

Les pensions sont construites par les villageois à partir d'habitations existantes (Encadré 7). Ces derniers, abandonnant leur métier d'agriculteur, deviennent gérants ou, conservant leur profession d'origine, louent la gérance à des migrants chinois. La stratégie est double : accumuler du capital économique en louant des chambres à des étudiants mais aussi agrandir les surfaces habitables et ainsi espérer des compensations financières plus élevées de la part du gouvernement en cas de destruction du village : « *La finalité des expulsions est acceptée sous condition d'en marchander les modalités d'application* »

⁹² Entretien effectué le 29 mai 2014. Plus loin dans l'entretien, l'interrogé demande combien nous avons payé pour le coiffeur ; à notre réponse (20 yuans), il répond « *nous on connaît les endroits à 10 yuans* ».

⁹³ Les étudiants ne sont pas les seuls nouveaux arrivants dans le village, des salariés aux revenus modestes (moins de 2000 yuans) viennent également profiter d'opportunités de logement à prix réduits, comme l'indique le *Quotidien de Canton* du 3 mai 2010, « Les fourmis urbaines emménagent à *Beiting* » (http://gzdaily.dayoo.com/html/2010-05/03/content_951480.htm).

(Laurans, 2006). Le montant des compensations s'applique en fonction de la période d'entrée dans l'habitation. Plus un villageois habite depuis longtemps une maison, plus la compensation financière est potentiellement conséquente. La moitié des habitants autochtones est ainsi partie du village dès les premières années de la construction du complexe universitaire. M. Wang, en charge des négociations avec les habitants des villages (en poste au bureau de quartier de l'île) déclare toutefois que, « *au début de la construction de Daxuecheng, les choses étaient pressées, les relations entre le gouvernement et les villageois n'étaient pas très bonnes. Aujourd'hui encore, les villageois proposent des conditions, nous voyons si nous pouvons y répondre favorablement. Nous négocions maison par maison.* »⁹⁴ Plus tard dans l'entretien, il précise, assez énervé, que « *certaines de leurs (les habitants du village) exigences sont trop élevées, si nous les acceptons, cela peut causer une injustice dans la destruction et le déplacement des habitats !* » Les habitants qui n'ont pas accepté les conditions initiales du gouvernement locales ont depuis continué à négocier, voyant la valeur de leur bien augmenter avec l'arrivée des étudiants dans le village « *Une fois que Daxuecheng a été achevé, les villageois ont petit à petit construit beaucoup de maisons, pour les louer. Ainsi ils gagnent plus que s'ils vendaient leurs terrains pour aller habiter dans le nouveau quartier.* » Le maire de Beiting indique que les revenus s'élèvent, « *pour ceux qui ont des chambres à louer, à environ 3000 yuans par mois par foyer.* » Ces effets d'aubaine professionnelle et ces arrangements opportunistes, grâce à la présence de nombreux étudiants, semblent toutefois s'inscrire dans l'illégalité selon le maire. Les effets pourraient être la destruction pure et simple des habitations nouvellement édifiées :

« Ces gens construisent illégalement, ils pillent ! Le gouvernement n'arrive pas à contrôler. À l'origine, la terre de ces villageois est la propriété du comité des villageois, le gouvernement n'a pas les moyens de contrôler. Tous ces bâtiments sont illégaux, les habitants les louent mais ce n'est pas légal. Donc maintenant, le gouvernement a déclaré trois mesures politiques pour mettre progressivement en échec ces constructions et les détruire. Le gouvernement a déjà commencé à faire le tour des bâtiments mais les mesures n'ont pas encore été promulguées. »

⁹⁴ Entretien effectué le 12 avril 2013. Le nom a été modifié.

Encadré 7- Un village en reconstruction

(Photographie : C. Guibert, octobre 2011)

Dans la plupart des rues, trop étroites pour accueillir des voitures, des échafaudages sont disséminés (photographie 9). De nombreuses maisons d'habitations sont soit rasées et reconstruites, soit aménagées de telle sorte qu'un ou deux étages supplémentaires puissent être réalisés. Ces habitations traditionnelles sont celles de Chinois habitant le village avant que les campus universitaires ne viennent déclencher des processus de plus-value immobilière et de pression foncière. Les traces d'habitat ancien deviennent dès lors exceptionnelles même si une première et timide politique de conservation a été promulguée en 2012 par la mairie.



4-2-2- Effets d'aubaine et persistance des ségrégations

L'arrivée massive d'étudiants a créé une nouvelle organisation économique dans ces « *villages urbains* » (Rouilleau-Berger, 2011, 2013b) enclavés dans le complexe universitaire de l'île. Les migrations ont pour effet des inégalités économiques et professionnelles. De nouveaux services, à destination d'une clientèle d'étudiants principalement, ont peu à peu été proposés. Ceci a été possible parce qu'une partie des terres anciennement agricoles « *appartient à la collectivité des villageois, l'autre à l'État* » selon M. Wang. Comme ailleurs dans la province du Guangdong, des « *petits groupes de villageois* » (*cunmin xiaozu*) ont conservé « *la propriété de la terre et les familles membres furent autorisées à cultiver la terre qui leur avait été attribuée sans contrepartie financière.* » (Chung & Hunger, 2013) L'expropriation sur ordre d'intérêt public sur ces terres à statut rural n'a donc pas été possible partout, obligeant les autorités à négocier et à développer une gouvernance particulière, adaptée à chaque situation locale.

L'amputation d'une partie des terres villageoises (celles dont la propriété est détenue par le gouvernement de Canton) a toutefois forcé une partie des habitants du village à développer de nouvelles stratégies. La structure sociale de la population des villages a en conséquence, à l'aune de ces « *bifurcations biographiques* » (Rouilleau-Berger, 2013a), été largement modifiée. La plupart des nouveaux commerces (pensions, salons de coiffure, restaurants, superettes, magasins de prêt à porter et reprographie) sont gérés par des Chinois qui ne sont pas des villageois autochtones⁹⁵. Ce processus participe à la reconfiguration économique, urbaine et sociale des villages de l'île. Ces Chinois d'autres provinces ont connaissance des opportunités d'emplois par le réseau (amis, famille) : « *Ce sont les réseaux de solidarité et d'entraide entre migrants issus de la même région qui vont favoriser la production et la reconnaissance de compétences et d'expériences* » (Rouilleau-Berger & Lu, 2005). Les sites internet dédiés aux offres d'emplois sont également mobilisés par les migrants les plus jeunes. Ces perspectives économiques sont perçues comme de véritables effets d'aubaines pour des Chinois soit diplômés mais sans emploi dans leur région d'origine, soit anciens agriculteurs et ouvriers souhaitant arrêter des professions pénibles physiquement et financièrement peu intéressantes. Les migrations spatiales, en lien avec les structures traditionnelles de la société chinoise tels que les systèmes de parentés, permettent ainsi les mobilités professionnelles et sociales chez les Chinois provenant d'autres régions. Ces migrations ne garantissent toutefois pas mécaniquement une hausse de revenus par rapport à leurs anciens emplois respectifs.

Si de nouveaux arrivants s'installent dans les deux villages investigués pour y développer des affaires et profiter de la manne économique des étudiants, il n'en demeure pas moins que ces commerçants et hôteliers ne jouissent pas des mêmes droits juridiques et avantages économiques que les habitants installés avant le début de la construction de *Daxuecheng*. Ces habitants temporaires louent aux résidents permanents les bâtiments qu'ils exploitent commercialement (pensions, magasins), conduisant à des conditions de vie pour le moins économiquement précaires. Gérer une pension implique par exemple de laisser le maximum d'espace pour les chambres destinées aux clients. Pour les gestionnaires de ces établissements, cela conduit parfois à loger à plusieurs dans un réduit. C'est le cas de Wang, neveu du gérant d'une pension dont il assure l'accueil, obligé de dormir avec son oncle sur le lit au milieu d'une chambre qui fait également office de réception de la pension mais aussi

⁹⁵ Une partie des paysans propriétaires de leur terre loue leurs maisons à des migrants là où d'autres ont choisi de déménager, en laissant toutefois la gestion de pension à un membre de leur famille. Malgré la possibilité d'obtenir de nouveaux revenus en restant au village, les conditions de vie sur place sont loin d'être idylliques.

de cuisine, de salle à manger et de séjour, comme en témoigne l'encombrement (ordinateur portable, linge repassé et à sécher, valise, nécessaire de toilette) de la pièce. Trois personnes (l'oncle, son épouse, leur fille) habitent régulièrement cet espace auquel est accolée une petite salle de bains.

Si les habitants non natifs du village de *Beiting* sont numériquement majoritaires (plus des deux tiers des résidents non étudiants selon le recensement de la mairie en 2010), une ségrégation sociale s'esquisse à l'aune des droits alloués à chaque catégorie de population. Ils ne disposent pas du droit d'utilisation du sol : leur Hukou – système d'enregistrement de résidences – n'étant pas enregistré dans un des villages de l'île de *Xiao Guwei*, les nouveaux arrivants ne disposent pas des privilèges sociaux ordinaires dont bénéficient les villageois autochtones (gratuité de l'école primaire, remboursement des frais de santé, aides au chômage)⁹⁶. La population venue de l'extérieur de Canton n'a en outre pas d'incidence politique sur les choix et stratégies de développement local comme le confirme Xi J., un « nouveau villageois » : « *Je n'ai pas le droit de voter à Beiting, je n'ai pas ce pouvoir, je ne peux voter que dans mon village, là où est mon Hukou (...) Je n'ai pas les mêmes accès aux soins que les autres habitants.* »⁹⁷. La population migrante a toutefois un impact sur la vie locale en termes d'organisations spatiales, de structures sociales et de développement économique de l'île.

4-3- Une structure sociale de la population modifiée

Quelles formes prennent les processus de cohabitation des populations villageoises et paysannes avec les dizaines de milliers d'étudiants présents sur l'île dont une proportion importante d'entre eux fréquente les villages pour s'y restaurer, acheter voire s'y loger ? Déambuler dans les villages de l'île situés à proximité des complexes universitaires permet de visualiser immédiatement des usages différenciés de l'espace (Encadré 8), autrement dit des « contrastes éphémères » : cette coprésence de fait, improbable et impromptue, est rendue possible ici à cause de la rapidité des transformations spatiales et des modifications de la structure sociale de la population. Les rues du village de *Beiting* donnent à voir des usages différenciés et contrastés de l'espace.

⁹⁶ Cette disposition n'est pas spécifique au cas analysé mais à l'ensemble des provinces de Chine.

⁹⁷ Entretien effectué le 23 mai 2014.

Encadré 8- Des usages différenciés de l'espace public

(Photographies : C. Guibert & B. Taunay, octobre 2011, avril 2013 et mai 2014)

Si les étudiants, livres à la main, traversent les quartiers en direction de l'université, des ouvriers vont et viennent également vers les chantiers de réfection des habitations (photographie 10). Les tenues suffisent d'ailleurs à identifier les étudiants et étudiantes (parfois en tenue « légère » et hauts talons) puis les ouvriers, en bleus de travail et tongs voire pieds nus. L'espace public est ici le lieu de cohabitations éphémères (photographie 11).



10



11

La plupart des croisements de ruelles du village de *Beiting* sont agrémentés de multiples panneaux indiquant la présence de pensions à destination d'une clientèle estudiantine (photographie 12). Les barrières autour du village deviennent quant à elles le support de publicités diverses à destination des étudiants (emplois temporaires, excursions, rencontres musicales le week-end, etc. ; photographie 13).



12



13

Les cas présentés ci-après visent à illustrer l'analyse et administrer la preuve que les populations de l'île sont composites et hétéroclites. Les contrastes sociaux observés se déclinent à l'aune des origines sociales et géographiques des individus interrogés.

A- Ranjian W., âgé de 26 ans, a fait des études dans le domaine du design et de la mode vestimentaire dans la province du Jiangxi « à la capitale ». Il a obtenu sa licence à 23 ans. Il est arrivé sur l'île en 2009, en réponse à une offre d'emploi, afin d'occuper le poste de vendeur dans un magasin de vêtements. Il a ensuite ouvert une agence de conseil immobilier par opportunité, « en indépendant » début 2011. Sa clientèle est surtout constituée « de gens qui louent plus que de gens qui achètent des logements ». En 2014, l'agence n'existe plus, témoignant de la fragilité des entreprises quant à leur pérennité d'une part et l'instabilité professionnelle et sociale dans laquelle s'inscrivent certains migrants d'autre part :

« J'ai vu que les prix des maisons augmentaient beaucoup et qu'il n'y avait personne pour vendre les parcelles et les appartements. Les prix ont été multipliés par cinq en six ans ! Je suis le seul à faire cette activité dans le village car je me suis rendu compte qu'il y avait des besoins des deux côtés : pour les acheteurs car les procédures d'achat sont compliquées et pour les loueurs qui ont du mal à trouver leurs clients. S'il y a beaucoup de boutiques, c'est qu'il y a de moins en moins d'habitations et de surface utile. Les habitants ont été concentrés ici, à cause de la construction de l'université. Certains ont donc cherché d'autres activités : ils ont ouvert des restaurants par exemple. On peut dire que, puisqu'il y a beaucoup d'étudiants, c'est une conséquence : il y a des salons de coiffure, des restaurants, etc. »⁹⁸

B- Un couple, gérant d'une supérette sur l'île, est quant à lui originaire du sud-est de la province. Avant cette récente activité professionnelle, tous deux étaient ouvriers. Leur enfant est scolarisé dans un lycée de Canton. Le magasin a ouvert au début de l'année 2010 et les heures d'ouverture sont calquées sur les modes de vie de la population étudiante, la superette est en effet ouverte jusqu'à une heure du matin, chaque jour. Le local qu'ils utilisent était anciennement dédié à un restaurant. Leur affaire, également créée par l'opportunité de l'essor rapide de la population sur l'île, semble être économiquement prolifique : « ça marche bien. On est venu ici parce que la population migrante est très importante. On est venu parce qu'il y a de l'argent à se faire, parce qu'il y a beaucoup de monde. Nos clients, c'est tout le monde, les habitants et les étudiants »⁹⁹.

C- Chen M., gérant d'un salon de coiffure (Encadré 9), est lui originaire de la province du Hunan. Avant cette activité, il travaillait dans le domaine de l'art et du design. Il a ouvert son entreprise il y a trois ans dans une maison d'habitation : « avant, il n'y avait rien,

⁹⁸ Entretien effectué le 19 octobre 2011 dans l'agence immobilière.

⁹⁹ Entretien effectué le 19 octobre 2011.

simplement une maison, des habitants ». Son entreprise, qui emploie 14 salariés, ne semble pas souffrir de la concurrence des nombreux autres salons de coiffure, eu égard au nombre important d'étudiants : « *Notre clientèle principale, ce sont les étudiants. Nous ne serions pas venus ici s'il n'y avait pas le complexe universitaire. Nous sommes venus parce qu'il y a des étudiants. Nous n'avons pas de concurrence ici : chaque salon a sa clientèle. Il y a assez d'étudiants dans le village !* »¹⁰⁰ La multitude de salons de coiffure dans le village témoigne d'une clientèle nombreuse et prête à en acheter les services. Les marques internationales (usurpées, telle « L'Oréal ») sont d'ailleurs bien visibles à l'entrée des salons. Les lumières et jeux de lumières et les sonos, largement écoutable de la rue, renforcent la distance symbolique et physique entre la clientèle ordinaire de ces établissements et les ouvriers ou les villageois « traditionnels ». Les coiffures les plus valorisées sont d'ailleurs celles affichées par les coiffeurs et coiffeuses eux-mêmes : décoloration, coupes « à la coréenne », etc. La « mode étudiante » semble être l'unique stratégie marketing des salons de coiffure.

D- Un autre couple, accompagné de leur fils, encore au collège, gère une entreprise de reprographie et d'imprimerie qui a ouvert en 2006, service ordinaire dans « un quartier étudiant » (Encadré 9). Les parents ont suivi leurs études « *jusqu'à l'école élémentaire* ». Ils sont tous trois originaires de la province du Hunan et, suivant les conseils d'amis, ont profité de cet effet d'aubaine qu'a constitué l'ouverture de l'université. « *Nous avons des amis qui nous ont présenté ce projet de ville universitaire, et nous sommes venus. Avant de venir, nous faisons ce métier dans notre région d'origine mais nous travaillions pour quelqu'un d'autre. Maintenant, nous travaillons à notre compte et nous sommes très contents d'être ici. Il n'y a pas de concurrence, chacun a sa clientèle* ».

¹⁰⁰ Entretien effectué le 19 octobre 2011.

Encadré 9- Des espaces marchands pour étudiants (Photographie : C. Guibert, octobre 2011)

Les magasins et services marchands majoritaires dans les rues les plus passagères sont clairement destinés à une clientèle universitaire. Imprimerie et reprographie, librairies universitaires, magasins de prêt à porter de type « sportswear » ou à la dernière mode féminine, pâtisseries « haut de gamme », etc.



14



15

La multitude de salons de coiffure dans le village témoigne d'une clientèle nombreuse et prête à en acheter les services. Les marques internationales (usurpées) sont d'ailleurs bien visibles à l'entrée des salons. Les lumières et jeux de lumières et les sons, largement écoutable de la rue, renforcent la distance symbolique et physique entre la clientèle ordinaire de ces établissements et les ouvriers ou les villageois « traditionnels ».



16

La vie étudiante au village consiste également en des aménagements tels des « places » où des tables sont disposées le soir pour la restauration. Les soirées étudiantes sont bruyantes et alcoolisées. Les temporalités de la journée dans le village sont en conséquence marquées et contrastées par les heures de travail des ouvriers sur les chantiers d'une part puis les découpages journaliers de la vie étudiante (aller et revenir des cours à l'université puis soirées à des heures tardives) d'autre part.



17



18

Dans le village de *Nanting*, une économie singulière et spécialisée est facilement identifiable et matérialisée (Encadré 10). À proximité de l'université des Beaux-Arts de Canton, une vingtaine de petites échoppes de pinceaux, encadrement, dessins sont disséminés dans une des artères du village. Ces économies de niche, très spécialisées, sont liées aux conjonctures locales et aux effets d'aubaine – en termes d'opportunité d'emplois – perçus par les migrants.

Encadré 10- Un commerce ciblé et ajusté aux domaines d'études, *Nanting*.

Pinceaux, cadres, encadrement, toiles, etc. sont vendus dans une multitude de petites échoppes à proximité de l'entrée du village de *Nanting*. (Photographies : C. Guibert, mai 2014)



19



20

E- Madame Lian X., gère un magasin d'encadrement avec son fils. Originaire du Hunan, elle est à la retraite (de son ancien métier, employée) et son mari est encore salarié dans sa province d'origine. Ce sont des liens de parenté explicites qui sont à l'origine de sa bifurcation professionnelle et sociale : « *Je suis originaire de la province du Hunan. Je suis arrivée ici il y a un an pour ouvrir le magasin. Mon fils est en 4ème année de licence en Arts. Je suis venue ici pour le soutenir... je ne connaissais rien avant à ce métier, j'ai tout appris sur le tas. Je travaille principalement pour une galerie qui me commande régulièrement des*

cadres. » Pinceaux, cadres, encadrement, toiles, etc. sont vendus dans une multitude de petites échoppes à proximité de l'entrée du village de *Nanting* donnant directement sur l'université des Beaux-Arts. Si la rentabilité économique a été de mise selon Lian X., la concurrence est dorénavant élevée et les revenus ont baissé.

Les cas précités, issus de matériaux qualitatifs, témoignent explicitement des transformations sociales, démographiques et spatiales de l'île prises pour objet. Si les imposants édifices universitaires sont très visibles, il n'en demeure pas moins que les usages séculaires, les organisations sociales, les structures démographiques et les structures des secteurs d'emploi sont eux aussi largement bouleversés. La brusque et massive arrivée de la population étudiante et des services professionnels qui leurs sont destinés a pour conséquence la cohabitation contrainte et dichotomique des nouveaux arrivants avec la population autochtone, constituée d'agriculteurs en majeure partie. Cette cohabitation se caractérise par des notions antagonistes : mobilité/immobilité ; hétérochtonie/autochtonie ; urbain/rural ; ouverture culturelle/spécificité professionnelle ; nouvelles fonctions économiques/fonctions traditionnelles et coutumières, etc. Dès lors, ces contrastes sociaux et culturels visibles jusque dans les *hexis* corporelles (Bourdieu, 1979) peuvent-ils demeurer ? Si oui, selon quelles logiques ou principes de négociations ? Ces questions seront éventuellement exploitées dans des travaux ultérieurs. Un retour sur ce terrain d'enquête d'ici quelques années permettrait en effet d'identifier les transformations sociales et les mutations économiques à l'œuvre.

Conclusion : une ouverture vers la prise en compte des régulations politiques locales

L'urbanisation rapide en Chine produit de multiples configurations spatiales, dont celle des « villages urbains ». Les contrastes entre les catégories de populations (villageois, migrants, étudiants) sont caractéristiques des propriétés spatiales des villages de l'île de *Xiao Guwei*. Aménagements rapides en moins d'une décennie, isolats spatiaux et sociaux et cohabitation de populations socialement très différentes au sein de mêmes lieux constituent les aspects typiques des cas étudiés. Mais, au-delà des interprétations relatives aux transformations sociales et spatiales de l'île et aux conséquences inhérentes, le processus

analysé peut également être abordé sous l'angle de la sociologie politique, ouvrant dès lors de nouvelles questions et hypothèses de recherche.

Les entités administratives sont en effet doublées de cellules du parti communiste (Cabestan, 2014) « où se trouvent le vrai pouvoir de décision » (Sanjuan, 2007). En revanche, comme le droit d'utilisation du foncier est attribué aux villageois, se développe un ensemble de tensions, un « fort sentiment de défiance (...) de l'anxiété et un sentiment de privation » (Yingfang, 2009). Pendant la phase de construction des complexes universitaires sur l'île de *Xiao Guwei*, le Bureau de pilotage du projet, principal organe où les décisions ont été prises, a multiplié les réunions thématiques, en accord avec les responsables « compétents » du parti communiste. Les membres de ce bureau ont ensuite été transférés à celui de la construction publique municipale de Canton. Cette multiplicité des échelons politiques et des organismes décisionnaires ont eu pour effet de compliquer, pour les maires, la lecture des enjeux politiques. Face aux enjeux du foncier sur l'île de *Xiao Guwei*, force est finalement de constater que les ressources individuelles et collectives (capital culturel, économique, réseaux de relations dans l'espace politique) ne permettent pas aux habitants et à leurs représentants élus de faire valoir leurs visions de l'urbanisation des villages à l'égard du Bureau de la construction urbaine. Si des pétitions, des « fédérations d'habitants » ou encore des « communautés de quartier » émergent parfois, dans la ville de Pékin par exemple, à la faveur de propriétaires de logements urbains (Merle, 2014), le poids politique et les surfaces sociales des habitants des villages de *Beiting* et *Nanting* n'ont pas permis pas de maintenir un niveau de relations égal avec les représentants de l'Etat ou du Parti. Les maires (d'anciens petits agriculteurs) et les comités de villageois des deux villages pris pour objet, ne maîtrisant pas les codes politiques (le *nomos* du champ politique local) et ne disposant pas de ressources sociales et culturelles suffisamment efficaces ou efficientes, n'ont pas réussi à faire valoir leurs arguments auprès des autorités locales de ville de Canton et du Parti communiste.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

Les actions de « normations », c'est-à-dire de renforcement des règles de conduite et des normes sociales en prenant appui sur des régimes discursifs de catégorisation et de stigmatisation, permettent à leurs instigateurs de construire des séparations entre populations. Des élus locaux face aux surfeurs et snowboarders, des agents de l'Etat face aux moniteurs d'activités nautiques, des associations chrétiennes face aux amateurs de musique metal ou encore des autorités politiques face à des villageois en Chine, tous mobilisent des stratégies ambitionnant de singulariser ou stigmatiser les populations visées. Ces séparations n'ont pas pour objet fondamental de faire revenir définitivement « dans le droit chemin » les populations jugées déviantes : le travail de visibilisation et de politisation d'un problème social ou moral est bénéfique pour celui qui assigne et opère ces actions de normalisation.

La transversalité des terrains de recherche et des analyses, identifiée *a posteriori*, permet par ailleurs de mieux penser et questionner les terrains récents, comme ceux à poursuivre ou à engager. Si, pour Erving Goffman « Le jeu de la différence honteuse constitue donc un trait général de la vie sociale » (1975), les catégorisations et stratégies de mise en marge de groupes sociaux par d'autres, telles qu'elles ont été analysées dans la première partie, ne sont toutefois pas mécaniquement perçues et interprétées comme tel par les populations catégorisées. Les « marginaux », les « déviants sociaux », les « excentriques », les « non-conformistes », les « ghettoisés », les « non-alignés » et autres « baroques » – autant de « catégories abstraites » selon Howard Becker (1985) – ne pensent pas de la sorte de manière magique ou doxique. Au-delà de l'aperçu relatif aux stratégies de reconversions en Chine étudié dans cette première partie, c'est l'objet de la seconde partie de ce travail que de questionner, à l'appui de terrains de recherche actuels, exploratoires ou juste esquissés, des pratiques et des représentations de surfeurs et de surfeuses, de jeunes amoureux marocains, de festivalières du Hellfest, d'étudiants taiwanais résidents momentanément dans une commune littorale connue à la pratique du surf, de saisonniers en CDD courts en station littorale en France, etc.

Les populations prises ici pour objet sont *a priori*, si l'on prend en compte les travaux les plus visibles de la sociologie, sans doute peu légitimes. Les surfeuses, les « metalleuses »,

les jeunes amoureux marocains, etc. sont autant de catégories assez peu questionnées par les sciences sociales, notamment en France, même si ce type de travaux a tendance à se développer depuis une dizaine d'années (au sujet des boxeuses, des footballeuses, des musiciennes, des écrivaines, etc.), en effet, « *La dimension sexuée des interactions retient [...] davantage l'attention que par le passé* » (Monjaret & Pugeault, 2014). Aussi, l'insistance de Marcel Mauss au sujet l'intérêt scientifique à étudier et analyser ces catégories « divers » est ici utile : « *C'est généralement dans ces domaines mal partagés que gisent les problèmes urgent. Ces terres en friche portent d'ailleurs une marque. Dans les sciences naturelles telles qu'elles existent, on trouve toujours une vilaine rubrique. Il y a toujours un moment où la science de certains faits n'étant pas encore réduite en concepts, ces faits n'étant pas même groupés organiquement, on plante sur ces masses de faits le jalon d'ignorance : « Divers ». C'est là qu'il faut pénétrer. On est sûr que c'est là qu'il y a des vérités à trouver : d'abord parce qu'on sait qu'on ne sait pas, et parce qu'on a le sens vif de la quantité de faits* » (Mauss, 1936). Toutefois, davantage que le surf ou la musique metal, ce sont davantage les processus sociaux engageant les normes sociales, les manières d'être socialement attendues et les dispositions sociales à outrepasser ou négocier ces dernières, les rapports culturels et sociaux des corps (féminins surtout), les problématiques d'assignation de rôles sociaux (de genre surtout), etc. qui font l'objet des chapitres suivants.

Bibliographie de la Partie I

- AUGUSTIN Jean-Pierre, 2001, « Sports, pouvoirs et territoires », *Pouvoirs Locaux*, n°49, p. 30-37.
- AVELINE-DUCHAT Natacha, 2013, « Les capitaux financiers à l'assaut de l'espace chinois », *Perspectives Chinoises*, n°2, p. 31-42.
- BALANDIER Georges, 1985, *Le détour. Pouvoir et modernité*, Paris : Fayard, 270p.
- BECKER Howard, 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié.
- BOBINEAU Olivier, 2008, *Le satanisme : Quel danger pour la société ?*, Paris : Pygmalion, 330p.
- BOLTANSKI Luc, 1976, « L'encombrement et la maîtrise des "biens sans maître" », numéro thématique : « L'État et les classes sociales », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, p. 102-109.
- BOURDIEU Pierre, 1979, *La Distinction, critique sociale du jugement*, Paris : Minuit.
- BOURDIEU Pierre, 1984, *Questions de sociologie*, Paris : Seuil.
- BOURDIEU Pierre, 1991, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°89, p. 3-46.
- BOURDIEU Pierre, 1993, « Effets de lieu », *La misère du monde*, Paris : Seuil, p. 249-250.
- BRAUD Philippe, 2001, *Sociologie Politique*, Paris : LGDJ (5^{ème} édition), 637p.
- BRUBAKER Roger, 2001, « Au-delà de l'« identité » », numéro thématique : « L'exception américaine (2) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139, p. 66-85.
- CABESTAN Jean-Pierre, 2014, *Le système politique chinois. Un nouvel équilibre autoritaire*, Paris, Presses de Sciences Po.
- CALLEDE Jean-Paul, 2000, *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*, Paris : Economica, 190p.
- CASSIRER Ernst, 1972, *La Philosophie des formes symboliques*, (1923-1929), 3 tomes, Paris : Éditions de Minuit.

- CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris : Fayard, 490p.
- CEFAÏ Daniel, 1996, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n°75, p.43-66.
- CHUNG Him & HUNGER Jonathan, 2013, « Le modèle d'urbanisation du Guangdong. Terres collectives et émergence d'une nouvelle classe moyenne dans les villages », *Perspectives Chinoises*, n°3, p. 35-44.
- DI MEO, Guy, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris : Nathan, 320p.
- DORIER-APPRILL Élisabeth & JAGLIN Sylvie, 2002, « Introduction. Gestions urbaines en mutation : du modèle aux arrangements locaux », *Autrepart*, n°21, p. 5-15.
- ELIAS Norbert & DUNNING Eric, 1994, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris : Fayard, 396p.
- ESCADAFAL Alain, 2004, Aménagement touristique : quelles ressources territoriales au service de l'attractivité des destinations ?, *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, p. 97-102.
- FAUR Jean-Paul et *al.*, « Emplois saisonniers en Loire-Atlantique et en Vendée : des offres variées d'avril à décembre », *Études INSEE PDL*, n°91, décembre 2010.
- FOUCAULT Michel, 1974, [2001], *Dits et écrits*, I, Paris : Gallimard, 1700p.
- GOFFMAN Erving, 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris : Minuit, 175p.
- GRANSOW Bettina, 2014, Editorial, dossier « Espaces urbains contestés », *Perspectives chinoises*, n°2014-2, p. 3-6.
- GRAVARI-BARBAS Maria & VIOLIER Philippe, 2003, *Lieux de culture, culture des lieux*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 301p.
- GUIBERT Christophe, 2005, *Identifications territoriales et usages politiques du surf sur la côte aquitaine. Des villes de surf sans surfeurs*, Doctorat de sociologie, université de Nantes, Nantes, 454p.
- GUIBERT Christophe, 2006a, *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*, Paris : L'Harmattan, 321p.

- GUIBERT Christophe, 2006b, « Hossegor : “le surf” ou “l’élégance” ? Une double identification territoriale », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°100, « L’avancée en âge dans la ville », PUCA, p.89-96.
- GUIBERT Christophe, 2006c, « Les usages politiques du snowboard dans les stations de montagne françaises : entre intérêt économique et dédain culturel », *Revue Européenne de Management du Sport*, n°15, Voiron : PUS, p. 31-44.
- GUIBERT Christophe, 2007, « Le premier âge du surf en France : un sport socialement sélectif », *Science et Motricité*, n°61, p. 89-100.
- GUIBERT Christophe, 2008, *Le surf en France : emplois, employabilité et formations*, Rapport final, DRDJS Aquitaine-Gironde, 178p.
- GUIBERT Christophe, 2011, « Surf et « contre-culture » : la dimension symbolique des constructions journalistiques de la presse spécialisée en France », *Sciences Sociales et Sports*, n°4, p. 11-40.
- GUIBERT Christophe, 2012, « Hellfest, des festivaliers bien inoffensifs », *Place publique*, Nantes/Saint-Nazaire, n°33, p. 67-71.
- GUIBERT Christophe, 2015, « Représentations et usages sociaux de la musique metal. Le cas du festival Hellfest », *Volume ! La revue des musiques populaires*, n°11-2, p. 7-27.
- GUIBERT Gérard, 2019, « Le heavy metal comme cas limite », *Volume ! La revue des musiques populaires*, n°15-2, p. 7-12.
- GUIBERT Gérard & SKLOWER Jedediah, 2012, “Hellfest : the thing that should not be ? Local perceptions and catholic discourses on metal culture in France”, *Popular Music History*, 6.2, Sheffield, Equinox Publishing, p. 100-115.
- GUMUCHIAN Hervé & PECQUEUR Bernard, 2004, « La notion de ressource territoriale », *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, p.4.
- GUSFIELD Joseph, 2009, *La culture des problèmes publics. L’alcool au volant : la production d’un ordre symbolique*, Paris : Économica, coll. « Etudes Sociologiques », 354p.

- HEBDIGE Dick, 2008, *Sous-culture : le sens du style*, Paris : La Découverte, coll. Zones, 156p.
- HELY Mathieu, 2006 « De l'intérêt général à l'utilité sociale. Transformation de l'État social et genèse du travailleur associatif ». Colloque international CES-Matisse, Paris, p. 1-12.
- HUA Linshan & THIREAU Isabelle, 2010, *Les Ruses de la démocratie - Protester en Chine*, Paris : Seuil.
- INSEE, 2009, « L'emploi salarié touristique double entre janvier et août », Le quatre pages INSEE Aquitaine, n°185.
- LAFARGUE Jérôme, 1998, *La protestation collective*, Paris : Nathan, 128p.
- LASCOUMES Pierre & LE GALES Patrick, 2007, *Sociologie de l'action publique*, Paris : Armand Colin, 127p.
- LAURANS Valérie, 2006, « La nouvelle donne du logement à Shanghai », *Transcontinentales* (En ligne), 3 | 2006, document 3, mis en ligne le 18 février 2011, consulté le 26 février 2015. URL : <http://transcontinentales.revues.org/527>.
- LI Hin & LI Xin, 2011, "Redevelopment of urban villages in Shenzhen, China – An analysis of power relations and urban coalitions", *Habitat international*, Vol. 35, n°3, p. 426-434.
- LI P. (2008), « Les « villages urbains » dans la Chine en mutation : le cas de Yangcheng à Canton », in Roulleau-Berger L., Guo Y., Li P., Liu S., *La nouvelle sociologie chinoise*, Paris, CNRS Éditions, p. 237-266.
- LIU Yuting, HE Shenjing, WU Fulong, WEBSTER Chris, 2010, "Urban villages under China's rapid urbanization: Unregulated assets and transitional neighbourhoods", *Habitat international*, Vol. 34, n°2, p. 135–144.
- LOIRAND Gildas, 1989, « De la chute au vol. Genèse et transformations du parachutisme sportif », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°79, p. 37-49
- MA Laurence & WU Fulong, 2004, *Restructuring the Chinese city. Changing society, economy and space*, New-York: Routledge, 288p.
- MACHEREY Pierre, 2014, *Le sujet des normes*, Paris : Editions Amsterdam, 415p.

- MAIGNAN Gérard, 1997, *Hossegor, d'un siècle à l'autre*, Bordeaux : AA Editions.
- MAIGNAN Gérard, 2002, *Hossegor, l'élégance océane*, Anglet : Atlantica.
- MARTIN-PAPINEAU Nathalie, 2002, *Les familles monoparentales. Émergence, construction, captations d'un problème dans le champ politique français (1968-1988)*, Paris : L'Harmattan, 378p.
- MATHIO Florence, 2010, « Sur le littoral aquitain, le tourisme procure un job d'été à 24 400 saisonniers en 2006 », *Aquitaine e-dossiers INSEE*, n°1.
- MAUSS Marcel, 1973, [1936], « Les techniques du corps ». *Journal de Psychologie*, XXXII, n°3-4, 1936, dans *Sociologie et anthropologie*, 1ère édition 1950, 5ème édition 1973, p. 365-386.
- MAUSS Marcel, 1997 [1950], « Essai sur les variations saisonnières des sociétés Eskimos. Étude de morphologie sociale », *Sociologie et anthropologie*, Paris : Quadrige/PUF, 7ème Ed. p. 389-477.
- MERLE Aurore & YOUJUN Peng, 2002, « Pékin entre modernisation et préservation », *Perspectives chinoises*, n°74, p. 39-43.
- MERLE Aurore, 2014, « Propriétaires de Pékin, unissez-vous ! La construction d'une mobilisation collective », *Perspectives chinoises*, n°2014-2, p. 7-15.
- MONJARET Anne & PUGEAULT Catherine, (dir.), 2014, *Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologiques*, Lyon : ENS Éditions, coll. « Sociétés, Espaces, Temps », 300 p.
- OFFERLE Michel, 1994, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris : Montchrétien, coll. « Clefs politiques ».
- OFFERLE Michel, 2008, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe-XXIe siècles) », *Politix*, vol. 81, n°1, p. 181-202.
- PADIOLEAU Jean-Gustave, 1982, *L'Etat au concret*, Paris : PUF, 222p.
- PASSERON Jean-Claude, 1987, « Attention aux excès de vitesse : Le « nouveau » comme concept sociologique », *Esprit*, n°125, p. 129-134.
- PASSERON Jean-Claude, 1991, *Le Raisonnement sociologique: Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris : Albin Michel, 408p.

- PERRIN-SANCHIS Thérèse, PERRET Jacques & GERBAUX Françoise, 1997, « Pluriactivité et saisonnalité. Des atouts pour le développement des territoires », *Ingénieries EAT*, n°12, p. 49-58.
- PINÇON-CHARLOT Monique & PINÇON Michel, 2000, *Sociologie de la bourgeoise*, Paris : La Découverte, 128p.
- ROULLEAU-BERGER Laurence, LU S. 2005, « Les travailleurs migrants à Shanghai (Inégalités, niches économiques et diversité des parcours d'accès à l'emploi) », *Perspectives chinoises*, n°87, p. 2-9.
- ROULLEAU-BERGER Laurence, 2011, *Désoccidentaliser la sociologie. L'Europe au miroir de la Chine*, Editions de L'Aube.
- ROULLEAU-BERGER Laurence, 2012, *Sociologies et cosmopolitisme méthodologique*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- ROULLEAU-BERGER Laurence, 2013a, « Métropolisation, frontières intérieures et « villes invisibles » en Chine », *Espaces et sociétés*, 2013/4 (n° 155), p. 129-141.
- ROULLEAU-BERGER Laurence, 2013b, « Migrations internes, économies plurielles et bifurcations biographiques en Chine », *Migrations Société : la revue du CIEMI*, n 149, p. 77-89.
- SANJUAN Thierry, 2007, *Atlas de la Chine contemporaine. Les mutations accélérées*, Paris : Autrement.
- SLIMANI Hassen, 2008, *Les conditions de réalisation du « travail associatif » dans l'encadrement des activités corporelles récréatives. Le cas des associations du secteur douessin en Maine et Loire*, CDOS 49, Conseil général 49, Conseil régional PDL, DDJS 49, IFEPSA, 44p.
- SIMON Linda, 2012, « Croyances collectives et faux souvenirs individuels », *Le Journal des psychologues*, vol. 303, no. 10, p. 34-37.
- SIMONET-CUSSET Maud, 2004, « Penser le bénévolat comme travail pour penser la sociologie du travail », *IRES* n° 44, p. 141-155.
- SUAUD Charles, 2001, « Le temps comme opérateur de lien social », *Le temps*, Séminaire « Le lien social », MSH Ange-Guépin, Nantes, p. 3-5.

TILLY Charles, 1986, *La France conteste*, Paris : Fayard, 622p.

WACQUANT Loïc, 2007, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, Paris : La Découverte, coll. « La Découverte/Poche », 331 p

WEBER Max, 1995, [1921], *Economie et société, Les catégories de la sociologie*, Tome 1, Paris : Plon, 411p.

YINGFANG Chen, 2009, « Légitimité, rationalité et stratégies politiques : les fondements du miracle urbain chinois », *Terrains et travaux*, n°16, p. 97-136.

ZHONG L. 2007, *guangzhou daxuecheng jianshe* (la construction de Daxuecheng), Editions du peuple du Guangdong.

ZHU Yu, LIN Min, LIN Lin, CHEN Jinmei, 2013, « Le phénomène de l'urbanisation in situ dans les districts ruraux en Chine. Le cas de la province du Fujian », *Perspectives Chinoises*, n°3, p. 45-55.

PARTIE II

Vivre à « contre-
normes ».

IIa. Modes féminins¹⁰¹ d'engagements et de contestations

¹⁰¹ Il ne s'agit pas ici d'essentialiser les engagements et les contestations féminins qui seraient, justement, féminins « par nature » mais au contraire d'interroger l'évidence de ce qui apparaît comme étant naturel. Les modalités d'engagements, dans les pratiques et les représentations sont, dans cette partie, questionnées à partir des positions et des prises de position des femmes (et aussi des hommes) dans l'espace social.

INTRODUCTION DE LA PARTIE IIa

Le pouvoir des normes sociales est rendu invisible du fait de la régularité historique de ces dernières, au point de penser en apparence « évident » et « naturel » tout comportement qui réponde de manière impensée au régime de normes. Etre hors des normes implique en conséquence de rompre avec cette évidence et de questionner « l'ordre naturel des choses ». C'est se situer dans le registre de « l'anormalité » et du « pathologique » au sens défini par Georges Canguilhem (2013), c'est-à-dire être « à contre-normes ». La seconde partie de ce travail consiste donc à exposer et analyser les résultats d'enquêtes empiriques (abouties et exploratoires) menées au Maroc et en France au sujet des pratiques et de comportement jugés, par des populations précises dans des lieux précis, déviants et immoraux. La pratique du surf par les femmes au Maroc constitue le premier cas d'études. Les manières d'être une femme au sein d'un festival de musique typiquement masculin, le Hellfest, constituent la seconde approche. « L'universalité du normatif » (Foucault, 1975) est donc, spécifiquement, contestée : les attitudes, les gestes, les corps et les conduites pris pour objet dans les présents cas empiriques témoignent de comportements non-assujettis. Les méthodologies variées et parfois croisées (alternant entretiens, observations participantes et non participantes et questionnaires), les dimensions locales ou internationales puis les références bibliographiques spécifiques caractérisent cette partie.

Si les terrains sont donc différents, il n'en demeure pas moins que les populations « en marge », stigmatisées, « non alignées », etc. s'adaptent et négocient leur place au sein d'espaces sociaux et de lieux qui ne sont *a priori* pas pour elles. Les modes d'existence (entre une festivalière de milieu « cadre sup » au Hellfest et une surfeuse des classes populaires d'Agadir par exemple) sont bien évidemment différents et les contextes socioéconomiques et culturels également. Les modes de justification de leurs pratiques stigmatisées sont aussi bien distincts. Toutefois, l'absence de mobilisation collective, sur le mode du « eux » et du « nous » au sein de Richard Hoggart (1998) au profit de pratiques finalement plutôt individualistes, caractérisent les terrains analysés ici. Il n'y a pas à proprement parler de « cohésion » de groupe : les surfeuses marocaines pratiquent indépendamment les unes des autres et les festivalières au Hellfest s'engagent et justifient

leur présence selon des régimes discursifs très hétérogènes. La conscience de classe (sociale, d'âge, de sexe) n'est pas effective au sein des groupes sociaux étudiés : les « communautés » de surfeuses marocaines et de festivalières du Hellfest sont donc imposées de l'extérieur selon les principes normatifs régissant la vie sociale.

Les surfeuses marocaines sur les plages et les festivalières du Hellfest font l'objet, quoique spécifiquement selon les contextes sociaux culturels et politiques, d'une « culture du contrôle » (Garland, 2001) qui oscille entre mesures de bannissement par certains « entrepreneurs de morale » (tels ceux étudiés dans la première partie de ce travail) et tentatives de régulation. Être surfeuse marocaine au Maroc implique notamment de composer avec des normes sociales et culturelles ainsi qu'avec un regard des hommes majoritairement défavorables à cette pratique (Guibert, Arab, 2016). Porteuses d'un discours qui montre l'alternance de profits sociaux et symboliques avec des formes de discrédits, les surfeuses interrogées s'avèrent ici avoir toutes été exposées à des socialisations précoces singulières au surf. Leurs pairs masculins et la sphère familiale (les pères et les frères) sont les canaux privilégiés de socialisation. Par le biais de ces parcours ainsi que celui des discours que les hommes portent sur elle, la pratique féminine du surf au Maroc permet finalement de questionner l'incorporation des valeurs et des normes de la société marocaine à travers les rapports au corps et de genre. Ainsi, à la manière des « zonards » des espaces urbains dont le quotidien apparaît « en négatif de ce qu'en disent les pouvoirs publics ou les instances de régulation », les groupes sociaux et les individus étudiés dans cette seconde partie se caractérisent tel « un négatif qui, à la manière d'une image photographique où les contrastes apparaissent comme inversés, ne donne à voir qu'un reflet d'une réalité dont ressortent les défauts, comme les manques. » (Beauchez, Bouillon, Zeneidi, 2017). Ils remettent tous finalement en question, toute chose égale par ailleurs, le normal et « la seconde nature » (Macherey, 2014) des individus dans les sociétés de normes, c'est-à-dire les conduites sociales spontanées consciemment et inconsciemment adaptées et assujetties, sous des allures d'évidence et de *doxa*, aux normes sociales dominantes.

1- Être surfeuse au Maroc. Les conditions d'une socialisation à contre-courant¹⁰²

Introduction

Au Maroc, la plage n'est pas, historiquement et culturellement, un espace – au sens géographique du terme – dédié aux loisirs. L'océan représente encore parfois le danger dans les catégories de pensée ordinaires¹⁰³. Mis à part Agadir et plus récemment Casablanca, Rabat ou encore Tanger, les villes ne sont pas explicitement aménagées « vers » la mer. Les effectifs licenciés des sports nautiques, modestes au regard des sports collectifs ou des sports de combat, témoignent d'usages limités du littoral : sur un total de près de 300 000 licences délivrées en 2012, la Fédération royale marocaine de surf et de bodyboard (FRMSB) ne compte que 612 licenciés, la Fédération de voile 851 licenciés, la Fédération de jet ski et ski nautique 60 licenciés, la Fédération de canoë kayak 291 licenciés, etc. (source : Ministère des Sports). Pratiqué depuis les années 1970 à la faveur de militaires américains et d'expatriés français autour de Mehdia et Casablanca, le surf s'est ultérieurement développé dans la région touristique d'Agadir (Guibert, 2008). L'institutionnalisation de ce sport au Maroc est un processus plutôt récent – la FRMSB a été créée en 2002, la pratique étant encore ces dernières années organisée par un réseau peu structuré d'une vingtaine d'associations.

Des freins culturels expliquent l'investissement et l'appropriation très relatifs des Marocains en général et des Marocaines en particulier à l'égard du littoral. Les disparités de pratiques entre femmes et hommes sont sensibles et impliquent divers facteurs dont

¹⁰² Cette recherche a bénéficié du soutien du programme de recherche pluridisciplinaire « Genre et discriminations sexistes et homophobes » (GEDI), financé par la région des Pays de la Loire et dirigé par Christine Bard (Professeure d'histoire, université d'Angers).

¹⁰³ Ce chef d'arrondissement de la médina de Rabat pense que « *la mer représente pour les Marocains le danger. Historiquement, la mer, c'est les attaques des envahisseurs : la côte est plutôt considérée comme une frontière, d'où les citadelles, les grandes murailles dans les villes anciennes. Moi, je me souviens que mon père était obligé d'aller nager le matin très tôt à six heures pour que personne ne le voit. Et quand il rentrait, mon grand-père lui léchait les poignets pour savoir s'il y avait du sel ! Il n'avait pas intérêt à se faire remarquer !* » (Entretien effectué en juillet 2002 à Rabat. Guibert, 2008).

notamment la question du rapport au corps sur la plage, considérée comme un espace public. Dans ce contexte particulier, ce chapitre vise à interroger les variations sexuées de la pratique du surf, activité qui implique d'être libre de ses mouvements et donc d'être revêtu-e de combinaisons isothermes ou de maillots qui dévoilent le corps et ses formes. Le surf au Maroc constitue ainsi un cas illustrant les processus de différenciation et de hiérarchisation sexuée (Bourdieu, 1980). Au travers des parcours de surfeuses marocaines comme des discours portés par des hommes sur leur pratique, nous interrogerons ici le poids des structures sociales, culturelles et religieuses en terme d'accès à la pratique, notamment via les représentations des hommes et des femmes à l'égard du corps dénudé ou en partie dénudé. La première partie a ainsi pour objectif de caractériser les discours et les représentations des hommes sur la pratique féminine du surf. La seconde partie précisera tout d'abord l'idée selon laquelle être surfeuse marocaine, c'est contester les rapports de genre, et exposera enfin quelques rares cas où des contextes socialisateurs peuvent néanmoins conforter la pratique du surf « au féminin ».

L'analyse est ici fondée sur des phases longues d'observation sur des plages ainsi qu'une vingtaine d'entretiens de type semi-directifs avec des responsables de clubs de surf, des surfeurs puis des surfeuses. Deux types de terrains ont été privilégiés : Rabat, Mehdiya, Casablanca et Oualidia au nord d'une part – avec des plages « populaires » ou plus hétérogènes socialement – puis Agadir et Taghazout au sud d'autre part – largement destinés à un tourisme international « occidental » depuis le début des années 1960, comprenant son lot d'usages sociaux ordinaires propres aux plages européennes. À l'inverse de Taghazout et d'Agadir, villes internationalement connues pour leurs vagues propices à la pratique du surf, où une quinzaine de magasins spécialisés et une quarantaine de *surfcamp* (habitations aménagées pour accueillir des surfeurs internationaux) sont disséminés le long du littoral, l'axe Mehdiya/Rabat/Casablanca est peu marqué par l'arrivée massive de touristes internationaux venus spécifiquement pour surfer. L'espace est moins identifié par la présence d'établissements commerciaux (*surfshop* ou *surfcamp*) mais davantage par un maillage territorial cohérent d'associations sportives¹⁰⁴. Les entretiens ont été enregistrés et réalisés en différentes langues (arabe, berbère et français). Les surfeuses régulières, peu nombreuses, et qui se connaissent quasiment toutes, que ce soit à Taghazout ou au nord du

¹⁰⁴ Passionné de jet-ski et de sports nautiques, le Roi du Maroc a notamment décidé de favoriser le surf dans la capitale grâce à la construction de l'« Oudaya Surf Club » en 1999, luxueuse association face à la plage de Rabat, dont il est le président d'honneur et dirigée actuellement par un proche conseiller du souverain (Guibert, 2008).

Maroc, ont été facilement identifiées. L'utilisation de la photographie, eu égard à « *sa force représentationnelle et analytique* » (Piette, 2007) est également convoquée ici aux fins de description et de preuve, en particulier au sujet des corps exposés à la plage.

1-1- Regards d'hommes sur un sport d'hommes pratiqué par des femmes

Le sport féminin a connu un développement quantitativement limité au Maroc. Les femmes représentent, en 2004, 15 % des licences de l'ensemble des fédérations sportives, contre par exemple près de 37 % en France en 2011 (Source : Stat-info, « Les licences et clubs des fédérations sportives agréées en 2012 », 2014), cela, malgré la volonté et les affichages politiques parfois exprimés dans les discours officiels. Notons par exemple les propos de la responsable d'un réseau national de développement du sport féminin créé en 2010 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, fataliste quant à son succès : « *Malgré l'affichage, le sport féminin ne constitue pas une priorité du Ministère. Il nous donne que des médailles, des coupes et du matériel pour les manifestations mais pas de subventions.* »¹⁰⁵ Le « message » du roi Mohammed VI aux participants des Assises Nationales du Sport en octobre 2008 est révélateur de la position du sport féminin. Suite aux constats « *d'échecs sportifs* » lors de compétitions internationales, de « *l'improvisation* » et du « *pourrissement* » du sport marocain, le sport féminin n'est jamais évoqué dans les six pages de discours royal au sujet du redressement stratégique du sport. Compte tenu de la mise en jeu du corps dans les pratiques sportives, la participation féminine pose, en outre, des problèmes spécifiques localement en raison des significations culturelles et religieuses – et corrélativement des « interdits » – associées au corps féminin (Rigar, Ejjanoui, Smouni, 2010). Si la modification récente du droit de la famille et la progression de la scolarité des filles témoignent d'une mutation progressive de la société marocaine sur la question de l'égalité des genres, les disparités entre hommes et femmes restent fortes, notamment dans les milieux populaires où les modes éducatifs des familles s'organisent majoritairement selon le principe de la séparation des sexes et du contrôle des filles.

Selon Abderrazak Elakari, directeur du Bureau des Sports du Ministère de la Jeunesse et des Sports, « *Peu de femmes pratiquent le sport et peu de femmes sont en responsabilité,*

¹⁰⁵ Entretien effectué en avril 2014. Ancienne fonctionnaire au sein du Bureau des Sports au Ministère, elle est inscrite en master de management du sport à l'Institut Moulay Rachid de la Jeunesse et des Sports à Rabat.

seulement 3 femmes sont présidentes de fédération sur 45 »¹⁰⁶. Les raisons sont selon lui multiples, en particulier au sujet de la pratique du surf : « *Il y a des freins économiques mais aussi des freins culturels. Les Marocains sont tournés sur l'intérieur du pays et sont toujours méfiants de la mer, surtout pour les femmes* ». Au sein des lieux de pratique du surf, les Marocaines qui s'engagent régulièrement ou occasionnellement dans ce sport ont ainsi à composer avec le regard des hommes. Les discours des individus de sexe masculin interrogés, qu'ils soient moniteurs de surf, vendeurs dans des *surfshops* ou gérants de ces mêmes entreprises, alternent entre deux postures antinomiques. La première, tend à nier les difficultés des surfeuses à pratiquer leur sport, tandis que la seconde se fait plus réaliste quant à l'accès des filles au surf. Cette vision binaire peut par ailleurs être mise en perspective avec les représentations et les images du surf plus généralement au Maroc : celles-ci alternent également entre « modernité » et « tradition », entre « ouverture » et « conservatisme ». Comme en témoignent les photographies ci-dessous (Encadré 11), prises dans le village de Taghazout, près d'Agadir, un haut lieu du surf hivernal pour nombre de surfeurs européens, le surf peut être positionné au croisement d'une activité sportive de type « occidentale » d'une part et des signifiants « traditionnels » d'autre part. La présence de marqueurs et l'agencement des objets – social objectivé et cristallisé – permettent d'exposer l'ambivalence des images du surf.

Encadré 11- Pluralité des images et des traces du surf à Taghazout (clichés : C. Guibert, avril 2014)

Si le thé auquel pense le surfeur ou encore l'habit traditionnel qu'il revêt pour aller surfer, planche sous le bras, insistent sur la proximité symbolique entre surf et tradition (aucun surfeur marocain ne surfe en djellaba !), le rock n' roll et les images « occidentales » (telle la photographie publicitaire d'une surfeuse australienne en bikini derrière le comptoir d'un *surfshop*) coexistent et contribuent également à caractériser le surf. Les mécanismes de manipulation et le détournement des signes de la tradition et de la religion musulmane agissent ici telle une déconstruction ou « dé-symbolisation » des formes symboliques (Cassirer, 1972).

¹⁰⁶ Entretien effectué au Ministère, avril 2014. Ce propos confirme les analyses proposées par C. Mennesson et Z. Pillas (2009) au sujet de femmes dirigeantes sportives au Maroc.



Les autocollants proposés à la vente dans les *surfshops* témoignent aussi de cette double perspective qui ne semble pas contradictoire. Si les mots « Inch Allah », lien direct à la religion musulmane, sont accolés au surfeur de Taghazout « à la djellaba » (à droite), l'illustration attachée au *spot* de Oualidia (à gauche) met en évidence un corps sexualisé de surfeuse (en faveur du regard des hommes) à la poitrine gonflée et à la cambrure prononcée.



1-1-1- « Ce n'est pas toujours très bien vu » : une culture et des normes sociales restrictives

L'autorité sociale est prégnante dans les usages sociaux de la plage et des sports nautiques au Maroc. La « culture marocaine », « la religion », « la famille », « les grands frères » sont tour à tour mobilisés par les individus masculins interrogés pour justifier la faible pratique féminine du surf. À l'instar des jazzmen et fumeurs de marijuana américains étudiés par Howard Becker dans les années 1960, le surf féminin est une activité sociale stigmatisante et les filles s'adonnant à ce sport risquent d'être catégorisées comme déviantes. Il apparaît de plus ici que plus que la seule personne de la surfeuse, c'est la famille dans son ensemble qui peut potentiellement être stigmatisée, d'où le « contrôle » des parents tel un rempart social et symbolique à l'égard du franchissement des normes. Surfer implique une négociation avec sa famille. Il en résulte une pratique féminine quantitativement limitée, socialement contrôlée et spatialement confinée. Les effets sont d'ailleurs observables au sujet de la pratique compétitive organisée par la FRMSB : si plus d'une centaine de surfeurs sont engagés dans un circuit national d'une dizaine de compétitions par an, les surfeuses compétitrices ne sont qu'une dizaine à s'affronter au sein d'un championnat qui ne compte que trois « étapes ». Ces surfeuses sont connues de tous les surfeurs ainsi que des responsables d'associations. En comparaison, la Fédération française de surf compte, en 2015, 1450 compétiteurs et 270 compétitrices. Si la proportion est sensiblement équivalente entre les deux pays, avoir 270 compétitrices engagées est davantage structurant (visibilité des compétitions féminines, présence de surfeuses dans chaque club, etc.) qu'une dizaine au Maroc, disséminées au sein d'un nombre réduit de clubs.

Ainsi, pour Hicham, 23 ans, vendeur chez « Surfmaroc Taghazout », un magasin spécialisé géré par deux anglais, la « culture marocaine », le regard des parents, expliquent le fait que « *les filles, on les compte sur 'les bouts des doigts'* » :

« Elles sont peut-être cinq ou six ! En fait, ici au Maroc, il y a la religion. C'est la culture marocaine qui est comme ça. On n'aime pas que les filles fassent du surf avec le hijab. [Mais qui ? « on n'aime pas » ?] [Rires] C'est pas moi qui n'aime pas... c'est les parents, c'est la culture. » (Entretien effectué dans le magasin, 18 avril 2014.)

À Oualidia, station balnéaire fréquentée principalement par des touristes marocains du fait de son éloignement géographique avec les principales destinations du Maroc (Agadir, Marrakech), les surfeuses marocaines sont absentes. Les discours recueillis sur ce point corroborent l'argument de la prégnance du coût économique de la pratique¹⁰⁷, de la pression familiale liée « *au refus des parents, du fiancé ou du mari* »¹⁰⁸ (Samaali, 2004) et plus globalement de la place des femmes marocaines dans l'espace public que constitue la plage. Ainsi selon Aziz, moniteur de surf dans l'entreprise « Surfland » gérée depuis 23 ans par un Français :

« Ici, il n'y a pas de surfeuses marocaines, je n'en ai jamais vu. Il n'y a que des garçons. Je pense que le prix du matériel est un frein, une planche, ça coute très cher. Tout le monde ne peut pas surfer à cause du prix des planches et des combinaisons. Donc si une fille dit à ses parents, moi je veux surfer, ses parents ne voudront pas. Et puis il y a aussi les parents qui ne veulent pas que les filles surfent parce qu'ils pensent que c'est dangereux... et puis ce n'est peut-être pas toujours très bien vu ! » (Entretien effectué sur la plage de Oualidia, 4 mai 2014.)

Ce constat est confirmé par Mohamed, ex-industriel dans la conserve de poisson et actuel gérant d'un des principaux hôtels de la baie de Oualidia, l'hôtel Hippocampe :

« Je n'ai jamais vu de filles surfer ici. Il y a bien des occidentales mais jamais de Marocaines. Certaines s'initient peut être un peu mais aucune ne pratique régulièrement. Déjà, le matériel coute cher ! Au Maroc, il y a aussi une sorte de couverture [il fait un geste avec les mains pour illustrer un processus englobant] : les pères et les grands frères autorisent en quelque sorte les filles à surfer. Si les frères surfent, ils peuvent aller surfer avec leurs sœurs. Sinon, les filles surfent au moins à deux pour ne pas se faire... embêter sur la plage quoi. Les filles peuvent rapidement avoir des problèmes si elles sont seules. Donc c'est une superposition d'éléments : le prix, la culture marocaine : aller surfer implique de se mettre en combinaison et on

¹⁰⁷ Comme si, de manière doxique, la faiblesse de capital économique dédié aux loisirs sportifs ne concernait que les femmes.

¹⁰⁸ Cela fait écho ici à l'observation des dynamiques de mobilités des femmes saisonnières marocaines vers le sud de l'Espagne, où les migrations sont permises par la négociation avec les familles et l'autorisation au départ des pères, des frères et/ou des maris (Arab, 2013).

voit le corps, les formes du corps, puis la couverture... » (Entretien effectué dans le magasin, 18 avril 2014.)

La « couverture » sociale et symbolique évoquée ci-dessus renvoie implicitement à la gestion et au contrôle des corps suivant les préconisations de la religion musulmane « *qui recommande de dissimuler le corps et toutes les parties du corps qui peuvent éveiller le désir masculin* » (Samaali, 2004). La pudeur, constitutive des comportements féminins (Chebel, 1999), traverse, dans un espace comme la plage, les représentations des hommes et des femmes et plus particulièrement le regard des hommes sur le corps des femmes (Encadré 12). Être surfeuse au Maroc équivaut donc à s'autoriser à franchir des normes sociales et morales profondément ancrées.

Encadré 12- Scènes de vie « ordinaires » et rapports de genre sur les plages marocaines (clichés : C. Guibert, avril 2014)

Les clichés ci-dessous mettent en exergue les gestions des corps à la plage. Si les hommes peuvent, sans risque social, se dévêtir et être en maillot à la plage, les femmes s'inscrivent dans des postures nettement plus contrôlées même lors d'interactions sociales entre les deux sexes (se promener, jouer au foot, se baigner totalement habillée).





1-1-2- L'Islam à la plage : « *la clique des barbous* »

Le littoral est un espace, un miroir, de la société marocaine, illustrant ses contrastes et ses contradictions. D'un côté du continuum, les « libéraux » profitent de la plage sans restriction tandis qu'à l'autre extrémité, les « barbous » et les « conservateurs » revendiquent leur place dans l'espace public dans le cadre autorisé de leurs convictions religieuses. À Taghazout en particulier, un groupe de surfeurs, eu égard au rapport soutenu de ces derniers envers l'islam, est dénommé la « clique des barbous » par les surfeurs locaux. Arborant une barbe fournie, ils surfent toutefois avec des combinaisons isothermes classiquement utilisées pour ce sport. L'un d'entre eux est *shaper* (réparateur) de planches à Tamraght près d'Agadir, il a appris à réparer les planches avec un Français à Imsouane. Taha, surfeur local, comprend la gêne qu'occasionnent, auprès des « barbous », les surfeuses ne respectant pas les codes moraux et religieux :

« Pour les barbous, ce n'est pas le surf en soit qui les dérange, mais c'est ce corps dévoilé et dénudé et la tentation... Ça dérange de voir des corps de femmes dénudés. Si tu vas dans une plage et que tu es tout seul, tu fais ce que tu veux. Mais s'il y a des femmes voilées, c'est un manque de respect de se mettre en bikini, ou de mettre des maillots transparents. Elle va faire son canard¹⁰⁹, et on va voir la moitié de son cul ! C'est hchouma... [honteux] ». (Entretien effectué le 18 avril 2014.)

¹⁰⁹ Technique consistant à passer sous une déferlante en appuyant sur la planche à l'aide d'un genou.

Pour autant, les discours ne sont pas tous aussi univoques. D'autres surfeurs de Taghazout interrogés à ce sujet évoquent l'ouverture d'esprit des « barbus » et la nécessité pour ces derniers de s'adapter aux configurations et interactions sociales lors des sessions de surf entre surfeuses et surfeurs. Pour Abdel, « *ce sont des barbus ouverts. Ce n'est pas comme au Pakistan. Mais ils te diront 'Allah Y Hdi' : que Dieu lui pardonne et le remette dans le droit chemin.* » Un responsable d'une école de surf explique quant à lui que « *S'il y a des barbus, c'est à eux de ne pas regarder. Les barbus ici, il y en a plein, ils surfent le matin tôt ou le soir pour être tranquille. Moi parfois je viens pendant le Ramadan, il y a des filles en maillot de bain, je détourne la tête. C'est normal c'est à nous de ne pas regarder.* »¹¹⁰ Au-delà des considérations culturelles, les conséquences liées au fait de se revêtir de foulard et de djellaba, peuvent parfois être d'un autre ordre et engager la vie comme l'indique Julie¹¹¹, gérante de l'hôtel « Paradise Plage », près d'Agadir :

« La culture et la religion jouent beaucoup, c'est pesant. On a même des filles qui font du surf avec le foulard. C'est dangereux et c'est complètement fou. Elles ne mettent pas que le foulard, elles entrent avec leur djellaba, et j'en ai sorti plein de l'eau qui ont failli se noyer. De toutes façons, que tu entres en maillot, en combinaison ou en djellaba, l'eau fait que ça moule et donc ça revient au même. » (Entretien effectué le 17 avril 2014.)

1-1-3- « Il n'y a pas de problème pour les filles » : entre dénégation et angélisme

À l'inverse, des discours empreints de dénégation sont également mobilisés par les personnes interrogées dans les entretiens. « L'ouverture d'esprit » ou encore les valeurs d'émancipation soutenues par le Roi Mohammed VI sont convoqués comme des allégations permettant aux filles de surfer « sans problème ». Seule la dimension économique semble dans ces discours constituer un frein au développement quantitatif du surf féminin au Maroc. Pour Ahmed, 21 ans, vendeur dans un *surfshop* de Taghazout dont son frère est le propriétaire¹¹² « *c'est ouvert* » : « *Il n'y a pas de problème pour les filles : elles peuvent faire*

¹¹⁰ Entretiens effectués en avril 2014 sur les plages de Taghazout.

¹¹¹ Française de 25 ans et diplômée de l'université de Bordeaux, Julie est une ancienne surfeuse de haut niveau, née à Casablanca mais de nationalité française. Elle affirme avoir « *baigné dans un milieu de garçons* » lorsqu'elle pratiquait le surf au Maroc.

¹¹² Ahmed a fait des études de formation de *fandak* (tourisme ou commerce). Il nous interpelle en anglais. Entretien effectué le 18 avril 2014.

du surf. C'est ouvert à Taghazout, tu peux tout faire. C'est parce qu'il y a des touristes. Tu peux te mettre en maillot "deux pièces". »

Mustapha, 45 ans et vendeur depuis 14 ans à l'« Atlantis surfshop » de Taghazout, affirme quant à lui que les Marocaines, des « *bourgeoises* » surtout, peuvent pratiquer le surf sans contrainte grâce en particulier à « *la liberté* » assurée par le régime politique en vigueur.

« Ici au Maroc, il n'y a pas de problème. Du nord au sud les filles peuvent surfer ! Elles peuvent se mettre en maillot de bain, sur la plage il n'y a pas de problème. Ce n'est pas comme en Algérie ! Au Maroc il y a la liberté. C'est grâce à Mohammed VI notre roi. Il vient tous les ans nous voir à Taghazout, il nous dit bonjour et on le voit avec nos yeux. On est content, c'est un bon roi. [...] Il y a une seule surfeuse à Taghazout, c'est Mina. Il y a que quatre ou cinq filles à Agadir : ça a commencé que depuis 2010. Par contre il y a beaucoup de filles qui viennent de Casablanca, Mohammedia et Kenitra, c'est des bourgeoises [rires]. Pour les garçons c'est tous les milieux. »

Ces propos, teintés d'un certain angélisme selon lequel l'interdit ne serait qu'illusion, font l'impasse sur une réalité plus complexe où être surfeuse marocaine au Maroc implique une contestation plus ou moins explicite de la définition des rapports entre femmes et hommes.

1-2- Contester l'orthodoxie des rapports de genre ?

Les techniques du corps et les apprentissages sportifs sont éminemment corrélés au social (Mauss, 1936). Aussi, contester des normes par incorporation – mécanisme puissant de reproduction sociale – c'est, au-delà des rapports sociaux de classe, contester l'orthodoxie des rapports de genre.

Au Maroc, l'espace des possibles de la pratique sportive féminine est limité quantitativement (effectifs), qualitativement (type de sports) comme spatialement (effets de lieux). Le surf est en conséquence un bon exemple de cette « domination masculine » : l'engagement du corps dans ce sport, dont certains attributs renvoient à la masculinité et à la virilité, pose plusieurs problèmes potentiels pour les filles. Le surf est en effet une activité exigeante techniquement et physiquement, il implique un « savoir nager » minimal, ce qui

ne va pas de soi au Maroc. Il questionne le rapport au corps en partie dénudé au sein de l'espace public qu'est la plage et est pratiqué dans un environnement jugé dangereux. Les diverses socialisations et l'apprentissage précoce pendant l'enfance des techniques de natation et de surf ont permis aux surfeuses interrogées de dépasser les représentations négatives de la mer comme espace – de jeu – périlleux et risqué.

1-2-1- Des socialisations et dispositions inversées : l'influence des environnements masculins

L'engagement des femmes dans des sports typiquement masculins demeure marqué, au Maroc comme en France¹¹³, par le poids des stéréotypes socioculturels, « *spécialement en ce qui concerne la corporéité* » (Lachheb, 2008). La « *matrice de socialisations* », pour reprendre l'expression d'Emmanuelle Zolesio au sujet de l'univers de la chirurgie (Zolesio, 2012), est structurée par des catégories de genre socialement construites comme masculines concernant la pratique du surf : endurance physique, puissance, prise de risque dans les vagues, apprentissage technique le plus souvent « sur le tas », etc. Le corps possède toutefois une force expressive qui peut devenir, dans certaines conditions sociales, historiques et spatiales, « *une force de subversion* » (Suaud, 2013). Le corps des surfeuses au Maroc est, pour certaines d'entre elles, au cœur de dispositions inversées dans le sens où elles doivent s'approprier des attitudes, une « *hexis corporelle* », dans des activités d'hommes, ou du moins perçues ordinairement comme telles. La pratique du surf chez les jeunes filles marocaines implique directement la construction de dispositions « *à contre normes* » (Mennesson, 2013), que les entretiens révèlent être acquises de manière précoce pendant l'enfance ou l'adolescence.

À l'image des femmes parachutistes étudiées par Nicolas Penin, les socialisations de Soumia, Samira, Mina, Malika, Hanane – les surfeuses marocaines que nous avons entre autres rencontrées – sont marquées « *par des interventions implicites et explicites de socialisateurs très influents [qui] appartiennent de façon quasi systématique à l'entourage familial. Il s'agit très souvent des pères, mais parfois, du frère. Elles s'inscrivent aussi dans des réseaux de sociabilité dits « masculins ». Parfois ces femmes partagent leur vie avec un compagnon qui aura lui-même un engagement fort avec ce sport.* » (Penin, 2012). La construction de ces dispositions sociales inversées se fait dans des conditions sociales

¹¹³ La proportion actuelle de licenciées à la Fédération Française de Surf est d'environ un quart.

particulières et se caractérise par un engagement sportif intensif. Ces « imbrications de socialisations contradictoires » (Détrez, 2012) résultent, pour les surfeuses marocaines enquêtées, de socialisations familiales, amicales et, plus rarement, conjugales. Ainsi, pour Soumia (22 ans, surfeuse de Taghazout, monitrice dans l'école « Surf Berbère », issue d'un milieu populaire¹¹⁴), la découverte du surf et d'autres « sports extrêmes » se réalise lors de l'adolescence dans un monde masculin, c'est-à-dire hors de la famille et des réseaux classiques de sociabilité des jeunes adolescentes marocaines :

« J'ai 22 ans. Je fais du surf depuis 5 ans. Bah en fait, quand j'avais 15 ans j'avais un ami qui avait une maison à Banana Beach. Et il m'invitait toujours pour passer les vacances et je voyais des surfeurs en train de surfer. Et une fois j'ai pris une planche et j'ai essayé. J'ai bien aimé. Et c'est comme ça que j'ai appris le surf. La planche, c'est un surfeur qui m'a prêté sa planche. Depuis que je suis toute jeune, j'aime les sports nautiques et les sports extrêmes. Je fais du longboard skate et j'ai fait du parapente. » (Entretien effectué le 18 avril 2014.)

Samira, 25 ans, titulaire d'une licence universitaire en sciences de gestion à l'université de Nanterre, est une surfeuse de Rabat. Elle est fille d'une fonctionnaire dans l'enseignement supérieur et d'un fonctionnaire du Ministère de la Justice qui est aussi entraîneur de natation et gérant d'un centre nautique à la plage de Rabat. Sa socialisation sportive s'est réalisée auprès de son père qui lui a appris très tôt à nager et à surfer. *« J'ai grandi plus avec mon père qu'avec ma mère. Je suis sa "chouchoute" et il a eu l'habitude de me surveiller »* précise-t-elle. C'est d'ailleurs lui qui autorisera sa fille à être interrogée lors de l'entretien, démontrant le fait que les modes éducatifs des familles s'organisent encore souvent au Maroc selon le principe du contrôle des filles – elle avoue à la fin de l'entretien que son père la *« tape toujours »*. Son père reste omniprésent dans la constitution de ses propres goûts et passions sportives :

« J'ai appris à nager avant de marcher parce que mon père, c'est un entraîneur de natation, et il m'a mise à l'eau à l'âge de six mois ! À l'âge de quatre ans, j'ai participé aux championnats du Maroc, j'étais la plus petite des nageuses et j'ai nagé

¹¹⁴ Soumia n'était pas prédisposée à découvrir et à pratiquer le surf : sa mère, seule, l'élève avec son grand frère et ses autres sœurs, tout en travaillant dans un petit hôtel de la ville d'Agadir.

un 50m « papillon ». Après j'ai commencé les entraînements et en 1999, j'ai participé à un meeting international au Havre : j'ai gagné 3 médailles et j'ai battu un record ! C'est à partir de là où ma carrière internationale a vraiment commencé. [...] Concernant le surf, c'est mon père qui m'a appris ce sport, ma passion du surf est venue comme ça. » (Entretien effectué dans un bar, près de la plage de Rabat, le 24 avril 2014.)

Samira est devenue championne du Maroc de natation et a pu mettre à profit ses compétences et ses performances en compétition pour voyager en France et à l'international avec un statut de semi-professionnelle lorsqu'elle était licenciée dans les clubs français. Elle est consciente des profits symboliques de ce parcours atypique « *à Rabat, je suis connue, ça me rend bien... je suis populaire et tout. J'ai eu une carrière sportive incroyable et un niveau supérieur à l'université. Au Maroc, c'est un miracle !* ». La pratique du surf chez Soumia et Samira pose la question des « *rapports de pouvoir entre les sexes* » (Mennesson, 2005). L'usage atypique du corps à la plage, surfer en maillot de bain, dévoiler son corps dans un sport exigeant, résultent ici de socialisations inversées dans la famille ou auprès de groupes de pairs masculins. Dépassant les jugements dépréciatifs à leur égard, Soumia et Samira assument toutefois totalement l'usage qu'elles font de leur corps (Encadré 13).

Encadré 13- Des usages dépréciatifs du corps (clichés : C. Guibert, avril 2014)

Soumia, une surfeuse « rebelle » (avril 2014, Taghazout)

Soumia, mobilise des attributs, des traces et des usages du corps à contre normes au Maroc : Piercing (« *oui c'est pas bien !* » dit-elle en riant), tatouage (avec le mot « *mother* »), cheveux courts et attachés, short court lors de l'entretien, sweat « à capuche », lunettes de marque de surf, etc. Incorporant des signes opposés aux stéréotypes de féminité, elle s'inscrit dans une sorte de « masculinité asexué » (Garcia, 2011).



Samira, une ancienne championne de natation

Samira surfe et nage depuis son retour de France en 2011 à la plage de Rabat : « *Quand on est nageur, c'est bien de rester dans le milieu aquatique, de faire d'autres activités comme le surf* ». Elle avoue avoir pris du poids suite à la prise de médicaments pour pallier une dépression (« *je suis en excès de poids de 40 kilos là !* »). Elle surfe en maillot quelles que soient les conditions météorologiques. Elle a un piercing, ce qui est source de dispute avec son père.



La négociation – couronnée de succès ou non – de surfeuses marocaines avec les membres masculins de leur famille a été identifiée à plusieurs reprises. Malika, surfeuse et

gérante d'une école de surf à la plage de Rabat précise que son mari lui a dit : « *Ne t'inquiète pas, si on se marie, je ne t'interdirai jamais de surfer* »¹¹⁵. Hanane, ex-surfeuse de Mohammedia, a dû quant à elle arrêter de surfer : « *Elle a eu de gros problèmes avec son père. Elle était très très bonne surfeuse. Son papa a voulu la renier : il lui a dit si tu rentres dans l'eau pour surfer, tu ne seras plus ma fille. Elle devait faire un choix entre le surf et sa famille.* » indique Malika. Native de Mohammedia, Hanane a vu les meilleurs surfeurs du Maroc y progresser. Elle décide à 19 ans de se jeter à l'eau malgré les réticences paternelles : « *il m'a frappé et m'a cassé la planche pour m'empêcher de surfer* » précise-t-elle au sein d'un témoignage paru sur un site internet d'une photographe française spécialisée dans le surf¹¹⁶. Les succès en compétition lui ont par ailleurs permis d'avoir une parution dans un magazine de surf français en 2009 sous le titre quelque peu dogmatique : « *Surfeuses du bled, la révolution est en marche* ».

Enfin, concernant Mina, une jeune espoir du surf marocain de 17 ans, compétitrice de Taghazout, « *c'est ses frères qui l'ont poussée. Ses parents sont derrière elle et c'est une autorisation familiale, et donc il n'y a pas de problème* » indique Julie. Le dernier cas est singulier en ce sens que Mina n'a pas eu à affronter les refus des membres de sa famille d'origine populaire (père pêcheur à la retraite, mère au foyer). Selon ses propres mots, rien ne peut l'arrêter dans sa « *passion* ». Excellente surfeuse, Mina est amatrice de grosses vagues – elle nous montre lors de l'entretien sur son téléphone portable une photographie d'elle surfant une vague de deux fois sa taille –. À l'image de l'émancipation des femmes alpinistes françaises au début du XX^e siècle (Ottogalli-Mazzacavallo, 2006), ce type de performance permet à Mina de s'approprier symboliquement une identité antinomique de la féminité marocaine, caractérisée par la performance et le courage dans les vagues. Scolarisée en terminale, elle est monitrice de surf le week-end après la semaine d'école et a été, elle aussi, soumise à une socialisation explicitement masculine :

« J'ai commencé à 11 ans, sur la plage d'Imouran, au Rocher du Diable. J'étais la seule fille dans l'eau avec les garçons. C'est mon cousin qui m'a appris. Avant de commencer le surf je faisais du bodyboard, et quand je faisais du body, il voyait que je me mettais debout. Mon cousin et mes frères m'ont ramené une planche et ils ont commencé à m'apprendre le surf. Ça fait 7 ans que je surfe. Quand je fais des

¹¹⁵ Extrait d'entretien réalisé à l'école de surf de Malika, 23 avril 2014.

¹¹⁶ <http://www.kristenpelou.com>, en ligne, consulté le 29 juillet 2015.

compétitions, je suis souvent la seule fille et je suis qu'avec des garçons. En, fait je m'en foutais des regards des autres, déjà à la base je suis qu'avec des garçons. Dans ma famille je suis toujours avec les garçons, et même quand je joue, je joue qu'avec des garçons. J'ai quatre sœurs et deux frères et moi je suis toujours à trainer avec mes frères. Si je me mets à avoir honte, je ne ferai plus rien. Je ne surferai plus jamais. C'est ma famille le plus important et elle m'encourage et me soutient à aller de l'avant. Donc c'est normal. » (Entretien effectué le 18 avril 2014.)

1-2-2- Des prédispositions sociales facilitatrices

Les pratiques sportives étant au Maroc comme ailleurs soumises à une différenciation, sociale aussi bien que sexuée, la présence des femmes dans les pratiques sportives masculines posent la question du rôle joué par le milieu social d'origine dans ces parcours à contre-courant. Les cas de Madiha et Atifa, deux surfeuses de Mehdia (à 30 km au nord de Rabat) dont la pratique est régulière, constituent des exemples ici intéressants. Madiha est la fille de Bassam, un Algérien, gérant d'une école de surf et d'hébergements associés dans une petite station balnéaire. Bassam, passionné de surf, a voyagé en Indonésie et rêve de « *surfer Waimea¹¹⁷ et d'y mourir* », dit-il en plaisantant. La clientèle de son école de surf est principalement constituée d'Européens ou de Marocains fortement dotés en ressources économiques. Madiha est donc depuis de nombreuses années habituée à fréquenter des surfeurs et des étrangers. Atifa, quant à elle, est la fille d'un père chirurgien et d'une mère médecin de Kenitra. Ses parents ont effectué leurs études en France. Madiha et Atifa souhaitent poursuivre leurs études en France, « *si possible près des vagues ! À Bordeaux, ce serait super !* ». Atifa a déjà voyagé en France : « *Je suis venue en France une fois en vacances, c'était à Montalivet. J'ai surfé, c'était super !* »¹¹⁸.

Les normes sociales dominantes formalisent un cadre qui sert de référence pour distinguer le socialement acceptable du socialement inacceptable (Becker, 1985). La pratique féminine du surf, initialement et majoritairement jugée déviante au Maroc, dans le cas des situations de Madiha et Atifa devient une ressource pour l'affichage d'un capital social et symbolique singulier, celui de se percevoir hors des conditions ordinaires d'existence : être d'ici (Mehdia, Kenitra, Rabat) et de là-bas (en particulier la France pour y surfer et pour y faire ses études supérieures). Le surf est pour ces – rares – jeunes filles un

¹¹⁷ *Spot* de grosses vagues le plus réputé d'Hawaii, sur l'île d'Oahu.

¹¹⁸ Entretien effectué à la plage de Mehdia, suite à la session de surf d'Atifa et Madiha, le 26 avril 2014.

moyen privilégié d'assumer la distance symbolique et physique de leur vie sociale avec celles de jeunes de leur âge de Kenitra. Atifa et Madiha ne côtoient pas la population ordinaire de Kenitra dans le cadre de leurs activités de loisirs ni dans le cadre scolaire (urbaines, elles fréquentent les établissements scolaires élitistes de Rabat). « *Nos copains et nos copines, ce sont ceux qui vont à l'école française de Rabat. Ces copains-là, on les retrouvera au lycée Descartes. En fait on ne connaît pas d'autres jeunes à Kenitra* » indique Atifa.

Atifa et Madiha sont conscientes des profits symboliques et des effets (rareté, prouesse sportive, danger) que produit la pratique du surf au Maroc. Si, pour Atifa, le paramètre économique est clivant : « *Généralement, les filles qui surfent ici, ce sont des filles dont les parents ont de l'argent, parce qu'il faut s'acheter du matériel, des combi, c'est cher !* », Madiha convoque un argumentaire davantage techniciste qui n'en est pas pour autant moins classant :

« On est deux copines, on surfe toujours ensemble. On a appris depuis qu'on est toutes petites, mais ça fait 5 ans qu'on surfe vraiment plus sérieusement. Nos copines, elles nous disent qu'on est folles d'aller faire du surf car c'est dangereux. On a quelques copines qui ont essayé le surf mais elles arrêtent rapidement : c'est un sport dur, il faut être musclée. Et puis parfois les parents ne veulent pas parce qu'ils disent que c'est dangereux ! »

L'entrée progressive des femmes dans les pratiques sportives traditionnellement masculines questionne l'ordre culturel établi. Ces choix atypiques « *témoignent de l'existence de dispositions de genre particulières* » (Mennesson, 2005). Les dispositions sociales et sexuées incorporées pendant l'enfance et l'adolescence sont au principe de ces choix qui se pensent comme évidents (Encadré 14). Intégrée au style de vie familial, la pratique sportive fait partie ici du cadre de socialisation primaire, plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'un cas de transmission directe : de père surfeur à la fille surfeuse comme c'est le cas de Madiha et de son père Bassam. Les pères contribuent donc à la structuration d'un habitus sportif chez leurs filles¹¹⁹. Les représentations des parents – liées à leur capital

¹¹⁹ Le parallèle entre ces surfeuses et les écrivaines algériennes ou marocaines décrites et analysées par Christine Détéz (2012) est saisissant. Le soutien et l'autorisation des hommes est essentiel pour comprendre les probabilités, pour les femmes, de s'engager dans des activités (sport, culture) qui éloignent des attendus ordinaires assignés aux femmes (tâches domestiques).

culturel comme à leur position sociale – à l'égard des pratiques sportives féminines en général et du surf en particulier, contribuent à prédisposer Madiha et Atifa à voir dans le surf une activité sportive hiérarchiquement élevée dans leur propre espace des possibles.

Encadré 14- Madiha et Atifa, les surfeuses de la plage de Mehdia, (Cliché : Guibert C., 26 avril 2014).

« Des Marocaines de France »

Lorsque qu'une institutrice française expatriée à Kenitra évoque la pratique du surf féminine, elle dit : « *Je suis souvent la seule fille à l'eau. Les Marocaines ne surfent pas beaucoup ici. Si, il y a bien deux jeunes surfeuses de Kenitra, mais ce sont des Marocaines de France* ». Elle parle en réalité d'Atifa et de Madiha.

« Descend ta combinaison Atifa, tu pourras bronzer »

Madiha et Atifa surfent en combinaison intégrale – il y a un vent assez fort le jour de l'entretien – mais une fois sorties, ôtent spontanément le haut de la combinaison : maillot « deux pièces » (de marque « Roxy » pour Atifa) dont le haut est assez « échancré ». Conscient des profits potentiels de distinction sociale, Bassam dit à Atifa de baisser sa combinaison « *pour bronzer* » tout en poursuivant l'entretien. Toutes deux s'expriment dans un français impeccable, sans « accent ». La planche d'Atifa est équipée d'une caméra aquatique de marque « Go Pro » (coût approximatif : 2000 à 3500 Dh soit entre 185 et 330 €)¹²⁰ lui permettant de filmer les vagues qu'elle chevauche.



¹²⁰ Le SMIG s'élève en 2015 à 2350 Dh.

1-2-3- « J'ai beaucoup d'amis » / « Ils disaient que je suis une pute, une prostituée » : Profits sociaux et coûts symboliques

Si « *la force de l'ordre masculin se voit au fait qu'il se passe de justifications* » (Bourdieu, 1998), les surfeuses marocaines doivent souvent justifier auprès de leurs pairs et de leurs familles respectives leur engagement – à la fois profitable et coûteux – dans ce sport.

Se positionner hors des normes sociales dominantes, c'est-à-dire hors des « bonnes » manières d'être avec son corps sur la plage, permet à Soumia de renforcer un capital social et un capital symbolique hors des réseaux ordinaires : amis marocains et famille. Echappatoire à sa condition sociale, surfer implique de côtoyer des étrangers, de partager un même espace physique qu'est le lieu de déferlement des vagues, et a pour effet chez Soumia un sentiment diffus d'émancipation alimentant son souhait de travailler en Indonésie, haut lieu mondial du surf : « *J'ai beaucoup d'amis Européens, Australiens, Américains. Le surf m'a beaucoup ouvert de portes. En fait il m'a permis de rencontrer des gens du monde et d'apprendre des langues étrangères. Je ne suis jamais partie du Maroc. Mais aujourd'hui je rêve d'aller travailler en Indonésie.* » L'apprentissage progressif de langues étrangères (Soumia parle le français, l'espagnol et l'anglais) ou encore l'acquisition de connaissances pratiques sur le surf dans les pays de provenance des touristes étrangers : les meilleurs *spots*, les bonnes saisons, etc. renforcent à la fois son capital culturel et son capital symbolique.

Ces profits semblent toutefois parfois assez maigres au regard du coût qu'implique l'émancipation liée à la pratique du surf et aux usages du corps inhérents. Les configurations observées sur les plages marocaines sont en ce sens très différentes de celles propres aux plages françaises, en particulier au sujet du dévoilement du corps des femmes tel qu'a pu le montrer Jean-Claude Kaufman (1995). Soumia relève des regards négatifs portés à son endroit : « *les hommes et même les filles ont des jugements négatifs sur moi* ». Le seul fait de surfer la place dans une position sociale contestataire difficile à tenir, entremêlant « *hchouma* », déshonneur, mais aussi distance et indifférence. La transgression des normes implique au final dans le même temps violence et profit symboliques :

« Ou lala, [rires dans un mélange de gêne et d'amusement], C'est un truc de fous. C'est hchouma. D'habitude quand je vais à la plage je pars toujours en short. Et quand je passe avec ma planche, tout le monde me regarde bizarrement comme si j'étais un extraterrestre. Il y a des gens là où j'habite qui ne savent même ce que ça veut dire le surf. Il y a des gens qui me demandent ce que je fais et quand je leur dis

‘‘monitrice de surf’’, ils ne savent pas ce que c’est. Quand je rentre dans l’eau, je suis toujours avec mon maillot de bain. Je me bronze toujours. Et oui il y a des gens qui parlent. Moi ça ne me pose pas de problème. Les gens me jugent mal ici à Taghazout, ils disaient que je suis une pute, une prostituée. Mais je m’en fous car je suis un peu libre. »

Les relations avec certains membres de la famille de Soumia, avec son frère notamment, ont également été compliquées par sa pratique du surf, avec des conséquences allant jusqu’à la violence physique. Surfer est pour Soumia un acte de résistance face à l’ordre hétéronormé établi et dont son grand frère se fait le garant. Refuser les conditions sociales assignées à son genre est le moyen pour elle d’acquérir une forme de respect :

« [Rires]¹²¹ J’ai mon grand frère qui était très méchant avec moi. Il était très dur, il ne me laissait pas sortir avec mes potes, mes amis... Je ne pouvais pas m’habiller comme je veux. J’aurais voulu m’habiller avec des jeans déchirés, mais il ne voulait pas, il me donnait des claques. Mais bon... Là je suis bien avec lui, ça a changé. Mes sœurs, elles ne sortaient pas donc il n’y avait pas de problème. J’étais différente. C’est vrai que je faisais beaucoup de bêtises quand j’étais jeune. Je voulais faire la fête, on boit de l’alcool, on fume...S’il avait su, il m’aurait tuée ! Maintenant il sait et il me respecte. Aujourd’hui je travaille, donc il me respecte. J’ai dû me battre au sein de la famille car j’appartenais à une famille qui n’avait pas beaucoup de moyens, on n’était pas très riches. Et donc peu de moyens pour le surf, pour acheter du bon matos. Il y a que des gens qui me prêtaient leur matériel pour que je puisse surfer. »

Et pourtant, Soumia surfe¹²². Non sans difficultés, la pratique du surf dans un cadre professionnel sert ici néanmoins d’appui à Soumia, qui se définit comme « différente », de s’extraire, à tout le moins en partie, des fonctions domestiques ou de reproduction dévolues à son genre. Surfer et travailler en surfant permet à Soumia de s’exprimer, d’exister, et de devenir quelqu’un, « c’est-à-dire être reconnue comme un individu, au-delà de la place assignée » (Détrez, 2012).

¹²¹ Tentant de masquer sa gêne lorsque sont évoquées des périodes difficiles de sa vie, Soumia débute souvent ses réponses par des rires.

¹²² En référence aux écrivaines du Maghreb décrites par Christine Détrez « Et pourtant, elles écrivent » (Détrez, 2012).

Samira aussi surfe en maillot. Plus qu'une forme de pression religieuse : « *dans ma famille, on n'est pas trop pratiquant* » précise-t-elle, c'est le regard des autres qui a pour effet de renforcer chez son père la volonté de contrôle sur sa fille. Le fait qu'elle soit connue à Rabat l'empêche d'avoir des usages qu'elle pourrait avoir ailleurs, renforçant l'hypothèse d'effets de lieu : « *à Bouznika, je pourrais avoir un maillot "deux pièces"* ». Elle avoue avoir été blâmée et stigmatisée par des hommes principalement, ce qu'elle vit mal :

« Oui ça fait deux ans que je surfe en maillot, je ne surfe pas avec une combinaison, ça me gêne... Le regard des autres, ça me gênait, ils disaient des choses et tout. J'ai eu des remarques méchantes : ah t'es chaude toi ! Ça me gênait, ça me donnait l'envie de pleurer quoi ! Je disais non, je suis une fille normale quoi. Mes copines elles me disent "Oh Samira, t'as pas froid ?" , c'est pas blessant quoi. C'est plutôt les mecs qui me demandent si je suis chaude ou pas... Mais moi je reste en maillot de bain, j'assume. »

Les dispositions inversées, les socialisations masculines et la volonté de maintenir sa pratique à contre normes structurent le sentiment de se sentir tel un « garçon manqué » : « *Il faut se battre, il faut être forte, une personnalité très forte, tu dois toujours te défendre. Moi je suis moitié fille - garçon. Et parfois je dois me battre dans la mer, quand un garçon prend ma vague... il faut être forte !* » indique Soumia. Les dispositions sexuées « masculines », l'identification au « garçon manqué » et à son *hexis* corporelle sont ici fortement stigmatisées et stigmatisables. Grâce au surf Soumia assume en quelque sorte ce « schéma corporel » singulier (Bourdieu, 1979) dans des situations de confrontations qui autorisent le courage, l'usage de la force physique et l'équité avec les garçons dans les vagues. Si Soumia se sent « libre » et « forte », elle ne dissimule pas le fait de se sentir stigmatisée (Goffman, 2002) : être surfeuse constitue un écart par rapport aux attentes normatives de la société paternaliste marocaine.

À l'inverse de Soumia, la protection masculine au sein de la famille constitue pour Mina – qui est la dernière d'une fratrie de neuf enfants –, un processus facilitateur. Elle doit toutefois rester vigilante aux critiques émises à son égard afin d'éviter que « *ça lui retombe dessus* » :

« Oui il y a des gens qui parlent. Par exemple quand je traîne qu'avec des garçons, ils disent que je sors avec tel garçon, et patati et patata. Tu comprends [Rires]. Alors que moi je ne fais rien de mal, pour moi les garçons avec qui j'étais, c'est comme mes frères... Je rigole bien avec eux c'est tout. Mes frères ne me disent rien, ils me connaissent. D'autres connaissances du village et d'Agadir disent que je couche avec les garçons avec qui je pars et avec qui je fais du surf. Mais je ne ferme jamais ma bouche. Je vais tout de suite en parler à mes frères. Parce que si je ne dis rien, ça va me retomber dessus et on va croire que c'est vrai. Dès qu'il y a une rumeur sur moi j'en parle à ma famille. Plutôt que cela n'arrive à leurs oreilles de l'extérieur. »¹²³

L'un des frères de Mina travaille dans un *surfcamp* qui appartient à un Européen, un autre frère s'occupe de locations de jet-ski. D'une certaine manière, Mina s'autorise à surfer mais avec des limites : elle ne porte pas le maillot de bain, elle ne fume pas et ne boit pas d'alcool. *« Ah non, moi par exemple je ne suis jamais en maillot, je suis toujours en combi. Et dès que je sors je me rhabille. En maillot, tu te fais emmerder, les hommes ne te respectent pas. »* Des représentations sur ce sport sont véhiculées sur les jeunes femmes : elles seraient des filles faciles, elles boivent, elles fument, elles sortent avec des garçons. Mina lutte contre ces stéréotypes en se donnant une image irréprochable. Elle a su faire avancer sa vie de surfeuse en faisant des arrangements, en jouant avec les frontières jusqu'à les repousser.

Conclusion

Ce travail a permis d'interroger les modalités de la possibilité d'une pratique féminine du surf au Maroc dans un contexte où la contrainte sociale structure puissamment les rapports de genre et notamment par l'enjeu du contrôle des corps des femmes. L'analyse fine des trajectoires et des carrières des surfeuses marocaines a contribué à l'identification des processus de constitution du goût pour le surf. Davantage qu'une contestation exclusive de l'orthodoxie des rapports de genre, les résultats confirment l'analyse selon laquelle l'engagement dans un monde masculin s'explique avant tout par des modes de socialisations spécifiques et par les relations aux groupes de pairs. Les surfeuses convoquées dans cette recherche s'engagent dans des modalités et des usages de leur corps qui questionnent fortement l'ordre établi entre les sexes, autrement dit l'injonction culturelle et « religieuse » assurant la persistance des « *discriminations de sexe* » (Lahire, 2001). Pour la plupart d'entre

¹²³ Entretien effectué à Taghazout, avril 2014.

elles, l'acte même de surfer implique finalement de rompre avec la morale féminine et les dispositions corporelles ordinaires en vigueur au Maroc : manières permanentes de tenir son corps, éviter de tenter les hommes, discipline de tous les instants, éviter la *hchouma* pour soi et sa famille, etc. Pratiquer régulièrement le surf, c'est aussi autant de moments qui éloignent ces jeunes femmes des tâches domestiques ordinaires comme c'est le cas de plusieurs surfeuses interrogées alternant le surf avec le temps scolaire. L'accès progressif et encore limité quantitativement des femmes marocaines à la pratique du surf correspond, dans une certaine mesure, à ce que Thierry Terret a appelé « *la conquête d'une citadelle masculine* » (2005) en France au XXème siècle. Toutefois, les plages marocaines et les usages de loisirs qui lui sont liés caractérisent encore l'imposition du pouvoir masculin. La culture marocaine ne laisse finalement aux femmes – aux surfeuses marocaines –, que des « *niches territoriales* » (Bard, 2004), caractérisant « *l'inégale distribution des ressources et des espaces sociaux entre hommes et femmes* » (Revillard, de Verdalle, 2006).

À l'entrée de la plage d'Anza, près d'Agadir, les pancartes disposées par des surfeurs marocains avec pour inscription « *Respect Ramadan No Bikinis* » en juin 2015, indiquent que certains usages féminins de la plage au Maroc sont toutefois encore controversés (Encadré 15). Phénomène largement relayé par la presse et les réseaux sociaux, le lien entre le religieux et le recouvrement du corps (féminin) a ici été clairement réalisé.

Encadré 15- « Respect Ramada, no bikinis » : « Les acteurs régionaux du tourisme sont révoltés »

Ce sont ces clichés qui ont été diffusés puis relayés sur les réseaux sociaux au Maroc. Ils ont fait l'objet d'un article intitulé « *Agadir : la destination prend un coup sur le web* » le 23 juin 2015 sur le site d'informations « Les Ecos » (source : www.leseco.ma, la page n'est plus disponible)





Retirées par les autorités de la Wilaya au motif d'une détérioration de l'image de la destination touristique d'Agadir, les pancartes « anti-bikini » ont même provoqué l'intervention du Ministre du Tourisme du Maroc, Lahcen Haddad, pour qui, interrogé par la presse marocaine (Medias24), « *Personne n'a le droit de faire la loi à la place des pouvoirs publics. Nous n'admettrons jamais ces comportements inacceptables de personnes qui s'érigent en justiciers de la morale et de la vertu* ». Ce cas montre bien que les plages constituent un terrain d'enquête privilégié et révélateur des rapports de genre dans la société marocaine.

2- Des passions et des transgressions féminines dans un univers culturel masculin : être festivalière du Hellfest

Introduction

Le festival Hellfest, organisé près de Nantes et dédié aux musiques metal (dans son acceptation large), est publiquement et politiquement catégorisé et stigmatisé à l'approche de chaque édition au mois de juin comme précisé dans la Partie I du présent travail. Si les « entrepreneurs de morale » n'arrivent pas à faire aboutir leurs aspirations et leur point de vue normatif, c'est que les ressources sur lesquels s'appuient les organisateurs du festival (capital social élevé des organisateurs couplé à un fort capital d'autochtonie du directeur puis recherche permanente de « paix sociale ») d'une part et que les usages sociaux des festivaliers d'autre part, contribuent à maintenir ce type de manifestation dans la sphère du socialement acceptable¹²⁴ (Guibert, 2015). Les presses locales et nationales insistent, depuis les récentes éditions, sur les impacts économiques et touristiques du festival – « *une locomotive économique* » qui « *rapporte gros* »¹²⁵ –, devenus peu à peu des arguments puissants du développement local.

La musique metal renvoie à « *une multitude de genres et de sous-genres musicaux dont les racines plongent à la fin des années 1960* »¹²⁶ (Guibert & Hein, 2006). Style musical quadragénaire, le metal n'a pas (encore ?) été soumis au phénomène des cycles de vie des productions culturelles par l'intermédiaire de recodages symboliques notamment. La musique metal, bien que techniquement « pointue » et élitiste, au sens techniciste, reste attachée à la culture populaire, à l'inverse du jazz et surtout de la musique classique ou de l'opéra par exemple qui constituent pleinement des domaines de la culture légitime. Pour G r me Guibert, « Au cours des ann es 1980, les premi res enqu tes sur le heavy metal

¹²⁴ Le *Figaro Live*  voque d'ailleurs en 2018 le festival Hellfest sous ce titre explicite : «   faire au moins une fois dans sa vie », 22 juin 2018, en ligne : <http://video.lefigaro.fr/figaro/video/hellfest-2018-a-faire-au-moins-une-fois-dans-sa-vie/5800825006001/>

¹²⁵ *Ouest-France*, « Festival Hellfest : une locomotive  conomique », 16 juin 2009 ; *Ouest-France*, « Hellfest   Clisson, un festival qui rapporte gros », 15 juin 2011.

¹²⁶ « On compte aujourd'hui plus de soixante-dix genres et sous-genres affili s   cette vaste famille musicale. Sans compter que cette appartenance ne rel ve, en outre, jamais exclusivement du seul registre musical. Elle proc de  galement de conditions sociales, esth tiques, g ographiques, m diatiques,  conomiques et culturelles. Ce qui rend toute d finition du metal particuli rement complexe, sinon impossible. » (Guibert, Hein, 2006).

concluait, sous forme d'idéal types (et parfois de stéréotypes), qu'en termes de pratiques et de représentations, cette musique, musicalement centrée sur la guitare électrique, concernait tendanciellement des hommes, jeunes, de classes populaires (ouvrière), « blancs », issus de pays occidentaux, hétérosexuels, ayant été formés avec une éducation religieuse judéo-chrétienne, habitant les périphéries des grandes villes. »¹²⁷ Or, l'hétérogénéité sociale du public du festival Hellfest, confirmée par les résultats des questionnaires proposés en 2011 et en 2015¹²⁸, renforce l'idée selon laquelle la musique metal est finalement assez peu représentative d'un goût exclusivement populaire et masculin. « *Définitivement reconnu à l'international par les groupes et les festivaliers* » où « *le public est calme, posé, évoluant dans un climat sans souci* »¹²⁹, le Hellfest est en effet et assez logiquement pour les festivaliers un moyen de « *permettre aux fans d'écouter leurs groupes favoris* »¹³⁰ : ce qui rassemble lors de cette manifestation – unique à cette échelle en France –, c'est avant tout la musique metal. Aussi, si la musique metal est un « *produit de l'activité sociale, [...] lieu de production de valeurs esthétiques et éthiques* », elle n'est pas mécaniquement un « *lieu de conflits* » (Mignon, 1988) ou « *une esthétisation de la colère* »¹³¹ comme cela était le cas au sujet du rock dans les années 1980 voire du rap et, notamment, des processus de contestation de la domination de type « postcolonial » plus récemment (Sonnette, 2015). Cette forme d'entre soi, entre fans, s'exprime à travers le goût affirmé pour la musique metal, au-delà de ses variantes, plus qu'au regard de propriétés sociales telles que l'origine sociale, le métier ou encore l'âge.

La thématique du genre, toutefois, permet d'affiner la lecture et l'étude de ce public particulier. Si les consommations propres aux mondes de l'art et de la culture sont souvent vécues sur le mode de l'expression de soi à travers un supposé libre-arbitre qui serait au principe de la constitution des goûts, l'emprise du genre se réalise elle aussi de manière essentialisée et « naturelle ». Elle assure même une forme de légitimité de l'ordre hétéronormatif : « il ne s'agit pas seulement ici de la répartition de domaines réservés au féminin ou au masculin, mais d'une véritable essentialisation et naturalisation de ce qu'est la féminité et la masculinité, aussi contraignante pour les filles que pour les garçons »

¹²⁷ Extrait de l'appel à communication « Localiser la musique et la culture heavy metal » de la « 4ème Conférence internationale biennale ISMMS » (*International Society for Metal Music Studies*), Nantes, 17 au 20 Juin 2019.

¹²⁸ Le questionnaire de 2015 est proposé à la fin de ce chapitre.

¹²⁹ *Ouest-France*, « 112 000 entrées ! Le Hellfest définitivement reconnu », 18 juin 2012.

¹³⁰ Source : Enquête par questionnaire, 2011 et 2015. Pour plus de détails sur le plan méthodologique, voir Partie I.

¹³¹ Comme l'a exprimé Jean-Marie Seca lors d'une intervention à une Journée d'étude sur le rock et le metal, mai 2011. Voir Laura Maschio (2011).

(Détrez, 2005). La danse, les romans d'amour (Péquignot, 2001), les « girls band » etc. sont autant de pratiques jugées « féminines » tandis que les romans de science-fiction, les films de western ou la musique metal seraient respectivement surtout lus, vus et écoutée par les hommes. La catégorie sexe des festivaliers, questionnant les rapports sociaux de genre, est donc davantage à considérer, ce sera l'objet de ce chapitre. En effet, dans ce style musical traditionnellement très masculin voire « sexiste et misogyne » (Robertson, 2005) tant dans ses représentations que dans des usages, quelles sont les raisons pour lesquelles des festivalières investissent, avec entrain et « passion », le Hellfest ? En quoi ce festival participe de « l'avancée en mixité dans des bastions longtemps monosexués » (Guichard-Claudie, Kergoat & Vilbrod, 2008) ? Partant de l'idée que « le metal déploie un grand nombre de symboles traditionnellement encodés comme masculins » (Turbé, 2016), quelles sont les configurations socialisatrices qui sont au principe de la constitution de leurs goûts musicaux et esthétiques ? Comment s'engagent-elles dans le Hellfest, corporellement parlant, au point de risquer des jugements de goûts médisants voire stigmatisants ? En quoi la prégnance du genre dans l'univers composite de la musique metal se trouve-t-elle néanmoins confrontée à des stratégies de subversion de l'ordre hétéronormatif assurées et assumées par des festivalières socialement disposées à « faire autrement » ?

2-1- Un genre musical sexué

La distribution des goûts musicaux n'est pas homogène au regard de la variable « sexe ». L'Enquête intitulée « Les pratiques culturelles des Français » menée en 2008 par le Ministère de la Culture et de la Communication (n=4647) permet de relativiser l'engouement pour la musique metal et le hard rock à l'échelle de la France. C'est ici sans doute une des raisons pour laquelle ce genre musical est quasi-absent des offres musicales à la télévision et sur les principales ondes radiophoniques nationales. Seuls 7 % de l'échantillon interrogé écoute « le plus souvent » de la musique metal et du hard rock (contre, par exemple 68 % pour la catégorie « chansons et variétés françaises », plusieurs réponses possibles). La « normalité statistique » au sens d'Emile Durkheim (dans « *Les Règles* ») vérifie l'idée selon laquelle la musique metal et le hard rock sont actuellement attachés à des goûts surtout masculins. Les hommes, plus que les femmes, indiquent apprécier ce style musical : 11 % des hommes déclarent écouter « le plus souvent » du metal/hard rock (dont 18 % des hommes âgés de 15 à 30 ans) contre seulement 4 % des femmes qui déclarent écouter « le plus souvent » du metal/hard rock (dont 9 % des femmes âgées de 15 à 30 ans).

Dans le prolongement, l'enquête précitée atteste le fait que le metal et le hard rock font partie des « genres de musique jamais écoutés ou qui ne plaisent pas » pour 63 % des femmes contre 50 % des hommes. Ce dégoût pour ce style augmente d'ailleurs à mesure de l'avancée en âge quel que soit le sexe des répondants : par exemple, moins de la moitié des individus de 44 ans et moins déclarent ne pas apprécier le metal et le hard rock contre 75 % pour les 65 ans et plus. La fréquentation du festival Hellfest renforce ce constat initial consistant à penser le metal comme un style de musique « masculin » tout en le nuancant toutefois. Si, lors de l'enquête menée en 2011, les femmes ne représentaient que 18 % des 8 700 festivaliers.ères interrogé.e.s (données brutes), la proportion de festivalières en 2015 était de plus de 24,5 % sur les 10 400 répondants (données brutes). Le processus observé de féminisation, relayé par les médias notamment, contribue ici à un « brouillage de l'ordre genré » (Buscatto, Monjaret, 2016) modifiant progressivement les frontières de genre.

De nombreuses raisons expliquent la surfréquentation masculine aux dépens des festivalières. Au-delà d'un univers musical produit par des hommes en direction d'un public singulièrement masculin, les médias généralistes ne sont pas sans effet sur les processus de catégorisation et d'étiquetage ayant pour directe conséquence le maintien de l'ordre genré. La sortie internationale du dernier album du groupe australien AC/DC en décembre 2014 (dont l'auditoire dépasse assez largement les uniques amateurs de musique metal) conforte, par exemple, une vision et une ambiance masculine au heavy metal et au hard rock. C'est bien une journaliste de la station de radio d'audience nationale *France Info* qui, soulignant les jeux de guitares des musiciens, évoque métaphoriquement « *Un album avec des rifs testostéronés* ». Depuis la première édition en 2006, une minorité d'artistes de sexe féminin compose, tout ou partiellement, les groupes à l'affiche du Hellfest et encore plus rares en sont les « têtes d'affiche ». Pour l'édition 2018, seuls une dizaine de groupes sur près de 160 ont dans leurs rangs au moins une femme et un seul est composé uniquement de femmes (le groupe américain L7). « *On a toujours plus ou moins été dans ces moyennes et on ne va pas se cacher que cette musique, cette culture a toujours été à dominante masculine. [...] On choisit les artistes en fonction de leur carrière, de leur disponibilité, de l'attente que les gens en ont. Il y a un certain nombre de groupes composés de femmes qui en font partie, mais on n'a absolument aucune politique là-dessus quand on fait la programmation. On n'est pas à la recherche d'un quota de groupes de filles ni d'un numerus clausus* » précise Benjamin Barbaud, le responsable du Hellfest. Assumant la caricature de la musique metal, de culture « *agressive qui lui donne un côté plus viril* », celle-ci justifierait selon lui le fait que « *pour*

cette raison, il y avait une certaine appréhension de la gente féminine de participer à un événement de ce genre »¹³².

L'essor des groupes féminins est pourtant bien effectif. La multiplication des « *all-female tribute bands* », des groupes féminins de reprises de groupes masculins de hard rock issus d'Amérique du Nord et d'Angleterre principalement, dont le nom s'inspire de l'original masculin (« *Lez Zeppelin* », « *AC/DShe* », « *Misstallica* », « *Vag Halen* », « *Hell's Belles* », etc.) contribue symboliquement à la féminisation du style musical. C'est toutefois sous le signe d'une certaine forme de dérision qu'est évoqué ce phénomène dans la presse comme l'exprime cet extrait paru en 2013 dans le quotidien anglais *The Guardian* : « *Tous ces groupes féminins ont peut-être traditionnellement provoqué des éclats de rire dans le monde exclusif et bourré de testostérone du hard rock, mais de nos jours, elles sont de plus en plus applaudies sur la scène du "tribute"* »¹³³. Le groupe féminin et féministe de Toronto au Canada, *Vag Halen*, en référence au groupe masculin *Van Halen* est en outre, dans l'article du *Guardian*, autant évoqué pour ses qualités musicales que pour les tendances homosexuelles des femmes qui le compose et les jeux de scène de la chanteuse « *à demie-nue* ». Originaire de Philadelphie aux États-Unis, « *Misstallica* », groupe formé en 2008 en hommage au groupe *Metallica*, met en avant sur la page Facebook « officielle » du groupe à la fois les performances musicales d'une part « *C'est pas une blague, nous jouons mieux que la plupart des garçons* » et des propriétés corporelles féminines sexualisées d'autre part. *Misstallica* est « *une réponse à l'envie et au besoin de revenir à la vieille école du "thrash metal" mais avec de jolis visages. MISSTALLICA offre l'expérience Metallica mais avec des gros seins [boobies]!!!* »¹³⁴.

Dans la musique metal et ses styles dérivés, la force de l'ordre masculin, symboliquement dominant, se voit donc au fait qu'il se passe de justification. Le metal est un style qui apparaît dès lors comme étant « naturellement » et par essence masculin. Même si, évoquant la chanteuse *Joan Jett*, cet article – au titre évocateur « *Les femmes ont le pouvoir* » – du quotidien régional *Ouest-France* en 2018 dénote du ton généralement observé dans la presse : « *l'agressivité musicale n'a rien à voir avec la testostérone* », le propos est plus coutumier et classique dans l'ordre des sexes dans la suite de l'article, en attestent les manières de décrire la « *charismatique* » chanteuse du groupe *Nightwish*, la « *sculpturale*

¹³² Source : « *Hellfest 2018: comment le festival compose de plus en plus avec les femmes* », <https://www.huffingtonpost.fr>, consulté le 9 août 2018.

¹³³ *The Guardian*, 31 mai 2013

¹³⁴ Source : <https://fr-fr.facebook.com/Misstallica/>

chanteuse Alissa White-Gluz » du groupe Arch Enemy ou le « charme »¹³⁵ de L7. Les médias spécialisés se situent dans un registre sémantique similaire, procédé observé par ailleurs dans de nombreux autres univers culturels où « la grâce », « le charme », « l'élégance », « l'émotion », etc. caractérisent les pratiques et les consommations féminines (Péquignot, 2001 ; Buscatto, 2007 ; Mennesson, 2005 ; Octobre, 2010, Buscatto, Leontsini & Naudier, 2017). Alors que les techniques, l'intensité et les performances musicales masculines sont mises en avant, le « Hors-série Hellfest » du magazine spécialisé *Rock Hard*¹³⁶, dans sa livraison de l'été 2010, multiplie les propos normatifs pouvant être qualifiés de sexistes à l'endroit des corps des rares femmes artistes : « ... *une pluie légère se met à tomber. Fort heureusement, l'ondée n'est que passagère et ne nous empêche en rien de savourer la prestation du quintet qui ne répond pas pourtant à toutes nos espérances. Bien sûr la charmante Charlotte Wessels, souriante, élégante et plutôt bien en voix, malgré quelques fausses notes, sait parfaitement jouer de son charme pour envouter la gent masculine* » (à propos du groupe Delain) ; « *Le groupe est composé du fondateur [...] et sa troupe de joyeux lurons au sein duquel émerge sa fidèle partenaire, Lucia, vraie lolita cyberpunk portant cheveux argenté et cheveux rouges* » (à propos du groupe KMFDM) ; « *Car Nina Treml, la chanteuse et guitariste du groupe, ne peut laisser insensible. De par son look tout d'abord, assez sexy...* » (à propos du groupe 69 Chambers). Le « Hors-série » de 2011 confirme le constat : « *Cette renommée repose [...] sur le charisme de la charmante "leadeuse" de la formation. [...] La jolie blondinette est parfaitement en forme...* » (à propos du groupe Arkona) ; « *Le temps n'est pas au beau fixe, mais cela n'empêche pas nos quatre sympathiques Suédoises d'investir la scène en short et bas résilles, pour le plus grand plaisir des nombreux mâles venus les écouter (qui a dit "mater" ?). [...] Il faudrait vraiment faire la fine bouche pour ne pas se laisser séduire par le set énergique (mais aussi les jolis minois, il faut bien l'avouer).* » (à propos du groupe Crucified Barbara). Ces processus de dévalorisation par la critique journalistique s'expriment de manière similaire à la critique d'art (Buscatto, Leontsini, Naudier, 2017) : dans les deux cas, les systèmes de classement et

¹³⁵ « Hellfest. De Joan Jett à Nightwish, les femmes au pouvoir », *Ouest-France*, 18 juin 2018.

¹³⁶ *Rock Hard* est un des principaux magazines papier spécialisés français, créé en 2001, inspiré du magazine allemand du même nom (créé lui en 1983). Une livraison de ce magazine a été brandie par le député Patrick Roy à l'Assemblée Nationale en 2009 s'adressant au ministre de la Culture et de la Communication de l'époque, suite aux débats relatifs au Hellfest. Sur près de 200 numéros parus en kiosque depuis 2001, moins d'une dizaine de couvertures, photographies à l'appui, ont fait référence à un groupe composé de femmes (Nightwish, .Within Temptation, etc.).

le travail de hiérarchie mobilisent des représentations genrées¹³⁷. Ces types de propos contribuent à assigner les artistes femmes à des stéréotypes de genre tout en s'appuyant, pour une partie d'entre eux, sur des dénégations de réalité (les artistes femmes sont bien présentes dans l'univers artistique de la musique metal, et pas uniquement en bas résilles) mais aussi de valeur (dévalorisations esthétiques, minimisation des pratiques musicales féminines). Conscientes de ces processus, les quatre musiciennes françaises du groupe Fallen Lillies, lauréate du tremplin 2019 du Hellfest et donc sollicitées pour jouer sur une « *Mainstage* » du festival la même année, déplorent les critiques à leur rencontre : « *Les mauvaises langues disent qu'on a gagné par ce qu'on est des filles. On joue depuis des années avec des groupes de mecs, la condescendance, on sait ce que c'est. [...] Les critiques, elles se font sur le fait qu'on est des filles, pas sur notre musique. C'est triste de voir le genre avant la musique.* »¹³⁸

La culture, l'histoire de ce style musical, la sous-représentation des femmes dans les groupes comme dans l'auditoire et les médias contribuent, quoique diversement, à alimenter un processus d'intériorisation et d'incorporation genrées. La présence des festivalières se doit donc d'être en quelque sorte justifiée comme l'illustre le titre de cet article d'*Ouest-France* le 23 juin 2013 : « *Hellfest. Le metal, c'est aussi pour les filles* ». Qui sont en conséquence les festivalières du Hellfest ? Que recherchent-elles et comment en sont-elles arrivées à investir cet univers culturel où les dispositions masculines sont socialement valorisées et qui ne leur est *a priori* pas ordinaire ?

2-2- Socialisations masculines à contre-normes et permanences genrées

La supposée « docilité féminine » et la supposée « violence » du metal sont des catégories essentialisées qui apparaissent bien dans les systèmes de représentations des festivalières. Aline et Karen fréquentent le Hellfest et attestent toutes deux des propriétés « masculines » du festival. Pour Aline, 22 ans, étudiante en neuropsychologie, la musique qui est proposée au Hellfest conserve une image de « *genre musical un peu bourrin, violent* ». « *C'est probablement une question d'éducation*, suggère Karen, étudiante en arts. *Les filles sont encore trop souvent éduquées pour être douces, gentilles. On n'est pas tout à fait sorti du stéréotype du rôle central des femmes dans la vie familiale.* »¹³⁹ Les processus de socialisations sont bien évidemment au principe des goûts culturels tels que ceux évoqués

¹³⁷ Un travail portant sur l'appartenance sexuée des journalistes et critiques de musique metal, sur Internet ou dans les magazines papier spécialisés, permettrait d'affiner l'analyse des impensés ou, à l'inverse, des stratégies discursives en vigueur lorsqu'il est question de musiciennes et de musiciens.

¹³⁸ *Ouest-France*, « Ceux qui viennent pour critiquer, on les attend », Hors-série Hellfest, 21-23 juin 2019.

¹³⁹ « Hellfest. Le metal, c'est aussi pour les filles », *Ouest-France*, 23 juin 2013.

ci-dessus. Les travaux sont multiples et ne nombreux sociologues français (Philippe Coulangeon, Bernard Lahire, Pierre Bourdieu, Sylvie Octobre, Christine Detrez, Olivier Donnat, Christian Baudelot, François de Singly, etc. pour n'en citer que quelques-uns) ont questionné ce champ de recherche fécond. Les pratiques parentales ont été particulièrement observées dans certains domaines de pratique, comme celui des apprentissages scolaires, des pratiques culturelles ou encore des activités sportives. Ces enquêtes attestent de la permanence des influences du « façonnage parental des habitudes et goûts culturels adolescents » (Renard, 2013), malgré la relative diversité des instances socialisatrices à mesure de l'avancée en âge notamment.

Concernant la constitution du goût relatif à l'écoute active de la musique metal et de ses dérivés, les enquêtes de 2011 et de 2015 auprès des festivalières et des festivaliers du Hellfest montrent que l'engagement féminin est globalement plus tardif dans la musique metal/hard rock. Les festivalières déclarent, dans la seconde enquête par exemple, pour 10,6 % d'entre elles avoir découvert la musique metal à 20 ans ou plus, contre 6,7 % des festivaliers. Les festivalières déclarent, pour 21,5% d'entre elles, avoir découvert la musique metal à 12 ans et moins contre 24% des festivaliers. De 13 à 19 ans, les distributions sont davantage homogènes entre les sexes. Les festivalières sont toutefois en moyenne moins âgées que les festivaliers. Ce constat atteste bien le fait que les générations de femmes les plus âgées de l'échantillon n'écoutent pas ou peu la musique metal. La population de festivalières se concentre en effet surtout entre 20 et 29 ans pour près des deux tiers d'entre elles, « période de la vie où se développent et se stabilisent les goûts en matière de musique » (Azam et al., 2018), tandis que la distribution est pour les hommes plus hétérogène (Tableau 1). Ces différences en termes de catégories d'âge se retrouve dans la distribution, selon le sexe, du statut (ou occupation principale) des festivalières et des festivaliers. Les collégiennes, lycéennes et étudiantes sont statistiquement plus représentées que leurs homologues masculins.

Tableau 1- Fréquentation du Hellfest selon le sexe et les catégories d'âges (enquête 2011)

	Femme	Homme	Moyenne
55 ans et plus	0,5%	0,3%	0,4%
50-54 ans	0,7%	0,7%	0,7%
45-49 ans	1,4%	3,0%	2,8%
40-44 ans	2,1%	6,3%	5,6%
35-39 ans	5,6%	10,8%	9,8%
30-34 ans	14,0%	18,5%	17,6%
25-29 ans	27,5%	24,2%	24,7%
20-24 ans	37,8%	27,5%	29,2%
15-19 ans	9,6%	7,9%	8,2%
Moins de 15 ans	0,3%	0,4%	0,4%
TOTAL	100%	100%	100%

Par ailleurs, à l'instar de la distribution par catégorie sociale dans la population française, la proportion d'employées (15,1 %) est plus importante que celle d'employés (8,6 %) et inversement pour les individus déclarant être ouvrière (3,4 %) ou ouvrier (9,1 %). La population du Hellfest se caractérise (Tableau 2), globalement, par une nette surreprésentation des catégories sociales les plus élevées par rapport à la population française : le taux de « cadres et professions intellectuelles supérieures » s'élève en moyenne à 29,2 % et, lorsque sont ôtés de l'échantillon les scolaires, étudiants, et retraités, ce taux s'élève à plus de 41 % de la population active (contre 18,4 % pour l'ensemble de la population française selon l'INSEE en 2018). À l'inverse, les ouvrières et les ouvriers sont sous-représentés au sein de la population active : ils représentent collectivement 11 % des festivaliers contre 20,3 % pour l'ensemble de la population française (INSEE, 2018)¹⁴⁰.

Tableau 2- Le statut ou occupation principale selon la variable sexe (source : questionnaire, 2015)

	Une femme	Un homme	MOYENNE
Collégiens et Lycéens	5,1%	2,9%	3,4%
Etudiants	26,9%	18,2%	20,4%
Agriculteurs	0,2%	0,3%	0,3%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	3,9%	4,9%	4,7%

¹⁴⁰ Source : INSEE, « Catégorie socioprofessionnelle selon le sexe et l'âge en 2018 ». En ligne, consulté le 28 mars 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489546>

Cadres et professions intellectuelles supérieures	22,3%	31,4%	29,2%
Professions intermédiaires	8,7%	14,0%	12,7%
Employés	15,1%	8,6%	10,2%
Ouvriers	3,4%	9,1%	7,7%
Demandeurs d'emploi et autres inactifs	7,6%	5,4%	6,0%
Retraités	0,2%	0,3%	0,3%
Autre	6,6%	5,0%	5,4%
TOTAL	100%	100%	100%

Les modes de socialisations à l'écoute de différents styles de musique prennent appui sur de multiples sources. Les relations personnelles sont toutefois les plus prégnantes dans la découverte et l'écoute de la musique. L'enquête récente de Martine Azam en 2018 auprès de 1 447 jeunes de 15 à 25 ans expose bien ce constat : « Les enquêtés découvrent essentiellement la musique par leurs proches (36 %), mais aussi par les médias généralistes – télévision, radio, presse – dans 28 % des cas. Les réseaux numériques interviennent aussi dans le processus de découverte (Facebook, Youtube...), 21 % des musiques citées ont été découvertes en ligne, 8 % par des médias spécialisés (en ligne). Le concert est un lieu plus marginal de découverte (2 %) » (Azam *et al*, 2018). Les relations personnelles qui sont citées dans cette enquête comme étant à l'origine des découvertes musicales (tous styles confondus) concernent très majoritairement des personnes de la même génération, à hauteur de 83 %, tandis que les parents ne représentent que 8 %.

Concernant la musique metal, les données sont différentes en ce sens que les influences générationnelles sont moins systématiques. Les socialisations relatives aux musiques « extrêmes » sont également « plurielles » pour reprendre la terminologie de Bernard Lahire. Si, en l'espèce, la sphère amicale est la plus prégnante dans la diffusion des goûts musicaux, des variations nettes existent entre festivalières et festivaliers. La socialisation familiale notamment (modes de socialisation enfantine et/ou adolescente) est très structurante dans l'agencement des goûts chez les festivalières. L'écoute du metal et la fréquentation du Hellfest impliquent la construction et le renforcement de dispositions « inversées » selon le mot de Charles Suaud, c'est-à-dire construites « à contre normes » telle qu'a pu par exemple l'analyser Christine Mennesson au sujet des femmes investies dans la pratique de la boxe (Mennesson, 2005). Au-delà de l'influence des amis, les femmes qui

assistent au Hellfest ont été socialisées par la sphère familiale et conjugale masculine tandis que l'inverse (festivaliers influencés par des femmes) est statistiquement plus rare. Les festivalières déclarent ainsi avoir découvert les musiques « extrêmes » auprès de leur père à hauteur de 17,5 % d'entre elles contre 11,6 % pour les festivaliers ; à 15,3 % auprès de leur.s frère.s contre 12,5 % pour les festivaliers ; mais surtout à 18 % auprès de leur conjoint (petit copain ou amoureux) contre seulement 1,1 % pour les festivaliers (Tableau 3). Au sein de la sphère familiale, les mères et les sœurs sont les personnes de l'entourage proche qui sont statistiquement les moins influentes dans la découverte de la musique metal, renforçant l'analyse selon laquelle il s'agit bien ici d'un style musical « généré ».

Tableau 3- Des sources socialisatrices hétérogènes et composites

Qui vous a principalement fait découvrir les musiques "extrêmes" (3 réponses maximum)?														
	Votre père	Votre mère	Votre/vos frère-s	Votre/vos soeur-s	Vos cousins/ cousines	Votre conjoint-e	Vos amis	Des collègues de travail	Des copains d'école	Des copines d'école	Votre professeur de musique (établissement scolaire)	Votre professeur de musique (école de musique)	Vous avez découvert seul	Autre
Femme	17,5%	5,3%	15,3%	5,2%	5,9%	18,0%	43,2%	1,1%	23,7%	8,2%	0,7%	1,1%	40,2%	3,9%
Homme	11,6%	2,8%	12,5%	2,8%	7,1%	1,1%	47,2%	2,1%	43,4%	2,2%	0,7%	1,2%	42,3%	4,2%
MOYENNE	13,0%	3,4%	13,1%	3,3%	6,8%	5,3%	45,9%	1,8%	38,3%	3,6%	0,7%	1,2%	41,5%	4,1%

Sans sur-interpréter les corrélations statistiques, les données qualitatives recueillies corroborent les analyses issues des enquêtes quantitatives menées en 2011 et 2015. Des « discussions »¹⁴¹ ont été engagées lors du festival Hellfest en 2018 pour tester les hypothèses retenues. Sur dix festivalières interrogées, quatre ont découvert l'environnement musical du hard rock et du metal auprès de leur père¹⁴² tandis que les six autres sont été socialisées à ce style musical auprès de la sphère amicale, plus précisément auprès de leurs amis masculins. Les extraits de carnet de terrain exposés ci-dessous (Encadré 16) illustrent

¹⁴¹ Les conditions d'entretien dans l'enceinte du festival sont spécifiques : l'ambiance, le bruit et les décibels des concerts empêchent tout enregistrement audio d'une part et le temps disponible des festivalières et des festivaliers est régulé au rythme des heures de passages des concerts que ces derniers souhaitent écouter d'autre part.

¹⁴² Parmi les six mini-portraits de festivalières et de festivaliers proposés dans le « Hors-série » Hellfest du quotidien régional *Ouest-France* en juin 2019, quelques-uns témoignent des mêmes processus de socialisation paternelle. Luna, 12 ans, indique ainsi : « *Mon premier Hellfest, c'était l'année dernière. J'y suis allé une journée avec mon père...* » ; pour Gwenola, 22 ans : « *Je vais au Hellfest depuis mes 10 ans. C'est mon père qui nous emmenait ma sœur et moi* ».

ce phénomène social de socialisations inversées, à contre-courant et, en miroir, un contrôle des mères.

Encadré 16- Des influences masculines. Quelques données ethnographiques, Hellfest, juin 2018.¹⁴³

Cas 1- Anaïs, 28 ans, est titulaire d'un bac +3 en « transports et logistique internationale ». Actuellement chargée de mission dans un musée municipal, elle recherche un emploi. Elle est venue au Hellfest avec Alexandre, son conjoint, 32 ans, « technicien qualité » dans une entreprise automobile.

Anaïs : « *Le metal j'ai connu ça je devais avoir 2 ans parce que mon père écoutait à fond ACDC et Iron Maiden et du coup j'ai perduré là-dedans et à 14 ans j'ai découvert Marilyn Manson et Slipknot. Et là ça été le coup de foudre ! Et le Hellfest j'ai connu ça via internet et je voulais énormément y aller mais pas en étant toute seule et... on va dire j'ai des potes qui écoutait pas de metal. Mais en étant toute seule et en tant que femme, j'ai pas voulu y aller parce que j'avais trop peur d'y aller ! Et en fait, je suis venue en 2015 et c'est Alex qui m'a payé ma place pour Noël. Donc ça fait quatre ans qu'on y va ensemble et on adore.* »



Cas 2- Maurine, 27 ans, consultante en système d'information, Rebecca, 26 ans, chef de projet dans la banque et Marie, 26 ans, fréquentent ensemble le festival Hellfest. Maurine a assisté à cinq reprises au Hellfest depuis

¹⁴³ Ce carnet de terrain a été réalisé lors du festival Hellfest 2018, en collaboration avec Ophélie Pouliquen, étudiante en Master 2 mention « Direction de Projets ou Établissements Culturels » de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture de l'université d'Angers, dans le cadre de son mémoire de recherche intitulé « Les femmes au Hellfest » (sous ma direction). Les clichés sont de l'étudiante.

2007 (la seconde édition), Rebecca est venue en 2012, 2013 et 2018 tandis que Marie y assiste pour la première fois.

Maurine : *« J'ai découvert via des amis mecs au départ. Et le Hellfest c'était il y a assez longtemps que j'ai découvert ça et le metal j'écoute depuis que j'ai 14 ans donc en fait j'ai connu assez rapidement le Hellfest »*

Rebecca : *« et moi j'ai découvert le metal vers 20 ans avec des amis qui écoutaient ça. En fait j'allais dans un bar où il y avait que des metalleux donc du coup, de fil en aiguille, forcément je suis tombée dedans et je me suis dit que c'était sympa ! »*

Marie : *« Moi c'est la première fois et ce que j'aime bien dans le Hellfest, même si je suis pas une spécialiste, c'est les décors déjà, c'est impressionnant ! Et puis c'est la première fois que je vais dans un festival de cette taille donc c'est assez impressionnant, j'avais fait quelques festivals genre Solidays à Paris, Rock en Seine et tout. Le Hellfest je connaissais de nom mais du coup via Maurine, qui était mon ancienne collègue, à la base j'aime bien le hard rock après le metal metal je connaissais pas trop. »*



Cas 3- Adria, 20 ans, habite entre Rennes et Nantes (son père réside à 20 minutes de Clisson et sa mère habite à Pacé près de Rennes). Elle a stoppé des études de biologie et est dorénavant animatrice en classe découverte. Emma, 20 ans, habite à Pornic en Loire-Atlantique. Elle est étudiante en deuxième de licence d'archéologie à l'université de Nantes.

Adria : *« Et moi, mon papa travaille ici. J'avais 13 ans quand je suis venue la première fois et j'y suis allée tous les ans, sauf l'année dernière en 2017 parce que j'avais le bac et sinon j'y viens tous les ans avec papa et là j'ai ramené Emma. Mon père lui écoute pas de metal, il vient là pour le taff. J'ai découvert le metal avec des potes mecs, j'avais euh... 12 ans et ils m'ont fait écouter du metal et j'ai fait "oh mais c'est trop cool" et je me suis mise à écouter du metal et je suis devenue gothique ! »*

Emma : *« Moi la première fois que je suis venue au Hellfest, j'avais 13 ans, du coup je sais pas vraiment à quelle année ça se réfère... je suis venue avec mon père qui me faisait, tu sais, le « bodyguard » comme ça là*

[elle gonfle le torse pour montrer une posture imposante]). Et euh, et j'ai pas pu revenir après parce que ça coûte un peu cher et du coup, là, c'est la première année que je reviens depuis. »

« Ouais c'est avec mon père que j'ai découvert le metal. Mon père écoute du metal, genre quand j'avais euh ouais trois quatre ans, il me mettait du gros Megadeath, du gros ! Enfin des gros trucs comme ça ! »



Le metal, « c'est pas pour les nanas » : quand les mères désapprouvent

Si les socialisations masculines sont effectives, les désapprobations de l'entourage familial féminin sont parfois évoquées par les festivalières interrogées. Les mères notamment contribuent à assigner leurs filles à des consommations culturelles genrées qu'elles jugent plus adéquates.

Ainsi, pour Adria, « *Quand je me suis mise à écouter du metal, ma mère appréciait pas, ma sœur appréciait pas, mon père disait : "je travaille dans le metal donc fais ce que tu veux" mais euh il y a toujours une image de violence dans cette musique et du coup on va dire que c'est pas pour les nanas. »*

Selon Rebecca, « *Ça amuse mes frères que j'aie au Hellfest, enfin sauf ma mère parce qu'elle a pas compris trop ce que c'était. Là je pense que déjà elle me voyait habiller comme hier elle aurait pas kiffer ! »*

Selon Marie, « *Ma mère c'est pareil déjà je lui ai dit que j'allais à un festival de hard rock pour pas trop la choquer, je lui ai pas dit un festival de metal parce que sinon... Déjà là elle m'a regardé avec des grands yeux. »*

La socialisation conjugale, celle des festivalières confrontée à l'écoute de la musique metal par leur ami/amoureux/conjoint/mari, est, au-delà de la découverte de ce genre musical, un moyen privilégié de consentir à l'idée de fréquenter le Hellfest. S'appuyer sur la présence d'un ou plusieurs hommes (un ami, un frère, un amoureux, etc.) dans un univers masculin et potentiellement excluant comme le Hellfest est facilitateur comme l'exprime explicitement

Anaïs. Des festivalières procèdent en quelque sorte à des accommodements stratégiques et négociés avec la domination masculine. Un peu à la manière des musiciennes de musiques actuelles sur la scène suisse dont les carrières et les processus de création musicale sont socialement et symboliquement plus faciles lorsque la pratique se fait dans le cadre du couple (Perrenoud & Chapuis, 2016), participer au Hellfest en couple permet de minimiser les relations genrées de domination, les stigmatisations associées ou encore les jeux de séductions.

Négocier leur incorporation à l'univers de la musique metal au sein du Hellfest revêt chez les festivalières de notre échantillon des adaptations aux codes masculins en vigueur. Des variations dans les styles de musique metal écouté « le plus souvent » témoignent, sous l'angle du genre, d'un univers musical loin d'être homogène. Ces goûts différents entre hommes et femmes s'expriment à l'aune de systèmes de valeurs genrés et illustrent la – quoique relative – permanence des hiérarchies hétéronormées. Les styles de metal les plus « rapides » musicalement, joués les plus « fort » et au sein desquels les voix gutturales sont les plus « violentes » sont davantage appréciés par les festivaliers que les styles plus « lents », « mélodiques » voire « symphoniques » et « lyriques »¹⁴⁴. Ainsi, « Thrash metal », « Death metal » et « Grind metal » sont statistiquement nettement plus écoutés régulièrement par les hommes tandis que « Symphonic metal », « Gothic metal » et « Folk metal » sont plus appréciées des femmes (voir Tableau 4). À la faveur des succès commerciaux de groupes tels que Mötley Crüe, groupe américain dont les musiciens se déguisaient en femme, une première vague de féminisation de la musique metal a eu lieu dans les années 1980 (Walser, 1993, cité par Turbé). Le « glam metal » et sa diffusion sur les radions de « Hard FM » aux États-Unis notamment a ainsi contribué à rendre socialement acceptable l'univers de la musique metal auprès d'un public féminin jusque-là très peu représenté statistiquement. Trois décennies plus tard, l'enquête révèle que les festivalières n'écoutent donc pas exactement les mêmes sous-genres de musique metal et, en conséquence, ne fréquentent pas les mêmes scènes du Hellfest (chacune des six étant plus ou moins dédiée à un ou des sous-genres musicaux). Difficile à évaluer méthodologiquement par l'enquête, il n'en demeure pas moins que le public féminin est certainement sous-représenté sur les scènes « Altar » et « Temple » (spécialisée dans le « Death », le « Grind » et le « Doom ») à l'inverse des deux

¹⁴⁴ Les groupes « Evanescence » et « Nightwish » dont le chant est assuré par une femme dans les deux cas sont les plus représentatifs de ce style musical.

scènes « Mainstage » (les principales scènes) où les genres les plus appréciés des femmes y sont très représentés.

Tableau 4- Des goûts sexuels

Quel(s) type(s) de musique "extrême" écoutez-vous le plus souvent?

	Black metal	Death metal	Doom metal	Folk metal/Pagan	Grind metal	Gothique metal	Hard rock	Hardcore	Heavy metal	Neo metal	Prog metal	Thrash metal	Punk	Indus	Stoner/Desert rock	Symphonic metal	Ne connais pas ces types de musique	Autre
Femme	33,3%	37,9%	15,3%	38,7%	4,7%	13,2%	64,8%	23,4%	63,2%	24,4%	13,2%	24,5%	35,1%	22,2%	24,2%	32,7%	0,8%	11,2%
Homme	31,3%	47,5%	17,0%	30,9%	8,6%	8,7%	58,4%	29,4%	64,0%	24,4%	19,1%	47,8%	29,9%	18,4%	31,1%	25,3%	0,3%	11,3%
MOYENNE	31,6%	44,9%	16,5%	32,7%	7,6%	9,8%	59,7%	27,8%	63,5%	24,3%	17,6%	41,8%	31,0%	19,2%	29,2%	27,0%	0,4%	11,2%

Associer mécaniquement, par essence, un style de musique metal aux hommes ou aux femmes constituent néanmoins une impasse interprétative. Les festivalières déclarent, bien que de manière moins récurrente que les hommes, écouter du « Death metal » à hauteur de 37,8% ou du « Thrash metal » à hauteur de 24,5%. Ces données sont significatives et témoignent d'un affranchissement d'une partie non négligeable des festivalières à s'engager dans une écoute active – et donc culturellement subversive – de genres musicaux jugés agressifs, rapides et violents, c'est-à-dire mobilisant expressément les codes de la masculinité (Encadré 17). Cette ouverture à des genres musicaux symboliquement classés comme étant masculins – et donc valorisés dans le cadre de « la valence différentielle des sexes »¹⁴⁵ (Héritier, 2002) – dans l'univers de la musique metal – participe d'une forme d'émancipation comme l'indique Sophie Turbé : « Malgré le paradoxe que cela peut apparemment représenter, les expressions musicales en apparence les plus sexistes semblent ainsi donner l'occasion aux fans féminines de se réapproprier leur identité de genre en opérant un rejet radical des formes traditionnelles de la féminité. » (Turbé, 2016). Les « dispositions féminines » (Zolesio, 2010) – concept opératoire si le piège naturalisant est gommé –, ne sont donc pas homogènes et oscillent selon les situations vécues.

¹⁴⁵ Maintenant ou reproduisant des différences hiérarchiques et sexuées, les sociétés se construisent à partir d'un « ensemble d'armatures étroitement soudées les unes aux autres que sont la prohibition de l'inceste, la répartition sexuelle des tâches, une forme légale ou reconnue d'union stable et la valence différentielle des sexes » (Héritier, 2002).

Encadré 17- Un « *circle pit* » au principe du brouillage des codes hétéronormés

Le « *circle pit* »¹⁴⁶ consiste à danser en rond face à la scène au rythme de la musique, à l'invite du chanteur qui harangue le public. Les corps y sont, dans une perspective très eliasienne de relâchement contrôlé des émotions (Elias & Dunning, 1994), violentés et les chutes sont courantes. Expression masculine dans le public du Hellfest, les festivalières sont néanmoins parfois présentes comme l'illustre le cliché ci-dessous. Au-delà de l'aspect « festif », la présence des deux festivalières contribue ici à rendre composites et hétérogènes les codes et les gestes symboliquement codés et perçus « sur le terrain » (Zolesio, 2010) comme étant masculins. Ces festivalières contestent et réinterprètent les usages genrés du public du Hellfest et participent de manière ostentatoire à la production symboliquement classante de la « femme forte » (Turbé, 2016). La description ethnographique du « *circle pit* » permet de montrer comment le corps est « un moyen de distinction spatial, vocal et chorégraphique » (Fournier, Raveneau, 2008). Ces festivalières, par leur seule présence et « leur culture somatique hybride » (Mennesson, Bertrand, Court, 2016), questionnent les ordres de genres d'une part, et, isolées au milieu des hommes, elles se singularisent spatialement et symboliquement des autres femmes d'autre part.



¹⁴⁶ « Le *circle pit*, apparu au cours des années 2000, est une ronde effectuée en courant. La vitesse peut entraîner des chutes, des rencontres inopinées et des chocs avec les personnes aux alentours. Même si les participants essaient souvent de relever une personne tombée, il existe cependant un risque, certes minime, pour celle-ci d'être piétinée. Cette danse est souvent initiée à la demande des artistes. En 2007, Devil Driver, groupe de *metal* californien, a fait réaliser un *circle pit* à plus de 20 000 personnes lors du Download Festival (Angleterre). Le groupe de *deathcore* mélodique allemand Heaven Shall Burn a obtenu de son public, lors du Wacken (Allemagne), un double *circle pit* et au Hellfest, en 2016, Candace Kucsulain, *leadease* du groupe de *hardcore* américain Walls Of Jericho se produisant sur la scène Warzone, a également demandé à de nombreuses reprises la tenue de *circle pits*. » (Charbonnier, 2018). Permettant d'attendre une forme de « transe », le *pogo* ou le *circle pit* « doit se passer dans un bon esprit : il faut savoir être fort, pousser fort, danser fort et cependant relever celui qui tombe à terre, s'excuser quand on fait mal, se serrer à la main à la fin du concert pour se remercier mutuellement d'avoir partagé l'intensité du moment. C'est une violence maîtrisée, voire simulée qui est la norme, et, plutôt qu'une bataille, on assiste à une forme de communion qui allie l'agitation corporelle à la musique et aux contacts des différents acteurs des figures ». (Serre, 2015).

Si les sous-genres et les scènes fréquentés sont statistiquement variés entre les publics de festivalières et de festivaliers, autrement dit si les usages du festival sont spatialement et socialement différenciés, une entrée analytique par le corps et les questions, extrêmement classantes, d'*hexis* corporelle permettent d'affiner la lecture du festival selon les relations de genre. Dans les usages et les discours, le corps des femmes est un moyen de transgresser et d'exister dans un monde d'hommes faisant écho en cela « aux batailles sociales larvaires autour du corps légitime »¹⁴⁷. L'esthétisation des corps grâce aux vêtements et aux accessoires notamment est, comme on le verra plus loin, un moyen d'affirmer des prises de positions singulières. Cet extrait du quotidien régional *Ouest-France* résume bien les analyses précitées en convoquant deux cas, Anne-Sophie et Tatianna, pour qui la musique metal résulte d'un apprentissage masculin mais dont la pratique du Hellfest répond à un engagement « par corps » explicitement féminin :

« Déjà au collège, Anne-Sophie piquait les CD de ses grands frères. Et les faisait défiler sur sa chaîne hi-fi. In Flames, Hypocrisy, Moonspell, Paradise Lost, le metal des années 1990 comme une sucrerie. Si ses frangins, "plus casaniers", l'ont un peu mis de côté, la jeune femme, elle, est restée accro.

Aujourd'hui, caissière principale et formatrice pour une marque de vêtements très connue, où son look piquant n'est pas un problème puisque elle porte un uniforme, Anne-Sophie fait le bonheur de ses collègues, en ayant une seule petite exigence côté vacances : "Je me fiche des dates de congés, je veux juste des jours pour le Hellfest". Pour elle, ce sont "de vraies vacances, trois jours de libération dans l'année". Son amie Tatiana, qu'elle connaît depuis le lycée, est du même avis.

Venue au metal par le groupe Rammstein, qu'un ami lui a fait écouter vers l'âge de 16 ans, Tatiana revendique un style "goth". Un style alternatif, avec d'autres codes, une autre musique, et davantage de références au cinéma". Elle reconnaît "avoir commencé par le metal et dévié goth". »

Si la presse – papier et sur internet, généraliste ou non, locale ou nationale – donne à lire et à voir les discours et les corps de femmes dans le cadre du festival Hellfest, les

¹⁴⁷ Voir l'appel à communication (« Déclasser par corps ? Classements, déclassements sociaux et affects ») du RT 17, « Gestion politique du corps et des populations », de l'Association Française de Sociologie du congrès de 2019, coordonné par Dominique Memmi, Gilles Raveneau et Emmanuel Taïeb.

représentations des hommes ne sont jamais fondamentalement questionnées. Tout cela alimente bien « la différence des sexes » (Héritier, 2002) qui fait référence elle-même, dans l'univers de la musique metal, aux hiérarchies entre les hommes et les femmes. Il est en ce sens difficile de mesurer les résistances variées comme les adhésions à la présence féminine et aux discours égalitaristes dans le « système de genre » (Bereni & Jacquemart, 2018) spécifique au Hellfest¹⁴⁸.

2-3- Corps hypersexués, corps masculinisés

Partageant l'analyse selon laquelle « le rock investit les corps » (Robène et Liotard, 2015), la festivalière ou le festivalier qui fréquente pour la première fois le Hellfest a des chances d'être étonné par les manières dont chacune et chacun participent corporellement au Hellfest. Si on ne s'attend pas à voir les spectateurs de l'opéra se vêtir de manière spécifique et propre à ce style musical, la configuration est opposée au Hellfest où la majorité des festivalières et des festivaliers portent les habits aux couleurs de leurs groupes favoris, se déguisent à l'aide d'accessoires toujours plus variés, se découvrent, se dénudent, etc. L'influence de la musique metal est, pour majorité de festivalières et de festivaliers, « ressentie comme matérialisable et corporée » (Seca, 1991). Le Hellfest est un moyen privilégié de rompre avec les codes ordinaires au sujet de l'exposition des corps. Les corps donnés au regard, en tant que « porteurs de signes » (Memmi, 2009) ne le sont toutefois pas de n'importe quelle manière. Porter un T-shirt d'un groupe de musique témoigne d'un goût propre au style de ce groupe. Porter le T-shirt relatif à un festival (Hellfest ou autre) témoigne de sa présence au festival en question (Encadré 18). L'univers de la musique metal est finalement très codé : les symboles et les marqueurs exposés renvoient à des goûts, des pratiques, etc. qui permettent de se classer ou de justifier une appartenance (à un sous-style de musique par exemple) : « *Au Hellfest, il y a des zones différentes avec des ambiances et des animations différentes, des gens différents. Vous ne trouvez pas forcément les mêmes gens côté Warzone ou côté scène Temple* »¹⁴⁹ indique Alex Rebeck, le directeur de communication du festival depuis 2014 (40 ans, ex-musicien d'un groupe de metal et ex-

¹⁴⁸ Cette question constitue d'ailleurs un prolongement possible aux problématiques présentement posées dans ce travail.

¹⁴⁹ *Ouest-France*, « Le Hellfest soigne son look comme son programme, 16 juin 2017.

cadre dans le domaine de la publicité à Paris qui « a tout plaqué pour vivre de [sa] passion »¹⁵⁰).

Encadré 18- « Au Hellfest, les t-shirts parlent pour les metalleux », Source : Ouest-France, 23 juin 2018

« Se reconnaître »



Car le t-shirt serait en quelque sorte une fiche d'identité. Un ADN. « Il permet de dire quel groupe on préfère », explique Clément, 20 ans. Lui, porte les couleurs d'Iron Maiden, qui joue ce dimanche 24 juin dans le vignoble. Alors, quand il croise d'autres fans du groupe, « on se fait un signe, voire des câlins », sourit le jeune homme. « Ça permet de se reconnaître », expliquent de leur côté Camille et Camille, deux amies venues de Rennes. « Ici, tout le monde porte celui de son groupe préféré. » Guns'n roses pour l'une, Ramones pour l'autre, la fringue raconte aussi un souvenir. « Moi je l'ai acheté à un de leurs concerts, au Brésil. » Pour Gaël, c'était à Cognac lors d'un concert d'Avatar. « J'adore ce groupe, mais ils ne sont pas là cette année. Je le porte pour leur faire honneur. » À ses côtés, son amie a enfilé un marcel Hellfest. « Celui de l'année dernière, ça permet de se rappeler ce qu'on y a vécu », explique la jeune femme. Et ils sont nombreux à porter les productions locales. Romain, responsable du merchandising pour le festival, confirme la tendance. « Le premier jour, certains font jusqu'à trois heures trente de queue pour acheter un t-shirt ou un souvenir ». Cette année, près de 50 000 pièces, frappées du logo Hellfest, vont ainsi trouver preneur. « D'une année sur l'autre, l'engouement ne se dément pas, souligne Romain. L'idée, c'est de montrer qu'on y était. C'est un signe d'appartenance très forte. Tout le monde veut s'identifier. »

¹⁵⁰ *United Rock Nation*, « HELLFEST, l'interview d'Alex Rebecq », 22 juin 2017, en ligne : <https://www.unitedrocknations.com/interviews-hellfest-linterview-dalex-rebecq-directeur-de-la-communication-du-hellfest-346>, consulté le 26 novembre 2018.

Les déclarations, dans les enquêtes quantitatives menées auprès des festivalières et des festivaliers, ne diffèrent pas statistiquement, et en apparence, au sujet des manières de se vêtir. Que ce soit « dans la vie de tous les jours » ou « pour le festival », les taux de réponse sont assez similaires entre hommes et femmes (Tableau 5). Si les festivaliers-ères dans leur ensemble s’habillent « tous les jours ou presque » ou « régulièrement » « à la mode metal » pour environ un tiers d’entre eux, ils sont plus des deux tiers à déclarer s’habiller « à la mode metal » pendant le festival Hellfest. Cet écart témoigne d’une volonté de revêtir les appareils et les marqueurs propres à la culture metal dans son acceptation large (coiffure, habits, bijoux, etc.) d’une part et atteste d’un relâchement culturel de type « apostasique » où l’on s’autorise des usages du corps réfrénés dans la vie « ordinaire » d’autre part (l’encadré 19, relatant une parution du quotidien *Ouest-France* témoigne bien ici de cette transformation corporelle dans le cas de Manon, voir plus bas). La légère sous-représentation des festivalières dans des usages très réguliers de la « mode metal » (32,6 % contre 36,9 % pour les hommes) comme manière ordinaire de s’habiller témoigne du fait qu’il est plus difficile et stigmatisant pour une femme de convoquer une manière d’être avec son corps qui soit explicitement liée à la culture metal. Pendant le festival, ces différences sont gommées selon les déclarations des répondants (Tableau 6).

Tableau 5- La « mode metal » dans la vie « de tous les jours » selon le sexe (Source : questionnaire 2015)

	Tous les jours ou presque	Régulièrement (au moins plusieurs fois par semaine)	Parfois (quelque fois par mois)	Plus rarement	Jamais	TOTAL
Une femme	14,0%	18,6%	25,4%	20,2%	21,8%	100%
Un homme	17,5%	19,6%	22,1%	17,9%	22,9%	100%
MOYENNE	16,7%	19,3%	22,9%	18,5%	22,6%	100%

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 10265 citations (*i.e.* sans réponses exclues).

Tableau 6- La « mode metal » pendant le festival Hellfest selon le sexe (Source : questionnaire 2015)

	Oui	Non	TOTAL
Une femme	70,7%	29,3%	100%
Un homme	70,8%	29,2%	100%

MOYENNE	70,7%	29,3%	100%
---------	-------	-------	------

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 10250 citations (*i.e.* sans réponses exclues).

Encadré 19- « Au Hellfest, on évite les petites robes légères »

(Source : *Ouest-France*, 16 juin 2017)

La transformation corporelle opérée par cette festivalière, dont les clichés ont parus dans la presse régionale, s'apparente en quelque sorte à une renonciation de la culture légitime du corps, sorte d'« apostasie corporelle spatiocentrée ».



À gauche, Marion dans les rues de Clisson, un bonheur pour les passants.
À droite, Marion après métamorphose : une vraie metalleuse.

Pour Anaïs, interrogée lors de l'édition 2018 du festival, la dissociation est explicite entre vie privée le weekend et au Hellfest d'une part et vie professionnelle (« *la vie normale* ») d'autre part, en termes d'usage et de présentation du corps. En ne s'autorisant pas des manières d'être répréhensibles « au boulot » notamment, le festival est un espace social et un lieu qu'elle appréhende différemment de la vie ordinaire.

« Je trouve ça génial les femmes s'assument ici, il y a de tout, on peut venir à poil, tu peux venir dans n'importe quelles tenues, il y a du respect et c'est ça que j'adore, mon look que j'ai là je l'ai pas en dehors parce que je peux pas. Moi je viens habillée comme je veux, là je suis habillée plus sexy que dans la vie normale. Dans la vie normale je peux pas, je serais mal vue. Après moi j'ai mon look ultra gothique et un peu fétiche on va dire, mais le weekend, pas la semaine. La semaine je peux pas, au boulot c'est pas possible ! Moi je pourrais mais le boulot ils aimeraient pas, je pourrais m'habiller avec mes t-shirt de rock, mes collants tout déchirés, mes shorts de rock, mes creepers mais euh pas au boulot. [rires] »

Les oppositions et les catégories binaires et naturalisantes telles que fort/faible, dur/doux, indomptable/docile, excité/calme, puissance/fragilité, action/affects, etc. sont omniprésentes dans les images quasi-sacralisées que donne à voir la culture médiatique de la musique metal¹⁵¹. Les corps masculins notamment renvoient, dans la presse spécialisée, à une image explicite de force, de puissance et de technique là où les corps des femmes sont élégants, esthétiques voire hypersexualisés : « La virilité, dans son aspect éthique même, principe de la conservation et de l'augmentation de l'honneur, reste indissociable, au moins tacitement, de la virilité physique qui sont attendus de l'homme vraiment homme » (Bourdieu, 1998). L'article du quotidien *Ouest-France* intitulé « Dans la mêlée des danses du metal » alimentent les assignations genrées comme en témoigne le propos de Mathieu, un festivalier interrogé pour l'occasion, pour qui la force, la puissance et la compétition sont bien présentes : « Fallait que j'y aille. Ça faisait deux heures qu'on était là, je commençais à me sentir chaud. Le Hellfest, c'est un exutoire. Danser en fait partie [...] Le metal est au concert ce que le rugby est au sport. Un truc musclé de gentleman. Tu cherches à t'imposer mais gentiment, sans manchette »¹⁵².

Les techniques musicales des musiciens à l'affiche au Hellfest, mobilisant les registres de la rapidité d'exécution, la puissance et la force, sont d'ailleurs nettement plus plébiscitées par les festivaliers que les festivalières : 33,5 % d'entre eux « apprécient les techniques des musiciens » contre 26,2 % des festivalières. Un des principaux revendeurs international d'accessoires, de vêtements et de CD de musique metal, l'entreprise allemande

¹⁵¹ L'analyse doit néanmoins dépasser ces constructions sociales basées sur ces paires d'oppositions comme en témoigne Marie-Carmen Garcia au sujet de l'obstacle épistémologique que constituent les « "lunettes de genre" réglées sur le système binaire "masculin/féminin" » (Garcia, 2015).

¹⁵² *Ouest-France*, « Dans la mêlée des danses du metal », 23 juin 2019.

EMP¹⁵³, créée en 1986, participe de cette dissociation genrée et corporéisée des amateurs de musique metal. Le catalogue papier édité annuellement et le site internet d'EMP valorisent des corps masculins aux postures faisant explicitement référence à la force ou à la technique musicale. La mise en scène de corps « virils » alimente cet impensé social selon lequel le corps masculin se doit d'être – quoique différenciellement selon les configurations sociales – fort et puissant. La figure masculine, fonctionnant telle une « mythologie contemporaine » socialement construite, renvoie en particulier ici au « corps héroïque du guitariste » (Mellier, 2015). À l'inverse, les corps féminins exposés mobilisent un registre tout à fait différent tel que l'atteste l'encadré 20 ci-dessous. Hauts-talons, robes courtes, décolletés etc. définissent le corps féminin ou, à tout le moins et de manière performative, ce qu'il doit être. L'univers de la musique metal s'apparente ici en quelque sorte à celle du rock au sens où « La culture rock stocke ces images au cœur de la mémoire collective » (Robène et Liotard, 2015).

Encadré 20- Corps, différences sexuées et marchandisation d'une « sous-culture »

La marchandisation d'accessoires de la culture metal, proposée par les entreprises spécialisées ou le festival Hellfest lui-même, contribue à « La standardisation de signes sous-culturels en objets de consommation standardisés » selon Dick Hebdige (2008), participant dès lors de la perméabilité des processus culturels avec une dimension éminemment mercantile.

Des corps masculins au renfort de la masculinité

Source : Catalogue de vente à distance EMP, édition 2014.

La force, la posture guerrière, l'engagement physique et technique du « *guitar hero* », l'agressivité et la puissance ou encore la pilosité consistante alimentent un code expressif spécifique et sont autant de descriptions pouvant être apposées aux corps masculins exposés : « L'imagerie guerrière vient appuyer un discours visant à héroïser des personnages militaires. [...] Parallèlement à cette réappropriation d'uniformes militaires médiévaux ou contemporains, un autre processus de travestissement opère et consiste en la confiscation d'apparats guerriers puisés dans un imaginaire fantastique » (Bernard, 2012). Cette « intensité corporelle » (Mellier, 2015) est objectivée dans la virtuosité et la rapidité d'exécution des techniques musicales

¹⁵³ Le site internet d'EMP indique être « N°1 en Europe du merchandising Musique (Rock & Metal), Pop Culture (Films, Gaming et Séries TV) et des modes alternatives avec plus de 28000 articles », Source : <https://www.emp-online.fr/>, consulté le 22 novembre 2018.



Des corps féminins hypersexualisés

Les corps féminins donnés à voir aux lecteurs sont, à l'inverse, éloignés de toute expression musicale : le corps est ici exposé pour ce qu'il est (ou doit être) où l'esthétisme reste primordial. Cuir, collants, tatouages, bijoux et accessoires assignent les corps féminins dans des rôles sexués normés.



Le vocabulaire descriptif est explicite et valorise l'esthétisme, le raffinement et, à l'appui des photographies sélectionnées, la sensualité féminine et l'érotisme. Il faut compter, selon les tarifs relevés dans le catalogue, de 150€ à 450€ pour s'habiller à la mode gothique.

« L'attrait pour l'obscurité. [...] »

Bien plus qu'une couleur, qu'un simple genre musical. Le Gothic est un état d'esprit, un style de vie. Les créations Gothicana épousent vos formes pour vous apporter l'apparence recherchée. Des vêtements subtilement décorés de velours, de dentelle fine ou de parties lacées raffinées. »



La corrélation entre les corps féminins qui se donnent à voir dans la presse et le sentiment exprimé par les festivalières dans les enquêtes selon lequel le Hellfest est un moyen privilégié de « vivre une passion sans être jugé » (à 62,4 % d'entre elles en 2015 contre 54,9 % pour les festivaliers) témoigne de l'idée selon laquelle le festival est un lieu à contre-espace où les normes en vigueur sont sensiblement différentes de la vie ordinaire (Tableau 7).

Tableau 7- Variations de sens et d'intérêt selon le sexe

Pour vous, le Festival Hellfest est d'abord un moyen de (plusieurs réponses possibles):

	Permettre aux fans d'écouter leurs groupes favoris	Découvrir de nouveaux groupes	Apprécier les techniques des musiciens	Se regrouper entre fans de musiques "extrêmes"	Célébrer avec sérieux des valeurs comme le satanisme ou la mort	Caricaturer des valeurs comme le satanisme ou la mort	Vivre une passion sans être jugé	Vivre une expérience atypique/original	Faire la fête, se défouler	Faire un "break", décompresser	Retrouver des amis/membres de votre famille	Autre
Femme	84,8%	84,8%	26,2%	51,4%	0,5%	13,2%	62,4%	41,0%	63,1%	62,7%	49,2%	0,8%
Homme	88,4%	84,0%	33,5%	51,3%	0,8%	15,7%	54,9%	37,0%	67,9%	59,1%	45,2%	1,2%
MOYENNE	87,0%	83,7%	31,5%	51,0%	0,7%	14,9%	56,5%	37,8%	66,3%	59,7%	45,9%	1,1%

Un peu à la manière d'un stade de football où les spectateurs s'autorisent à crier, huer ou chanter, le Hellfest est un lieu où les usages sociaux, ici du corps, répondent à des normes sociales et des seuils de déviance (au sens d'Howard Becker) spécifiques. Les festivalières peuvent donc, avec leurs corps, s'adonner à des usages qu'elles ne s'autoriseraient pas – ou moins – hors du Hellfest comme en attestent les clichés ci-dessous (Encadré 21). Les presses régionale et nationale mais aussi les journaux télévisés évoquent, à l'appui des verbatim de festivalières, l'abandon assumé des normes du corps et des contraintes telles qu'elles s'opèrent en dehors de l'enceinte du Hellfest :

Marie, perruque rose, haut de forme et robe « gothique » selon le cliché paru dans *Ouest-France* : « *On a l'impression d'être dans un autre monde et ça, franchement, c'est le top ! Voilà ! Ça nous met vraiment dans un contexte différent de la vie de tous les jours et là, on a aucune retenue, on peut s'éclater comme on veut et c'est aussi la raison de nos déguisements.* »¹⁵⁴

« Dans le déferlement d'excentricités du Hellfest, les filles peuvent aussi se sentir plus libres : « *Je suis un peu ronde, confesse Carine. J'assume davantage mes rondeurs ici.* » Elle n'hésitera pas, si le temps le permet, à troquer son pull contre un tee-shirt en mailles laissant deviner son soutien-gorge. « *Ici, on est beaucoup moins jugé. Dans la vie quotidienne, je n'oserais pas : je n'ai pas envie d'essayer des remarques.* »¹⁵⁵

Le ton de la journaliste de France 3 est explicitement libertaire, à tout le moins au sujet des questions de genre : « *Elles sont hypersexy ou pas, mégaloquées au pas, une chose est sûre, elles sont de plus en plus nombreuses : +5% en quatre ans. [...] Elles trouvent ici un espace d'émancipation et d'expression sans équivalent. "On se sent vachement bien et même des fois mieux que dans la rue où on se fait siffler, là où on se prend des réflexions ! Là, on peut être en sous-vêtements on s'en fout ! Tout le monde est libéré."* [indique une festivalière] *Les femmes comme les hommes envoient balader les codes sociaux vestimentaires. Les festivalières peuvent s'éclater sans complexes entre copines, et qui plus est en toute sécurité.... Ici les amatrices de musiques extrêmes peuvent être ou tout à fait elles-mêmes ou tout à fait une autre !* »¹⁵⁶

¹⁵⁴ Source : Site internet du *Figaro*, <http://video.lefigaro.fr/figaro/video/hellfest-2018-a-faire-au-moins-une-fois-dans-sa-vie/5800825006001/>, consulté le 22 novembre 2018.

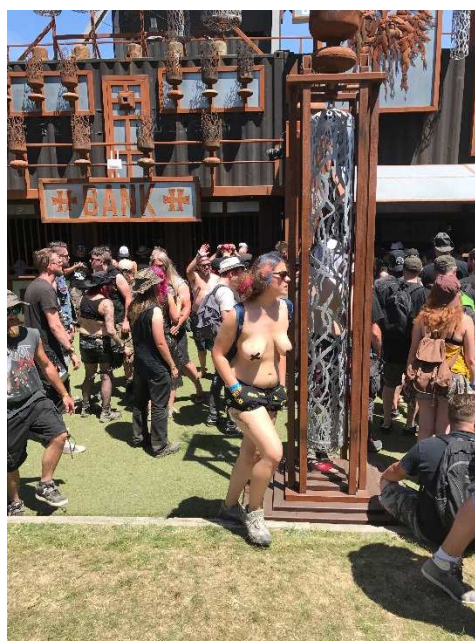
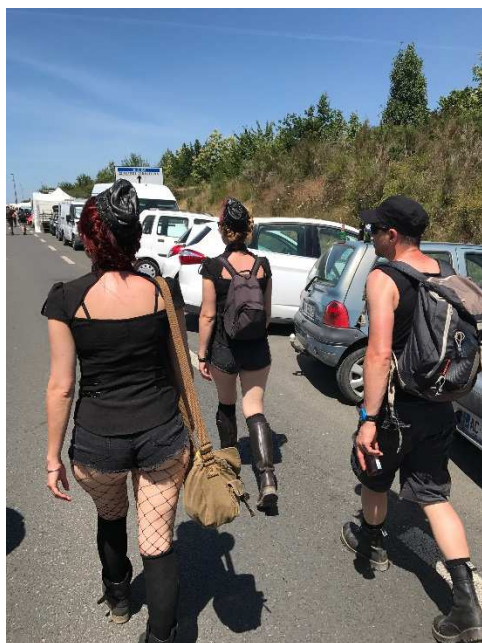
¹⁵⁵ « Hellfest. Le metal, c'est aussi pour les filles », *Ouest-France*, 23 juin 2013.

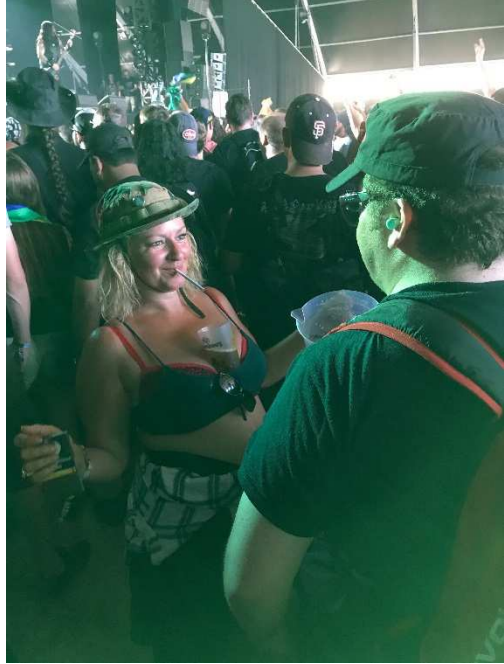
¹⁵⁶ France 3 Pays de la Loire, 22 juin 2015.

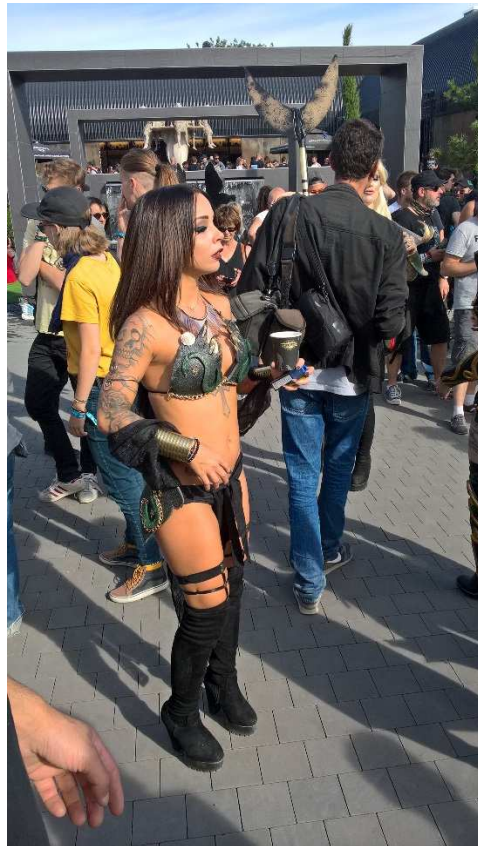
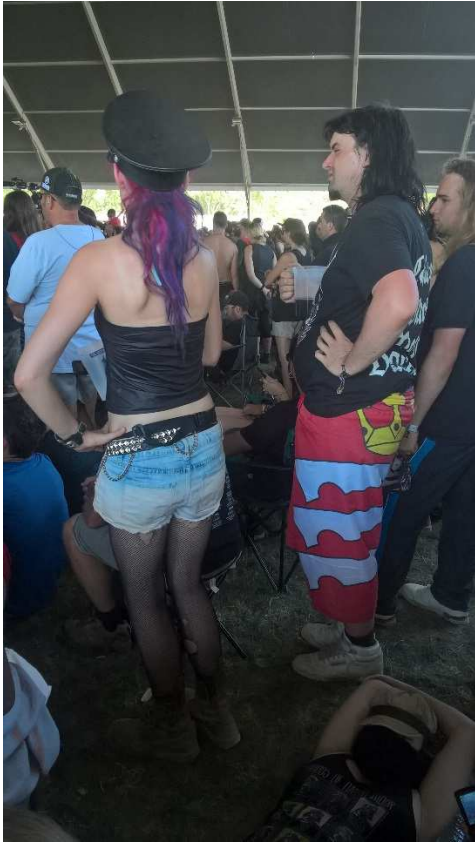
Encadré 21- Des corps autorisés ou socialement contraints ?

Source : clichés personnels, Hellfest, éditions 2017 et 2018.

Les vêtements explicites, des parties du corps dévoilées ou des postures sexualisées sont autant d'expressions corporelles, qui, si elles sont impossibles à quantifier précisément par l'observation, témoignent ici du champ des possibles au sein du festival Hellfest. Si les corps masculins se dévoilent parfois, sur le mode burlesque, les corps de femmes dénudés le sont davantage sur un mode sexualisé et séducteur. Sous couvert de liberté et d'autonomie à l'égard du « système de genre », les corps féminins ici exposés contribuent aussi à réassigner la place contrainte des femmes dans l'enceinte du festival.







L'enquête statistique menée en 2015 permet par ailleurs de préciser que des variations peuvent être identifiées au sein des festivalières : toutes ne s'engagent pas corporellement de la même manière au sein du festival. Les femmes ayant fréquenté 5 fois et plus le Hellfest s'habillent un peu plus « à la mode metal » que celles ayant moins d'expérience du festival (23 % contre 20 %). Également, la catégorie des festivalières les plus engagées dans le port de vêtements et d'accessoires faisant explicitement référence à la culture metal déclarent avoir découvert ce style musical auprès de leurs sœurs : plus de 77 % des femmes ayant été socialisées à la musique metal s'habillent avec des vêtements *ad hoc* (contre 70 % de l'ensemble d'entre elles). Si les socialisations plurielles masculines sont au principe, statistiquement parlant, de la présence des femmes au Hellfest, avoir été socialisée par sa ou ses sœurs permet davantage de relâchement en termes d'expression corporelle.

Les corps dénudés qui se donnent à voir et l'hypersexualisation des corps féminins au Hellfest ou dans la presse et les médias peuvent ainsi laisser croire à une libéralisation des usages sociaux du corps qui s'affranchirait du système genré. Les festivalières pourraient ainsi, à l'envie, endosser tel ou tel rôle genré selon leurs propres convenances. Toutefois, de nombreux travaux ont démontré le caractère contraignant de cette illusion libertaire et du choix personnel dénué de tout rapport de domination. La « bonne » apparence physique reste ainsi, pour la plupart des festivalières, une injonction à laquelle elles ne peuvent que difficilement échapper. Loin de toute action individualiste et psychologisante, les corps des festivalières les plus sexualisés illustrent pleinement cette contrainte de séduction où le corps des femmes, rappelant en cela la force du social, répond au final au regard des autres femmes mais surtout celui des hommes. La page « Instagram » intitulée « *Hellboobs* » (« Seins de l'enfer ») expose des photographies de festivalières, mises en ligne par elles-mêmes¹⁵⁷. Les corps en partie dénudés et les postures explicites assignent ici aussi les femmes à un rôle de mise en scène. À l'inverse, même si des festivaliers arborent des tatouages ou donnent à voir une musculature robuste, signe de virilité et de masculinité, les corps masculins sexualisés destinés à séduire où seraient exhibées postures ostentatoires et accessoires sexualisés n'existent pas ou peu au Hellfest...

¹⁵⁷ Source : <https://www.instagram.com/explore/tags/hellboobs/?hl=fr>, consulté le 17 décembre 2018. Selon les configurations sociales et les systèmes de classement des individus, la nudité n'engage toutefois pas mécaniquement une représentation sexualisante des corps dans les pratiques culturelles. La perspective est en effet tout autre selon Pauline Boivineau au sujet des « artistes conceptuels » en danse contemporaine : « Pour l'artiste la nudité n'a pas cette valeur transgressive immédiate, le corps est un outil désacralisé. La nudité récurrente sur scène est loin du propos féministe, la vigilance étant ailleurs. [...] La dimension sexuelle n'est pas première. Le corps est matière et non idéal esthétique. » (Boivineau, 2015).

Conclusion

Les processus sociaux étudiés dans le cas du festival Hellfest, le brouillage des genres à l'aune des stratégies de subversion de l'ordre hétéronormatif, ne s'envisagent toutefois pas selon la clef de lecture consistant à penser à l'aide de la thématique des contestations collectives et du militantisme féministe. Il n'y a pas de revendication rationalisée et institutionnalisée de la part des festivalières. Seul un regroupement de femmes, toutes membres du « Hellfest Cult », le fan-club payant du festival (géré par Hellfest Productions¹⁵⁸), a été créé par Anne, une festivalière, en 2014. Groupe à caractère « identitaire » sans ambition affichée de mobilisation collective, il ne se caractérise pas non plus comme « une structure dormante », c'est-à-dire un espace de « ressources organisationnelles et de répertoires d'action qui peuvent être réactivés lors de mobilisations futures » (Bereni et Revillard, 2012). La description que fait Anne de ce « sous-groupe », dénommé « Hell's belles » ne témoigne aucunement d'une volonté d'ancrer une vision partisane, féministe et contestataire dans les activités proposées¹⁵⁹. L'objectif, qui consiste simplement à se retrouver entre femmes pour notamment « parler de trucs girly », a au contraire pour conséquence de réassigner les festivalières à leur sexe et leur position symboliquement dominée – quoique différenciellement selon les milieux sociaux – dans l'espace culturel que constitue le Hellfest :

« Il y a quatre ans, j'ai aussi créé un sous-groupe dans le fan-club, les Hell's belles, un groupe constitué uniquement de filles, où chacune est à l'écoute, bienveillante. Aujourd'hui, nous sommes 190 filles et cette année nous avons organisé notre premier événement 100 % filles. Deux jours de fête dans un gîte à écouter du metal et parler de trucs girly. Nous étions une trentaine. »¹⁶⁰

¹⁵⁸ Le « Hellfest Cult » a été créé en 2013 afin de « fédérer une communauté » de « fans », 2000 maximum, « en lui permettant de bénéficier d'une proximité supplémentaire avec le festival et de quelques exclusivités » indique Alex Rebeck, le chargé de communication du festival. (Source : *Hellfest*, 2015, Paris : Hachette, 336p.)

¹⁵⁹ Toutes proportions gardées, tant historiquement que culturellement, un parallèle peut être effectué entre ces festivalières et les premières footballeuses françaises dans les années 1920 en France pour qui la pratique de ce sport ne revêtait aucunement une dimension de revendication féministe (Prudhomme-Poncet, 2000).

¹⁶⁰ *Ouest-France*, « Le Hellfest se conjugue au féminin », 18 juin 2018.

Il existe également sur Internet des réseaux fermés sur les sites « Instagram » ou « Twitter » (par exemple #metaltoo, killtheking) qui ont pour ambition de regrouper des militantes LGBTQ. Leur objectif est toutefois d'assister aux festivals et aux concerts de musique metal à plusieurs, dans des lieux identifiés comme sûrs (des « *safer-space* ») tout en évitant les groupes de musique ouvertement « anti-queer » et « survivre à l'homophobie » comme le précise Louise Barrière (2019). Ces liens sociaux sont déterritorialisés grâce à Internet mais se relocalisent dans les scènes de concert, dans la « vie réelle ». Toutefois, pour Louise Barrière, ces groupes constitués d'amatrices de musique metal ne font finalement pas non plus de travail politique affirmé de lobbying ou de militantisme auprès des organisateurs de la scène metal en France.

Bien que protéiforme et non figé (en témoignent le processus de féminisation et les usages variés du festival par les femmes), le festival Hellfest est un lieu de « condensation symbolique et de transgression » (Guiu, 2006) où les identités sexuelles sont à la fois bousculées par le fait que les femmes s'inscrivent durablement dans un univers musical masculin et s'autorisent des pratiques corporelles libérées mais aussi – suivant en cela « la tyrannie du genre » (Duru-Bellat, 2017) –, à la fois renforcées. Les participantes au Hellfest alimentent au final une double structuration antinomique des normes sociales. Leur participation « travaille » les normes relatives à un genre musical « masculin » de manière non-conformiste avec pour conséquence le changement social, tandis que des usages (des corps notamment) tendent à les assigner dans un rôle genré (parfois sexualisé) et ayant pour effet de maintenir une distance symbolique socialement interprétée entre festivaliers et festivalières. Cette distance maintient les rapports sociaux de domination et l'ordre genré hétéronormatif. Peut-être alors faut-il considérer le festival Hellfest comme une institution au sens de Mary Douglas. La visibilité, l'ancienneté, la surexposition médiatique, la puissance économique, l'esthétique et la position indiscutée de cet événement dans l'offre culturelle de la musique metal alimentent l'idée que le Hellfest « pense » (Douglas, 2004) et, en tant qu'organisation sociale, produit des effets cognitifs sur les manières de classer (les styles de musique), de hiérarchiser (les sexes), de percevoir, et d'agir des festivalières et des festivaliers.

Questionnaire « Festivaliers Hellfest », 2015

Votre rapport aux musiques "extrêmes"	
<p>1. Quel(s) type(s) de musique "extrême" préférez-vous?</p> <p><input type="checkbox"/> 1. Black metal <input type="checkbox"/> 2. Death metal <input type="checkbox"/> 3. Doom metal <input type="checkbox"/> 4. Folk metal/Pagan <input type="checkbox"/> 5. Grind metal <input type="checkbox"/> 6. Gothic metal <input type="checkbox"/> 7. Hard <input type="checkbox"/> 8. Hardcore metal <input type="checkbox"/> 9. Heavy metal <input type="checkbox"/> 10. Neo metal <input type="checkbox"/> 11. Prog metal <input type="checkbox"/> 12. Thrash metal <input type="checkbox"/> 13. Punk <input type="checkbox"/> 14. Indus <input type="checkbox"/> 15. Stoner/Desert rock <input type="checkbox"/> 16. Symphonik metal <input type="checkbox"/> 17. Ne connais pas ces types de musique <input type="checkbox"/> 18. Autre</p> <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (17 au maximum).</i></p>	<p>6. Si autre, précisez : <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
<p>2. A combien de festival(s) Hellfest avez-vous assisté depuis 2006? <input style="width: 50px;" type="text"/></p> <p><i>La réponse doit être comprise entre 1 et 8.</i></p>	<p>7. Dans la vie de tous les jours, vous habillez-vous à la mode "metal" (T-shirt de groupe de musique, vêtements gothiques, bijoux et accessoires, etc.) ?</p> <p><input type="radio"/> 1. Régulièrement <input type="radio"/> 2. Parfois <input type="radio"/> 3. Rarement <input type="radio"/> 4. Jamais</p>
<p>3. Quelle est/ou les scène(s) du festival Hellfest que vous fréquentez le plus?</p> <p><input type="checkbox"/> 1. Les scènes Mainstage <input type="checkbox"/> 2. Altar <input type="checkbox"/> 3. Temple <input type="checkbox"/> 4. Valley <input type="checkbox"/> 5. Wazons <input type="checkbox"/> 6. Ne sais pas</p> <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).</i></p>	<p>8. Pour le festival, vous habillez-vous à la mode "metal" ?</p> <p><input type="radio"/> 1. Oui <input type="radio"/> 2. Non</p>
<p>4. Depuis quel âge écoutez-vous des musiques "extrêmes"? (ex: 22 pour 22 ans)</p> <p><input style="width: 50px;" type="text"/></p> <p><i>La réponse doit être comprise entre 1 et 100.</i></p>	<p>9. Pour vous, le Festival Hellfest est d'abord un moyen de:</p> <p><input type="checkbox"/> 1. Permettre aux fans d'écouter leurs groupes favoris <input type="checkbox"/> 2. Découvrir de nouveaux groupes <input type="checkbox"/> 3. Apprécier les techniques des musiciens <input type="checkbox"/> 4. Se regrouper entre fans de musiques "extrêmes" <input type="checkbox"/> 5. Célébrer avec sérieux des valeurs comme le satanisme ou la mort <input type="checkbox"/> 6. Caricaturer des valeurs comme le satanisme ou la mort <input type="checkbox"/> 7. Vivre une passion sans être jugé <input type="checkbox"/> 8. Vivre une expérience atypique/original <input type="checkbox"/> 9. Faire la fête, se défouler <input type="checkbox"/> 10. Faire un "break", décompresser <input type="checkbox"/> 11. Retrouver des amis/membres de votre famille <input type="checkbox"/> 12. Autre</p> <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (11 au maximum).</i></p>
<p>5. Qui vous a fait découvrir les musiques "extrêmes"?</p> <p><input type="checkbox"/> 1. Votre père <input type="checkbox"/> 2. Votre mère <input type="checkbox"/> 3. Votre/vos frère-s <input type="checkbox"/> 4. Votre/vos soeur-s <input type="checkbox"/> 5. Vos cousins/cousines <input type="checkbox"/> 6. Votre conjoint-e <input type="checkbox"/> 7. Vos amis <input type="checkbox"/> 8. Des collègues de travail <input type="checkbox"/> 9. Des camarades d'école <input type="checkbox"/> 10. Votre professeur de musique (établissement scolaire) <input type="checkbox"/> 11. Votre professeur de musique (école de musique) <input type="checkbox"/> 12. Vous avez découvert seul <input type="checkbox"/> 13. Autre</p> <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (12 au maximum).</i></p>	<p>10. Si autre, précisez : <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
<p>11. Trouvez-vous les affiches et les visuels des festivals Hellfest (voir ci-dessous):</p> <p><input type="checkbox"/> 1. Esthétiques <input type="checkbox"/> 2. Provocants <input type="checkbox"/> 3. Caricaturaux <input type="checkbox"/> 4. Amusants <input type="checkbox"/> 5. Effrayants <input type="checkbox"/> 6. Râcales <input type="checkbox"/> 7. Captivants <input type="checkbox"/> 8. Spirituels <input type="checkbox"/> 9. Mystiques <input type="checkbox"/> 10. Satanistes <input type="checkbox"/> 11. Stéréotypés <input type="checkbox"/> 12. Laides <input type="checkbox"/> 13. Ne sais pas <input type="checkbox"/> 14. Autre</p> <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (12 au maximum).</i></p>	<p>12. Si autre, précisez : <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
<p>13. Participez-vous, cette année, à un ou plusieurs autres festivals de musique metal?</p> <p><input type="radio"/> 1. Oui <input type="radio"/> 2. Non <input type="radio"/> 3. Ne sais pas</p>	<p>14. Si oui, lequel ou lesquels? <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p><i>La question n'est pertinente que si autre festival = "Oui"</i></p>

15. Si non, pourquoi?

- 1. Vous ne connaissez pas d'autre festival
- 2. Les autres festivals sont trop éloignés de votre domicile
- 3. Pour des raisons économiques
- 4. Vous avez l'habitude de n'aller qu'en Festival Hellfest
- 5. La programmation du Festival Hellfest vous suffit
- 6. La programmation des autres festivals ne vous convient pas

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si autre festival = "Non"

16. Vous tenez-vous informé des actualités concernant les musiques "extrêmes" (informations au sujet des groupes, sorties d'albums, concerts, etc.) et si oui par quel(s) média(s) principalement ?

- 1. Non
- 2. Presse papier généraliste
- 3. Magazines spécialisés papier payant
- 4. Magazines spécialisés papier gratuit
- 5. Site internet généraliste
- 6. Site internet spécialisé
- 7. Facebook
- 8. Twitter
- 9. Instagram
- 10. Radio
- 11. Web Radio
- 12. Télévision
- 13. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (12 au maximum).

17. Combien dépensez-vous, par an et en euros, dans des achats liés aux musiques "extrêmes" (disques, habits, magazines, etc.), hors festival? (ex: 150 pour 150€)

18. Écoutez-vous d'autres styles musicaux ?

- 1. Jazz
- 2. Pop
- 3. Classique
- 4. Rock
- 5. Techno
- 6. Hip Hop
- 7. Rap
- 8. RnB
- 9. Reggae
- 10. Autre(s)
- 11. Aucun autre style

Vous pouvez cocher plusieurs cases (10 au maximum).

Lors de votre précédent Festival Hellfest...

23. Par quel(s) moyen(s) êtes-vous venu au Festival?

- 1. Véhicule personnel seul
- 2. Co-voiturage
- 3. En Stop
- 4. Train
- 5. Avion
- 6. Bus (voyage organisé)
- 7. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

24. Si autre, précisez :

25. Pour assister au Festival, avez-vous acheté :

- 1. Pass 1 jour
- 2. Deux Pass 1 jour
- 3. Pass 3 jours

19. Êtes-vous vous-même musicien (instrument ou chant)?

- 1. Oui, régulièrement
- 2. Oui, occasionnellement
- 3. Non, plus actuellement
- 4. Non, jamais

20. Si oui, quel style de musique jouez-vous ?

- 1. Jazz
- 2. Pop
- 3. Classique
- 4. Rock
- 5. Hard Rock / Metal
- 6. Techno
- 7. Hip Hop
- 8. Rap
- 9. RnB
- 10. Reggae
- 11. Autre(s)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (10 au maximum).

La question n'est pertinente que si musicien. Parmi "Oui, régulièrement" ; "Oui, occasionnellement"

21. Si oui, quel est votre (principal) instrument de musique (chant y compris) ?

La question n'est pertinente que si musicien = "Oui, régulièrement" et musicien = "Oui, occasionnellement"

22. Si vous jouez sur jeux vidéo, quels sont les principaux types de jeux auxquels vous jouez ?

- 1. Action (tir, FPS, etc.)
- 2. Aventure
- 3. Jeu de rôle (RPG, jeu massivement multijoueur, etc.)
- 4. Simulation
- 5. Stratégie
- 6. Sport
- 7. Autre

26. Êtes-vous venu...

- 1. Seul
- 2. Avec votre conjoint(e)
- 3. Avec des amis
- 4. Avec un ou des membres de votre famille
- 5. Des collègues de travail
- 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

27. Si autre, précisez :

28. Où avez-vous principalement dormi pendant le Festival?

- 1. Chez vous
- 2. Camping du Festival
- 3. Autre camping
- 4. Hôtel
- 5. Gite
- 6. Chez des amis
- 7. Chez l'habitant
- 8. Dans votre famille
- 9. Voiture personnelle
- 10. Camion/Van
- 11. Caravane hors camping

29. En dehors du site du festival, à combien estimez-vous le montant de vos dépenses en euros (courses alimentaires, restaurant, hébergement, loisirs, etc., HORS TRAJET)? (ex: 80 pour 80€)

30. Au sein du festival, à combien estimez-vous le montant de vos dépenses en euros (restauration, boissons, achats au Hell market, etc., HORS ACHAT DU PASS)? (ex: 80 pour 80 euros)

31. Pour assister au Festival, vous (hors scolaires et étudiants):

- 1. Avez pris des jours de congés
- 2. Etes venu sur votre temps libre

32. Avez-vous profité du Festival (au moins 1 nuit supplémentaire) pour:

- 1. Visiter Clisson et ses environs
- 2. Visiter Nantes et ses environs
- 3. Visiter la côte Atlantique
- 4. Visiter les Châteaux de la Loire
- 5. Voir des amis
- 6. Voir de la famille
- 7. Prolonger des vacances dans l'Ouest de la France
- 8. Aucune visite de prévue (pas de nuit supplémentaire)
- 9. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

Pour finir, votre profil

37. Vous êtes:

- 1. Une femme
- 2. Un homme

38. Quelle est votre année de naissance ? (ex: 1979)

La réponse doit être comprise entre 1900 et 2010.

39. Dans quel département habitez-vous ? (code du département à deux chiffres, ex: 44 pour la Loire-Atlantique)

Le code a 2 caractères.

33. Si autre, précisez :

34. Si vous avez effectué des visites, avez-vous fait appel à :

- 1. Une agence de voyage
- 2. Un office de tourisme
- 3. Un site Internet spécialisé
- 4. Un hôtel ou un camping
- 5. Des amis sur place
- 6. De la famille sur place
- 7. Aucune prise de contact
- 8. Non concernés
- 9. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

35. Si autre, précisez :

36. Êtes-vous déjà revenu à Clisson et dans le "Pays de Vignoble Nantais" pour y passer un séjour, hors de la période du Festival ?

- 1. Oui
- 2. Non

40. Quel est votre plus haut diplôme (ou équivalent) obtenu?

- 1. Sans diplôme
- 2. CAP
- 3. BEP
- 4. Bac Professionnel
- 5. Bac Technologique
- 6. Bac Général
- 7. BTS
- 8. IUT
- 9. DEUG
- 10. Licence
- 11. Master (DESS, DEA)
- 12. Ingénieur
- 13. Ecole de commerce
- 14. Doctorat
- 15. Autre

41. Si autre, précisez :

42. Si vous êtes titulaire d'un Bac Général, quelle en est la série (même si vous avez poursuivi des études supérieures par la suite)?
 1. S (ou Cou D ou E) 2. ES (ou B) 3. L (ou A)

43. Quel est, actuellement, votre principal statut socioprofessionnel?
 1. Collégien
 2. Lycéen
 3. Étudiant
 4. Agriculteur
 5. Artisan
 6. Commerçant et assimilé
 7. Chef d'entreprise (10 salariés ou plus)
 8. Profession libérale
 9. Cadre de la fonction publique
 10. Professeur et professions scientifiques
 11. Professions de l'information, des arts et des spectacles
 12. Cadre administratif ou commercial d'entreprise
 13. Ingénieur ou cadre technique d'entreprise
 14. Professeur des écoles, instituteur ou assimilés
 15. Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
 16. Professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise
 17. Technicien (sauf tertiaire)
 18. Contrainté, agent de maîtrise
 19. Employé et agent de service de la fonction publique
 20. Agent de surveillance
 21. Employé administratif et commercial d'entreprise
 22. Personnel de services aux personnes
 23. Ouvrier qualifié
 24. Ouvrier non qualifié et agricole
 25. Demandeur d'emploi et chômeur
 26. Retraité
 27. Autre

44. Si vous êtes salarié, vous êtes employé :
 1. En CDD 2. En CDI 3. Non concerné (pas actif)

45. Si vous êtes salarié, vous êtes employé :
 1. À temps partiel 2. À temps plein
 3. Non concerné (pas actif)

48. De quel parti politique (ou assimilé) vous sentez-vous le plus proche ?
 1. NPA / Lutte Ouvrière
 2. Front de gauche / PC
 3. PS et DVG
 4. EELV / Vauts
 5. UDI
 6. MODEM
 7. UMP et DVD
 8. FN, autre
 9. Ne me sens pas concerné (ne vote pas, apolitique)

49. Concernant votre rapport à la religion, êtes-vous :
 1. Praticant régulier
 2. Praticant occasionnel
 3. Croyant mais non pratiquant
 4. Non croyant
 5. Ne sais pas

46. Quelle est ou était la profession de votre père ?
 1. Agriculteur
 2. Artisan
 3. Commerçant et assimilé
 4. Chef d'entreprise (10 salariés ou plus)
 5. Profession libérale
 6. Cadre de la fonction publique
 7. Professeur et professions scientifiques
 8. Professions de l'information, des arts et des spectacles
 9. Cadre administratif ou commercial d'entreprise
 10. Ingénieur ou cadre technique d'entreprise
 11. Professeur des écoles, instituteur ou assimilés
 12. Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
 13. Professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise
 14. Technicien (sauf tertiaire)
 15. Contrainté, agent de maîtrise
 16. Employé et agent de service de la fonction publique
 17. Agent de surveillance
 18. Employé administratif et commercial d'entreprise
 19. Personnel de services aux personnes
 20. Ouvrier qualifié
 21. Ouvrier non qualifié et agricole
 22. Demandeur d'emploi et chômeur
 23. Autre

47. Quelle est ou était la profession de votre mère ?
 1. Agriculteur
 2. Artisan
 3. Commerçant et assimilé
 4. Chef d'entreprise (10 salariés ou plus)
 5. Profession libérale
 6. Cadre de la fonction publique
 7. Professeur et professions scientifiques
 8. Professions de l'information, des arts et des spectacles
 9. Cadre administratif ou commercial d'entreprise
 10. Ingénieur ou cadre technique d'entreprise
 11. Professeur des écoles, instituteur ou assimilés
 12. Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
 13. Professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise
 14. Technicien (sauf tertiaire)
 15. Contrainté, agent de maîtrise
 16. Employé et agent de service de la fonction publique
 17. Agent de surveillance
 18. Employé administratif et commercial d'entreprise
 19. Personnel de services aux personnes
 20. Ouvrier qualifié
 21. Ouvrier non qualifié et agricole
 22. Demandeur d'emploi et chômeur
 23. Autre

50. Enfin, par quel moyen avez-vous pris connaissance de ce questionnaire ?
 1. Le site Internet du Festival Hellfest
 2. La newsletter du Festival Hellfest
 3. Un autre site Internet spécialisé dans le musique métal
 4. Un réseau social sur Internet (type Facebook)
 5. Une "appli" (sur Android, sur Iphone, etc.)
 6. Un email qui vous a été transmis
 7. Le "bouche à oreille"
 8. Autre

51. Si autre, précisez :

CONCLUSION DE LA PARTIE IIa

Les univers sociaux décrits et questionnés dans cette partie témoignent d'engagements singuliers là où les normes sociales, culturelles, religieuses, corporelles, etc. sont pour le moins structurantes. Cela implique de prendre en compte, de manière fine, les socialisations plurielles (cumulatives ou non), les trajectoires individuelles et les dispositions de chacune et chacun à s'engager d'une part puis les contextes dans lesquels se déroulent leurs pratiques et représentations d'autre part. Ces engagements spécifiques qui, pour résumer succinctement sont plus ou moins socialement déviants selon les cas, permettent de questionner « la cohérence du comportement » en sciences sociales selon l'expression d'Howard Becker (2006). Négociations, critiques ou remises en cause des normes sociales nécessitent donc des convictions et un régime de valeurs inscrits dans les dispositions des femmes et des hommes interrogé.e.s. Ces dispositions individuelles nuancent les lectures les plus rigides du concept d'habitus au profit de ce que Pierre Bourdieu, percevant bien le caractère fixiste du concept, appelait « l'habitus clivé »¹⁶¹ ou « l'habitus déchiré » et, en prolongement, le concept de dissonance proposé par Bernard Lahire (2004).

Si les « matrices » (Zolesio, 2012), les structures, les champs ou encore les « dispositions typifiées » (Garcia, 2015) prédéterminent les pratiques et les représentations, chaque individu, à l'aune de sa trajectoire sociale, de son origine sociale, de ses rencontres et des contextes socialisateurs, des ressources cumulatives dont il dispose (économiques, culturelles, sociales), etc. s'engage bien de manière singulière et hétérodoxe dans la contestation des normes. Les pratiques et les stratégies de subversion de l'ordre hétéronormatif (qui ne se pensent sans doute pas toujours comme tel pour les groupes de femmes enquêtées) alimentent le brouillage des genres et rendent plus perméables les frontières. Ainsi, à la manière des femmes clown qui opèrent « une transgression des

¹⁶¹ Evoquant sa propre trajectoire « para-doxale », Pierre Bourdieu exprime l'abîme entre sa position et son origine sociale : « ... je voudrais en venir rapidement à ce qui m'apparaît aujourd'hui, dans l'état de mon effort de réflexivité, comme l'essentiel, le fait que la coïncidence contradictoire de l'élection dans l'aristocratie scolaire et de l'origine populaire et provinciale (j'aurais envie de dire : particulièrement provinciale) a été au principe de la constitution d'un habitus clivé, générateur de toutes sortes de contradictions et de tensions... » (Bourdieu, 2001).

stéréotypes féminins dans le sens où il s'agit de s'engager dans une pratique humoristique en rupture avec les attentes sociales sexuées » (Garcia, 2011), s'engager dans la pratique du surf lorsque l'on est une femme marocaine ou encore participer activement à une manifestation culturelle qui hiérarchise positivement les usages sociaux masculins (aux dépens d'usages sociaux féminins), sont des comportements qui s'expriment dans des contextes spatio-temporels précis et situés. Ils favorisent sans doute une forme de « schizophrénie conscientisée » (des profits et des pertes) chez les individus concernés. Partant, les surfeuses marocaines redeviennent-elles « dociles » et socialement subordonnées dans la sphère domestique à la suite d'une session de surf ? En quoi des festivalières du Hellfest goment-elles ou pas, dans la vie ordinaire, leurs expressions corporelles propres à l'enceinte du festival ? À quels moments et selon quelles configurations se réalisent ces alternances supposées entre comportements potentiellement jugés déviants et comportements socialement attendus et assignés ? C'est bien à partir d'enquêtes qualitatives que l'on peut saisir finement les raisons pour lesquelles s'engager de manière subversive et/ou contestataire « vaut le coup ».

La première partie (IIa) a principalement permis d'exposer les négociations et contestations individuelles des femmes à l'égard de normes sociales hétéronormées. Sous un autre angle que la question des relations de genre, le monde professionnel peut aussi constituer un univers social très normé et contraignant, en particulier pour certains métiers du tourisme dans des espaces littoraux, en France comme à l'étranger (IIb). Au préalable de ce changement de cadre empirique, à la faveur d'un premier recueil de données sur le terrain, un travail exploratoire proposé dans l'encadré ci-après vise à prolonger les réflexions et les analyses. Le flirt au sein des couples hétérosexuels et leur coprésence dans certains lieux spécifiques de l'espace public de Rabat, au Maroc, constitue le décor de cette recherche en cours. Or, l'outrage à la pudeur, inscrit dans la loi marocaine, est relativement strict et toute relation sexuelle avant le mariage est, en outre, prohibée et condamnée. Ainsi, en quoi les freins culturels, sociaux, juridiques et religieux structurent-ils les pratiques et les représentations à l'égard du flirt et de la séduction dans l'espace public au Maroc ? Comment le flirt et la séduction des jeunes marocaines et marocains participent-ils à une mise en tension de rôles hétéronormés ordinaires, ceux des femmes surtout ?

ENCADRE EMPIRIQUE : Une recherche exploratoire en cours

Le flirt au Maroc : engagement des corps dans l'espace public et luttés contre l'orthodoxie morale et religieuse¹⁶²

« ... fréquenter une femme eut été impensable à mon époque sans passer devant l'imam ou le maire. Il fallait tout le temps tricher, se cacher, éviter tel ou tel quartier parce que l'on pouvait vous reconnaître ou croiser le frère de la demoiselle. [...] Je pense ainsi aux amants angoissés, aux amoureux apeurés, aux frères sur leurs gardes, prêts à toutes les violences pour laver un honneur qu'ils bafouent par ailleurs... Toute une société construite sur une montagne d'hypocrisie. » (Salim Bachi, *Dieu, Allah, moi et les autres*, Gallimard, 2017.)

Introduction

Les pratiques de séductions hétérosexuelles au Maroc ne vont pas de soi dans un pays où le contrôle des corps, *a fortiori* celui des femmes¹⁶³, est objet politique, social, culturel et religieux. Comme toute société, le Maroc est une « société de normes » (Foucault, 1974) au sein de laquelle les comportements sont ordonnés selon agencement social programmé en quelque sorte essentialisé. La problématique sous-jacente relève spécifiquement d'enjeux de pouvoirs sur les corps dans l'espace public¹⁶⁴, de ce qu'il est possible de faire et de ce qui ne l'est pas (se tenir par la main, se frôler, s'embrasser, etc.). Le poids et la relative permanence

¹⁶² Cette recherche a bénéficié d'un financement dans le cadre du programme « *Sexualités juvéniles et transgressions. Perspectives transnationales (18e-21e siècle)* », dirigé par Nahema Hanafi (MCF histoire) et David Niget (MCF histoire), financé par le conseil scientifique de l'université d'Angers, 2015-2016.

¹⁶³ Edwige Rude-Antoine précise en effet que les structures familiales marocaines se caractérisent notamment par « *la patrilinéarité, la filiation se transmet de père en fils et l'autorité est exercée par le père. L'ordre social est alors fondé sur la supériorité des hommes en droits et en pouvoir.* » (Rude-Antoine, 2010).

¹⁶⁴ L'espace public est entendu au sens de « lieu public » défini par la Cour de Cassation comme « *accessible à tous sans autorisation spéciale de quiconque, que l'accès en soit permanent et inconditionnel ou subordonné à certaines conditions, heures ou causes déterminées* ». (Cour de cassation, Chambre criminelle, du 29 juin 1988, 87-85.460).

historique des structures sociales séculaires au Maroc (famille, État, religion musulmane) impliquent donc, pour les jeunes (en âge) couples hétérosexuels, d’user de stratégies dans les manières d’être – et d’exister – avec leur corps et le choix des lieux privilégiés pour flirter et se séduire. Cette relative permanence doit toutefois être mise en miroir des transformations sociétales tel l’âge moyen où les Marocaines et les Marocains se marient : l’âge du mariage est passé, entre 1960 et 2010, de 17,5 à 27,4 ans pour les femmes et de 24,4 à 27,4 ans pour les hommes en milieu urbain (El Aji, 2018). Les modes de justification de ces comportements avant le mariage, potentiellement répréhensibles au regard de la loi, sont assez homogènes selon les premiers résultats de l’enquête. Ils permettent de saisir les dispositions des individus interrogés en faveur d’une sorte de contestation de l’ordre moral¹⁶⁵ établi et des sanctions (pas que symboliques) inhérentes.

Sur le plan méthodologique, l’analyse se focalise en particulier sur la catégorie des couples hétérosexuels marocains non mariés à partir d’enquêtes ethnographiques de type exploratoires (observations non participantes et une dizaine d’entretiens semi-directifs avec des couples de marocains, des Marocaines seules puis une Française et un Français résidant au Maroc) menées en avril 2016 à Rabat, la capitale du pays. Les quartiers les plus populaires (la Médina) ainsi que les plus élitistes socialement (notamment Agdal) n’ont pas été sélectionnés pour cette recherche, ils le seront néanmoins lors d’un prochain terrain comparatif. L’espace social urbain est normatif : il produit des « effets de lieux » (Bourdieu, 1993) sur les pratiques, notamment dans les rapports sociaux de sexes¹⁶⁶. Les jeux de séduction ne peuvent s’afficher aux yeux de tous dans les quartiers populaires, plus conservateurs et où l’aménagement des rues, étroites, sans places publiques, réduit les possibilités de séductions. À l’inverse, à l’Agdal, où se situent bars et restaurants « branchés » et les classes sociales les plus cosmopolites et progressistes, les usages y sont nettement plus libérés. Agdal constitue, pour les jeunes couples issus majoritairement des classes sociales les plus élevées, un « lieu symbolique » (Debarbieux, 1995) et d’identification qui peut être envisagé comme une ressource permettant des comportements

¹⁶⁵ Faisant l’inventaire de « discriminations imposées » aux femmes, un petit livre paru en 2017 rend compte de la permanence de croyances et de représentations erronées (devant le droit ou le droit religieux) au Maroc. Soutenu par le Ministère de la Culture du Maroc, le livre liste, visant à les déconstruire, « les questions qui fâchent » au sujet des « Femmes et de l’Islam », telles que : « Les femmes, une créature subalterne ? », « Les hommes ont le droit de frapper leurs épouses ? », « Les hommes sont supérieurs aux femmes ? », « Le témoignage d’un homme équivaut à celui de deux femmes », etc. (Lamrabet, 2017).

¹⁶⁶ Guy Di Méo a ainsi démontré dans le cas du réaménagement des quais de la ville de Bordeaux que les femmes fréquentaient nouvellement à ce lieu suite à la transformation de leurs représentations. À la place de « l’ombre », du « fermé », de « la salissure », les quais sont dorénavant, depuis la requalification du lieu, perçus par les habitantes comme « aérés », « esthétiques », « propres » (Di Méo, 2013) et donc accessibles.

partiellement affranchis des contraintes pesant sur les corps dans les quartiers plus populaires. L'espace public du centre-ville, davantage socialement hétérogène telle une sorte d'entre-deux social, a en conséquence été préféré, en particulier l'Avenue Mohamed V et la plage de Rabat. On le voit, les lieux dans la capitale sont spécifiques, chacun exprimant, potentiellement des « relations existentielles » (Berque, 2000) singulières avec les individus ou groupes d'individus.

Si l'observation n'a pas posé de problème dans le recueil de données, les entretiens ont nécessité une « stratégie d'approche » des enquêtés particulière. Ce terrain a été effectué avec une collègue géographe chargée de recherche au CNRS et membre du laboratoire ESO, Chadia Arab, spécialiste des migrations internationales et des questions de genre. Ses origines familiales marocaines, sa connaissance de langue arabe et amazighe et le fait que Chadia soit une femme sont autant de critères qui ont facilité les prises de contact spontanées sur les lieux identifiés en amont tels que les parcs, les cafés ou les plages. Cette réflexivité méthodologique en acte a été notamment éprouvée lors d'un entretien avec Aicha, Marocaine de 20 ans, dans un café du centre-ville de Rabat. Manifestement gênée par nos questions, c'est à partir du moment où Chadia est restée seule avec elle, suite à mon départ volontaire, que l'enquêtée a pu peu à peu être mise en confiance et se dévoiler. Cette expérience méthodologique révèle aussi les effets de genre (également racialisés), qu'il convient de contrôler, sur les relations d'enquêtes qualitatives entre enquêteur.e et enquêté.e.s. Plus globalement, lorsque les couples étaient interpellés, les garçons acceptaient majoritairement la discussion, les filles étant plus réservées et attentistes, n'intervenant que dans un second temps. Un seul couple a refusé catégoriquement d'engager la conversation lors de ce terrain d'enquête. Ces quelques exemples démontrent bien la nécessité de prendre en compte de manière critique les relations hétérosexuées et homosexuées entre enquêteur.e et enquêté.e.s comme l'expliquent bien les contributions de l'ouvrage novateur *Le sexe de l'enquête*, dirigé par Anne Monjaret et Catherine Pugeault (2014). Ce premier terrain exploratoire en appelle un second en 2020 ou 2021, plus conséquent, qui permettra de renforcer l'analyse et de compléter les interprétations.

Plusieurs questions sous-tendent la présente analyse. En quoi les freins culturels, sociaux et religieux structurent-ils les pratiques et les représentations à l'égard du flirt et de la séduction dans l'espace public au Maroc ? Comment sont identifiés les lieux privilégiés pour les jeunes couples interrogés ? Comment y sont négociées les places des corps masculins et féminins ? Au final, comment le flirt et la séduction des jeunes marocains

participent-ils à une mise en tension de « l'alignement des comportements » (Goffman, 2002) des femmes et des hommes, et, suivant, d'une condamnation de la domination masculine ?

A- La séduction : transformations occidentales et permanences marocaines

A-1- Un cadre normatif juridique et moral

La sexualité, la séduction et les corps sont depuis longtemps attachés aux régulations politiques, morales et religieuses. Michel Foucault, a initié avec son étude portant sur *l'Histoire de la sexualité* en 1976, un vaste projet de travail sur la répression de la sexualité dans les sociétés contemporaines, témoignant des mutations sociales du pouvoir. De pouvoir de mort, la « modernité occidentale » donnait naissance, du 18e siècle à nos jours, au pouvoir sur le vivant, plaçant la sexualité au cœur de la « biopolitique » des populations. La jeunesse, pour Foucault, est un terrain exemplaire de la répression des sexualités irrégulières (avec, en particulier, la figure stigmatisée du jeune masturbateur et les pratiques sadomasochistes), mais aussi de production du pouvoir à travers l'encouragement à une sexualité normée et biologiquement reproductive. Le contrôle de la sexualité juvénile apparaît dès lors comme une modalité de gouvernement des sociétés contemporaines. La séduction hétérosexuelle devient ainsi fortement associée à la culture de la jeunesse. La conception moderne de l'adolescence est un objet de savoirs et enjeu de conquêtes. Notion flottante au cours de l'époque moderne en France, au moment où catholiques et laïcs se disputent son encadrement, puis précisée par les textes médicaux du XIX^e siècle puis de la psychologie, le corps adolescent renvoie à l'âge post-pubertaire et constitue d'emblée un problème social, politique et médical, voire un dérèglement, intimement lié à une sexualité désordonnée et dangereuse pour l'ordre des sexes et pour l'ordre social bourgeois (Thiercé, 1999). C'est ce corps sexué qui marque culturellement l'entrée dans l'adolescence, un corps source de discriminations, mais un « corps qui compte » dans la construction des identités. À travers l'exercice d'une sexualité juvénile jugée transgressive (masturbation, sexualité « précoce », sexualité « ludique », etc.), les jeunes peuvent défier l'ordre moral, remettre en cause l'ordre des sexes, contrecarrer l'exigence de rectitude et de discipline sociale et religieuse. En effet, si, comme l'indique Sanaa El Aji, « *La sexualité préconjugale au Maroc fait face à une triple illégitimité (religieuse, légale et sociale) [...] le cadre normatif restrictif ne signifie pas qu'elle est inexistante* » (El Aji, 2018).

La perspective, en sciences sociales, des expériences de la séduction et de la sexualité relève également d'une histoire des espaces et des lieux de la séduction et de la sexualité. De ces derniers, les historiens ont commencé à faire la topographie, avec les lieux du *flirt* adolescent aux États-Unis (Bailey, 1989). Beth Bailey étudie notamment les transformations de la séduction hétérosexuelle en lien avec les mutations que connaît la société étatsunienne au long du XXe siècle. L'une des transformations les plus importantes est celle qui, en raison de l'exode urbain, déplace la rencontre de l'espace domestique (la maison), dans lequel les femmes recevaient les hommes qui souhaitent leur faire demande, vers l'espace public, associé à une culture de classe moyenne du loisir. La lecture géographique et spatialisée permet en conséquence de documenter plus précisément l'influence des lieux sur les pratiques de la sexualité¹⁶⁷ et de la séduction. Les spatialisations de ces comportements, comme l'appropriation de l'espace public par les jeunes hétérosexuels marocains, forme de territorialisation par le bas, révèlent notamment des transgressions de l'usage commun des lieux publics. Quant à l'échelle transnationale, elle permet de dépasser les tropismes nationaux pour s'interroger sur la circulation des modèles, des pratiques, des usages de la séduction et de la sexualité chez les jeunes, en discernant à la fois des convergences, mais aussi, des divergences entre les grandes aires culturelles. C'est toutefois d'une analyse localisée à l'échelle de la capitale du Maroc dont il sera question dans le présent chapitre.

L'incidence des discours normatifs est également effective sur le comportement corporel et les pratiques de séduction à travers la notion de pudeur, mais aussi d'honneur familial, entendus comme instruments de contrôle social. La sexualité d'une adolescente – davantage que d'un adolescent, comme on le verra –, caractérisée déviante et dépravée par ses propres parents, peut avoir comme effets un affaiblissement de l'honneur familial¹⁶⁸ mais aussi, de manière inhérente, le renforcement du contrôle parental. Afin de cerner plus

¹⁶⁷ La manière dont les individus, homosexuels ou non, investissent et pratiquent les territoires urbains a notamment été questionnée par Colin Giraud et Marien Gouyon. Il s'agit, pour le premier, dans son travail sur la spatialisation des pratiques homosexuelles, « *de s'interroger sur les relations entre quartiers gays, identités homosexuelles et âges de la vie en montrant comment l'âge constitue l'objet d'une construction sociale spécifique aux quartiers gays et aux parcours homosexuels* » (Giraud, 2012). Pour le second, « *Au carrefour entre littérature, espace virtuel et espace de la ville* », son travail mené à Casablanca porte sur « *la construction individuelle et collective des identités homosexuelles comme le résultat de conscientisations liées à des oppressions de classe, de genre et de racialisation. Les éléments de réponse [proposés] s'articulent autour d'une réflexion sur la notion d'agency. Par ce biais, j'observe de quelles manières les résistances et la ruse structurent aussi bien les constructions identitaires que les rapports sociaux.* » (Gouyon, 2015).

¹⁶⁸ Évoquant « *l'injonction au silence* », la journaliste et écrivaine Leïla Slimani indique à juste titre le fait que « *l'honneur passe avant tout. Ce n'est pas tant la vie sexuelle des gens que l'on juge mais la publicité qu'ils en font ou osent en faire.* » Elle poursuit : « *Evidemment, dans la réalité, personne n'ignore que les lois qui nous gouvernent sont bafouées tous les jours, toutes les heures, dans tous les milieux. Chacun le sait mais personne ne veut le voir ni s'y confronter.* » (Slimani, 2017).

finement les points de rencontre et les tensions entre production de normes, pouvoirs de contraintes et expériences individuelles, il convient de prendre pour objet les pratiques de séduction transgressives au Maroc qui révèlent des stratégies d'appropriation et de redéfinition des normes édictées. Il s'agit ainsi de redonner toute leur place aux marges d'actions des jeunes hétérosexuels, objets de discours politiques et moraux, et de considérer la séduction comme un moyen d'expression, de contestation, de prises de risque ou de revendication dans un contexte sociohistorique particulier. Partant de ce constat liminaire, la séduction n'est pas socialement neutre, son étude « *s'avère un prisme pertinent pour appréhender le fonctionnement de l'ordre social et tout particulièrement celui de l'ordre de genre et de la sexualité* » (Gourarier, 2016). Christelle¹⁶⁹, Française de 25 ans résidant depuis plus d'une année à Rabat évoque par exemple les processus de drague dont elle fait régulièrement l'objet (« *c'est oppressant et c'est tout le temps* ») ainsi que ses stratégies de contournement (pas d'habits courts, écouteurs sur les oreilles, lunettes de soleil, regard vague et distant, etc.), sorte d'inventivité pratique en acte, visant à s'accommoder au final des regards et paroles masculines pour mieux « se fondre dans des ritualités ambiantes, notamment dans ses proxémies » (Ajbli, 2016). Son propos illustre bien les oppositions de pratiques et de représentations selon les sexes, renforçant en cela l'ordre hétéronormé de l'espace public marocain (« *toi on ne te respecte pas, mais l'homme si* »). Il témoigne également des principes de différenciations sexuées et racisées des modes de fréquentation de la rue et de l'espace public, au Maroc, en particulier l'apprentissage chez Christelle « des vertus négatives d'abnégation, de résignation et de silence » (Bourdieu, 1990) :

« On m'avait parlé avant, des relations garçons/filles, j'ai habité avec des Marocains quand j'étais à Madrid. Mais je ne pensais pas que ce soit à ce point-là ! En fait je ne peux pas sortir de chez moi sans avoir une réflexion quoi. Je fais le trajet à pied pour aller au travail, ça me prend 20 minutes, et c'est tout le temps quoi. Avant, tout me dérangeait mais maintenant ce sont surtout les regards... Bon, une fois on m'a traité de pute et une fois de salope, mais c'est très rare. Mais généralement c'est pas méchant, c'est oppressant et c'est tout le temps : tous les hommes, de tous les âges. Après ça peut être des choses un peu plus perverses, des regards, des bruits... »

¹⁶⁹ Christelle, Française de 25 ans, est blonde aux yeux bleus. Salariée d'une association de défense des droits des migrants, Christelle réside au Maroc depuis février 2015, soit depuis 1 an et 2 mois lors de l'entretien. Elle habite en colocation à Rabat avec d'autres étrangers (quatre Français et une Américaine). Originnaire de Châtellerauld, elle a une sœur plus jeune qu'elle de trois ans, salariée dans une agence de voyage. Son père est agent de maîtrise dans le privé tandis que sa mère ne travaille plus pour des raisons de santé. Elle a étudié en France et en Espagne : elle est titulaire d'une licence de langues (anglais-espagnol) à Poitiers avec une validation de la licence 3 à Madrid (« *J'avais envie de découvrir autre chose : partir à l'étranger, découvrir de nouveaux gens* »), puis d'un Master à Chambéry sur les questions de développement local. Elle a, suite à ses études, travaillé un an dans une ONG dans le domaine de la coopération en Espagne. L'entretien s'est effectué à la terrasse d'un café, une après-midi d'avril 2016.

On a arrêté les jupes courtes ! On s'est adapté quoi. Je me suis même pas posé la question en été ! Rien de court ! Et puis je mets des écouteurs ! C'est automatique ! Et ça change les choses, pour moi car j'y fais moins attention. Donc les écouteurs et le regard dans le vide quoi, tu te mets des œillères. Ce sont mes stratégies.

Mais je pense qu'il y a une différence avec les Marocaines : on se fait nous Françaises, peut-être plus embêter. Après il y a une nette différence si on est avec un garçon ou si on est seule. Si on est avec un Français ou un Marocain, on devient totalement invisible. Mais moi qui traîne avec des subsahariens, alors là, ça change rien. C'est même pire ! C'est souvent des réflexions du genre, comment une blanche aux yeux bleus peut être avec un noir ? Il y a des propos racistes sur les noirs. Mais si t'es avec un Européen ou un Marocain, alors il ne se passe rien car on respecte l'homme, l'homme avec qui tu es, toi on ne te respecte pas, mais l'homme si. »¹⁷⁰

Alors qu'en France¹⁷¹, « D'une vision plutôt négative de la sexualité juvénile, soumise à un double standard moral selon le sexe et à une obligation de retenue et de chasteté (pour les femmes), on est passé à une représentation de l'engagement des jeunes dans la sexualité comme normal et attendu, même s'il s'accompagne d'invitations fortes à la responsabilité et au souci de soi » (Bozon, 2012), la configuration marocaine est sensiblement différente. Aussi, selon Mélanie Gourarier, « Loin d'être un espace-temps suspendu et extérieur au monde social – ainsi qu'elle a été et est parfois encore envisagée –, la séduction est prise dans l'économique, le symbolique, le religieux ou encore le politique » (Gourarier, 2016) auxquels pourraient y être ajoutés le spatial et le juridique. Le Maroc est en effet conduit par une constitution au sein de laquelle la religion musulmane est religion d'État : le Droit marocain est inspiré par les règles et normes religieuses en vigueur. Edwige Rude-Antoine rappelle à juste titre la véracité du lien du droit marocain de la famille avec les textes sacrés du Coran : « L'islam est la religion de l'État. C'est le souverain lui-même, à l'exclusion de toute autre autorité, qui a la charge suprême d'Amîr al-Muminîn, c'est-à-dire qui est le Commandeur des croyants. Il doit veiller à ce que les principes et les références du droit de la famille cadrent avec les desseins de l'islam. Ceci explique que lors de son discours de présentation de la réforme le 10 octobre 2003, Mohammed VI ait énoncé, pour chacun des onze points réformés, un verset du Coran. » (Rude-Antoine, 2010).

Il en résulte de ce caractère sacré la prégnance des tabous, de l'autocensure ou de la pudeur qui perturbent ou proscrivent les pratiques de séduction dans l'espace public voire le récit de la sexualité. L'article 483 du Code Pénal Marocain (voir plus loin) est d'ailleurs très

¹⁷⁰ Extrait d'entretien effectué en avril 2016.

¹⁷¹ En 2018, la « loi Schiappa », en particulier l'article 227-25 du Code Pénal, apporte une modification symboliquement importante. L'article en question stipule que : « Le fait, par un majeur, d'exercer sans violence, contrainte, menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de quinze ans est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. »

clair : l'outrage public à la pudeur constitue un délit passible d'emprisonnement. Les notions de « nudité volontaire » ou d'« obscénité des gestes » sont quant à elles davantage floues et poreuses dont la conséquence peut supposer des interprétations différenciées. L'article 490 stipule quant à lui que les relations sexuelles de type hétérosexuel sont punies d'emprisonnement lorsque celles-ci se déroulent hors mariage. Une conception stricte et étroite du droit marocain peut en conséquence facilement faire le lien entre flirt et séduction hors des liens du mariage et outrage public à la morale et à la pudeur comme en témoigne l'encadré 22 au sujet de « L'affaire des responsables du MUR », le Mouvement Unité et Réforme, un parti politique conservateur.

Article 483 : « Quiconque, par son état de nudité volontaire ou par l'obscénité de ses gestes ou de ses actes, commet un outrage public à la pudeur est puni de l'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 200 à 500 dirhams. L'outrage est considéré comme public dès que le fait qui le constitue a été commis en présence d'un ou plusieurs témoins involontaires ou mineurs de moins de dix-huit ans, ou dans un lieu accessible aux regards du public. »

Article 490 : « Sont punies de l'emprisonnement d'un mois à un an, toutes personnes de sexe différent qui, n'étant pas unies par les liens du mariage, ont entre elles des relations sexuelles. »

Encadré 22- Une « affaire » qui révèle le poids de la tradition

En août 2016, deux hauts responsables du Mouvement Unité et Réforme (MUR), l'aile religieuse du Parti de la justice et du développement (PJD), un parti politique de droite et d'idéologie islamiste ont été surpris « *en flagrant délit d'adultère* », « dans une posture sexuelle », dans une voiture près de Mohammédia au nord de Casablanca. Très médiatisée, cette « affaire » a relancé le débat sur les questions morales et leur judiciarisation. Les analyses de deux juristes marocains exposées dans un article du *Huffpost Maghreb* témoignent bien de la variabilité des conceptions relatives à la notion juridique d'« outrage public à la pudeur » :

- « *Tout d'abord, selon Youssef Chahbi, avocat au barreau de Casablanca joint par le HuffPost Maroc, "une voiture qui se trouve dans un endroit public devient un endroit public", qu'elle soit placée dans un parking, face à la mer, ou dans une petite ruelle. De ce fait, que le couple, marié ou pas, soit en train de s'embrasser ou d'avoir une relation sexuelle, peut être considéré comme "outrage public à la pudeur". "N'importe qui peut considérer n'importe quoi comme un outrage à la pudeur", souligne néanmoins Youssef Chahbi.*

- *Et pour ce qui est du baiser, un couple peut-il comparaître devant un juge lorsqu'il est pris en "flagrant délit" ? "Les bisous ne sont pas répréhensibles", affirme la juriste Michèle Zirari [auteure d'une thèse en droit soutenue à Nice en 1989 intitulée La formation du droit pénal marocain], "sauf si le juge a une conception très stricte de la pudeur et les considère comme un outrage public à la pudeur". »¹⁷²*

Les deux cadres du parti ont été, pour l'un, limogé et, pour l'autre, poussé à démissionner. Ils sont poursuivis tous deux par la justice, quelques semaines après les faits, mais pour des raisons différentes : adultère pour la femme et tentative de corruption d'un agent de police pour l'homme.

Pour Michel Bozon, concernant la France, « *Au tournant du XXIème siècle, les parents ne régissent plus les jeunes et leur vie sexuelle, dont ils ne fixent plus les normes*¹⁷³. [...] *L'obligation de rester vierge jusqu'au mariage s'est relâchée pour les femmes dès les années 1960* ». Ce moindre contrôle a en particulier pour effet une transformation des relations avec les parents : « *L'entrée dans la vie sexuelle des jeunes en France n'entraîne plus nécessairement les mêmes tensions qu'autrefois avec leurs parents* » (Amsellem-Mainguy & Rault, 2012). À l'inverse, et sans que le propos soit ici purement comparatif et binaire avec le cas français, « *l'oppression de toute une société sur le corps féminin* », « *l'obsession d'une virginité trop sublimée* » ou encore « *l'apprentissage impossible d'une sexualité que le mariage devrait révéler* » constitueraient une frange des caractéristiques des relations sociales dans la société marocaine (Naamane-Guessous, 1991). Si l'ouvrage de Soumaya Naamane-Guessous date, celle qui, auteure de nombreux ouvrages sur ce thème et professeure de sociologie à l'université Hassan II de Casablanca, a été nommée en 2015 Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur par l'ambassadeur de France au Maroc, s'insurge publiquement lorsque l'obscurantisme, selon elle, sévit sur les ondes radiophoniques marocaines. La raison de sa révolte porte sur le propos d'un prédicateur pour le moins révisionniste, pour qui « *Des scientifiques occidentaux, appartenant à cet occident dont on doit s'éloigner, viennent de faire une découverte extraordinaire : lorsqu'une femme a sa première relation sexuelle, le sperme de son mari s'inscrit dans son vagin et son utérus*

¹⁷² Source : « Au Maroc, que risque un couple qui fait l'amour ou s'embrasse dans une voiture? », disponible sur https://www.huffpostmaghreb.com/2016/08/23/mur-voiture-maroc-amour_n_11663976.html, consulté le 8 août 2018.

¹⁷³ Il nuance néanmoins son analyse en indiquant qu'« *une surveillance et un intérêt particuliers continuent à peser sur les filles, à travers la préoccupation pour l'apparence des préadolescentes, le contrôle des sorties des adolescentes et l'incitation forte à la protection lors des rapports sexuels.* » (Bozon, art.cit.).

[...] *L'utérus inscrit alors dans le vagin le code de ce premier sperme. Ce code lui interdit un sperme venant d'un autre homme. Si la femme reçoit le sperme d'un autre homme, c'est là qu'elle va déclencher un cancer de l'utérus ou de son col* »¹⁷⁴. Au-delà de l'anecdote médiatique, ce type de représentation et de discours fait partie de l'espace des possibles discursifs au Maroc dont l'audience est néanmoins difficilement mesurable. L'organisation non gouvernementale de défense du statut des femmes au Maroc, « Association Solidarité Féminine »¹⁷⁵, composée entre autres d'étudiantes, de syndicalistes ou militantes associatives, a publié en 2017 dans la revue *Egalité* (en arabe) un article insistant sur le fait que « *La morale dominante et religieuse, les lois et dispositifs en vigueur, l'institution familiale, imposent une conception et pratique sexuelle à partir de normes spécifiques : la non reconnaissance d'une sexualité hors du cadre du mariage, la sacralisation de la virginité et de la fidélité conjugale, la consécration de la femme uniquement ou principalement dans un rôle reproductif et l'hétérosexualité comme seul cadre légitime.* » Contester ces normes, pour l'ONG, a pour conséquence dans le système patriarcal marocain « *l'incitation à la débauche* » et constitue « *un affront aux traditions et une menace aux valeurs de la religion, de la famille et de la société* »¹⁷⁶. Les femmes sont ainsi au Maroc les « premières victimes du patriarcat qui transforme la religion en instrument de domination »¹⁷⁷ (El Bouga, 2017). La répression sexuelle et l'imposition des normes culturelles et religieuses sont, pour les activistes précités, un des fondements des relations sociales, patriarcales, autoritaires qui visent à consacrer un statut spécifique aux femmes en empêchant qu'elles puissent disposer librement, au final, de leurs corps. Est-ce à dire, selon Abdessamad Dialmy que « L'irruption de la femme [...] dans l'espace public arabe n'est pas encore perçue comme une évolution historique normale. » ? (Dialmy, 2018).

La religion n'est néanmoins pas la seule structure au Maroc structurant le « système de genre » (Bereni & Jacquemart, 2018). Les effets de la colonisation française sont également pour certains auteurs au principe d'une « peur de la laïcisation » du pays (Ouali,

¹⁷⁴ Voir le site du magazine marocain La Dépêche, disponible sur <https://ladepeche.ma/nouaaman-guessous-alerte-sur-les-derives-des-precheurs-radiophoniques/> consulté le 3 août 2018.

¹⁷⁵ Les axes en projet de l'association sont les suivants : « production d'une revue d'information et d'analyse sur les conditions des femmes ; élaboration d'un matériel d'éducation antisexiste ; intervention dans les mouvements sociaux et syndicaux pour que la question des discriminations touchant les femmes soit présente ; ouverture de centre d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violences ; défense du droit à l'avortement libre et gratuit ; reconnaissance du combat LGTB. » Source : <https://www.facebook.com/AltdamnAlnsayy/>, en ligne, consulté le 8 août 2018.

¹⁷⁶ Source : « Répression et ordre sexuel au Maroc », disponible sur <http://www.ciip.fr/spip.php?article1268>, en ligne, consulté le 8 août 2018.

¹⁷⁷ Nadia El Bouga conteste toutefois les lectures intégristes et fondamentalistes du Coran. Elle plaide pour une lecture critique de ce dernier.

2008). Cette conception a pour effet le maintien d'un discours selon lequel « toute tentative de modernisation de l'institution familiale constitue un « quasi-sacrilège », en particulier chez les passésistes islamistes. [...] D'un côté, il y a les islamistes, fervent·e·s défenseurs et défenseuses d'une évolution sociale dans la voie de l'islam et dans la continuité de ses valeurs. De l'autre côté, se trouvent les modernistes, qualifiés par les islamistes de suppôts de cet "Occident pervers, libertin, paillard qui est source de tous les maux des musulmans" ». Il en résulte un régime de représentations binaires alternant entre un « Occident diabolisé » et un « Occident idéalisé » (Bennani-Chraïbi, 1995) qui, dans les deux cas, renvoie à des expressions métaphoriques selon un *continuum* allant du dénigrement à la fascination¹⁷⁸.

Les juridictions évoluent toutefois depuis quelques années au Maroc à la faveur des dispositions royales. Le nouveau Code de la Famille, en date du 5 février 2005, précise que la famille est désormais placée sous la responsabilité conjointe des deux époux. Rééquilibrant progressivement le statut des femmes par rapport aux hommes, la règle de « *l'obéissance de l'épouse à son mari* » est abandonnée ainsi que l'exigence d'un tuteur matrimonial pour la femme lors du mariage. L'âge du mariage est par ailleurs fixé à dix-huit ans pour les deux époux au lieu de quinze ans pour les femmes dans le Code précédent. La polygamie est enfin soumise à de telles exigences qu'elle est de moins en moins probable (en particulier l'obligation de demande motivée du mari devant un tribunal)¹⁷⁹. Ailleurs, le ministre de la Justice et des Libertés, Mustapha Ramid a dévoilé, en juillet 2015, les orientations à l'endroit des juges d'instruction marocains afin de faciliter, juridiquement parlant, la distinction entre l'espace public et l'espace privé. Selon lui, « *Rien n'empêche des relations sexuelles hors mariage si cela se passe dans un cadre strictement privé.* » Rappelant le cadre éminemment religieux, il ajoute que « *Celui qui reste discret, Allah le protégera mais celui qui exhibe en public sera puni par la loi* »¹⁸⁰. Aux flagrants délits et troubles à l'ordre public et moral sera appliquée la loi de manière stricte.

¹⁷⁸ Leïla Slimani exprime avec intensité, à l'aune de ses prises de position, sa perception du dénigrement : « *Moi-même je ne m'étonne plus quand on me reproche de faire le lit de l'intégrisme en prônant le progrès, de faire allonger les barbes des islamistes chaque fois que j'ouvre la bouche. On m'accuse d'être islamophobe par opportunisme ou de ne pas respecter les valeurs conservatrices du Maroc. Et, argument suprême, on me reproche d'être vendue à l'Occident* » (Slimani, 2017).

¹⁷⁹ La polygamie concerne, selon les statistiques officielles, de 800 à 1000 mariages par an au Maroc, soit près de 0,3 % de l'ensemble des mariages.

¹⁸⁰ Source : « "Rien n'interdit des relations sexuelles hors mariage au Maroc, mais..." » selon Ramid », disponible sur <http://article19.ma/accueil/archives/14841>, consulté le 8 août 2018.

Mais l'institutionnalisation des normes, par la règle de droit, ne suffit certainement pas à justifier pleinement leur application de manière mécanique (la prostitution, l'adultère, la consommation d'alcool, le non-respect du Ramadan, etc. existent aussi au Maroc !). Pour les Marocaines et les Marocains, l'Islam « *n'est pas uniquement une religion, il est aussi un mode de vie. Et l'histoire nous enseigne que les règles juridiques relatives au domaine des relations familiales, surtout lorsqu'elles sont d'inspiration religieuse, continuent à interférer sur les comportements, du moins sur l'imaginaire des individus.* » (Rude-Antoine, 2010). Dans la société marocaine, historiquement structurée par le patriarcat – « la hiérarchie de l'ordre familial commence par le père » (Naamane-Guessous, 1991) –, la multiplicité et la forte présence des discours normatifs (juridiques, politiques et religieux notamment), peu réflexifs, donnent, au final, rarement à voir ou à comprendre les capacités d'action et les phénomènes d'appropriation ou de subversion de la part des jeunes. Ils omettent ainsi sans doute les changements relatifs aux normes et aux pratiques de séduction et en conséquence sexuelles dont les jeunes sont parfois le moteur comme ce peut être le cas à Rabat. Les transgressions se retrouvent tout autant du côté des jeunes hommes que des jeunes femmes mais le « risque social » (Gillot, 2005) y est néanmoins différencié : la bonne réputation et la conformité incombent davantage aux filles qu'aux garçons.

A-2- Transgresser pour « être tranquille »

Assez logiquement, les femmes sont les héritières de dispositions genrées qui tendent à sacraliser la virginité¹⁸¹ et le refus de la sexualité comme le montre bien Isabelle Charpentier dans *Du rouge aux joues*, au sujet des écrivaines d'autofiction au Maghreb pour qui la virginité demeure un « tabou » (Charpentier, 2013). La virginité peut, ailleurs, être valorisée. Rares sont celles qui prennent le risque de transgresser les normes sociales, à l'inverse des jeunes hommes : « Cette vision de la sexualité féminine permet de mieux comprendre la surveillance accrue des jeunes filles, car les parents restent soucieux de leur avenir. Ainsi, pour ces familles, les rapports sexuels ne peuvent avoir lieu que dans le cadre du mariage et la virginité des jeunes filles reste une condition indispensable pour contracter

¹⁸¹ Bien que dans une configuration sociale différente, l'enquête de Marie-Carmen Garcia et Mély Fraysse au sujet des « Thug Love », sorte de chroniques amoureuses publiées sur internet, illustre un processus similaire à l'égard de la virginité. Ces chroniques « mettent en scène des histoires d'amour de jeunes filles et de jeunes garçons de familles originaires d'Afrique du Nord ou de Turquie et vivant dans des "cités" ». Pour les auteures, « une des thématiques centrales est la préservation de la virginité de l'héroïne. Cette dernière est ainsi en congruence avec un modèle socialement valorisé des jeunes filles racialisées : une féminité érotisée associée au respect du principe de virginité. » (Fraysse & Garcia, 2019).

une union. [...], rares sont les femmes qui osent franchir ce cap : seules 3 % des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans en 2009 ont déclaré avoir des rapports sexuels avec leur partenaire, contre la moitié des hommes du même groupe d'âges » (Boufraioua, 2017). Le propos de Christelle est ici explicite et illustre les différences de genre dans les attitudes hétéronormées liées à la drague et aux relations sexuelles chez les Marocains. Ses relations amicales avec des Marocains et des Marocaines lui font notamment dire que le rapport à la sexualité s'envisage de manière différente pour les garçons s'il s'agit d'une Européenne ou d'une Marocaine.

« À plusieurs reprises, et peu importe le milieu, des copains marocains m'ont dit que la question de la virginité était quelque chose de très très fort quoi. Et donc, pour eux, sortir avec des Européennes, c'est un peu plus facile : il n'y a pas la pression familiale, on n'est pas pratiquante, il n'y a pas la question des relations sexuelles hors mariage, de la virginité... donc ça leur paraît plus simple pour avoir des aventures.

J'en ai parlé à Nora (26 ans, salariée de la même association que Christelle) et à Karima et elles m'ont dit, "bon si tu te fais draguer dans la rue, c'est que t'es belle quoi !" et le débat ne va jamais plus loin. Elles sont aussi peut-être plus habituées à la drague dans la rue. Et puis je sens qu'il y a des sujets qu'on n'aborde pas... Moi j'ai des copines en France, on peut parler de tout, mais là non. Nora, elle est pratiquante, elle porte le voile et tout... mais je pense que c'est une fille qui est très ouverte. Mais je ne peux pas parler de tout avec elle, en particulier les relations sexuelles, le thème de la virginité... »

Sans mobiliser le corps dans des rapports engageant la sexualité, le flirt et la séduction, dans des lieux publics ou des lieux privés accessibles au public, sont néanmoins bien des expressions corporelles des sentiments. Elles témoignent aussi de logiques sociales qui peuvent être perçues comme subversives et juridiquement répréhensibles par les tenants d'une morale stricte mais aussi par les membres des familles concernées. Le centre-ville de la capitale de Rabat, davantage que les quartiers « bourgeois » et « étudiants » où se situent bars et discothèques « branchés » comme à l'Agdal par exemple, constitue un lieu privilégié d'observation. Le café « Renaissance »¹⁸² notamment, situé en bas du boulevard Mohammed V à 300 mètres de la médina, est un espace privé ouvert au public où les jeunes couples sont

¹⁸² « Situé en plein cœur de la capitale du Maroc, La Renaissance est un symbole emblématique de la ville. Le lieu réparti en 3 espaces est entièrement géré par la Fondation HIBA, une association à but non lucratif qui œuvre pour la promotion et le développement de la culture et l'art. Construite dans les années trente, La Renaissance a été initialement édifiée sur 2 niveaux pour accueillir des pièces de théâtre. En 1946, elle est réaménagée en salle polyvalente pour le cinéma, les spectacles et les shows, et a été pendant longtemps le QG des ciné-clubs de Rabat. Restauré en 2012 par la Fondation, le lieu a fait peau neuve : nouveaux systèmes de sonorisation, de projection, de climatisation et de sécurité, nouveaux sièges, un café à l'étage. » Source : <http://www.renaissance.ma/content/laRenaissance>, consulté le 4 décembre 2018.

très présents, beaucoup plus qu'ailleurs dans ce quartier de la ville. C'est la configuration spatiale du lieu qui explique notamment la coprésence de couples hétérosexuels : le café est situé à l'étage et la salle de consommation (sans alcool) n'est pas visible de la rue par les passants et autres promeneurs. La clientèle se compose d'hommes et de femmes dans des proportions équivalentes, tel que l'atteste ce relevé de terrain le 1^{er} avril 2016 à 19h : sur une trentaine de tables, près des $\frac{3}{4}$ sont occupées uniquement par des groupes de femmes, des couples hétérosexuels ou des femmes seules avec des groupes d'hommes. Les femmes, en apparence majoritairement de classes moyennes et supérieures (ce qui sera systématiquement attesté par les entretiens) y sont peu voilées (un quart d'entre elles), toutes sont habillées « à l'européenne » (blousons de cuir, pantalons noirs, etc.), les cheveux sont détachés. Plusieurs femmes de cette petite bourgeoisie urbaine fument la cigarette ou, profitant d'un réseau wifi gratuit, pianotent sur leurs smartphones ou ordinateurs portables. À l'inverse, les terrasses de cafés situés dans le boulevard renforcent « la spatialisation de l'agencement de la domination masculine » (Bard, 2004) comme en témoigne l'encadré 23 ci-après. L'espace public – la rue et les terrasses de café – est en effet ici de manière explicite un espace de censure, d'interdits sociaux et symboliques, qui fonctionne tel un producteur et un continuateur d'impensés confortant et légitimant le « système de genre », un « *nomos* » binaire « institué dans les cerveaux » (Bourdieu, 1990).

Encadré 23- Un espace socialement réservé « dans l'ordre des choses »

Les terrasses de café au Maroc sont des espaces masculins quasi-exclusivement attestant de l'inégale répartition du pouvoir entre les sexes. Lieux de rencontres, de sociabilité et de discussions masculines, les cafés sont dépourvus de femmes comme l'atteste le cliché ci-dessous et expriment une forme manifeste de « violence symbolique » à l'égard de ces dernières. Les cafés sont des lieux de division du monde social où les corps et les postures sont à l'état objectivé. Cette séparation nette genrée s'exprime de manière doxique sur le mode de la normalité et de l'ordinaire. La configuration des tables et des chaises permet notamment aux clients de voir la rue : ils ne sont pas « face à face » et tous sont assis dos au mur du café de sorte à pouvoir observer les passants et (sûrement aussi) les passantes.



Les matériaux empiriques de type qualitatif récoltés contribuent à renforcer l'analyse selon laquelle des transgressions des normes existent chez les femmes, notamment chez celles issues de milieux sociaux culturellement plutôt favorisés. La plupart des jeunes femmes rencontrées occupent en effet le statut d'étudiantes ou sont diplômées de l'enseignement supérieur (le taux de diplômé de l'enseignement supérieur s'élève à 6,1 % de la population totale au Maroc en 2014, plus particulièrement à 6,8 % pour les hommes et 5,4 % pour les femmes¹⁸³). Ce constat est également confirmé par les travaux de Gaëlle Gillot au sujet des femmes en Egypte : « De façon un peu tranchée, on peut dire que, plus le milieu social est favorisé et occidentalisé, plus les jeunes filles sont libres dans leurs relations avec les garçons. Au contraire, plus les milieux sont traditionnels, plus elles doivent s'inscrire dans un modèle moral et contraignant » (Gillot, 2005). Toutes les jeunes femmes rencontrées vivent par ailleurs encore chez leurs parents respectifs. La plupart des femmes interrogées ajustent leur discours en fonction des interlocuteurs afin de contrôler leur réputation ainsi que celle de la famille. Ainsi, les membres masculins de la famille sont systématiquement tenus à l'écart de toute révélation amoureuse avant le mariage tandis que les amies et les sœurs sont davantage informées¹⁸⁴.

¹⁸³ Source : Recensement général de la population, Haut-Commissariat au Plan, 2014, <http://rgphentableaux.hcp.ma/Default1/>, consulté le 28 janvier 2019.

¹⁸⁴ Le fait que nous, enquêteurs, soyons Français et « de passage » a finalement facilité la libération de la parole. C'est avec étonnement que nous avons pu recueillir, même s'ils étaient parfois teintés de gêne, des propos très intimes.

Issus de classes sociales « moyennes » de Rabat, Meryem (étudiante) et Hicham (salarié dans le privé), respectivement âgés de 22 et 24 ans, fréquentent depuis quelques temps le café « Renaissance ». Ce café est un des rares du centre-ville de Rabat à contrarier l'orthodoxie du « système mythico-rituel, [...] inscrit dans les rapports sociaux de domination institués entre les sexes » (Bourdieu, 1990) propre aux usages sociaux de la ville marocaine. Meryem, consignée dans le processus de « contrôle et de gouvernement des corps » selon Foucault, juge en effet le lieu « calme », « à l'abri des regards » et considère « être tranquille ici sans toujours devoir faire attention à ce [qu'elle] fait ». C'est aussi dans ce type de lieu que la parole se libère plus facilement au sujet des pratiques de séduction voire de la sexualité. Ainsi, Meryem, alternant entre rires et fatalisme à l'égard de l'ordre établi, différencie bien – sans pour autant le dénoncer – ce qu'elle peut dire de ce qu'elle ne peut pas dire et surtout à qui, en particulier dans la sphère amicale et familiale :

« On se connaît depuis quelques mois maintenant [avec Hicham] et on se rencontre souvent ici pour être tranquille. On voit d'ailleurs souvent d'autres couples dans ce café. Sinon on va aussi dans des parcs de temps en temps, mais pas ceux de mon quartier, plutôt ceux ici, dans le centre-ville. [...] »

Tout le monde ne sait pas que j'ai un petit ami. J'ai quelques copines qui le savent. Et puis je l'ai dit à ma mère et à ma sœur. Ma mère elle a compris, ça ne la gêne pas, enfin je ne lui ai pas dit dès le début, j'ai attendu un peu... Ma sœur je lui en ai parlé assez tôt. Mais mon père et mes frères eux ne le savent pas [rires], sinon ce serait la hchouma ! Ils ne savent même pas que je viens ici ! C'est impossible pour eux, surtout avec mon père : je peux pas parler de ça. C'est comme ça, c'est sans doute une question de génération, surtout les pères avec leurs filles. »¹⁸⁵

Salma vient pour la première fois au café « Renaissance » avec Mohamed. Il s'agit d'une de leurs premières sorties en ville, en couple. Agée de 20 ans, elle est secrétaire tandis que Mohamed est employé dans une entreprise de Telecom. Ils habitent tous deux chez leurs parents mais ils se rendent parfois ensemble chez la mère de Mohamed (famille monoparentale) : « ça ne la gêne pas » indique Mohamed. Eux aussi fréquentent cet

¹⁸⁵ Extrait d'entretien effectué en avril 2016.

établissement pour éviter les regards, « *on nous a dit qu'on pouvait être tranquille ici* » assure Salma :

« On se connaît depuis quelques semaines. On commence juste à sortir un peu ensemble comme ici dans ce café. On n'est pas marié et on sait que pour certains, ça ne se fait pas de sortir avant le mariage. [...] »

« Personne ne le sait dans ma famille, c'est pas possible de le dire ! Mais ici on peut parler tranquille, sans être embêté. On va des fois chez Mohamed et sa mère dit rien, elle sait bien... Mais chez moi, chez mes parents [rire] c'est même pas possible ! Ici au Maroc, les filles pas encore mariées, elle ne peuvent pas... on peut pas faire n'importe quoi ! »¹⁸⁶

Siham, 24 ans résidant à l'Agdal, diplômée de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, est ingénieure dans un bureau d'études dans le domaine de l'hydraulique (son père est ingénieur et sa mère styliste). D'origine sociale élevée, ses représentations et ses pratiques témoignent d'une ouverture progressiste de la condition des femmes. Elle fréquente le Café Renaissance avec Rachid, 26 ans, diplômé d'une école militaire d'ingénieur de Marrakech, actuellement pilote d'hélicoptère dans l'armée. Rachid, à l'inverse de Siham, est en forte ascension sociale (progression renforcée par le statut de Siham) : sa mère (au foyer) et son père (vendeur de vêtements dans un souk) sont illettrés. Si Siham est déjà venue plusieurs fois dans le café, Rachid vient pour la première fois, sur proposition de Siham. Les régimes de justification de la présence de ce couple (c'est leur second rendez-vous amoureux) sont somme toute classiques pour Siham qui se considère libre de ses actes :

« J'aime bien venir ici car c'est calme, c'est paisible. Mais ça ne me gêne pas d'aller où il y a beaucoup d'hommes, c'est pareil pour moi. [...] Je n'ai jamais dit à mes parents que je sors avec un garçon, mais si ils me demandent, alors je leur dirai : ils me font confiance, sous-entendu : 'rien avant le mariage' ! Je suis majeure et vaccinée ! »¹⁸⁷

¹⁸⁶ *Idem.*

¹⁸⁷ *Idem.*

Rachid, d'origine populaire, est quant à lui davantage traditionaliste et « conservateur », il souhaite d'ailleurs se marier avec Siham. La dissociation qu'il opère entre lui et sa sœur témoigne d'une posture masculiniste et paternaliste évidente. L'honneur familial et, sans que cela soit affirmé, le mythe de la virginité et de la pureté féminine¹⁸⁸, sont pour lui centraux :

« Ça dépend des milieux, chez nous c'est plus conservateur. Par exemple, ma sœur, si elle veut sortir, elle doit rentrer avant le coucher du soleil. Mais si ma sœur sort avec quelqu'un, je préfère ne pas le savoir. Si elle sort avec quelqu'un pour s'amuser, je ne suis pas d'accord. Mais si le garçon est sérieux et honnête et qu'il veut se marier, alors je suis d'accord. Je donne des conseils à ma sœur. A mes frères, c'est pareil : il faut penser aux grands frères des filles avec lesquelles ils voudraient sortir. »¹⁸⁹

Othman, 25 ans réside dans le quartier de l'Agdal, il est « artiste freestyle » en danse et jonglage (sa mère est professeure de français dans le secondaire). Ghizlane, 23 ans (mère au foyer, père salarié d'une entreprise de transport), est étudiante à la Dubaï School de Rabat, une école privée d'hôtellerie de haut niveau préparant les étudiants à travailler dans les Pays du Golfe. Ils se sont rencontrés « sur les réseaux sociaux ». Habités du Café Renaissance, ils sont tous deux dotés d'un capital cosmopolite : représentations artistiques d'Othman en Egypte et de nombreux pays européens, compétences linguistiques en anglais pour Ghizlane qui rêve de travailler à New York ou à Dubaï « pour faire ce que je ne peux pas faire au Maroc ». Conscients tous deux des possibilités différentielles entre les sexes à l'égard des sentiments et des jeux de séduction, Ghizlane, gênée et peu cocasse lors de l'entretien¹⁹⁰, laisse parler Othman. Pour lui, « c'est plus facile pour les garçons d'avoir des copines ». Résidant chez ses parents, il a « déjà ramené chez lui une jeune fille et ça n'a pas posé de problème, ma mère savait ». Ghizlane quant à elle déclare ne pas « avoir de problème à venir dans un café où il y a des hommes avec mon copain ou avec des copines ». Ses rires de gêne et ses postures corporelles (elle baisse la tête, le regard fuyant, parle à voix basse) attestent

¹⁸⁸ La virginité est valorisée dans le Coran « des femmes exemptes de toute souillure » comme le rappelle Soumaya Naamane-Guessous : « Dans la sourate "les rangs", il est questions des élus du paradis : "ils auront des vierges au regard modeste [...]". Dans la sourate "le miséricordieux" on retrouve ce thème : "Là seront de jeunes vierges au regard modeste, dont jamais homme ni génie n'a profané la pudeur ». (Naamane-Guessous, 1991).

¹⁸⁹ *Idem.*

¹⁹⁰ Elle ne parle qu'en arabe, même si elle comprend le français, et elle ne s'adresse qu'à Chadia Arab, pas à moi.

néanmoins d'une incorporation des normes sociales : le corps « parle » davantage que les mots.

B- Se défaire de la surveillance des corps

B-1- Le flirt au principe du corporéisme des interactions sociales

L'espace public met en jeu la dimension corporelle des relations sociales puisqu'il constitue « un espace sensible, dans lequel évoluent des corps, perceptibles et observables, et un espace de compétences, c'est-à-dire de savoirs pratiques détenus non seulement par des opérationnels et des concepteurs (architectes ou urbanistes), mais aussi par des usagers ordinaires. » (Joseph, 1998). Des travaux de sociologues occidentaux, à propos de terrains occidentaux, témoignent depuis plusieurs décennies du « puissant regain d'intérêt pour le corps » à travers la notion de « corporéisme » (Maisonneuve, 1976), l'exaltation du corps, l'affranchissement des tabous et l'essor de la nudité, en particulier sur les plages (Kaufman, 1995). Christine Détrez note bien néanmoins que la revalorisation du corps dans l'espace public « s'accompagne d'une certaine forme de désacralisation. [...] Pour se libérer : le corps doit transgresser sa dimension sacrée. » (2002). Le flirt et la séduction dans des espaces spécifiques de la ville de Rabat participent de cette désacralisation d'autant que, à la faveur des transformations juridiques successives, « les jeunes aspirent à plus d'individualisme et à l'intimité du couple en dehors du cadre familial élargi » (Ouali, 2008). Si la culture populaire marocaine contribue à la négation du corps (féminin), à une forme d'« a-corporéité » dans les relations sociales qui ont cours dans l'espace public – les vêtements confortent ce constat –, les jeunes couples (en âge) observés et interrogés en 2016 dans certains lieux précis de l'espace public de la capitale marocaine se positionnent en quelque sorte en opposition frontale à la dénégation des corps, *a fortiori* féminins. Les libertés identifiées et la spontanéité apparente des mouvements (frôlement de main, se tenir par-dessus l'épaule, s'embrasser, se serrer corps à corps, etc.) s'accompagnent bien d'une incorporation des contraintes (au sens de Norbert Elias, 1973) liées au droit et à la culture marocaine (Encadré 24).

Encadré 24- Devant le Cinéma le « 7ème art », Rabat, avril 2016.



L'émergence d'une sexualité juvénile hors mariage étudiée par Leila Boufraioua chez les jeunes de Sidi Ifni, commune littorale du sud du Maroc, atteste de cette prise de liberté avec les cadres normatifs : « L'influence du monde extérieur remet en cause l'éducation puritaine d'une jeunesse de plus en plus nombreuse à transgresser les lois de la morale sociale. Les fréquentations matérialisent cette nouvelle culture commune, fondée sur des relations affectives officieuses, en rupture totale avec les modèles culturels hérités du passé » (Boufraioua, 2017). La levée des carcans dans l'espace public s'accompagne de tactiques et ne se réalise pas à n'importe quel prix et dans n'importe quel endroit. La prise de liberté est en quelque sous contrôle : toute action ou pratique résulte de la prise en compte croisée des « dispositions sociales » avec le « contexte » historique, culturel, social, géographique, religieux, etc. dans lequel elle se déroule (Lahire, 2012). Les clichés pris en avril 2016 à Rabat (Encadré 25) témoignent de stratégies claires et de manœuvres pour les jeunes couples : les lieux ne sont pas choisis au hasard. Parc, plages, jetées en front de mer notamment sont les micro-espaces publics investis par les couples désireux, malgré les interdits juridiques et moraux, de flirter, de se séduire ou de s'engager corporellement dans des formes condamnées de sensualité. Souvent constitués, selon les déclarations des enquêtés, à la faveur de rencontres au sein de l'institution scolaire ou universitaire, les couples poursuivent les fréquentations amoureuses dans l'espace public. L'école mixte est en effet un lieu privilégié où les relations affectives se banalisent, où les jeunes filles et

jeunes garçons s'initient à la séduction et aux relations amoureuses en dehors du cadre familial¹⁹¹.

B-2- Négocier avec l'espace physique

La séduction et les relations amoureuses (promenades en couple, s'embrasser, etc.) ne peuvent se dérouler « dans la maison familiale parce que cette habitation demeure aux yeux de la jeunesse arabe un lieu sacré » (Dialmy, 2014). La liberté dans les gestes s'accompagne donc d'une pudeur spatialisée dans l'espace public : les couples s'éloignent des lieux de vie ordinaires (Encadré 25) où, en situation de coprésence, ils risquent d'être vus et reconnus par des connaissances (amis et membres de la famille). Le lien avec le dispositif panoptique pensé par Michel Foucault est, dans cette configuration socioculturelle, à nouveau concevable. Les individus se savent observés et surveillés, dans un état conscient et permanent, tout au moins potentiellement : « *le pouvoir disparaît, il ne se représente plus mais il existe* » (Foucault, 1975). Ajoutant la dimension symbolique, l'analyse est sensiblement équivalente chez Pierre Bourdieu pour qui « *l'espace est un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce, et sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique, comme violence inaperçue* » (Bourdieu, 1993). C'est donc d'une vraie prise de risque individuel dont il s'agit à partir de laquelle les conséquences peuvent être très lourdes (de la honte familiale au dénigrement). Les individus enquêtés, *a fortiori* les femmes, sont tiraillés entre le fait de tenter d'échapper à la surveillance des corps et des usages orthodoxes des corps dans les espaces publics, tout en prenant le risque d'être repérés¹⁹².

Le couple Zahia et Si Mohammed, également interrogé au Café Renaissance, illustre bien cette prise de risque même si celle-ci est relativement contrôlée. Fille d'un mécanicien,

¹⁹¹ Sans tomber dans le piège « évolutionniste », il est intéressant de voir que l'enquête de Mounia Bennani-Chraïbi, au début des années 1990 indique que dans sa population enquêtées (de jeunes adultes), « L'attitude la plus fréquente consiste à repousser violemment les relations à caractères amoureux toute en idéalisant l'amitié entre les deux sexes » (Bennani-Chraïbi, 1995).

¹⁹² Les relations sexuelles hors mariage chez les jeunes révélées au grand jour ont pour effet – nettement plus structurant socialement –, sous le poids des normes sociales et contraintes par l'État ou la famille « de brûler des étapes en se mariant directement. En effet, selon les enquêtés, de nombreux mariages ont été célébrés sans qu'il y ait de consensus entre les principaux intéressés. Les cas les plus souvent cités sont ceux de couples officieux pris en flagrant délit de rapports sexuels illégitimes par les autorités ou les familles. Dans ce type de situation, les institutions prennent des mesures pour contraindre ces jeunes au mariage ; souvent déscolarisés avant la fin de leurs études, ils entrent prématurément en conjugalité » (Boufraïoua, 2017). On peut toutefois nuancer ce constat en convoquant dans l'analyse l'ensemble des stratégies de contournement et autres tactiques visant à masquer les relations sexuelles avant le mariage (reconstruction chirurgicale de l'hymen avec une poche de sang de poulet, limitation de la pénétration vaginale, etc.). Également, la loi stipulant le fait qu'une femme violée devait se marier avec l'homme violeur a été abrogée.

dernière de sa fratrie (un frère et trois sœurs), Zahia est âgée de 20 ans et est étudiante en droit et arabe à l'université de Rabat. Sa famille ne sait pas l'existence de sa relation amoureuse même si elle reconnaît un effet de position dans la fratrie : « *c'est plus facile pour moi que mes sœurs car je suis la plus petite* ». Son ami, fils de militaire (sergent-chef), est âgé de 24 ans et suit une formation dans une école militaire. Affirmant dans un premier temps « *être des amis* » qui se sont « *rencontrés sur les bancs de la fac* », ils avouent en fin d'entretien, une fois en confiance et peu à peu consenti à parler plus librement, être « *ensemble* », c'est-à-dire explicitement en couple. Le choix de ce lieu de rencontre n'est pas anodin pour Si Mohammed :

« À Rabat, les jeunes couples peuvent se rencontrer assez facilement et être tranquilles à la plage. On s'éloigne du centre-ville, on n'est pas embêtés.... Il y a aussi des cafés dans l'avenue Mohammed V. La majorité de nos copains et de nos copines de la fac se rencontrent à la fac et ils viennent dans ces endroits pour être tranquille ! »

Encadré 25- La spatialisation de la séduction et du flirt à Rabat (avril 2016, photographies C. Guibert)

Les lieux réguliers de rencontres de couples (l'enquête ne permet pas d'affirmer s'ils sont mariés ou non) se situent loin du centre-ville, sur les plages et les jetées de l'oued Bouregreg notamment. En échappant à la surveillance (familiale principalement), cette distance permet de conserver l'anonymat et modèle « une géographie amoureuse » (Gillot, 2005) qui renvoie à une sorte de spatialisation de la coercition moralisatrice. La plage et les jetées permettent un « relâchement contrôlé des émotions » autrement dit une euphémisation contrôlée de « l'autocontrainte » au sens de Norbert Elias (1973) régissant la mise en jeu des corps dans cette portion spécifique de l'espace public.

Carte 1- Zone côtière de Rabat. (Source : Google Earth 2018, et confection personnelle)



1^{er} avril 2016, 16h. Zahia et Si Mohammed, dont les corps sont physiquement proches, discutent face au front de mer. Derrière eux, un petit parking juxta la route côtière, très passante mais où les voitures passent à allure rapide, puis le cimetière et la médina de Rabat.



1^{er} avril 2016, 16h. Les créneaux de la vieille muraille face à la mer sont utilisés pour s'asseoir, à l'abri des regards.



1^{er} avril 2016, 17h. Si la plage est un espace de promenade, de jeu et de repos, les jeunes couples la mobilisent et déambulent au sein de l'espace le plus près de l'océan, c'est-à-dire le plus éloigné du remblai où sont disposés clubs de surf, de voile et restaurants. La distance du regard inquisiteur potentiel autorise la proximité des corps des jeunes amoureux (cette photographie comme les suivantes ont été prises à l'aide d'un zoom grossissant).



1^{er} avril 2016, 17h. Les prises de photographies et de « selfies » consacrent le moment vécu, toujours à distance contrôlée et suffisamment lointaine des regards.





2 avril 2016, après-midi. Les jetées, à l'entrée de l'Oued Bouregreg, le fleuve qui sépare Rabat de la ville voisine Salé, sont suffisamment longues et distantes des axes de passages ordinaires (routes, sentiers, etc.) qu'elles sont largement mises à profit par les couples pour se retrouver sans être jugé et s'affranchir des normes. La coprésence de plusieurs couples au même endroit encourage et autorise le flirt. Il n'a pas été demandé à tous les couples présents s'ils avaient contracté un mariage : la phase d'observation expose donc ici indifféremment des couples mariés et non mariés.





Une économie marchande se développe progressivement : ce marchand de roses tente de vendre ses fleurs aux couples disséminés le long de la promenade du bord de mer. Identifié comme lieu de promenade amoureuse et de flirt, des services marchands sont proposés pour les jeunes couples.



2 avril 2016, après-midi. Les parcs paysagers de Rabat sont également des lieux publics privilégiés par les jeunes couples pour se retrouver à deux. Jardin des Oudayas.



Conclusion provisoire et ouvertures

Les lieux investigués de manière exploratoire à Rabat, en situation, témoignent finalement de pratiques territorialisées qui deviennent peu à peu neutres du point de vue du genre. À l'inverse de la médina ou des rues du centre-ville, territoires réservés, où les femmes sont assignées à des rôles sociaux éminemment dominés par les hommes, la plage, les jetées dans la mer, les parcs et jardins sont des lieux davantage et (très) progressivement propices à une forme de « neutralisation du genre » selon l'expression de Christine Bard (2004). Dépassant les interdits implicites et les normes morales dominantes, les jeunes femmes interrogées mettent en cause les socialisations familiales aliénantes dont elles ont fait l'objet. Les transgressions observées et analysées, surtout féminines dans cette société patriarcale, alimentent l'idée selon laquelle des femmes, principalement issues de milieux sociaux fortement dotés culturellement, ont des usages sociaux du corps un peu plus libres et libérés. Elles s'autorisent en effet des comportements et des coprésences où les hommes et les femmes ne sont finalement plus uniquement, dans des portions précises de l'espace public, « ensemble et séparés » selon Erving Goffman (2002) mais simplement « ensemble »¹⁹³.

¹⁹³ Suivant les travaux d'Abdessamad Dialmy, la sexologue Nadia El Bouga confirme l'existence de « *la norme islamique* » (interdiction des relations sexuelles préconjugales, de l'homosexualité, etc.) mais, de manière schizophrénique au sein de son cabinet localisé en région parisienne, « *une pratique totalement détachée de ce dogme* » avec selon elle « *une explosion des sexualités préconjugales des jeunes, de l'auto-érotisme, de l'homosexualité* ». *France Culture*, « Matières à penser », « Sexualité et spiritualité (2/5). La sexualité

Les couples pris pour objet à Rabat, de par leur présence, participent, même modestement, à la déconstruction des « comportements institutionnels de genre » et donc à un processus localisé de la mixité hommes-femmes au sein de lieux précis de l'espace public. Le paradoxe réside néanmoins dans le fait que les comportements intimes et secrets des femmes enquêtées se déroulent justement dans certains lieux bien identifiés de l'espace public tandis que les comportements les plus attendus et les plus normés se situent dans la sphère privée (à la maison, dans la famille). On assiste finalement à une inversion « des deux sphères différentes de la vie humaine » (Elias, 1973) – le comportement public et le comportement clandestin – au sens où la clandestinité anonyme se situe dans les espaces publics investigués. Le travail de Chadia Arab sur les « Dames de fraises » en Espagne au sein d'un « entre-deux de l'Union européenne et du Maghreb » illustre un phénomène en partie similaire. Salariées précaires en Andalousie, les ouvrières agricoles marocaines appréhendent leur lieu de travail, au-delà des contraintes, comme un espace de libération et de transgression (« De la djellaba au jean»), loin des yeux de leur famille restée au Maroc (Arab, 2018).

Des travaux et des enquêtes de terrain supplémentaires permettraient de saisir plus finement les moments à partir desquels les femmes, dans leurs trajectoires personnelles, s'autorisent des comportements et des pratiques socialement et moralement répréhensibles. Existe-t-il des effets d'âge ? En quoi la place dans une fratrie facilite-t-elle des comportements ? Si « la sexualité préconjugale des hommes est, en réalité, vivement encouragée par la société qui exige d'eux une certaine expertise sexuelle » (El Aji, 2018) d'une part et que subsiste « *le paradigme du virilisme et de la toute-puissance* » (El Bouga, *infra*) d'autre part, quel rôle précis jouent les hommes dans les phénomènes de coprésence dans l'espace public ? La projection sur le temps long (le temps d'une vie), c'est-à-dire voir dans le conjoint le futur mari, constitue-t-elle un critère fondamental aboutissant à des comportements déviants ? Une prise en compte plus systématique, de manière comparative, des différents lieux de Rabat, entendus comme ressource des pratiques sociales, permettrait en outre d'affiner l'analyse. Autant de questions qui doivent être croisées avec les propriétés et les trajectoires sociales des individus interrogés d'une part et les contextes culturels et géographiques d'autre part.

dévoilée », émission du 9 juillet 2019, <https://www.franceculture.fr/emissions/matieres-a-penser/sexualite-et-spiritualite-25-la-sexualite-devoilee-0>

IIb. Des engagements professionnels hétérodoxes

INTRODUCTION DE LA PARTIE IIb

Les « sociétés assurantielles » décrites et analysées par Robert Castel (2003) inscrivent les trajectoires individuelles dans le collectif au sein de dispositifs de protection sociale. C'est le contrat à durée indéterminée en France ou plus globalement, le statut de salarié à plein temps employé à l'année, qui confère une protection substantielle et une « citoyenneté sociale » selon l'expression de Robert Castel. Autrement dit, l'emploi assure des garanties économiques, sociales mais également symboliques. Le travail est, pour Dominique Méda, « au fondement de l'ordre social, il détermine largement la place des individus dans la société [...] Travailler est une norme » (Méda, 2018). Facteur de production, socialement intégrateur, permettant la distribution de revenus et de protections, le travail résulte d'un assemblage de processus historiques. S'éloigner de l'emploi implique en conséquence potentiellement en France et à Taiwan, les deux pays convoqués dans cette partie, une forme d'insécurité sociale, économique et symbolique. Les sociétés « occidentales » assurantielles ont défini ce statut de l'emploi comme norme sociale légitime. Partant, les métiers aux durées variables, les contrats à durée déterminés, les horaires atypiques, les temps partiels, etc. positionnent les travailleurs concernés hors des situations professionnelles perçues comme étant *a priori* les plus stables et les plus profitables.

Résultant de deux terrains de recherche distincts, l'étude des postures professionnelles dans l'économie des loisirs sportifs et touristiques en France puis à Taiwan, l'analyse porte sur des usages à contre-espace et contre-temps qui ne répondent pas aux valeurs et systèmes normatifs en vigueur dans chaque pays. Etre saisonnier dans le secteur des services touristiques sur le littoral vendéen, territoire convoqué pour l'analyse, c'est occuper un emploi à durée déterminée et souvent peu rémunéré, étant donné les conditions économiques attachées à la saisonnalité touristique du territoire. Au sein d'un autre contexte socioéconomique et culturel, travailler dans le secteur de l'économie touristique liée au surf dans la ville de Toucheng à Taiwan expose directement les salariés hors de la norme érigée en valeur absolue et indiscutée, la « valeur travail ». L'analyse de ces deux configurations socioéconomiques ne peut en outre faire l'économie d'une prise en compte des normes sociales structurantes. Au-delà de leur statut, les salariés sont soumis à une pression sociale

(qui émane le plus souvent de l'environnement familial) et symbolique, dont les effets sont prégnants sur les carrières professionnelles. Hors des cadres professionnels normatifs jugés les plus protecteurs et prestigieux (emploi stable, contrat de travail à durée indéterminée, temps complet, etc.), les saisonniers et salariés négocient leur carrière à l'aune de profits (économiques, sociaux et symboliques) et de risques et d'obstacles (et aussi économiques, sociaux et symboliques). Ces cas, bien que structurellement différents, témoignent de la déstandardisation du travail et de risques professionnels provoqués à Taiwan et en France. Chaque terrain d'enquête mobilise des données qualitatives (entretiens semi-directifs et phases répétées d'observation non participante). Ils préfigurent des perspectives de recherche comparatives et plus systématiques avec un consortium de chercheurs en sciences sociales (sociologues et géographes) nouvellement créé¹⁹⁴.

¹⁹⁴ Le succès à l'appel à projet « Tremplin », du GIS « études touristiques » en septembre 2019, permettra de poser les premiers jalons de ce travail collaboratif. Intitulé, « Emplois et tourisme : catégorisations, régulations, trajectoires », les trois axes de ce programme sont les suivants : 1- Questionner les « logiques » et les effets des catégorisations : catégorisations statistiques et indigènes (représentations), transformations juridiques et statut de l'emploi, catégorisation des emplois, mais aussi des compétences ; 2- Analyser les politiques du tourisme en matière d'emploi : dispositifs d'accompagnement, dispositifs de formations ; Politiques sociales ; 3- Prendre au sérieux les trajectoires et carrières des individus : réappropriation des nouvelles formes d'emploi et statuts, modes de vie et temporalités, en particulier à l'aune de territoires littoraux. Les questions de saisonnalités et de genre seront tout particulièrement appréhendées.

3- Négocier sa présence, négocier son absence : la double contrainte des salariés de l'univers du surf à Toucheng, Taiwan.¹⁹⁵

Introduction

Taiwan est la principale île en dimension et en nombre d'habitants de la République de Chine. Sous occupation japonaise et chinoise, alternativement aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, elle devient autonome administrativement à partir de 1949 suite à l'arrivée des troupes du Parti nationaliste chinois – le Kouo-Min-Tang dirigé alors par Tchang Kai-Check à partir de 1945 –, contraint de quitter la République Populaire de Chine (RPC) contrôlée par les communistes de Mao. Deux millions de Chinois de la Chine continentale ont migré à l'époque pour s'installer à Taiwan. « L'île fut alors entraînée dans la guerre froide. Le marxisme devint sur le continent l'unique idéologie, tandis que le néo-confucianisme et le libéralisme furent confinés à Taiwan et Hong Kong. » (Lee, 2009). L'essor d'idéologies politiques à Taiwan, différentes voire opposées à celles en vigueur en RPC, ont eu pour effet de structurer les mentalités et les pratiques de la population Taiwanaise à partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. S'il n'est bien évidemment pas question de réaliser une étude exhaustive et complète des transformations successives de la démocratie de Taiwan et de leurs effets sur la société locale, il n'en demeure pas moins qu'il est délicat d'analyser les pratiques et représentations professionnelles à l'égard d'une offre de service sportif et touristique, spécifique au surf, tout en faisant l'économie des rapports singuliers des Taiwanais au travail, au profit économique et plus globalement au libéralisme.

L'étude exploratoire suivante repose sur une phase de terrain menée dans la ville de Toucheng (voir carte 2 ci-dessous), au nord-est de l'île de Taiwan, en septembre 2016. Toucheng est la ville du nord de l'île réputée pour la pratique des activités nautiques, en particulier du surf pour la qualité de ses vagues. De longues phases d'observation durant une dizaine de jours et une quinzaine d'entretiens semi-directifs avec des moniteurs de surf, des

¹⁹⁵ Ce terrain a été possible grâce au financement d'*Angers Tourism Lab*, dispositif « RFI » (Recherche, Formation, Innovation) de la Région des Pays de la Loire en 2016.

vendeurs et des gérants de « *surfshop* » ont été menés afin de comprendre les raisons pour lesquelles une économie du surf s’était développée localement depuis quelques années.

Carte 2- Taiwan (source : Bureau Français de Taipei, 2016).



Si, à la faveur de la multiplication des compétitions professionnelles organisées depuis une dizaine d’années et d’une médiatisation de plus en plus régulière dans la presse spécialisée internationale (papier et internet), l’essor de la reconnaissance et de la pratique du surf à Taiwan est effective dans quelques villes côtières, travailler dans le secteur du surf ne va pas de soi. Une double contrainte sociale et symbolique s’appose sur les salariés des écoles de surf pour qui, vivre de leur « passion » ne se fait pas sans heurt. Travailler dans le surf à Toucheng, c’est être à contre-courant des représentations dominantes du monde professionnel taïwanais. En quoi ces représentations définissent-elles des processus sociaux visant à l’étiquetage voire à la stigmatisation des professionnels du secteur du surf ?

3-1 Médiatisations et effets d'aubaine économique

Si le surf est apparu dans les années 1970-1980 à Taiwan par l'intermédiaire des surfeurs japonais et australiens principalement, l'essor quantitatif ne date que de quelques années sur les plages de la ville de Toucheng, située au nord-est de l'île de Taiwan, à deux heures de train de Taipei la capitale ou encore de Taitung, au sud-est de l'île. La qualité et la variété des vagues de surf à Taiwan ne permet pas à ce territoire de concurrencer les destinations relativement voisines géographiquement à l'échelle du monde comme l'Australie et l'Indonésie. Toutefois, depuis le début des années 2010, les *spots* de surf de Taiwan, même s'il est difficile de mesurer statistiquement le phénomène, sont de plus en plus fréquentés par des surfeurs internationaux et les Taiwanais eux-mêmes.

Selon des processus de construction du territoire et de médiatisation similaires à d'autres pays comme la France par exemple, ce sont les compétitions internationales qui contribuent le plus à structurer une identification territoriale pérenne pour les communes littorales (Guibert, 2006a, 2006b, 2014). Depuis 2011 est notamment organisé, par la ville de Taitung, le « *Taitung County, international surf challenge* ». Premier Championnat continental d'Asie, cette compétition s'est déroulée en novembre sur le *spot* de « *Jinzun Harbor* » et a permis à des surfeurs taiwanais mais aussi malaysiens, thaïlandais, indonésiens, chinois, philippins, japonais, hongkongais, australiens, américains et français de concourir. Le sponsor privé principal était la marque américaine Quiksilver, leader international du secteur spécialisé dans les accessoires et habits de surf. Le gouvernement du comté de Taitung a collaboré avec le Ministère du Tourisme, le Ministère de l'Éducation, l'Administration scénique nationale de la côte Est notamment pour organiser les championnats de surf. Le gouverneur du comté de Taitung, Justin Chang, a affirmé que « *Le choix de Taitung comme site de cette compétition, reconnu par ses concurrents du monde entier pour sa géographie, ses vagues et sa valeur paysagère, renforce la réputation du pays en tant que l'un des meilleurs spots de surf en Asie* »¹⁹⁶. Cette première compétition internationale constitue les prémisses des championnats organisés depuis, sous l'égide de l'organisation mondiale du surf professionnel, la « *World surf league* ». Sont depuis quelques années organisées chaque hiver une étape du championnat du monde professionnel

¹⁹⁶ « Taiwan's First International Surfing Competition Held in Taitung », Source: <https://www.businesswire.com/news/home/2011127005091/en/Taiwan%E2%80%99s-International-Surfing-Competition-Held-Taitung>, consulté le 1^{er} décembre 2018.

qualificatif de surf et, depuis 2017, le Championnat du Monde de longboard. Ces compétitions ont définitivement inscrit l'île de Taiwan comme haut lieu du surf mondial, à tout le moins continental.

Concomitamment à la visibilité du surf sur l'île grâce aux compétitions, les reportages et les dossiers relatifs à la destination surf se sont multipliés dans les médias internationaux. Des magazines spécialisés ont ces dernières années proposé des articles au sujet du surf à Taiwan, photographies à l'appui, en particulier les magazines les plus réputés et lus tels *Surfer's Journal* (Etats-Unis), *Australian Surfing Life*, *Pacific Longboarder* (Australie), *Surf Session* (France). La présence de Taiwan comme destination internationale de surf est effective et se retrouve notamment au sein des sites internet spécialisés, par exemple français, comme les trois cas exposés ci-dessous. Facilité d'accès, coût économique réduit sur place, vagues de qualité et faible nombre de pratiquants constituent des atouts plébiscités :

- 1- *« La façade Nord-Ouest est la plus facile d'accès pour les citadins de Taipei et possède un grand nombre de bons spots. Une ligne de train longe la côte, vous pourrez donc vous rendre sur les lieux sans problème pour des prix minimes, il y a de nombreux villages de pêcheurs où vous pourrez dormir. Il existe de nombreux surf shops, qui sauront vous conseiller en termes de conditions, des marées et des données météo. Toucheng, sur la côte nord-est, proche de la ville de Yilan est l'endroit le plus connu. C'est en général là-bas que déferlent les plus belles vagues. En revanche, attention à la foule dans l'eau l'été durant. La location pour une journée d'un surf + combi revient à environ 400NT\$ (10 euros), voire moins. L'ambiance est généralement bonne, et vous pourrez vous faire des amis au line-up. »¹⁹⁷*

- 2- *« Envie de surfer sur des plages magnifiques ? Taïwan est l'endroit qu'il vous faut ! De par son climat favorable et sa large ouverture sur l'océan Pacifique, l'île de Formose est tout à fait appropriée pour le surf. Mais où aller ? En effet, la côte se résume à bien des endroits à une falaise et à des plages rocheuses les rendant impraticables. Des plages de sable existent toutefois, où l'on peut se mesurer à des vagues appréciables de 1 à 2m. La façade Nord-Ouest est la plus facile d'accès pour les citadins de Taipei et possède un grand nombre de bons «spots». Une ligne de train longe la côte, vous pourrez donc vous rendre sur les lieux sans problème pour*

¹⁹⁷ <https://www.beachbrother.com/news/surf/destination-surf-trip-ile-taiwan-378596973.html>, consulté le 30 novembre 2018.

des prix minimes, il y a de nombreux villages de pêcheurs où vous pourrez dormir. Il existe de nombreux surf shops, et certains proposent des chambres à prix modiques, ce qui ne manquera pas de vous faire plonger dans l'atmosphère «surfari» ! Toucheng, sur la côte nord-est, proche de la ville de Yilan, est l'endroit le plus connu, et il est vrai que l'on trouve les plus belles vagues là-bas, tout en ayant une vue extraordinaire sur l'Ile de la Tortue. »¹⁹⁸

- 3- *« Taïwan n'est pas la première destination à laquelle on pense, que ce soit pour visiter ou pour surfer. Pourtant cette île possède de nombreux atouts. Lorsque j'ai annoncé à mes potes que je partais en trip surf, ils m'ont regardé avec de grands yeux. « Mais y'a des vagues là-bas ». Alors pourquoi suis-je parti à Taïwan en surf trip ? Eh bien, plus on voyage, plus on rencontre des personnes de différents horizons et plus les infos que je qualifierai de « perles » arrivent à vos oreilles. J'avais entendu parler de Taïwan comme d'un coin tranquille, beau et avec de bonnes vagues. En préparant mon voyage, j'ai cherché des infos sur le net et j'avoue avoir eu un doute car les infos concernant le surf sont faibles. Mais tant pis, c'est l'aventure je prends mon billet et on verra bien. »¹⁹⁹*

Les divers canaux de médiatisation précités ont contribué à asseoir la pratique du surf sur l'île tout au long de l'année. Il en résulte la multiplication de compétitions locales, d'associations sportives mais aussi et surtout la prolifération continue d'entreprises de services sportifs destinés à l'apprentissage de la pratique. Le cas de la plage de Toucheng témoigne bien de la concentration d'écoles de surf et, le week-end, de la concentration de « néo-pratiquants » en provenance de la capitale Taipei. Une quinzaine d'entreprises spécifiquement dédiées à la vente de matériel de surf et à l'apprentissage de l'activité puis des « Surf Inn » (des auberges de jeunesse) composent cette « cristallisation territoriale » singulière. Partant, « La littoralisation des activités et du peuplement mondial se développe, de nos jours, en dehors de l'espace occidental qui a vu naître le tourisme littoral » (Duhamel, Violier, 2009). Si les aménagements sur la plage à proximité des lieux de pratique sont encore sommaires, le nombre d'entreprises illustre bien les intérêts économiques et les effets d'aubaine liés à l'essor du surf. Entreprises de cours de surf, de location de matériel et surf

¹⁹⁸ <http://www.taiwanmag.net/2012/01/surfer-a-taiwan-temoignage-et-petits-conseils-de-maxence/>, consulté le 30 novembre 2018.

¹⁹⁹ <http://voyagesetsurf.com/taiwan-destination-surf/>, consulté le 1^{er} décembre 2018.

shops proposant des accessoires spécifiques à l'activité puis des habits « à la mode » surf (le « *surfwear* ») se succèdent sur la plage et sur la route jouxtant la dune comme l'illustrent les photographies ci-dessous (Encadré 26) :

Encadré 26- Toucheng : une concentration d'écoles de surf (photographies : C. Guibert, septembre 2016)

L'aménagement des écoles de cours de surf et de location de matériels suit la forme de la plage lorsque la marée est haute. Les alignements de parasols et de stocks de planches donnent une impression de densité.





L'apprentissage se déroule d'abord sur le sable afin d'expliquer aux clients les gestes élémentaires permettant de se mettre debout.



Chaque entreprise propose des cours particuliers ou des cours collectifs. Dans ce second cas, les clients portent tous le même « lycra » ce qui permet de les identifier plus aisément une fois dans les vagues.



Ce cliché témoigne de la densité de pratiquants sur le *spot* principal de Toucheng, à l'endroit où déferlent les vagues les plus conséquentes en taille. Près de 80 surfeurs sont ici décomptés, illustrant la diffusion du surf auprès de la population Taïwanaise (200 surfeurs, confirmés et débutants sont dénombrés un autre jour en milieu de journée). À titre de comparaison, malgré les volontés politiques et commerciales visant au développement du surf en Chine (Guibert, Taunay, 2013), à Hainan plus particulièrement, le nombre de surfeurs chinois n'excède que rarement les dix surfeurs sur un même *spot*.



Les gérants et les vendeurs dans les *surfshops* ainsi que les moniteurs de surf ne sont pas, en très grande majorité, originaire de la petite ville de Toucheng. Tous à l'unanimité, lors des entretiens, déclarent être venus dans cette ville côtière pour surfer et pour vivre professionnellement de leur « passion ». La recherche de profit économique est clairement explicite dans les propos recueillis. Travailler dans le surf et développer ou accompagner l'économie de services sportifs à Toucheng constitue pour eux l'explication de leurs bifurcations professionnelles comme l'exposent les quatre cas ci-dessous :

Yang, (60 ans, quatre enfants, fils d'ouvriers et lui-même ancien ouvrier dans l'entreprise familiale de boulettes de poisson destinées aux marchés locaux) a ouvert le premier « surfshop » de Toucheng en 1999, « Blue Ocean Surf », près de la jetée du port. Surfeur depuis le milieu des années 1990, il indique qu'« *au début, il n'y avait pas grand-chose. Il y a une douzaine d'années, je pouvais surfer seul ! Quand j'étais petit, je voyais parfois des étrangers surfer alors je demandais qu'ils me prêtent leur planche. À l'époque, seuls les étrangers surfaient, pas les Taiwanais. Maintenant, les gens viennent de Taipei et grâce aux surfshops et aux écoles, ça s'est vraiment développé. Mon magasin a mis 5/6 ans avant de bien marcher économiquement. Je ne pensais pas que ça allait se développer autant, donc maintenant j'ai un travail qui est aussi ma passion.* »

Ancienne guide touristique « *sur les bateaux à l'île de la Tortue* », face à la commune d'Ylan au sud de Toucheng, Tina a ouvert son magasin spécialisé en 2007 dans une maison anciennement dédiée à l'habitation. L'intérieur du « Japan surfshop », à l'ambiance musicale occidentale (le groupe de musique metal *System of a Down* joue en boucle), fait référence à la culture japonaise avec de nombreuses étoffes en

provenance de ce pays « *il y a beaucoup de Japonais qui viennent surfer ici donc avec le bouche à oreille, ils viennent surtout chez moi* ». Pour elle, « *le commerce s'est beaucoup développé depuis : plein de petites maisons ont été transformées en surfshop, comme la mienne. En été, j'embauche une vingtaine de volontaires et généralement cinq salariés* ». Si Tina déclare qu'elle surfait souvent, « *maintenant, [elle] surfe beaucoup moins car il y a le business* ».

Jack, la quarantaine, surfeur depuis 21 ans précise-t-il, est un ancien commercial multimarque à l'international dans le secteur du textile : « *J'ai voyagé en Europe, en Asie et aux Etats-Unis pour mon travail* ». Après avoir ouvert un *surfshop* à Taipei, il a décidé de transférer son activité en 2011 à Toucheng « *pour surfer plus souvent et éviter de faire les aller-retour. Je suis venu ici avec ma femme car je sais que le business fonctionne bien* ». Il est actuellement distributeur officiel de la marque américaine « Rusty » (planches de surf et vêtements) pour l'ensemble de l'île de Taiwan. Son magasin, le « Rusty surfshop », vend les matériels et accessoires « *dernier cri* ».

Lin, salariée du « Rising Sun Surf Inn », une école de surf qui propose également du matériel à la location, précise que le *surfshop* dans lequel elle travaille a été ouvert en 2011. L'ambiance est « *occidentalisée* » : musique américaine, magazines de surf australiens et américains à disposition sur le comptoir, marques de surf internationales. Lin, les autres vendeuses et les moniteurs parlent anglais et pour certaines d'entre elles le français (Candy, la gérante a notamment étudié six mois à Bordeaux pour apprendre la langue). Lin précise que si « *en hiver il y a moins de monde car il fait froid, l'été est une période où il y a vraiment beaucoup de monde et où les affaires marchent bien !* » Ce constat est confirmé par Candy, également propriétaire de trois maisons de location, pour qui « *les affaires sont bonnes ici* ».

L'activité des gérants, des vendeuses et vendeurs puis des moniteurs se pense par ailleurs à l'aune d'une dimension nettement internationale. Pour répondre aux attentes des touristes anglo-saxons et japonais notamment, l'économie marchande du surf à Toucheng est clairement cosmopolite. Les ressources linguistiques des gérants et de la plupart des vendeurs, leur connaissance « *savante* » de la géographie mondialisée du surf (certains citent aisément les champions internationaux, les spots plus ou moins connus à travers le monde), leur pratique du surf à travers des voyages répétés dans de nombreux pays (souvent l'Indonésie puis de manière moindre le Japon, l'Australie, les Etats-Unis, l'Europe) ou encore leurs échanges réguliers avec des touristes internationaux contribuent à définir chez eux un « *capital international* » (Wagner, Réau, 2015) dense et rare au sein de la population

locale pour partie constituée de pêcheurs et de petits commerçants. Le cas de Candy, gérante taiwanaise du « Rising Sun Surf Inn » (petit hôtel avec restaurant proposant de la location de planches de surf), est explicite. Originnaire la ville de Tainan au sud-ouest de Taiwan (à l'opposé de Toucheng), Candy, fille de restaurateurs, est âgée de 47 ans. Après de nombreux voyages internationaux (Etats-Unis, Europe, etc.) où elle a été salariée dans différents secteurs d'activité, notamment consultante dans le domaine de la restauration, elle s'est mariée avec un surfeur américain puis elle a créé son entreprise. Les salariés renforcent le cosmopolitisme : le cuisinier, originaire de Singapour, parle anglais et Lin, citée plus haut, parle le français. Outre la clientèle taiwanaise, néanmoins majoritaire, Candy déclare accueillir régulièrement des Français, des Allemands ou encore des Russes. Des ressources culturelles élevées caractérisent aussi Johnny, gérant de « Johnny surf shop ». Lors de l'entretien, tenu en langue anglaise, il cite les lieux où il a surfé à travers le monde, notamment Hawaii. Lorsque, répondant à sa question, nous lui indiquons que nous sommes Français, il cite spontanément les vagues de Biarritz (sans pour autant y être allé) et déclare travailler avec un Français en qualité de revendeur d'une marque de chaussures (« *Cool shoes* »).

La clientèle en période estivale, la période « haute », est également socialement distincte des caractéristiques de la population locale de Toucheng et des petits villages côtiers alentours. Les pratiquants de surf qui contractent un cours ou un stage de surf possèdent des ressources économiques et culturelles élevées et socialement distinctives. Le salaire moyen à Taiwan s'élève à environ 35000/40000 dollars taiwanais (un peu plus de 1100 €) tandis qu'un stage de surf de 3 jours (avec hébergement, restauration et prêt de matériel) s'élève en moyenne à 20000 dollars taiwanais (plus de 500€) par personne, soit l'équivalent de la moitié du salaire moyen. Selon Yang, la clientèle de son école de surf est constitué « à 80 % de jeunes salariés sans enfants et des étudiants car ils ont du temps ». Pour lui, ce sont « *des gens qui ont des moyens, ce sont plutôt des jeunes aisés* ». Pour Jenny, salariée de « Surf Nation », une autre entreprise de vente/location de matériel et de cours de surf, la clientèle « *vient surtout de Taipei, ce sont des étudiants à 70 %* ». S'adressant à une population socialement « huppée », le métier de moniteur de surf ou de vendeur dans un *surfshop*, se révèle finalement valorisant et distinctif du fait de sa relative rareté sociale et professionnelle à Toucheng où l'économie traditionnelle occupe encore une place importante (le port de pêche de la commune est un des plus importants du nord-est de l'île). La récurrence des tâches d'initiation et de prime découverte du surf auprès d'une clientèle touristique peu spécialisée renvoie également aux moniteurs un fort sentiment de

compétence. Être salarié d'une entreprise de services sportifs, c'est profiter d'une forme de symbolisme composite : temporel, spatial, économique et social comme c'est d'ailleurs le cas en France (Guibert, Slimani, 2011). C'est en effet vivre professionnellement dans un temps inversé à celui du temps ordinaire du travail : les week-ends et les vacances estivales sont les périodes de forte fréquentation touristique. C'est aussi vivre à « contre-espace » au sens où les lieux d'exercice du travail sont des lieux de vacances, de repos et de plaisir pour la clientèle touristique en provenance de Taipei.

3-2- Négociier sa place à Toucheng

Les propriétés cumulatives, le « capital international » d'une part et le capital symbolique d'autre part qui reposent sur des échanges réguliers avec des touristes et des clients fortement dotés en ressources économiques et culturelles, contribuent à dissocier les agents de l'économie du surf avec le reste de la population locale. À cela s'ajoutent les profits économiques conséquents pour les gérants des entreprises et les profits symboliques possiblement perçus par les moniteurs de surf. Il résulte de l'essor de l'univers marchand du surf à Toucheng, depuis une dizaine d'années, de nouvelles formes de divisions internes de la population locale qui ne se font pas sans heurt.

Les gérants d'entreprise du secteur du surf ne profitent d'aucun accompagnement ou soutien de la collectivité locale. Pointant une contradiction, Tina, gérante du « Japan surfshop » désapprouve le gouvernement local qui, d'après elle, « *souhaite que le surf et son économie se développent plus mais tout en voulant en contrôler et limiter le développement* ». Soulevant la problématique du rapport de la population locale à l'environnement marin, elle condamne la position du gouvernement municipal pour qui « *la mer c'est dangereux* ». Candy, qui a développé une sensibilité à la protection de l'environnement grâce, selon elle, « *à ses multiples voyages* », déplore le manque d'appui des « *autorités* » : « *J'aime bien vivre ici mais c'est très sale. J'ai décidé il y a quatre ans de nettoyer le coin, la plage et la station ferroviaire. Nous sommes nombreux maintenant à nettoyer et j'ai dit aux autorités d'ouvrir des toilettes pour les touristes mais ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas le budget* ». Alors que la ville de Toucheng s'est dotée d'un ambitieux équipement dédié aux cultures locales, le musée *Lanyang*, à l'architecture futuriste, dessiné par l'architecte taiwanais Kris Yao, l'aménagement des services liés au surf n'est pas fixé à l'agenda politique. Candy précise également qu'elle a dû justifier et argumenter auprès des habitants de son quartier et de la municipalité lorsqu'elle a souhaité ouvrir son entreprise :

« *Ils croyaient que j'allais développer une plage comme en Indonésie et amener une clientèle juste pour faire la fête !* » Ne pouvant justifier d'un « capital d'autochtonie » (Retière, 2003 ; Renahy, 2010) suffisant ni d'un capital social localisé lui permettant de faciliter ses démarches entrepreneuriales, Candy a joué la carte de la gestion des déchets et de la protection environnementale, qu'elle a d'ailleurs valorisé dans la presse locale, pour se faire accepter définitivement auprès de la population locale mais aussi, étant récente dans l'espace local des entreprises de surf, auprès des autres gérants : « *Le surf à Taiwan, c'est une mafia ! Au début, ils m'ont téléphoné et m'ont dit de dégager. Ils ne me respectaient pas parce que je ne surfe pas et je ne nage pas, mais c'est normal ici à Taiwan. Mais je suis restée et j'ai nettoyé les plages, maintenant c'est OK ! Et puis le chef du village a dit aux autres surfshops de venir me voir pour mieux gérer collectivement les déchets.* ». Un concours de ramassage de mégots est organisé chaque mois sur la plage de Toucheng, moyen pour Candy de conforter sa présence socialement.

Les postes occupés dans l'économie marchande de l'univers du surf à Toucheng répondent par ailleurs à des régularités spécifiques qui renforcent l'idée d'une distribution genrée. Si les gérants d'auberges de jeunesse, de *surfshop* ou d'écoles de surf (la plupart des entreprises proposent en réalité au moins deux de ces prestations marchandes) sont soit des femmes, soit des hommes, l'enquête révèle que les autres fonctions professionnelles se caractérisent par des distributions sexuées quasi-exclusives. Les moniteurs de surf, dont les propriétés professionnelles s'appuient sur un savoir technique, sont tous sans exception des hommes, tandis que les postes de vente sont très majoritairement occupés par des femmes. Les assignations sexuées à tel ou tel métier (compétences et savoirs techniques *vs.* accueil de la clientèle, amabilité, sens de l'esthétique, etc.) séparent socialement les salariées des salariés (Encadré 27). La séparation, qui n'est pas que sociale et symbolique, est aussi spatialisée : la plage et l'océan sont réservés aux hommes qui encadrent la location de matériel et l'enseignement de l'activité tandis que les femmes assurent principalement les fonctions de vente au sein des magasins de prêt à porter situés dans la rue adjacente au littoral.

Encadré 27- L'entreprise « Surfer Inn » : une séparation conforme des sexes

Le dépliant publicitaire et le cliché ci-dessous témoignent des rôles assignés aux femmes et aux hommes. La compétence technique liée au surf dans les grosses vagues et les figures « aériennes » et « engagées » caractérisent les hommes tandis qu'une surfeuse à la posture corporelle flegmatique et la glisse « fluide, est photographiée dans une petite vague. Les corps féminins sont pour une partie d'entre eux partiellement dénudés et esthétisés. La « matrice de socialisations professionnelles » (Zolesio, 2012) évoquée plus au sujet des

surfeuses marocaines structure aussi les pratiques et les représentations en distinguant nettement les (corps des) femmes des (corps des) hommes à Taiwan.



SURFER INN 衝浪客棧
浪花淘不盡千古英雄

宜蘭烏石港北堤沙灘旁
衝浪用品・租板・教學・住宿

雙人套房二間 四人套房二間

營業項目	假日收費金額	平日收費金額
套房	二人房1600	二人房1200
	四人房2000	四人房1600
衝浪板出租	500 滿五張以上八折	500 租滿四張九折 滿五張以上八折
趴板出租	250	250
一日體驗教學	1700/人(十數)	1500/人(十數)
	1200/人(十數)	1100/人(十數)
	900/人(三人成行)	800/人(三人成行)

※住宿房客可再享租板八折、教學九折※

本店獲頒宜蘭安全商家，備有救生員，店內、沙灘及海上投保二百萬公共意外責任保險，租衝浪板及住宿房客皆可享用沙灘遮陽設施及桌椅。

一日體驗教學行程包含陸上教學半小時加海上教學時數二小時及200萬旅遊平安保險，衝浪板使用一天。教練有豐富國內外衝浪經驗與水準，以ISA衝浪執導員方式教學(國際衝浪協會澳洲分會 International Surfing Association, Australia)。



TEL: 039-789-492, 0939-842276
<http://www.surferinn.com.tw/>
 宜蘭縣頭城鎮港口路103-20號







Reproduisant les stéréotypes de genre, la boutique, dans la rue commerçante où se succèdent les *surfshops*, est le domaine assigné aux salariées et bénévoles féminines.



Si se faire accepter et développer son activité professionnelle à Toucheng dans le milieu économique du surf est une démarche qui comporte des obstacles, les représentations

exogènes à l'égard du surf d'une part et du rapport au travail dans la culture taiwanaise (à tout le moins au sein des représentations dominantes) d'autre part ont pour effet des processus de catégorisation et de stigmatisation des salariés enquêtés. Être salarié au sein de l'économie marchande du surf à Toucheng, c'est, à l'aune de « ce qui importe aux personnes dans leur activité de travail » (Bidet, 2011) se mettre à distance symbolique, sociale et spatiale des usages ordinaires du salariat à Taiwan. C'est questionner et remettre en cause la signification peu discutée voire orthodoxique du travail et de ses fondements.

3-3- Négocier son absence

L'ordre objectivé des pratiques sportives, autrement dit « l'espace des sports » (Suaud, 1989) à Taiwan trouve, comme pour chaque configuration et contexte nationaux, sa justification dans l'histoire sociale et culturelle des activités sportives. Les influences japonaises et chinoises notamment expliquent la prédominance ancienne de certains sports, comme le baseball ou le basket-ball et l'absence d'autres. Les travaux de Jérôme Soldani au sujet du baseball (Soldani, 2011) ou du volley-ball (Soldani, 2015) par exemple rendent compte des processus de diffusion sur l'île de Taiwan de ces sports. Les configurations politiques, culturelles voire philosophiques (avec l'influence du confucianisme notamment) explicitent ces diffusions singulières. Successivement appréhendés comme caractéristiques de la « modernité » lors de la colonisation japonaise, comme support à la visibilité internationale de l'île vis-à-vis de la RPC des années 1950 aux années 1970, le baseball, activité centenaire, s'est professionnalisé à partir des années 1980-1990 à la faveur de la libéralisation du système économique²⁰⁰. Mais le baseball est un cas singulier à Taiwan et l'engouement des Taiwanais à l'égard de ce sport ne saurait masquer la pratique très confidentielle de nombreuses autres activités sportives dont le surf fait partie.

Malgré la concentration de pratiquants sur certains *spots*, donnant l'illusion d'une pratique sportive très diffusée quantitativement, le surf demeure une activité sportive mineure sur l'île. Seules les régions côtières de Toucheng au nord et Taitung au sud sont fréquentées en nombre et de manière régulière. À l'inverse du baseball, encadré par une ligue professionnelle (Taiwan figure régulièrement parmi les dix meilleures nations au monde

²⁰⁰ « Dans le cas du baseball taïwanais, on ne peut saisir les mécanismes à l'œuvre dans sa diffusion si l'on sépare son héritage de la période japonaise du système de la *culture physique* nationaliste avec lequel il entre en concurrence après la Seconde Guerre mondiale.[...] L'isolement international à partir des années 1970 et le régime autoritaire auront favorisé l'accession du baseball au statut de « sport national » à Taiwan. C'est la libéralisation politique et économique du régime et la nécessité de continuer de concourir avec les autres nations qui ont permis la pénétration du *système sportif* et la professionnalisation du baseball. » (Soldani, 2011).

depuis les trente dernières années), aucun surfeur taiwanais n'occupe une position assez élevée à l'échelle internationale pour concurrencer les meilleurs sportifs étrangers et s'engager dans la voie du professionnalisme²⁰¹. Le surf est encore davantage perçu comme une activité de « loisirs touristique », comme un « jeu de plage » que comme un sport « sérieux » et travailler dans l'économie du surf peut renvoyer à une image de « hippie » comme l'indique une salariée (voir plus loin). La fédération nationale de surf, la « *Chinese Taipei Surfing Association* » (le site internet traduit en anglais l'appellation) a été créée en 2011 et ne permet pas encore de positionner le surf comme pratique sportive légitime au sein de l'espace des sports de Taiwan. Le site internet de la fédération est d'ailleurs explicite : « *Taiwan développe le surf depuis plus de 30 ans et a peu à peu cultivé des passionnés de surf. Toutefois, compte tenu de la connaissance et du niveau culturel du monde professionnel du surf, il n'a pas vraiment pris de dimension internationale et on espère donc que des certifications et systèmes professionnels étrangers seront mis en place pour renforcer la culture et le professionnalisme du surf.* »²⁰² Des compétitions fédérales, des sessions de formations de juges, des sessions de formations au monitorat sont notamment les missions principales de l'association. Malgré un partenariat depuis la création de la fédération avec l'entreprise américaine « Quiksilver », l'économie marchande et le pôle économique du surf à Taiwan reposent davantage sur le maillage territorial des entreprises de surf telles celles de Toucheng que sur le secteur associatif²⁰³.

À cette position modeste du surf dans le pôle économique de l'espace des sports se cumule le rapport de la population taiwanaise au travail. Trois raisons peuvent être brièvement précisées afin de mesurer les représentations collectives de Taiwanais à l'égard du chômage, du travail et plus globalement de la réussite professionnelle.

Premièrement, Taiwan et d'autres pays asiatiques se sont positionnés dans un système économique de type capitalistique : « Les « dragons asiatiques » (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan) ont été les premiers à enclencher la révolution capitaliste au cours des années 1950, 1960 et 1970. » (Alary & Lafaye de Micheaux, 2014). Depuis le développement économique et industriel rapide de la RPC, le commerce international

²⁰¹ En 2019, seuls deux surfeuses et un surfeur taiwanais sont répertoriés dans les listes de sportifs participant aux compétitions de la *World Surf League*, organisme gérant le surf professionnel de compétition à l'échelle internationale. Le meilleur représentant, se situe depuis quelques années aux environs de la 500^{ème} place mondiale sur le circuit qualificatif (sorte de seconde division).

²⁰² Source : <https://www.ctsasurf.org.tw/about>, consulté le 4 décembre 2018.

²⁰³ Le constat est, toute proportion gardée, similaire dans de nombreux pays, y compris la France, *a fortiori* lorsque les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales et autres fonds publics) participent de manière modeste au développement de l'activité (voir à ce sujet Guibert et Slimani, 2011).

taiwanais est devenu de plus en plus dépendant de son voisin : « les flux d'investissements directs étrangers changent de direction de part et d'autre du détroit de Formose, reconfigurant à leur tour les flux commerciaux. Cette intégration accélérée est porteuse de nouvelles asymétries et de nouvelles incertitudes pour la souveraineté de Taïwan. » (*Idem.*) Au-delà des rapports diplomatiques²⁰⁴ et économiques délicats avec la Chine voisine, la population active serait composée de deux catégories selon l'article de Martine Bulard dans *Le Monde diplomatique* :

« La « vieille » classe moyenne, composée de petits entrepreneurs et d'artisans, s'est développée dans les années 1970 et 1980 ; c'est elle qui a hissé l'île au rang de « dragon asiatique ». La nouvelle, façonnée dans les années 1990 et constituée de cadres, d'ingénieurs, de managers du public et du privé, de professions libérales, est devenue trois fois plus importante que la première. Mais, « *contrairement à ce que l'on pourrait croire, la nouvelle arrivante n'a pas chassé la plus ancienne, dont elle est en partie issue* ». Ces fils et filles de patrons de petites et moyennes entreprises (PME) et d'artisans aisés, qui ont fait des études, parfois aux Etats-Unis ou en Europe, ont pris le tournant libéral. » (Bulard, 2012).

La seconde raison des rapports spécifiques des Taiwanais à l'égard du travail réside dans l'abondance statistique des troubles psychiatriques liés au monde professionnel et les suicides provoqués par une surcharge de travail : « Comme le Japon et la Corée du Sud, Taiwan a observé une tendance à la croissance du taux de mortalité par suicide pour lesquels les facteurs socioéconomiques jouent un rôle critique » (Jobin et Tsen, 2014). Selon le Ministère de la Santé, le suicide est, au début des années 2000, la troisième cause de mortalité pour la population âgée de 25 à 44 ans, après les cancers et les accidents, ce taux étant plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Les comportements professionnels « à risque », « autodestructeurs » liés à des surcharges et des pressions économiques, sociales et/ou symboliques caractérisent donc en partie le rapport au travail chez les salariés et chefs d'entreprise taiwanais. Les récentes réformes du Droit du travail, en 2017 et 2018 visent à

²⁰⁴ Le « Mouvement des Tournesols » en 2014, critique d'un accord de libre-échange sino-taiwanais et l'occupation pendant plusieurs semaines du Parlement par des manifestants taiwanais, témoigne des relations complexes et périlleuses entre les deux « pays ».

multiplier le nombre de jours fériés et proposent un cadre juridique plus souple et plus favorable pour les salariés du privé nouvellement embauchés (le nombre de jours de congés payés augmente à mesure de l'ancienneté auprès d'un même employeur, respectivement 3, 7, 10, 14 et 15 pour des durées de 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans et 5 ans). Néanmoins, « la valeur travail » occupe une position très élevée dans les représentations des Taiwanais à l'égard de la vie professionnelle : le libéralisme et la volonté de réussite sociale et professionnelle constituent des éléments qu'il est difficile de dépasser et d'affronter.

La troisième raison porte sur les aspects démographiques de la population de l'île de Taiwan. L'espérance de vie est très élevée et a tendance à s'accroître : « *L'espérance de vie de la population taiwanaise a atteint un niveau record en 2015, soit 80,2 ans contre 79,8 ans l'année précédente. L'espérance de vie d'un Taiwanais né l'an dernier était de 77 ans, celle d'une Taiwanaise s'élevant à 83,6 ans, les deux étant en progression selon les chiffres du ministère de l'Intérieur.* »²⁰⁵ Le taux de fécondité, à peine plus d'un enfant par femme, est quant à lui parmi les plus bas au monde : « *Dans les années 60 on comptait ainsi encore en moyenne 5 enfants par femme et déjà plus que 2 dans les années 80 (soit une contraction de plus de 50% sur à peine une vingtaine d'années !) avant d'atteindre le seuil de 1 enfant par femme vers 2005* »²⁰⁶

De ces trois raisons résulte un rapport exigeant et asservissant au travail et à la réussite professionnelle. Cette exigence se retrouve de manière spécifique chez les parents à l'égard de leurs enfants, comme c'est le cas en Chine également. En Chine, la politique de « l'enfant unique » est une des raisons justifiant les revendications parentales à l'égard de la réussite scolaire, universitaire puis professionnelle de leur enfant. Elle explique aussi la primauté donnée aux disciplines jugées utiles sur le marché des diplômes (langues, mathématique, sciences, etc.) aux dépens de disciplines jugées mineures dont les activités sportives. L'analyse, à l'aune de la structure démographique de la population taiwanaise, est proche de la configuration chinoise comme en témoignent les salariées des entreprises de surf de Toucheng. L'économie marchande du surf à Toucheng fonctionne, professionnellement parlant, comme une sorte de microcosme à contre-espace et contre-temps, un isolat professionnel symboliquement coupé du dynamisme capitalistique de Taiwan et surtout de la proche capitale Taipei. Toucheng est une « périphérie » (Grataloup, 2004) de Taipei, le

²⁰⁵ *Taiwan Info*, « L'espérance de vie dépasse 80 ans à Taiwan », <https://taiwaninfo.nat.gov.tw/news.php?unit=59&post=103098>, consulté le 5 décembre 2018.

²⁰⁶ *Taiwan Mag*, « Taiwan à la dernière place mondiale pour le taux de natalité », <http://www.taiwanmag.net/2011/09/taiwan-a-la-derniere-place-mondiale-pour-le-taux-de-natalite/>, consulté le 5 décembre 2018.

centre, et vit économiquement grâce aux flux de clients originaires de la capitale souhaitant découvrir le surf. Ce modèle socioéconomique et professionnel qui se caractérise selon les entreprises un peu sur le mode de « l'entre soi » voire du « refuge professionnel », est incompris de la plupart des parents de « volontaires » et de salariés. Les « volontaires » sont des employés des *surfshops* et des écoles de surf qui travaillent sans contrepartie rémunératrice, ils sont toutefois logés et nourris par les gérants. Soit étudiants à l'université ou de jeunes actifs (professions intermédiaires et cadres), la majorité des individus interrogés dans l'enquête qualitative proviennent de classes sociales « moyennes » et « moyennes supérieures ». Un peu à la manière des premiers surfeurs en France dans les années 1950 et 1960 disposés à voir dans le surf une activité sportive digne d'intérêt et à favoriser le travail d'introduction de ce sport nouveau (Guibert, 2007), ils sont socialement prédisposés à voir dans l'économie du surf un environnement épanouissant propice au « lâcher prise », c'est-à-dire au fait de se libérer des contraintes sociales. Les ouvriers agricoles et les ouvriers de l'industrie sont notamment totalement absents de cet univers. Cette recherche volontaire de « liberté » ne signifie néanmoins aucunement pour eux l'abandon de toute projection future en termes de carrière professionnelle mais juste la distanciation momentanée d'une pression vécue. Le risque de déclassement, à la fois symbolique, social et économique, est grand et est au principe des catégorisations et stigmatisations. Ces salariés, vendeurs dans les *surfshops* et les moniteurs de surf, négocient, justifient ou imposent leurs choix auprès de leur environnement familial pour qui il ne s'agit pas vraiment là de « vrai boulot » (Bidet, 2011). Leur présence à Toucheng se vit en conséquence aussi pour eux, en miroir, sur le mode de leur absence du monde universitaire ou du monde professionnel ordinaire, symboliquement pensé comme légitime :

Tina, la gérante du « Japan surfshop » « emploie », en sus de trois salariés, de quinze à vingt « volontaires » en période estivale pour répondre aux effets structurants de la saisonnalité touristique sur son activité professionnelle. Elle justifie la présence des volontaires : « *Une des volontaires est arrivée hier, pour une durée de quinze jours seulement. En fait, elle vient de quitter un job à Taipei et elle est ici pour le repos, pour souffler et décompresser un peu.* » L'entreprise de Candy emploie deux salariés et quatre à cinq « volontaires » qui « *restent en moyenne pour une durée d'un mois* ». Les « volontaires », pour elle, « *c'est comme une famille. Ils sont là pour progresser en anglais, pour nettoyer les plages* ».

Jenny, 23 ans et diplômée d'une licence, est vendeuse dans un *surfshop* de la petite rue commerçante de Toucheng. Ses parents sont commerçants dans le « prêt à porter »

à Taipei. Bronzée, tatouée, cheveux décolorés, elle pratique régulièrement le surf dès que son emploi du temps le lui permet. Consciente des attentes familiales à son égard, elle argumente sa présence à Toucheng en recourant aux écarts générationnels et à son désintéret du profit économique : « *Mes parents espèrent vraiment que je vais vite retrouver un travail, ils ne sont pas trop trop fâchés... Je suis ici, mais ce n'est pas pour gagner de l'argent. À Taiwan, les gens pensent que lorsque tu es diplômé, c'est pour gagner de l'argent. Je peux comprendre mes parents mais chaque génération est différente. J'espère pouvoir trouver un travail et pouvoir revenir ici me reposer et surfer. J'aime le surf!* ».

Huang, 24 ans, est « volontaire » depuis un mois dans un *surfshop*. Elle en a profité pour découvrir et apprendre le surf, qu'elle pratique régulièrement. Sa présence à Toucheng est explicitement liée, selon elle, à ses anciennes conditions de travail : « *Avant, j'étais rédactrice sur un site web. Mais je n'avais jamais de repos, pas de jours de congés. C'était vraiment difficile donc j'ai démissionné.* » Le volontariat représente pour elle une pause professionnelle « *pour me reposer* », avant « *de trouver un autre travail en novembre à Taipei* ».

Le cas d'Alice, salariée dans un *surfshop*, révèle quant à lui des conflits plus explicites avec sa famille. Elle est issue d'un environnement familial aisé : sa mère s'occupe des achats et vente dans un établissement bancaire et son père est ingénieur dans l'industrie pharmaceutique. Etudiante de 22 ans en architecture et paysage à l'université, elle n'est pas encore diplômée et déclare avoir « *arrêté mes études pour reprendre l'année prochaine.* » Ses parents « *sont très fâchés car ils voulaient que je sois diplômée en quatre ans [rires]* » Sa passion du surf explique son choix : « *J'adore le surf. Les salariés ici adorent surfer donc ils travaillent ici pour pouvoir surfer. L'été, douze volontaires travaillent gratuitement pour surfer, ils sont logés et nourris gratuitement.* » Consciente des représentations négatives à l'égard de du surf, perçu à Taiwan selon elle comme « *un simple loisir, le surf ça ne sert à rien* », sa passion la pousse néanmoins à rester malgré les réprobations parentales. « *Travailler ici, c'est comme être hippie ! Pour les gens, faire du surf ça signifie s'amuser, fumer [de la drogue] !* » Avouant « *ne pas être très proche de sa famille : ils ne sont jamais venus me voir alors que moi je vais souvent les voir* », elle sait que son activité à Toucheng, contestée par ses parents, la positionne dans un déclassement social et économique difficile à accepter au sein de sa famille.

Jason, 26 ans, moniteur de surf de l'entreprise « Surfer Inn », est salarié en contrat de travail à durée déterminée. Il enseigne le surf l'été et occupe généralement (« *ça*

dépend ce qu'il y a à faire ») un poste de cuisinier l'hiver à Yilan, la principale ville de la région. Diplômé de l'université (niveau Licence), il compte toutefois « *rester ici encore un à deux ans* ». Pour Jason, s'ajoute à la pression sociale relative à la réussite professionnelle le poids des normes sociales de type matrimonial : « *Après il faut se marier et avoir des enfants ! Mes parents ne veulent pas que je reste ici trop longtemps : Pour eux, je dois trouver un bon job en ville et fonder une famille. Suivre le modèle quoi !* »

Conclusion

Sans s'envisager sous une forme de résistance politique, ce désajustement professionnel à l'égard de la norme du travail en vigueur à Taiwan se traduit par une sorte de « freinage » – plus ou moins durable selon les cas observés –, c'est-à-dire de ralentissement face aux cadences du salariat ordinaire, à l'ascétisme inhérent et à la recherche de profit. Travailler dans le monde du surf à Toucheng, c'est donc contester, consciemment ou non, l'aliénation au travail et l'orthodoxie du rapport des individus à celui-ci. Il ne s'agit toutefois pas ici « d'en faire le moins possible », stratégie caractéristique des « tire-au-flanc » qui maximisent le « gaspillage » et le « temps perdu » (Roy, 2000), mais de vivre et de travailler autrement, sans les contraintes de la rentabilité économique et les pressions socialement très structurantes des normes précitées. C'est aussi, d'une part, transgresser symboliquement les « attentes collectives et les croyances socialement inculquées » (Bourdieu, 1994) et, d'autre part, s'éloigner physiquement de la matérialité du « vrai travail », utile – à soi et à la société – rentable et lucratif tel « *le bon job en ville* » comme l'énonce Jason. Il résulte des discontinuités dans la carrière et de ces formes d'emplois (contrats saisonniers, précarité) une forme de « marginalité professionnelle » (Grégoire et Join-Lambert, 2017).

Les attitudes et les usages du travail des « travailleurs » de l'économie marchande du surf à Toucheng contribuent finalement à questionner « la conscience morale » en vigueur à Taiwan qui caractérise le « capitalisme rationnel » défini par Max Weber²⁰⁷ et « la société salariale » (Castel, 1995) reposant sur un modèle d'emploi standardisé. Des similitudes

²⁰⁷ L'éthique du travail à Taiwan (le travail intensif et le profit) s'appuie sur une morale, voire une *doxa*, propre à l'idéologie capitaliste : « *Le capitalisme avait besoin d'ouvriers qui se prêtent à l'exploitation économique par conscience morale* » (Weber, 1991).

existent sur ce point avec la situation française et plus spécifiquement l'économie touristique littorale et estivale.

4- Tenir les saisons touristiques. Travailler l'été en station balnéaire²⁰⁸

Introduction

Les pratiques touristiques et les destinations touristiques se diffusent dans un nombre toujours croissant de lieux et de pays. La diversification des manières de « faire du tourisme » constitue également une caractéristique contemporaine. Pour autant, à chaque étape, à chaque niveau du « système touristique » (MIT, 2005) – c'est-à-dire « un système d'acteurs, de pratiques et de lieux » (Knafou et Stock, 2003), les fonctions exercées par les professionnels, bien qu'en mutation, sont centrales afin de proposer une offre de services touristiques en cohérence avec les attendus et exigences des touristes eux-mêmes. Activité marchande, le tourisme présuppose donc, de l'acte de réservation (d'un séjour, d'une chambre d'hôtel, d'un cours de parapente par exemple) à la prestation (visite d'un lieu patrimonial ou d'une cave viticole, pratique d'une activité sportive par exemple), tout un enchevêtrement d'activités professionnelles nécessitant des compétences et des savoir-être propres aux offres de services de type touristique. Les transformations économiques, technologiques, culturelles et sociétales qui peuvent être identifiées dans la plupart des secteurs professionnels affectent également le champ du tourisme. Si les métiers du tourisme sont, dans les représentations spontanées, identifiables aux personnels d'accueil (dans les offices de tourisme, dans les hôtels, campings et résidences, au sein des sites touristiques patrimoniaux, etc.) et de services (moniteurs d'activité sportive – ski, surf, voile, etc. –, guides conférencier, animateurs de colonie ou de centre de loisirs, etc.), il existe nombre de professions éloignées physiquement et symboliquement du contact direct avec les clientèles touristiques. Les personnels de service (Pinna, 2013) tels que les « femmes de chambre » ou les plongeurs dans la restauration en particulier, bien qu'« invisibles au monde » (Castel, 1999) aux yeux des touristes ou circonscrits à de courtes et rares interactions, sont néanmoins primordiaux et nécessaires dans le « bon fonctionnement » d'une offre touristique : ainsi, « sans saisonniers, il n'y a pas de tourisme possible » (Dethyre, 1999). De surcroît, de plus

²⁰⁸ Je remercie Bertrand Réau, Gabriele Pinna et Sébastien Jacquot pour leur remarques avisées lors d'un séminaire de recherche « Tourisme et emplois » organisé en mars 2019 au sein duquel mon intervention portait sur les principaux résultats de ce chapitre.

en plus d'emplois reliés au tourisme le sont en arrière-scène (*back office*) mais ajoutent beaucoup de valeur à la prestation de service.

Les métiers du tourisme en zones littorales sont, en France, classiquement structurés par la durée de la saisonnalité touristique des territoires. Sur la Côte Atlantique notamment, les métiers de service dans le domaine du tourisme sont majoritairement caractérisés par des contrats de travail à durée déterminée en période estivale, dont la durée excède rarement trois à quatre mois entre mai et septembre. Les « saisonniers » et les « saisonnières » peuvent ainsi être embauchés dans la restauration (bars, restaurants) en qualité de serveurs, de plongeurs, etc. ; dans l'hôtellerie (hôtels, campings) en qualité d'agents d'accueil, de personnels d'entretien, etc. ; dans le domaine des services de loisirs (dans les associations et entreprises dédiées) en qualité d'agents d'accueil, d'animateurs, de moniteurs sportif diplômés d'Etat, etc. Ils peuvent également occuper des fonctions de surveillants de baignade (en piscine, plan d'eau ou en mer), de vendeurs dans les échoppes et autres magasins de plage, etc. Le contrat de travail d'un saisonnier se distingue dès lors d'un contrat classique en CDD selon le Ministère du Travail : « Le travail saisonnier se caractérise par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (récolte, cueillette,...) ou des modes de vie collectifs (tourisme...). Cette variation d'activité doit être indépendante de la volonté de l'employeur. »²⁰⁹ Les enjeux de la définition de la durée de « la saison », période au sein de laquelle peuvent être embauchés les travailleurs saisonniers, sont importants pour les employeurs et les branches professionnelles du secteur du tourisme. En effet, l'absence d'obligation de versement d'une indemnité de fin de contrat de 10 % de la rémunération brute totale (« prime de précarité ») par l'employeur dans le cadre d'une fin de contrat saisonnier, à l'inverse du CDD classique, montre l'intérêt pour ces mêmes employeurs d'avoir une période de saison touristique la plus longue possible.

Si les tâches et fonctions sont variées au sein d'un « espace pluriel » (Guillaud, 2018), renforçant dès lors du piège de la charge sémantique et nominale que peut revêtir clandestinement ce terme, les rémunérations sont d'une part assez hétérogènes (allant du salaire minimum à plus du double du salaire minimum, y compris pourboires et autres

²⁰⁹ Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/article/le-travail-saisonnier>. L'article L.1242-12 du Code du travail stipule que les éléments suivants doivent figurer sur le contrat saisonnier : motif du contrat ; nom du poste occupé ; date à laquelle le contrat démarre et si possible date à laquelle le contrat termine ou bien durée minimale du contrat ; durée de la période d'essai ; montant de la rémunération ; nom et adresse de la caisse de retraite complémentaire, de l'organisme de prévoyance et de la mutuelle ; convention collective applicable.

gratifications) et elles ne nécessitent pas, d'autre part, de haut niveau de qualification ou de certification diplômante. Des caractéristiques de ce secteur d'activité singulier dont les contours juridiques sont flous²¹⁰, il résulte des profils sociaux très variés parmi les « saisonniers ». De l'étudiant en « job d'été » au salarié pluriactif qui cumule depuis de nombreuses années « les saisons », du « jeune en insertion » à l'autochtone profitant durant un ou deux étés de la manne économique locale ou au salarié cumulant et alternant chaque année les saisons estivales et hivernales, les propriétés sociales (âge, sexe, diplôme(s) et qualification(s), expérience(s) professionnelle(s), etc.) sont pour le moins hétérogènes. C'est ce que montre, de manière un peu tranchée toutefois, le travail d'Aurélien Gentil, en distinguant les « ambulants » des « habitués » et des « locaux » (Gentil, 2013).

Partant, et face aux injonctions diverses mais récurrentes (culturelles, syndicales, politiques, etc.) à contracter un emploi en « CDI », qu'est-ce qui « fait tenir » – ou pas – ces salariés dont les métiers se caractérisent par des contrats à durée déterminée, des horaires parfois très denses où « *les heures ne se comptent pas* », où « *le rythme de travail est dense* » selon les expressions de saisonnières et de saisonniers interrogés et où les conditions de travail sont souvent exigeantes ? Quels sont les effets de la structure de l'emploi touristique sur les conditions de vie, notamment sur le plan familial lors de l'avancée en âge des salariés ? Quels sont les types gains et profits escomptés par ces salariés « éphémères » ? Est-ce que seuls les intérêts économiques comptent ou n'existe-t-il pas également une dimension symbolique explicative propre à ces métiers ? Quels sens sont attribués par les salariés aux métiers qu'ils exercent ? La passion peut-elle être un moteur expliquant l'investissement d'une partie d'entre eux ? Comment ces professionnels négocient dès lors la place de leur passion dans leur activité professionnelle ? Ces emplois font-ils partie d'un projet de carrière professionnelle ou sont-ils considérés comme un passage nécessaire avant de trouver un emploi plus stable ? Autant de questions qui ont été peu traitées par les sciences sociales au sujet des métiers du tourisme mis à part quelques travaux ces dernières années (en particulier :

²¹⁰ Cet article d'*Alternatives économiques* relate bien les spécificités du statut saisonnier : pas de prime de précarité (contrairement aux contrats en CDD), inspections du travail rares, durées de travail parfois en dehors de la législation *ad hoc*, flexibilité mal contrôlée, etc. Pour plus de détail, voir Seuret (2007). Qualifiant les saisonniers de « soutiers du tourisme », le constat est identique pour les auteurs d'un rapport de la Fondation Abbé Pierre (2003) : « Le tableau est noir et les difficultés ne se limitent pas à la question du logement : précarité, horaires contraignants, faibles salaires, non-respect du droit du travail ». Ce flottement et l'inconstance propre au travail saisonnier sont d'ailleurs dénoncés depuis de nombreuses années : « un secteur mal connu est le plus souvent un secteur mal traité » comme l'indique le Rapport Le Pors (1998).

Réau, 2006 ; Dethyre, 2007 ; Guibert et Slimani, 2011 ; Rech & Paget, 2012 ; Guibert, 2012 ; Pinna, 2013 ; Gentil, 2013 ; Sébilleau, 2014 ; Hoibian, 2014 ; Guillaud, 2017).

À l'appui d'une enquête qualitative menée sur le littoral du département de la Vendée, en majorité dans la station balnéaire des Sables d'Olonne, une soixantaine d'entretiens semi-directifs ont été menés à l'automne 2017 puis à l'automne 2018 auprès de serveurs de bars et restaurants, de salariés en charge de l'entretien ou de l'accueil d'hébergements touristiques, de moniteurs de surf ou de voile, de surveillants de baignade²¹¹. Les individus interrogés se différencient également par l'âge et les expériences de travail saisonnier, le sexe, les qualifications ou encore l'origine géographique. Les questions portaient sur le sens donné au métier exercé par la personne interrogée, aux vécus, aux expériences passées et aux espérances professionnelles – les trajectoires –, aux conditions de vie (matérielles, familiales, etc.) et enfin sur les propriétés sociales de chaque répondant. Les résultats obtenus permettent de dresser un « panorama des possibles », de préciser les spécificités du travail de saisonnier et d'affiner les représentations subjectives que se font les saisonniers eux-mêmes. Ce chapitre invite donc à penser leurs expériences et leurs activités professionnelles, renouvelées chaque année, de manière contextualisée au croisement de multiples dimensions de la vie sociale (professionnelle, familiale et résidentielle). Il n'est pas question de proposer une analyse et une interprétation quantitative à partir des entretiens²¹², à l'inverse de la recherche documentaire menée aux fins de cadrage.

4-1- Les emplois dans le secteur du tourisme : données de cadrage

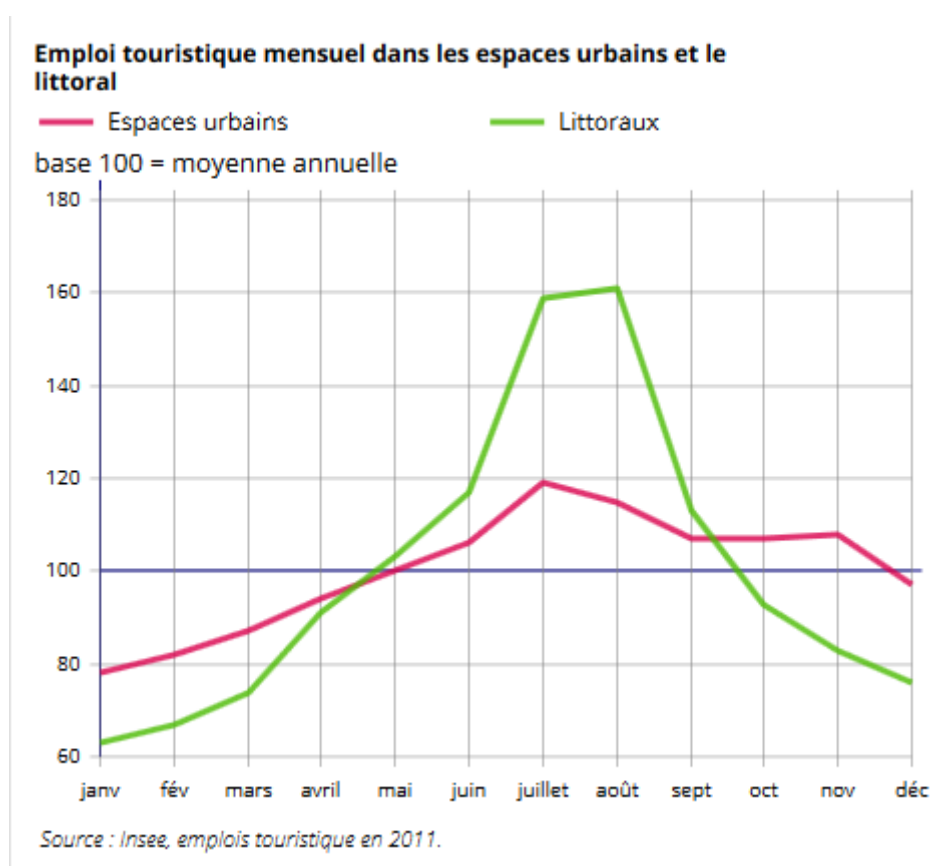
Selon les données mesurées par l'INSEE en France métropolitaine, le tourisme a généré 1,3 million d'emplois en 2011, soit 4 % de l'emploi total. En détail, un million d'emplois locaux sont liés à la présence de touristes sur leur lieu de séjour, et 0,3 million à d'autres aspects du tourisme, comme le voyage ou sa préparation. Sur l'ensemble du

²¹¹ Les données empiriques ont été récoltées dans le cadre d'un enseignement de méthodologie d'enquêtes qualitatives donné auprès des étudiants de Licence 3 et Master 1 de l'UFR Esthria Tourisme et Culture, site des Sables d'Olonne. Les étudiants ont réalisé les entretiens sur deux années successives, auprès de salariés de l'économie touristique et après validation pédagogique (choix de l'interlocuteur, lieu, etc.). Le cadre d'analyse (problématique et hypothèses de recherche) a été défini à l'aune d'une revue de littérature et des recherches déjà menées au début des années 2010 en Aquitaine.

²¹² Cinq encadrés longs sont proposés à la fin de ce chapitre afin de pouvoir suivre le déroulé plus large des entretiens.

territoire national, le littoral se caractérise par la plus forte saisonnalité de l'emploi touristique (Graphique 1) : « Le littoral est l'espace qui bénéficie le plus du tourisme estival : sur le littoral corse, l'emploi local touristique est quatre fois plus important au mois d'août qu'en janvier. Sur les littoraux breton-atlantique et méditerranéen, il est deux à trois fois plus important en août qu'en janvier » (INSEE, 2015).

Graphique 1-



Toujours selon l'INSEE, « l'emploi touristique » présentiel sur le littoral (à temps plein) s'élèverait en France à 194 000 en 2015. Le poids économique du secteur est considérable, la consommation touristique intérieure représente 7,1 % du PIB français en 2016, celui de l'industrie étant de 12,5%. Le secteur est fortement impacté par le poids des très petites entreprises (TPE) : 9 établissements sur 10 ont moins de 10 salariés. Les TPE dans le milieu touristique emploient majoritairement des salariés saisonniers et n'ont donc pas ou peu d'employés à l'année pour, notamment, s'occuper de former et coordonner les équipes. Les métiers du tourisme peuvent être répartis en plusieurs grandes familles : les

métiers de la restauration (cuisine et service en salle) ; les métiers de l'hôtellerie et de l'hébergement ; les métiers du management et de l'ingénierie touristique ; les métiers liés aux loisirs et à l'animation ; les métiers liés à l'organisation des voyages ; les métiers liés à la promotion et au développement des territoires (offices du tourisme...), auxquels les enquêtes statistiques ajoutent en général les métiers « impactés » par le tourisme tels location de voitures, la gestion de parkings, les activités culturelles, le shopping, etc. dans des territoires touristifiés. Il en résulte la difficulté évidente à classer objectivement un métier touristique d'un métier qui n'y est pas totalement affecté.

Si le secteur se caractérise par un fort potentiel d'insertion professionnelle, le niveau de formation requis dans la majorité des emplois est relativement faible : 80 % des emplois à pourvoir sont de premier niveau de qualification professionnelle. Cette forme de salariat est largement associée à la précarité économique et à l'absence de perspective d'emploi durable et d'évolution professionnelle. Le recrutement fluctue en conséquence tous les ans : les emplois touristiques se définissent par un turn-over important. Le taux d'évaporation très élevé et le renouvellement important des employés a pour effet des problèmes de fidélisation des salariés. La forte proportion de CDD, de temps partiels et les possibilités d'évolution restreintes a pour conséquence l'abandon des plus diplômés au profit d'autres secteurs d'activité professionnelle. L'emploi touristique se caractérise par des conditions de travail souvent contraignantes, mais aussi par un faible niveau de qualification et une intégration limitée due à la prépondérance des CDD. En effet, la plupart des personnes employées (les nombres fluctuent selon les années et les différents secteurs du tourisme, mais restent globalement supérieurs à 70 %) ont un niveau d'études inférieur à BAC +2 et sont formées rapidement par les établissements employeurs de façon à être efficaces en peu de temps.

À l'échelle du département de la Vendée, le tourisme a un fort impact économique et social au sein de ce territoire. Il représente, selon une enquête menée en 2017 par « Vendée Expansion » (émanation de la Chambre de commerce et d'industrie locale), 2,1 milliards de chiffre d'affaires en 2016 dont 288 millions d'euros dans le secteur de l'hôtellerie et 190 millions d'euros dans le secteur de la restauration²¹³. 63 % de « l'emploi touristique » est en 2016 de type temporaire, c'est-à-dire en CDD, soit 23 398 sur 37 018 emplois salariés (contre 37 % d'emplois permanents en CDI). 87 % des emplois temporaires ont leur résidence principale en Vendée, et 8 % dans les autres départements de la Région Pays de la Loire.

²¹³ Source : Vendée Expansion, Service d'Observation et d'Information économiques, « Le poids économique du tourisme en Vendée, 2016, 6p.

Parmi ces emplois temporaires, près de 4600 contrats de travail sont des CDD d'un à deux mois maximum répartis lors de la période estivale. Chaque année, des millions de touristes (36,3 millions de nuitées en 2017) fréquentent en effet le département dont la fréquentation est majoritairement concentrée sur les mois de juillet et août (61 % de la fréquentation annuelle) Les 2/3 des « emplois touristiques » vendéens sont en conséquence situés sur le littoral atlantique, comptabilisés au sein des territoires intercommunaux. La majorité des employés saisonniers du territoire vendéen sont âgés de 18 à 25 ans (à hauteur de 74 %), les salariés célibataires et sans enfant étant surreprésentés. Six saisonniers sur dix sont d'ailleurs des étudiants ou des lycéens lors d'une enquête de 2010 selon la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Économique de la Vendée. Il n'existe pas d'enquête ou d'analyse territorialisée à l'échelle de la ville ou de l'agglomération des Sables d'Olonne.

Au-delà de ces données de cadrage qui, comme leur nom l'indique visent à dresser un décor général de la situation socioéconomique concernée, une analyse plus fine, qualitative, permet de rentrer dans le détail de ce qu'est le métier de saisonnier, la manière dont il est vécu, perçu par les saisonniers eux-mêmes. Travail encore exploratoire, celui-ci permet néanmoins de questionner ou de préciser quelques pistes selon lesquelles les saisonniers cumulent ou non les saisons, autrement dit tiennent ou non de saison estivale en saison estivale. Si les intérêts économiques, s'engager par « passion », développer un réseau social et acquérir du prestige symbolique constituent les principales raisons évoquées par les saisonniers interrogés expliquant leurs choix professionnels, il n'en demeure pas moins que les trajectoires de ces professionnels se définissent à contre-temps (pendant les périodes de vacances ordinaires) et à contre-espace (dans des lieux de vacances). Aussi, être saisonnier c'est contracter un contrat de travail court, alterner les périodes travaillées et de non travail, subir (ou choisir) des mobilités géographiques structurantes. Il en résulte des écarts aux normes sociales selon lesquelles le CDI est érigé en règle, en « norme d'emploi » selon Dominique Méda (2018), et où les stabilités professionnelles géographique et domestique (être en couple, avoir un ou des enfant(s)) sont socialement valorisées. Comment les saisonniers vivent-ils ces postures professionnelles peu ordinaires, « non-alignées » selon l'expression métaphorique d'Erving Goffman (2002) au sujet des rangs et alignements genrés dans les cours d'écoles et qui, de fait renforcent « l'insécurité sociale » analysée par Robert Castel (2003) ?

4-2- Des occupations à contre-temps et contre-espace

4-2-1- L'emploi stable et la « société salariale » comme norme protectrice

Le temps des vacances, des congés, est caractérisé par une forte concentration hivernale et estivale surtout, à la fois spatiale (les stations de ski, les stations balnéaires) et temporelle. Or, être salarié (ou à son compte) d'une entreprise ou d'une association de services touristiques, c'est travailler à contre temps et contre espace, autrement dit hors des lieux et temporalités des cadres de vie ordinaires des touristes (Sébileau, 2014). Néanmoins, « le modèle d'emploi standard (c'est-à-dire salarié, en contrat à durée indéterminée [CDI], à temps plein et intégré à une carrière complète et sans rupture) et souvent qualifié de pilier d'une « société salariale » (Castel, 1995) » (Grégoire, Join-Lambert, 2017) demeure encore la norme professionnelle²¹⁴. La loi de 1982 parachève le processus en instaurant juridiquement le fait que le CDI constitue la forme de référence des situations d'emploi. Selon l'Enquête Emploi de l'INSEE en 2018, « Les salariés représentent 88,3 % des personnes en emploi en France en 2018. Parmi eux, 84,7 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI) ou fonctionnaires, 10,5 % en contrat à durée déterminée (CDD), 3,0 % en intérim et 1,8 % en apprentissage. La part de l'emploi à durée indéterminée est quasi stable en 2018, après une érosion au cours de la dernière décennie (- 1,9 point entre 2007 et 2017) »²¹⁵. Pour le compte de l'année 2012, les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont 32 % à être employés sous contrats temporaires (contrat à durée déterminée (CDD) et intérim), alors que cette part pour l'ensemble de la population en emploi est de 13 % (Minni et Pommier, 2013). Pour Mickaël Portela et Camille Signoretto, « L'obtention d'un CDI apparaît alors, particulièrement pour cette population de jeunes, comme une condition nécessaire à la stabilité de la vie professionnelle, ainsi qu'à la réalisation de leur insertion sociale (notamment l'accès au logement). » (Portela et Signoretto, 2017). François Sarfati et Claire Vivés confirment également la préférence du CDI dans l'espace des possibles professionnels selon leurs enquêtés : « Quels que soient leurs parcours professionnels, leur âge, leur genre, etc., [...] le CDI est le contrat le plus désirable et celui qui offre les meilleures conditions de travail. [...] être en CDI est une situation préférable à celle d'être en CDI-I et/ou en intérim.

²¹⁴ Evoquant la baisse notoire du taux de chômage en France métropolitaine en février 2019, le reportage, en ouverture, du « Journal Télévisé » de France 2 est explicite. La baisse du chômage, à 8,8 %, en baisse de 0,3 point positionne le taux en dessous des 9 % de la population active, une première depuis 2009. L'interview de l'« économiste expert », spécialiste des questions d'emploi, Éric Heyer (OFCE) légitime une norme selon laquelle le CDI est jugé de manière positive : la baisse est intéressante car elle concerne « surtout des emplois de qualité : des CDI et des emplois à temps plein » (source : JT France 2, 20h, 14 février 2019).

²¹⁵ INSEE, « Une photographie du marché du travail en 2018 ». En ligne, consulté le 28 mars 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3741241>

[...] Pour justifier le caractère désirable du CDI, deux raisons principales sont avancées : la garantie de la rémunération et des possibilités accrues d'accéder au logement. » (Sarfati & Vivés, 2018).

Les conceptions de l'Etat social relatives à la solidarité (de type organique selon la proposition d'Emile Durkheim), à la maîtrise de l'avenir et au progrès social consistant à « anticiper des trajectoires de mobilité sociale ascendante » (Castel, 2003) s'adaptent difficilement au statut de saisonnier des destinations touristiques littorales comme Les Sables d'Olonne. Au contraire, être saisonnier, c'est, en termes d'organisation de la production, une « déstandardisation²¹⁶ du travail » reposant sur une flexibilité des durées de contrat et des horaires, puis sur une variation des tâches et des contextes professionnels. Les trajectoires deviennent, pour une partie des saisonniers dont ce mode d'organisation professionnelle est récurrent d'années en années, erratiques, fragmentées, atypiques, non linéaires et géographiquement mobiles. L'enquête qualitative révèle qu'une partie des saisonniers interrogés ne souhaite pas demeurer saisonnier, attestant l'analyse de Christian Baudelot : plus une occupation professionnelle est difficile, mal rémunérée et temporaire, plus le travail (dans son acception large) est ressenti comme fondamental dans l'épanouissement personnel et la recherche du « bonheur » (Baudelot & Gollac, 2003). Les données recueillies établissent également le constat selon lequel les choix des saisonniers visant à inscrire leur trajectoire professionnelle dans une alternance d'activité (l'été) et de non-activité s'opposent aux conseils et recommandations édictés par leur environnement social proche. Ce sont en effet les parents des saisonniers interrogés qui, le plus souvent, réaffirment l'importance de l'emploi stable, en CDI, à plein temps, tout au long de l'année. Résultant du long travail politique visant à « attacher des protections fortes au travail » (Castel, 2003), les représentations parentales se cristallisent autour de la prééminence du salariat tout en identifiant, en miroir, le fait que « *le saisonnier est la figure emblématique du travailleur précaire* » (Dethyre, 2007). Les pressions se focalisent toutefois davantage chez la population de saisonniers dont les parents occupent ou occupaient une situation sociale et économique stable (enseignants, commerçants, gérants d'entreprise, etc.) : « Si la crainte de la chute s'est diffusée dans tout le corps social, elle prend un sens particulier au sein des

²¹⁶ En miroir de ce processus de « déstandardisation » du travail au sens large, la plupart des métiers de saisonnier sont à l'inverse « hyper-standardisés » dans leurs missions. Servir dans un lieu de restauration, effectuer les tâches d'entretien des lieux d'hébergements et des sites touristiques, renseigner une clientèle au sujet de prestations diverses sont autant d'activités professionnelles subordonnées qui se caractérisent par la récurrence, la répétition voire le rabâchage. La répétition des gestes et des tâches d'un moniteur de surf ou de voile qui fait découvrir l'activité à une clientèle touristique dépeint également ce type de métier.

classes moyennes » (Ferreira, 2006). C'est le risque perçu de déclassement social générationnel et/ou la faible rentabilité des diplômes obtenus, bref, « la peur du déclin », qui provoquent les réticences parentales les plus prégnantes à l'égard du statut de saisonnier. Les cas sont nombreux au sein des matériaux empiriques qualitatifs récoltés comme en témoignent les situations suivantes :

François, 32 ans, est originaire d'Arras. Titulaire d'un Bac STT/ACC (commerce / vente) et ensuite d'un BTS « Négociation et digitalisation de la relation client », il a également suivi une formation au centre UCPA de Bombannes à Carcan pour être moniteur de surf. Il est moniteur de surf depuis sept ans en Vendée après avoir été « *pas mal de fois vendeur de fruits et légumes sur les marchés à Jard-sur-Mer et traiteur deux saisons d'hiver où l'on travaillait novembre et décembre chez 'PASO' en Vendée* ». Ses parents, tous deux professeurs des écoles ont « *très mal vécu* » son choix de ne pas s'engager professionnellement dans un parcours en lien avec ses études. Socialement déclassé par rapport à son environnement familial, il a dû affronter les critiques de ses parents (qu'il fait parler à de nombreuses reprises lors de l'entretien), notamment de sa mère pour qui les études, elle qui n'a pu se réaliser totalement grâce aux études, sont essentielles à toute réussite professionnelle :

« Ils me mettaient la carotte au bout, à grands coups de "tiens on va te payer ci, on va te payer ça si tu arrives à telle note", donc moi "oui d'accord", je faisais le strict minimum, mais tant mieux, heureusement qu'ils étaient là pour me booster un peu sinon j'aurais... Après on ne peut pas refaire le passé, mais peut être qu'un métier manuel m'aurait plus convenu dès le départ, quelque chose de concret. »

« Ils l'ont très mal vécu. Ma mère n'a pas pu faire les études qu'elle voulait, le contexte familial, avec ses parents ce n'était pas du tout la joie. Et ils n'ont clairement jamais voulu lui payer d'études, alors qu'elle avait eu de super notes au bac. Elle n'a pas pu faire les études qu'elle voulait et donc elle souhaitait me payer les études que je voulais : "Si tu veux faire médecine, on te paiera les études". Ils voulaient que j'ai un travail, que j'aie le plus loin. Ça c'est une phrase qui résonne : "Fais des études, plus tu en feras, plus tu pourras choisir." »

« "Moniteur de surf ? Mais tu fais quoi le reste du temps, comment ça se passe ? Tu ne gagnes pas assez d'argent..." Oui sauf que je m'épanouis dans mon boulot. Donc c'est difficile à entendre pour eux. Et ma mère clairement, elle dit que j'ai gâché mon potentiel d'études : "Tu aurais pu faire des études, avoir une carrière, banquier"... »

Marie, 23 ans, diplômée d'un master en communication alternait auparavant les saisons à la montagne en stations de ski l'hiver et sur le littoral vendéen l'été. Elle est salariée polyvalente dans un centre de loisirs à Notre-Dame de Monts en CDD depuis deux ans. Elle déclare être rémunérée « à un peu plus du SMIC ». Ses parents, tous deux enseignants à Angers n'ont pas, selon Marie, jugé pertinent son choix de suivre une carrière de saisonnière :

« Mon père était un peu réticent vu que j'ai quand même des études, enfin des diplômes je veux dire il préférerait que je me dirige plus dans des métiers en lien avec mes études, parce que j'ai un master en communication à la base. Du coup mon père s'est demandé un petit peu pourquoi j'avais fait tout ça si je finissais à faire des travaux saisonniers quoi entre guillemets mais avec le temps, et mon taf au centre en bord de mer il s'est progressivement rendu compte que c'était un métier comme un autre »²¹⁷.

Chloé, 21 ans, est titulaire d'un Bac professionnel option vente, suite à une formation en apprentissage en hôtellerie (équivalent CAP) dans une école à la Roche-sur-Yon. Son père est gérant d'un magasin d'articles de sport et sa mère est commerciale. Elle est serveuse depuis 3 ans, en CDD renouvelé l'été uniquement, dans un restaurant « moyenne gamme » situé sur le port des Sables d'Olonne. Evasive quant à son avenir, le statut de CDI reste pour elle une ambition :

« Bah du coup j'essaye de chercher un restau ici, j'aimerais bien avoir un CDI, être prise en CDI. Après je peux toujours essayer la vente ou alors aller en Angleterre essayer, partir quelques mois en Angleterre [...]. Voilà les CDD c'est bien quand t'es jeune mais bon c'est pas terrible, tu es sûr de rien...! Que CDI, c'est sûr que moi j'aimerais trop ...mais c'est vrai qu'en restauration c'est pas évident de trouver des CDI. » Son discours rejoint finalement les préconisations parentales selon lesquelles le statut de serveuse en CDD ne dure qu'un temps : « Ah bah c'est sûr qu'ils pensent pas la même chose que moi, ils m'ont toujours dit : 'bah je pense pas que tu...enfin tu vis au jour le jour pour le moment mais tu feras pas ça plus tard quoi' ! »²¹⁸

²¹⁷ Extrait d'entretien mené en octobre 2017 aux Sables d'Olonne.

²¹⁸ Extrait d'entretien mené en octobre 2017 aux Sables d'Olonne.

Quentin, 29 ans, titulaire d'un Bac scientifique, a arrêté ses études « *pour travailler, à 18 ans* ». Réceptionniste six mois par an dans un hôtel, il alterne les saisons été/hiver depuis 8 ans. Les professions de ses parents (son père est électricien et sa mère assistante de service social) témoignent d'un déclassement social tant économique que statutaire. Il déclare souhaiter arrêter sa carrière de saisonnier au profit d'un statut plus stable lui permettant d'envisager une vie de famille :

« Et comme je prends de l'âge, tous les ans je perds un pote ou deux, saisonniers qui s'en va, qui va faire autre chose. Je me suis dit que c'était mon tour quoi. Oui, et puis je me dis maintenant j'ai 29 ans. C'est sérieux d'arrêter. Les saisons c'est vraiment très bien. Mais je commence à penser à des trucs bateau, à une femme, des enfants, après ça devient compliqué ». Depuis qu'il s'est engagé dans ce mode de vie spécifique, il s'est « débrouillé tout seul » : « À 18 ans quand j'ai eu mon bac, mes parents m'ont dit : "voilà si tu fais des études on les paye, on paye ton loyer etc. mais si tu veux partir faire autre chose dans ces cas-là c'est toi qui te débrouilles". Moi je ne voulais pas trop faire d'études, je ne savais pas ce que je voulais faire. Et du coup ça a pas toujours été facile avec mes parents qui ne comprenaient pas vraiment quoi »²¹⁹

Alexia, 22 ans, fille d'un père commerçant et d'une mère aide-soignante à l'hôpital de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est titulaire d'un BTS tourisme. Elle effectue des saisons depuis trois ans en qualité de vendeuse puis de réceptionniste. Toute juste diplômée, elle n'envisage pas une carrière de saisonnier mais plutôt un CDI en lien avec son domaine d'études, condition évidente selon elle « *pour faire des projets* » :

« Alors mes souhaits, j'aimerais bien trouver un boulot stable CDI dans la réception, pour l'instant ça me convient très bien. [...] Bah dans le sens où c'est une obligation, si je veux acheter une maison il me faudra un CDI, si je veux acheter une voiture aussi, je ne pourrai pas faire de prêt, ils [les institutions bancaires] n'accepteront pas le dossier : il faut avoir un CDI si on veut faire des projets dans la vie. »²²⁰

²¹⁹ Extrait d'entretien mené en octobre 2018 aux Sables d'Olonne.

²²⁰ Extrait d'entretien mené en octobre 2018 aux Sables d'Olonne.

La pression sociale, qui s'exprime sous forme de norme sociale à suivre et qui se définit aussi sous forme de « rappel à l'ordre » de la part de la sphère familiale, ne constitue pas l'unique frein à l'établissement d'une carrière durable de saisonnier. Comment, en effet, conjuguer activité professionnelle estivale lors des congés scolaires et vie familiale ? Comment pérenniser une vie conjugale lorsque l'on fait « les saisons » (en été à la plage comme moniteur de voile par exemple, l'hiver comme guide de haute montagne) ? Quelle est la portée de l'avancée en âge sur les perceptions du statut de saisonnier par les intéressés ?

4-2-2- Effet d'âge, vie de famille et structure du métier de saisonnier : « *c'est pas compatible* »

Structurellement, être saisonnier sur le littoral vendéen implique des périodes de travail pendant la période estivale, lors des plus fortes fréquentations touristiques. Si certains postes peuvent voir leur durée étalonnée sur plusieurs mois, d'avril à octobre environ, une majorité des contrats est de durée inférieure, principalement en juillet et août. Les périodes travaillées sont positionnées sur le temps des vacances scolaires d'été voire de printemps et d'automne. Les périodes hors saison touristique sont peu propices à l'emploi sur le territoire. Les enquêtes effectuées par l'agence locale de Pôle Emploi attestent bien du fait que « *La saisonnalité est extrêmement importante sur notre territoire : les projets de recrutement sont, aux Sables d'Olonne à 57% saisonnier ! C'est pour ça qu'on a un taux de chômage assez élevée car il y a moins d'emploi l'hiver.* »²²¹ Ce constat pose le problème de la complémentarité entre les métiers l'été et les offres d'emploi offertes en hiver pour une station balnéaire comme les Sables d'Olonne.

À cette singularité locale s'ajoute le fait que l'avancée en âge peut constituer un problème de projection ou de continuation d'une carrière de saisonnier marqué par l'alternance des saisons été et hiver : « *C'est vrai que pour tous les saisonniers, quand l'âge avance, quand on a une famille, des enfants, c'est pesant. La reconversion professionnelle est souvent une solution pour eux.* »²²² Ce constat est également identifié par cette gérante

²²¹ Extrait issu d'une intervention d'agents de l'agence Pôle Emploi des Sables d'Olonne auprès de la promotion d'étudiants de Master 1 « Aménagement touristique et développement des destinations », option « Espaces et sociétés littorales » de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture de l'université d'Angers, aux Sables d'Olonne le 6 février 2019.

²²² *Idem.*

d'un camping 5 étoiles en zone rétro-littorale en Vendée qui, hors saison, intervient auprès des formations en tourisme dans le territoire en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée. Son camping emploie 80 saisonniers chaque année, dont 50 % de contrats saisonniers pour une durée de deux mois seulement, 25 % pour une durée de trois à quatre mois environ puis 25 % pour une durée de six mois. Pour elle, « *il y a une injonction au CDI, au fait d'avoir un enfant, d'avoir un bien et de devenir propriétaire. Et puis ceux qui font du saisonnier leur métier, un moment ça fatigue : on est toujours en surpression, donc oui, il y en a qui arrêtent.* »²²³ Nombreux sont les saisonniers enquêtés qui déclarent effectivement ne pas vouloir se projeter durablement dans l'alternance des saisons été/hiver, travaillées/non travaillées. Les raisons, au-delà de l'injonction et des intérêts à penser le contrat en CDI comme plus stable socialement et économiquement, se situent dans une dimension domestique prenant en compte les effets sur la « vie de famille ». Autrement dit, c'est la question de la « conciliation famille-emploi » (Saint-Amour, 2007 ; Trancart, Georges, Méda, 2009 ; Périvier & Silvera, 2010) qui est ici problématique. L'exigence de rentabilité économique des entreprises en saison estivale, l'absence d'aménagements d'emploi du temps pour la garde d'enfant, l'absence d'implication et de mesures des entreprises du secteur pour limiter les contraintes domestiques²²⁴, etc. sont des éléments qui se posent directement aux saisonniers. Décalé avec les temporalités « typiques » du travail, le contre-temps des saisonniers « les rend aussi décalés avec certaines temporalités de la vie familiale, où les week-ends, jours fériés et vacances scolaires peuvent être considérés comme des moments importants » (Guillaud, 2017). Ces temporalités sont directement concurrentes et de celles de la vie familiale dans leur relation avec leur conjoint(e) ou avec la venue des enfants. Les saisonniers ne peuvent en conséquence que rarement prendre des vacances en même temps que leurs enfants, lorsqu'ils sont scolarisés lors des périodes de fortes fréquentations touristiques.

²²³ Extrait issu d'une intervention de la CCI de Vendée et de gérants d'hôtellerie de plein air auprès de la promotion d'étudiants de Master 1 « Aménagement touristique et développement des destinations », option « Espaces et sociétés littorales » de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture de l'université d'Angers, aux Sables d'Olonne le 28 janvier 2019.

²²⁴ On peut toutefois relever le projet de construction d'un « village vacances » spécifiquement dédié aux saisonniers dans un camping d'une commune rétro-littorale à quelques kilomètres des Sables d'Olonne. Si l'objectif est de faciliter le logement des saisonniers (fort coûteux l'été) et de maximiser leur fidélisation d'une année sur l'autre, rien n'est pensé pour les saisonniers avec enfant par exemple. Les internats de deux lycées publics aux Sables d'Olonne sont par ailleurs mis à disposition pour loger des saisonniers lors des mois de juillet et août chaque année. Environ 130 logements sont proposés à des tarifs situés entre 200€ et 400€ par mois.

Des données de terrain permettent toutefois de nuancer cette dimension en apparence univoque selon laquelle le travail seul impacterait les temps domestiques. De petits arrangements personnels et des aménagements organisationnels démontrent bien que les conciliations famille-emploi ne peuvent être pensées uniquement à l'aune de la régulation du temps domestique par le travail selon un modèle unidirectionnel normatif allant du travail vers le temps domestique. L'enquête qualitative montre en effet que si l'emploi saisonnier, du point de vue structurel, a des effets sur la famille, l'organisation familiale a aussi des effets sur l'emploi. Cette articulation plus nuancée des temps sociaux, telle une sorte de *continuum*, exprime l'idée selon laquelle les contraintes et les avantages sont, pour quelques saisonniers, tout autant du côté du temps de travail que du temps réservé à la famille. Plusieurs saisonniers indiquent en effet profiter du temps libre hors saison pour « *voyager* », « *passer du temps en famille* », « *se reposer* ». D'autres mobilisent des ressources leur permettant de passer sans encombre l'intense période de la saison estivale, comme David qui fait appel à ses parents pour gérer la garde de ses enfants lorsqu'il travaille à son école de surf. Agé de 43 ans, fils d'enseignants, marié, trois enfants, il est gérant d'une école de surf ouverte uniquement lors de la saison touristique chaque année pour une durée de sept mois. Exerçant dans son entreprise avec sa conjointe qui l'accompagne professionnellement, la gestion du temps inversé (travailler l'été, être sans activité l'hiver) ne pose aucun problème dans la vie domestique. Si le fait d'être « indépendant et propriétaire de son outil de travail » (Méda) permet pour David d'accepter plus facilement des conditions de travail exigeantes, des négociations et des arrangements avec ses propres parents facilitent la gestion des enfants en période de forte activité professionnelle. Sa manière de vivre son métier avant la gestion de son entreprise et avant la présence de ses enfants témoigne d'une transformation de son propre rapport au travail : « *Ma femme travaille avec moi à l'école de surf, et les trois enfants en bas âge sont sur la plage tout l'été. Parfois les grands-parents viennent nous filer un coup de main. En juillet-août, c'est sûr que c'est un peu speed par moment avec la fatigue et les longues journées de travail, mais ça ne dure que deux mois, on profite le reste de l'année.* »

Au-delà de l'analyse consistant à nuancer les processus de conciliations famille-emploi – l'emploi saisonnier dans le champ du tourisme constitue en soi un bon laboratoire d'analyse –, des récurrences dans les discours des saisonniers interrogés témoignent bien du fait que le temps domestique est difficile à accommoder au temps travaillé. Les saisonniers ayant plusieurs années de carrière et d'expérience ne sont pas les seuls à penser qu'il est difficile de concilier période de travail atypiques et vie amoureuse, vie de couple ou

construction d'un foyer avec enfant(s). Seuls deux jeunes saisonniers de l'échantillon (20 ans et 22 ans) ont déclaré que ce statut ne posait pas de problème sur le plan sentimental : le premier car le conjoint était lui-même saisonnier, la seconde car son « *copain habite la même commune que celle où je fais les saisons* ». Associer univers professionnel (une carrière de saisonnier durable) et univers privé se révèle plus généralement pour de nombreux salariés interrogés, tant pour les femmes²²⁵ que pour les hommes, « étanche » (Bozon, 2009), c'est-à-dire « *pas évident* », « *compliqué* » voire « *non compatible* » comme en attestent les cas ci-dessous.

Chloé, 21 ans, citée plus haut, est consciente des difficultés que le statut de saisonnier peut engendrer : « *Tu travailles le midi et puis le soir, donc l'après-midi tu peux pas forcément prendre des rendez-vous, puis même pour plus tard, ceux qui ont des enfants et tout c'est pas évident !* »

Nicolas, 26 ans, célibataire et sans enfant, est titulaire d'un Bac Professionnel Commerce. Son père est fonctionnaire et sa mère est couturière. Il réside chez ses parents aux Sables d'Olonne. Il est serveur dans la restauration et alterne les restaurants chaque été sur le port ou sur le remblai des Sables d'Olonne. Nicolas juge le rythme de travail « *intense* » lors de la saison estivale. Il déclare lors de cette période de l'année où il travaille « *ne pas avoir de vie sociale à côté, hormis mon équipe de travail* », selon lui, « *c'est le néant.* » La puissance des termes employés par Nicolas renvoyant à cette absence totale de vie sociale fait référence, plus qu'à la notion d'exclusion, au processus de « désaffiliation sociale » ou à tout le moins d'« isolement social » proposé par Robert Castel (1995). Ayant pour effet une faiblesse des réseaux de sociabilités, le travail saisonnier ne joue pas totalement, pour Nicolas, son rôle d'« intégrateur social ».

Louis, 20 ans, fils de marin-pêcheur et de serveuse en Ephad habite chez ses parents. Titulaire d'un Bac L, il a stoppé ses études et est employé polyvalent dans une pâtisserie en CDD en saison estivale aux Sables d'Olonne depuis qu'il a 17 ans. Il est célibataire et sans enfant. La stabilité, son « *petit confort* » et son projet de formation « *reprandre les études*

²²⁵ Une enquête qualitative plus poussée (ou quantitative) sur le thème des effets d'âge et de sexe sur la carrière de saisonnier laisserait sans doute apparaître des variations entre femmes et hommes, c'est-à-dire des inégalités de genre, dans l'arrêt (définitif ou provisoire) lié à la naissance d'enfant(s), le « choix » de l'alternance entre travail et le fait d'élever un enfant, plutôt que celui de la conciliation, étant en France statistiquement très féminin (Pailhé, 2009).

supérieures en septembre du coup, en tant qu'ingénieur son » et professionnel l'écarte de l'alternance des saisons :

« Je sais qu'il y a des gens, même ici aux Sables, ils enchaînent les saisons été/hivers, ils partent à l'étranger pendant. Ma meilleure amie fait ça, elle travaille 6 mois, et elle voyage 6 mois. Ils font ce qu'ils veulent. C'est leur choix. C'est un mode de vie. Ça dépend de ce que tu recherches. Quelqu'un qui adore voyager fera en sorte d'avoir un métier qui lui permet de voyager quand il veut. Moi non, j'aime mon petit confort, mes petites habitudes, mes petits rituels (rires). Ça me dérange pas de m'en séparer mais savoir que tu as ton chez toi, c'est réconfortant. Avoir un truc stable. Les gens qui font ça ont la trentaine grand max mais plus ils vont vieillir plus ils vont changer d'envie. Je connais peu de saisonniers de 40 ans, 50 ans. »

Arthur, âgé de 30 ans titulaire d'un BTS hôtellerie-restauration (père agriculteur, mère cuisinière dans les collectivités) est célibataire sans enfant. Il est chef de rang dans un restaurant situé sur le port des Sables d'Olonne, en CDD de juin à octobre et déclare gagner « 1600 € net et à peu près 600€ de pourboire par mois. ». Arthur distingue bien les variations selon l'avancée en âge :

« C'est plus compliqué d'avoir une vie de famille quand on fait ce métier. Travailler le week-end par exemple si vous avez des enfants, c'est pas le top. Vous profitez de rien. C'est bien quand on est jeune. Moi, j'ai divorcé dans l'année, et une des raisons principales, c'était l'envie que j'avais de refaire des saisons. Ce qui veut dire travailler tard, commencer tôt, être fatigué... Ma compagne ne voulait pas. [...] Les saisons sont propices aux "amourettes", mais si un des partenaires n'exerce pas ce métier, c'est compliqué. À cause de la distance, des horaires... »

Julie, 18 ans, est étudiante à Nantes. Ses parents sont gérants de campings, son père dans une petite commune rurale à Landevieille, à quelques kilomètres des Sables d'Olonne et sa mère à Olonne sur Mer. Elle a débuté « en donnant des coups de main » dans les entreprises familiales dès 14 ans. Ses activités récentes en qualité de saisonnière consistent à « faire de l'accueil, de l'animation, un peu de ménage ». Elle est en couple avec son ami, rencontré lors de la saison d'été :

« Pour expliquer un peu la situation, nous nous sommes rencontrés cet été au camping, moi je travaillais en animation et lui en réception. Il souhaite continuer les saisons alors que moi non ce n'est pas dans mes projets. En ce moment nous vivons tous les deux chez moi dans mon appartement à Nantes et le week-end chez nos parents. Lui souhaite trouver une saison d'hiver, il est en recherche d'emploi mais moi étant en étude je vais rester à Nantes. Donc pour le moment nous avons des projets différents. On ne peut pas prédire l'avenir [rires], on va dire qu'on verra selon notre relation d'ici quelques mois ! »

Théo, âgé de 20 ans est originaire de Noirmoutier. Il est d'origine sociale modeste, son père est maraîcher (cultivateur de pommes de terre) et sa mère est assistante maternelle. Titulaire d'un BTS tourisme, il effectue chaque été des saisons en camping. Il déclare être célibataire par choix, et sans enfant. Les mobilités géographiques expliquent son point de vue ainsi que sa volonté de découverte :

« Je suis célibataire. C'est complètement un choix de ma part car je ne me vois pas forcément être en couple en ce moment puisque je suis amené à bouger car plus je suis loin de chez moi et plus ça me plaît pour découvrir de nouveaux horizons, de nouvelles personnes et davantage de choses avec mon travail. »

Emmanuelle, célibataire âgée de 33 ans et originaire des Sables d'Olonne, est en déclassement social par rapport à ses parents. Sa mère, à la retraite, était directrice d'établissements sociaux et son père était dessinateur maquettiste. Ses parents l'ont « *laissée faire* » ce choix du service en restauration, « *c'est mon choix, personne ne m'a influencée* » dit-elle. Pour financer ses études « *et avoir un peu d'argent de poche* », Emmanuelle a débuté sa carrière de saisonnière pendant ses études. Titulaire d'un Bac Sciences et Technologies Tertiaires option communication (ex-bac Sciences et Technologies de la Gestion), elle a ensuite voyagé puis obtenu sa formation d'hôtesse de l'air pour ensuite se diriger vers la restauration. Elle est actuellement serveuse durant les saisons d'été sur la côte des Sables d'Olonne depuis quatre ans. Emmanuelle a été embauchée dans plusieurs restaurants différents selon les années. Son objectif est à terme d'ouvrir sa propre affaire : « *mon propre restaurant ou un bar ou je sais pas encore* ». Suite à plusieurs échecs répétés

dans le cadre de ses études, son parcours révèle une trajectoire erratique et peu linéaire. Emmanuelle juge qu'être saisonnier, « *c'est pas toujours évident* » sur le plan des relations sociales et familiales. Les relations conjugales sont également « *compliquées* » selon elle si le conjoint n'est pas lui-même dans le même secteur professionnel :

« Bah oui, forcément ça joue. Je pense que c'est compliqué d'être avec quelqu'un qui ne fait partie du milieu de la restauration. Dans ma famille, euh bon bah oui on fait pas les fêtes de famille, on loupe des anniversaires mais bon après c'est comme ça. Enfin c'est un choix, j'ai choisi ce métier. Enfin je veux dire je savais les contraintes qu'il y a derrière et après du point de vue privé. Oui c'est pas toujours évident. [...] Euh oui un jour ouais j'aimerais bien fonder une famille, faut déjà trouver mon petit ami déjà il me manque quelqu'un mais oui oui [rires]. Mais actuellement, non c'est compatible. C'est après faut s'organiser mais c'est compatible. Rien n'est infaisable. »

Consciente des effets d'âge, notamment de l'avancée en âge au regard des exigences physiques du métier de serveur, Emmanuelle n'envisage pas de rester saisonnière toute sa vie :

« Oui enfin ça dépend si j'arrive pas à monter mon affaire plus tard, je me vois pas à 50 ans en train de courir comme je peux le faire maintenant ! Donc là, je me dirais qu'il serait temps de faire autre chose. Après est-ce que à 50 ans il est pas trop tard pour se reconverter ? Je sais pas mais euh oui. Je me vois pas ailleurs, aujourd'hui je me vois pas dans un autre métier. [...] Je pense qu'on peut s'en lasser oui effectivement mais après ça dépend. Je sais pas je pense que je sais que chaque établissement est différent et que même si tu changes d'établissement tu as une autre clientèle, tu as une autre façon de travail. Donc je sais pas si tu t'en lasses vraiment, même si dans le fond c'est toujours la même chose. Ouais je sais pas. Usant oui c'est sûr, je pense que c'est fatiguant physiquement. »

Dès lors, partant du constat de la prééminence du statut de CDI comme norme établie dans la vie professionnelle et des difficultés réelles ou affirmées du statut de saisonnier avec une vie sociale et familiale stable, qu'est-ce qui fait tenir les saisonniers dans une carrière de plusieurs années ? Est-ce que les emplois en tourisme font toujours partie d'un projet de

carrière ou peut-on penser qu'il s'agisse seulement d'un passage avant de trouver un emploi plus « prometteur » ? Au-delà des profits économiques escomptés grâce au contrat de travail, dimension qui revient quasi-systématiquement dans les verbatim des entretiens et qui ne sera pas analysée en tant que telle, comment les saisonniers justifient-ils leur engagement initial dans les saisons ou leur souhait de poursuivre encore quelques années une carrière de saisonnier ?

4-3- La « passion » comme modalité d'engagement

De nombreux travaux ont montré que l'engagement sur le modèle de la forme rhétorique de la passion, dans certains secteurs professionnels, constitue une spécificité que l'on peut adosser au secteur touristique. Passionnés de « vieilles pierres », passionnés de surf ou de voile (Guibert & Slimani, 2011 ; Guillaud, 2018), d'équitation (Slimani, 2014), de voyages et « d'aventure » (Réau, 2011) des professionnels du tourisme s'engagent dans des carrières à l'aune de leur propres pratiques personnelles, de leurs passions souvent enfantines ou contractées à l'adolescence. Comment ces professionnels négocient la place de leur passion dans leur activité professionnelle ? Considérant l'envers du décor et notamment, pour certains métiers, la dénégation « quasi-magique » au sens wébérien (Weber, 1991) du terme de la relation marchande, peut-on parler de désenchantement de la « relation au monde » (Réau, Poupeau, 2007) voire de désillusion ?

Analyser les raisons pour lesquelles les saisonniers s'engagent dans leur métier « par passion » est un bon moyen de distinguer les catégories de saisonniers selon le secteur d'activité. Si les serveurs dans les bars et restaurants ou les réceptionnistes déclarent majoritairement avoir un intérêt pour les tâches professionnelles exercées, ce sont davantage les saisonniers engagés dans les métiers de service sportif qui vouent une passion à leur travail. Tous les moniteurs de surf et de voile interrogés ainsi que les surveillants de baignade déclarent avoir choisi d'être saisonnier à partir de leur passion, préexistante à leur métier de saisonnier, pour leur activité sportive et pour l'océan. Les termes de « *loisirs* », « *liberté* », « *vacances* », « *plage* » sont également très présents dans les entretiens, moyen de mettre à distance les univers professionnels plus classiques, urbains et encombrés (Boltanski, 1976). Les entretiens convoqués témoignent en outre d'un décroisement et d'un « brouillage plus intense entre vie privée et vie professionnelle, engendrant de nouveaux questionnements quant à la structuration des temps sociaux » (Rech & Paget, 2012). La frontière est en effet

mince entre un temps de travail où l'on encadre une clientèle en surf ou en voile et un temps libéré où le professionnel redevient un pratiquant ordinaire : « Les moniteurs sont donc passés du statut de consommateurs à celui d'offreurs de services sportifs » (Bouhaouala, Chifflet, 2001). Déclarer s'engager « par passion », c'est aussi au final accepter tacitement les difficultés liées aux conditions de travail (horaires atypiques, rythmes soutenus en été, etc.)

David, cité plus haut, est « *un peu le seul marginal de la famille* » selon lui : ses parents, son frère et sa sœur sont enseignants mais la stabilité économique de son entreprise légitime pour lui son choix de vie. Titulaire d'une licence universitaire en biologie, c'est après avoir bifurqué dans la formation et validé un Brevet professionnel de surf qu'il a décidé, en famille, de vivre de sa passion aux Sables d'Olonne :

« Le plaisir de transmettre ce que j'aime, de partager des bons moments dans mon environnement favori, c'est-à-dire l'océan. J'ai choisi ce métier plutôt par passion pour le surf ouais, puis après c'est devenu... Bah c'est devenu... On a créé, nous à l'époque on a créé notre entreprise, mais au départ c'était vraiment de la passion. Après on a vu qu'on pouvait en vivre donc on... On a, on a, on a été là directement là-dedans, c'est devenu une nécessité. [...] L'hiver je profite du temps libre pour me reposer, profiter de ma famille et aussi pour surfer et voyager. »

Pierre, 21 ans, fils de restaurateurs, est titulaire d'un BTS tourisme et d'une Licence 3 dans le champ du tourisme également. Il a validé un diplôme de sauveteur secouriste (le BNSSA) et effectue, comme son frère, chaque été depuis quelques années les saisons sur la plage principale des Sables d'Olonne. La dissociation entre travail et loisirs est pour Pierre très faible (de même que pour Anna, 23 ans, titulaire d'un CAP cuisine qui confectionne des produits laitiers dans une ferme, pour qui « *un travail saisonnier, c'est allier travail et vacances* »). Cette dissociation euphémisée se traduit par une forme d'invisibilité du travail, qui provient chez Pierre d'une part de la perception « enchantée » du métier et de son environnement direct (la plage) d'autre part :

« Je fais ce travail saisonnier surtout par passion. Pour moi, même si c'est la saison, même si on travaille, je veux que ça reste quand même des vacances. En tant qu'étudiant ça inspire plus le côté financier, je veux dire je sais que ça va être la

partie de l'année où je vais pouvoir gagner le plus d'argent, que sur le reste de l'année. Mais, plus que le salaire, c'est vraiment la passion qui explique mon choix : être à la plage et être utile. Et puis c'est pas un vrai métier. »

Romain, 31 ans est moniteur de surf durant la saison et kinésithérapeute l'hiver. Né aux Sables et y résidant actuellement, il déclare n'avoir *« jamais voulu aller ailleurs »* : *« J'étais bien aux Sables et je ne me voyais pas partir alors que j'avais tout sur place »*. Il est marié et a un enfant. Ses parents sont gérants d'un bar situé à la plage de « Tanchet » au sud de la corniche des Sables d'Olonne. Romain a très vite été familialement socialisé aux métiers du tourisme, ou à tout le moins en lien avec l'activité économique touristique. Il a débuté les saisons l'été *« à l'âge de 14/15 ans et j'ai arrêté lorsque j'ai commencé mon activité de kinésithérapeute vers 22 ans »*. L'économie touristique est pour la famille de Romain source d'activité professionnelle. Faire les saisons aux Sables d'Olonne est pour lui vécu sur le mode de l'évidence mais aussi comme une aubaine afin *« de se faire de l'argent de poche »*. Romain cumule donc activité saisonnière l'été (il a créé son entreprise de cours de surf un an auparavant), sa passion et un *« vrai »* métier *« le reste de l'année »* au sein de son propre cabinet. Être saisonnier c'est donc pour lui une activité professionnelle complémentaire choisie et non subie, son salaire de kinésithérapeute *« suffit aux besoins de la famille »* :

« J'ai commencé à travailler dans le bar familial de mes parents sur la plage de Tanchet. J'ai été sauveteur en mer pendant quelques années et je suis ensuite devenu moniteur de surf. Alors après mon Bac j'ai passé mon Brevet d'Etat surf 1^{er} degré, moniteur surf 1^{er} degré et ensuite euh j'ai fait deux "prépas kiné" pour intégrer l'école qui a duré euh trois ans. Trois ans de formation en kiné dans le Nord et depuis je suis kiné et de temps en temps je fais des formations pendant l'année pour me perfectionner. [...] Le salaire n'est pas une motivation pour moi car j'ai mon boulot pour subvenir à mes besoins après je le fais dans un but de plaisir. Bien évidemment je ne travaille pas gratuitement faut pas se leurrer il y a tout l'amortissement du matériel etc., le camion, les planches etc. et il faut quand même vivre voilà mais je ne compte pas sur cette activité saisonnière pour vivre, vivre à l'année quoi. J'ai mon boulot qui me permet de subvenir à tous les besoins de ma famille. »

Faire la saison consiste à « *casser la routine* » pour Romain. Le surf est pour lui une « *passion* » qu'il envisage comme support à la diversification de son activité professionnelle. Il exerce son activité de moniteur de surf en qualité d'indépendant ce qui lui permet d'envisager ce travail saisonnier de manière très flexible sur le plan de la gestion du temps

« C'est donc pour voir autre chose et avoir un autre public parce que bah en kiné ce sont des patients là c'est des clients donc les gens viennent vraiment de leur plein grès. Enfin, il y a toute une dynamique qui se crée autour de ça mais c'est surtout pour se divertir professionnellement et en plus c'est ma passion le surf donc euh voilà ça c'est important de le souligner. Ça permet d'allier divertissement et puis le plaisir. »

Arthur, cité plus haut, chef de rang dans un restaurant déclare quant à lui être passionné par la relation client mais aussi et surtout par le fait de faire « découvrir » les vins, les plats :

« Ce qui me plaît le plus, c'est comme j'ai dit, c'est de travailler sous pression, et d'être organisé. De pouvoir parler avec le client, tout en gardant un œil sur le service. Ça me plaît beaucoup. C'est une grande passion pour moi. J'aime beaucoup le contact avec la clientèle. J'aime beaucoup le vin. J'aime faire découvrir les bonnes choses aux clients. Expliquer l'histoire du vin, des plats... »

Les modalités d'engagements professionnels qui convoquent la passion ne sont pas les seules qui sont au principe des carrières (plus ou moins durables) de saisonniers. Etre saisonnier, c'est aussi potentiellement capitaliser sur le plan des relations sociales.

4-4- Renforcement du capital social et économie symbolique

Etre saisonnier, c'est, d'année en année, selon une partie des individus enquêtés, retrouver un cercle de connaissances permettant de maintenir ou d'élever un capital social. Les réseaux de connaissances localisés permettent de trouver un travail saisonnier ou, à tout le moins, en facilitent l'accès. La fête, les soirées entre saisonniers font partie de l'univers professionnel où les sociabilités amicales voire amoureuses dépassent le cadre professionnel.

Dépassant le capital d'autochtonie, ce type d'interactions sociales permet également de renforcer les « sentiments d'appartenance » entre le « nous » (saisonniers d'ici ou d'ailleurs, commerçants locaux, etc.), c'est-à-dire une forme d'entre soi temporaire (le temps de la saison) et le « eux » (les populations touristiques). Plusieurs saisonniers interrogés avouent d'ailleurs être actuellement en couple à la faveur d'une rencontre lors de la saison. La porosité du temps travaillé et du temps privé est souvent identifiée comme une spécificité du travail saisonnier, surtout chez les plus jeunes d'entre eux. Emmanuelle indique ainsi : « *Maintenant je me suis fait un cercle d'amis qui travaille dans le milieu également. A force d'être dans le milieu on se fait des amis dans le milieu.* », Charly, 26 ans, saisonnier dans la restauration affirme que l'emploi du temps typique de sa profession a des effets sur ses relations : « *Même quand on sort, on sort avec des gens de la restauration parce qu'ils comprennent et qu'ils ont le même rythme* ». Pierre, cité plus haut, maître-nageur sauveteur à la plage des Sables d'Olonne, précise que « *quand il y a des soirées, les sauveteurs sont souvent là !* ». Thomas, 26 ans, titulaire d'un CAP et cuisinier dans un restaurant aux Sables d'Olonne considère quant à lui que le réseau constitué en saison peut être mobilisé pour trouver du travail hors saison estivale, à la montagne par exemple :

« Ça permet de rencontrer des gens qui sont intéressants, qui connaissent d'autres gens, ça permet de se faire un grand réseau. Si tu veux partir la saison d'après en montagne, tu connais les gens qui peuvent t'envoyer là-bas, que ça soit des collègues, des patrons, les gens que tu rencontres dans un bar, c'est bête à dire mais tu rencontres pas mal des gens qui te permettent d'évoluer dans l'avenir ».

L'avancée en âge est par ailleurs une variable systématiquement avancée pour justifier l'arrêt des fréquentations systématiques entre saisonniers après une journée de travail. François, ex-saisonnier dorénavant gérant de son entreprise de cours de surf précise ainsi :

« Avant, ouais carrément, on faisait la fête tous les soirs ! C'était l'avantage de l'UCPA, cet esprit de famille où tu te retrouves, où les saisons sont plus longues puisqu'ils arrivent à proposer des produits d'avril à fin octobre, et donc tu peux faire de longues saisons. Mais ça, c'était avant [rires]. Maintenant, avec les enfants, c'est plus trop possible. »

Au-delà des relations amicales facilement établies en saison entre saisonniers, certains métiers spécifiques (serveur.se, moniteur sportif, surveillant de baignade) procurent une sorte de profit symbolique qui permet d'accepter plus facilement, tel un rééquilibrage entre pertes et profits, les horaires longs et atypiques ou encore les rémunérations modestes. Les métiers de service en lien avec la clientèle touristique sont particulièrement propices à cette perception subjective selon laquelle un saisonnier trouve de la satisfaction, de la reconnaissance voire du prestige à effectuer son travail.

Pierre, cité plus haut, maître-nageur sauveteur à la plage des Sables d'Olonne, est conscient du profit symbolique lié à son métier dont les représentations alternent, selon lui, entre « respect » et « image positive »

« L'image positive parce qu'on est là pour les autres, bon notre but c'est pas non plus de donner notre vie pour un autre, c'est pas la raison, on bosse pas pour mourir pour quelqu'un d'autre, mais ce côté de venir en aide est quand même relativement respecté. »

Ce qu'Emmanuelle, 33 ans, citée plus haut, apprécie dans la restauration, c'est « le côté relationnel, faire plaisir aux gens et le côté où il y a toujours quelque chose à faire, c'est actif comme travail en fait. On n'est pas derrière un bureau derrière son ordinateur. » Emmanuelle est toutefois consciente de « l'image » qui caractérise les métiers de serveurs, parfois perçu comme « un sous-métier ». Malgré les faibles rémunérations du secteur, elle passe outre les préjugés néanmoins et considère comme important le fait de travailler dans un restaurant qui lui « plaît » :

« Je pense que c'est un peu mieux qu'avant. Je pense qu'avant, c'était vraiment un métier où les gens se disaient que bah 'tu savais pas quoi faire tu faisais serveur' ou après je pense qu'il y en a qui pense encore ça. Euh je vois la façon dont certains clients peuvent te parler euh je pense qu'ils pensent que c'est un sous-métier en fait. Mais euh je trouve qu'on... enfin je sais pas, je sais pas mais j'ai l'impression que c'est quand même mieux valorisé qu'avant. Après ça dépend dans quel type de restauration tu travailles aussi. En fonction de si toi t'es juste serveur ou si t'es commis ou si t'es responsable, si t'es dans un snack. C'est sûr que d'être dans un snack, c'est pas pareil que d'être dans un restaurant.

Pour Chloé, 21 ans, citée plus haut,

« Ça dépend mais c'est vrai que les gens en général ils voient ça comme ... quand on me dit "bah tu fais quoi ?" bah j'leur dis j'suis serveuse "ah bah t'as du mérite !" Ils me disent que j'ai du mérite donc c'est que ça doit pas être si évident que ça quoi ! »

Julie, 18 ans, animatrice, citée plus haut, éprouve une réelle satisfaction à « *donner du bonheur* » :

« Ce qui m'intéressait dans l'animation c'est de donner du bonheur aux gens, d'amuser les gens. Ça m'a toujours plus, toujours attiré et je dirais que c'est principalement ça rendre les gens heureux à travers différents moyens. Rassembler des personnes différentes sur des activités communes. »

Enfin, Quentin, le réceptionniste, cité plus haut avoue l'intérêt qu'il trouve à être « *connu* » et les petits arrangements qui en découlent :

« Oui, c'est vrai c'est toujours agréable d'être connu, et de connaître du monde aussi. Et puis dans les petites stations, les petits villages, ça fonctionne énormément avec des petites réductions saisonnières. Tout le monde te connaît tout le monde te paye un truc on te fait une réduction sur quelque chose. [...] Je ne sais pas, c'était facile en tant que saisonnier à la montagne. Parce qu'il n'y a que des jeunes, les gens viennent pour faire la fête, tu fais plus de rencontres, dix fois plus de rencontres. »

Les interactions mobilisent également parfois le registre de l'enchantement des relations entre clientèle et saisonnier, en particulier les moniteurs d'activités nautiques, les surveillants de baignade voire des vendeurs dans certains types de magasins. Dénégation de l'économique, sociabilités singulières et rapports au corps témoignent de stratégies professionnelles engageant une forme de prestige. Mais, au-delà de cet « intérêt au désintéressement » (Bourdieu, 1994), il s'agit aussi d'intérêts bien compris : une partie de la

clientèle d'une école de voile, de surf ou d'un magasin spécialisé dans la vente d'articles de surf par exemple valorise explicitement ce type de relation sociale.

Les propos de Steve, 21 ans, surfeur « *depuis que j'ai sept ans* », est vendeur dans un *surfshop* dont son père en est le gérant. Pour lui, le tutoiement est évident et lui apparaît comme « naturel » dans sa relation au client car il est « *comme ça dans la vie* » :

« Oui on tutoie facilement les clients. On essaie d'être "cool" avec eux car c'est comme ça qu'on est dans la vie et aussi car ça permet un dialogue plus détendu et plus approfondi avec les clients. On peut échanger plus facilement. Personnellement je tutoie tous les clients sans distinction d'âge. »

Jérémy, 23 ans, niveau Bac, également vendeur dans un *surfshop* aux Sables d'Olonne, est « *passionné de surf* », (« *je voulais faire de ma passion un métier* »). Il confirme bien « *l'état d'esprit* » qu'il convient d'avoir lors de ses relations avec la clientèle :

« L'ambiance est familiale dans le magasin. Il y a le père et la fille qui travaillent ensemble. C'est hyper détendu. La clientèle est locale donc les liens d'amitié se font vite et naturellement. Et je peux te dire que la première chose qu'on m'a dite lorsque je suis arrivé dans un surfshop pour y bosser c'était "ici on se tutoie, dans le surf on se tutoie" C'est vrai que c'est ce qu'on dit à nos nouveaux mais de toute façon ils auraient tutoyé les clients naturellement quand même. S'ils ont déjà été vendeur ailleurs dans un surfshop ils ont eu l'habitude de tutoyer. Et s'ils en plus sont surfeurs c'est pareil, pas besoin de leur préciser qu'ici on marche comme ça. On tutoie tout le monde sauf les personnes âgées. Les jeunes ce serait difficile de pas les tutoyer.

Il y a quand même un esprit « cool » dans les surfshops, c'est un peu l'image qui colle aux surfeurs. En effet, les surfeurs sont cool. La phrase d'accroche la plus commune que tu entendas dans un surfshop quand un vendeur reconnaît un surfeur rentrer dans le magasin "Salut, tu as surfé aujourd'hui ?" ou "Les vagues sont bonnes ?" ! »

Le tutoiement spontané, les comportements « cool » et la nonchalance estivale, les attributs physiques spécifiques et significatifs (peau bronzée, corps musclé, habits à la mode surf, etc.) sont autant d'éléments qui participent à ce type de relation commerciale enchantée : « En créant un climat de convivialité propre au club ou à la communauté sportive et en

valorisant la rhétorique sportive, les managers cherchent à susciter chez les clients et employés un sentiment d'appartenance et à faire ainsi oublier l'objet marchand de leur entreprise » (Gasparini, Pichot, 2007). Un dispositif discursif similaire se retrouve dans les chambres d'hôtes et les gîtes touristiques analysés par Christophe Giraud au sein desquels il convient de recevoir le touriste « en ami » afin d'euphémiser toute relation marchande au profit de signe de familiarité : « La mise en scène d'un univers domestique est nécessaire à la production de l'impression d'un accueil convivial, familial et amical : il permet à des citoyens d'avoir une expérience qui se veut authentique avec les autochtones résidents d'une région, une expérience dans une vraie famille. » (Giraud, 2007).

Cet extrait de carnet de terrain illustre également le fait que l'*hexis* corporelle attendue des saisonniers travaillant dans le domaine des sports nautiques, sans doute « travaillée » et contrôlée, participe pleinement de cette économie symbolique :

« Lors de mon arrivée dans le *surfshop*, un vendeur est venu directement vers moi. Il devait mesurer environ 1m80, il était blond, les cheveux mi-longs, musclé, il portait surtout une combinaison de surf. Un autre vendeur dans un autre magasin était également en combinaison de surf, je l'ai entendu dire à son collègue qu'il finissait avec le client et qu'il partait "à l'eau ensuite". De jeunes clientes, amusées et intéressées, observaient attentivement la scène. »²²⁶

Les principes de vision (les *habitus*) des vendeurs dans les *surfshops* et des moniteurs d'activités nautiques interrogés, adaptés à l'univers du surf (le champ), font que leurs comportements sont assumés sur le mode de l'évidence naturelle (*illusio*). Si ces comportements semblent « naturels », sous le coup de l'évidence, selon les verbatims exposés ci-dessus, il n'en demeure pas moins que les intérêts marchands sont explicitement liés à la survalorisation des postures corporelles et des discours « cool ». Des catégories de métier facilitent, chez certains saisonniers, « l'expression de soi » (Méda, 2018). Pour Fabrice, 44 ans, deux enfants, divorcé, moniteur de surf, ex-saisonnier et actuellement gérant de sa propre école de surf : « *c'est vrai que le moniteur bronzé, musclé avec son chapeau de paille et ses lunettes de soleil, sympa et cool, c'est quelque chose que recherche une partie de la clientèle : le mythe fait vendre !* »

²²⁶ Peyssard L., Mémoire de master 2, *Les trajectoires professionnelles et sociales des vendeurs dans les surfshops*, sous ma direction, 2018.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre réside dans le fait d'établir un panorama, autrement dit l'espace des possibles, des raisons pour lesquelles des individus « font les saisons » en station balnéaire. Si tous déclarent travailler l'été dans un but de profit économique, les raisons ne s'expriment pas uniquement à travers la dimension instrumentale et utilitariste du travail. Elles divergent quant au fait de « tenir » dans ces métiers au point d'envisager d'y rester sur un long terme. Certains s'engagent dans le métier sur le mode de la « passion » (le surf ou la voile pour les moniteurs de surf et de voile), d'autres le font par nécessité (plongeurs et « femmes de chambre »). Mais d'autres raisons expliquent le souhait de multiplier les saisons. Par exemple, les amitiés retrouvées chaque été sont justificatives : des salariés déclarent en effet penser leur cercle professionnel telle une communauté où l'entre-soi prévaut. Dans les métiers de service, en particulier dans les bars, les serveurs jouent la carte du capital social (avec la clientèle) et des profits engagés par le fait de travailler à contre-temps dans des lieux jugés « sympathiques » et « agréables ». Pour autant, avec l'avancée en âge et la volonté de se stabiliser familialement (avoir un conjoint stable, avoir des enfants), puis avec les injonctions relatives au statut d'un contrat de travail en CDI, des salariés déclarent parfois vouloir mettre un terme à l'alternance des saisons marquées par l'emploi et le non emploi. La « réalisation de soi », à l'appui des divers profits escomptés grâce à l'exercice du métier de saisonnier, rarement permanente, est donc sporadique et discontinue.

Au final, la multitude de situations rencontrées attestent du fait que le terme « saisonnier », peu analytique au-delà de sa spécificité juridique, renvoient à des conditions d'exercice des métiers très variés d'une part et des profils sociaux également très divers d'autre part. Les profits escomptés (économiques, sociaux, symboliques) sont différemment appréhendés par les salariés interrogés selon la position sociale qu'ils occupent et leur profil sociologique, expliquant en partie les raisons pour lesquelles certains reviendront l'été prochain en saison et d'autres non.

Cinq cas de travailleurs saisonniers. La présentation longue de quelques cas convoqués dans l'analyse permet d'affiner la lecture des représentations de chacune et chacun.

Cas 1²²⁷ - Emmanuelle, célibataire âgée de 33 ans et originaire des Sables d'Olonne, est en déclassement social par rapport à ses parents. Sa mère, à la retraite, était directrice d'établissements sociaux et son père était dessinateur maquettiste. Ses parents l'on « *laissée faire* » ce choix du service en restauration, « *c'est mon choix, personne ne m'a influencée* » dit-elle. Pour financer ses études « *et avoir un peu d'argent de poche* », Emmanuelle a débuté sa carrière de saisonnière pendant ses études. Titulaire d'un Bac Sciences et Technologies Tertiaires option communication (ex-bac Sciences et Technologies de la Gestion), elle a ensuite voyagé puis obtenu sa formation d'hôtesse de l'air pour ensuite se diriger vers la restauration. Elle est actuellement serveuse durant les saisons d'été sur la côte des Sables d'Olonne depuis quatre ans. Emmanuelle a été embauchée dans plusieurs restaurants différents selon les années. Son objectif est à terme d'ouvrir sa propre affaire : « *mon propre restaurant ou un bar ou je sais pas encore* ». Suite à plusieurs échecs répétés dans le cadre de ses études, son parcours révèle une trajectoire erratique et peu linéaire. Son propos, hésitant, témoigne bien des discontinuités de son parcours :

« J'ai fait deux ans de psycho à la fac, un an de géographie et euh j'ai pas réussi. Donc je suis pas... Ensuite j'ai travaillé ah oui, non j'ai travaillé euh en tant qu'atsem²²⁸. En fait on intègre des enfants handicapés en milieu scolaire normal. Pendant trois ans j'ai fait ça. Et ensuite je suis partie un an en Australie. Je suis revenue puis j'ai refait une saison. En Australie j'ai aussi travaillé en restauration, dans un restaurant grec. Et euh donc je suis revenue en France, j'ai refait une saison puisque je suis arrivée pour l'été. Ensuite j'ai fait une formation d'hôtesse de l'air. Je suis partie au Portugal et en Angleterre pendant un an. Et ensuite je suis revenue et on m'a proposé du travail euh dans un restaurant. Et puis c'était comme une évidence, en fait c'est ce qui me plaît la restauration. Euh j'ai quitté le l'aviation parce que je m'ennuyais, ça me plaisait pas et du coup je préfère la restauration. »

²²⁷ Les Cas 1 à 3 ont été effectués en novembre 2017, les 4 à 6 ont été effectués en novembre 2018.

²²⁸ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Ce qu'elle apprécie dans la restauration est « *le côté relationnel, faire plaisir aux gens et le côté où il y a toujours quelque chose à faire, c'est actif comme travail en fait. On n'est pas derrière un bureau derrière son ordinateur.* » Emmanuelle est toutefois consciente de « l'image » qui caractérise les métiers de serveurs, parfois perçu comme « *un sous-métier* ». Malgré les faibles rémunérations du secteur, elle passe néanmoins outre les préjugés et considère comme important le fait de travailler dans un restaurant qui lui « *plait* ».

« *Je pense que c'est un peu mieux qu'avant. Je pense qu'avant, c'était vraiment un métier où les gens se disaient que bah 'tu savais pas quoi faire tu faisais serveur'' ou après je pense qu'il y en a qui pense encore ça. Euh je vois la façon dont certains clients peuvent te parler euh je pense qu'ils pensent que c'est un sous-métier en fait. Mais euh je trouve qu'on... enfin je sais pas, je sais pas mais j'ai l'impression que c'est quand même mieux valorisé qu'avant. Après ça dépend dans quel type de restauration tu travailles aussi. En fonction de si toi t'es juste serveur ou si t'es commis ou si t'es responsable, si t'es dans un snack. C'est sûr que d'être dans un snack, c'est pas pareil que d'être dans un restaurant. Mais je m'en fous de ce que pense les gens. Du moment que moi ça me convient bah voilà ! Et si l'endroit me plait pas, par exemple des snacks-restaurants rapide c'est pas mon type de restaurant, enfin c'est pas mon type de restauration. Je me vois pas travailler là-dedans. Et oui je travaillerai pas dans un restaurant qui ne me plait pas »*

« *Après je pense que dès fois on est un peu mal payé en restauration. Oui voilà, aux horaires et au travail, après ça dépend où mais je pense que c'est aussi la région. En Vendée, on est moins bien payé que dans d'autres régions. Donc voilà c'est le jeu. Mais oui des fois je trouve que t'es vraiment, surtout si tu travailles dans un groupe je trouve que tu peux être mal payé. Parce qu'être payé au smic hôtelier pour euh avoir des contraintes de travail comme on a en restauration c'est pas juste. Même en ayant de l'expérience. Par exemple, si aujourd'hui je veux travailler dans un groupe bah souvent ce qu'il propose c'est ça le smic ou un petit peu plus que le smic. »*

« *C'est pas le salaire qui fait que je fais ce métier non. C'est parce que c'est le métier qui me plait. Moi je fais ça parce que ça me plait, pas pour le salaire c'est sûr. Après en saison on est mieux payé que quand on est en CDI aussi, c'est ça qui change. Donc ça motive de faire des saisons, grâce aux heures supplémentaires surtout. »*

Emmanuelle juge qu'être saisonnier, « *c'est pas toujours évident* » sur le plan des relations sociales et familiales. Les relations conjugales sont également « *compliquées* » selon elle si le conjoint n'est pas lui-même dans le même secteur professionnel. Elle déclare néanmoins s'être construit un cercle amical « *dans le milieu* » des travailleurs saisonniers.

« Bah oui, forcément ça joue. Je pense que c'est compliqué d'être avec quelqu'un qui ne fait partie du milieu de la restauration. Dans ma famille, euh bon bah oui on fait pas les fêtes de famille, on loupe des anniversaires mais bon après c'est comme ça. Enfin c'est un choix, j'ai choisi ce métier. Enfin je veux dire je savais les contraintes qu'il y a derrière et après du point de vue privé. Oui c'est pas toujours évident. »

« Maintenant je me suis fait un cercle d'amis qui travaille dans le milieu également. À force d'être dans le milieu on se fait des amis dans le milieu. »

« Euh oui un jour ouais j'aimerais bien fonder une famille, faut déjà trouver mon petit ami déjà il me manque quelqu'un mais oui oui [rires]. Mais actuellement, non c'est compatible. C'est après faut s'organiser mais c'est compatible. Rien n'est infaisable. »

Consciente des effets d'âge, notamment de l'avancée en âge au regard des exigences physiques du métier de serveur, Emmanuelle n'envisage pas de rester saisonnière toute sa vie :

« Oui enfin ça dépend si j'arrive pas à monter mon affaire plus tard, je me vois pas à 50 ans en train de courir comme je peux le faire maintenant ! Donc là, je me dirais qu'il serait temps de faire autre chose. Après est-ce que à 50 ans il est pas trop tard pour se reconvertir ? Je sais pas mais euh oui. Je me vois pas ailleurs, aujourd'hui je me vois pas dans un autre métier. [...] Je pense qu'on peut s'en lasser oui effectivement mais après ça dépend. Je sais pas je pense que je sais que chaque établissement est différent et que même si tu changes d'établissement tu as une autre clientèle, tu as une autre façon de travailler. Donc je sais pas si tu t'en lasses vraiment, même si dans le fond c'est toujours la même chose. Ouais je sais pas. Usant oui c'est sûr, je pense que c'est fatiguant physiquement. »

Cas 2- David, 43 ans, est gérant d'une école de surf qu'il a créé aux Sables d'Olonne en 2004 au sein de laquelle il assure également les enseignements. Il est marié, a trois enfants et réside aux Sables d'Olonne. *« Un peu le seul marginal de la famille »* selon lui, ses parents, son frère et sa sœur sont enseignants mais la stabilité économique de son entreprise légitime pour lui son choix de vie. Il est titulaire d'une licence de biologie à l'université et d'un Brevet professionnel de surf validé en 2003 à l'âge de 29 ans. Pierre avoue que sa formation initiale ne lui sert pas professionnellement et que ses études répondent finalement à une injonction familiale :

« J'ai fait ça parce que je savais pas trop quoi faire de ma vie à l'époque... Puis pour faire plaisir à la famille aussi. Mais elle me sert pas à grand-chose finalement cette licence, déjà j'ai mis 5 ans à l'avoir [rires], puis l'école c'est pas mon truc »

Saisonnier, sa saison dure « de Pâques à Toussaint, on va dire de 7 mois ». Le reste de l'année, hors saison estivale et touristique, il indique : « Je prends du temps pour moi, je voyage et je m'occupe de ma famille. J'ai un grand garçon de 11 ans, et euh... Une fille de 5 ans et un autre garçon de 3 ans... Et ma femme bien sûr ! »

Son entreprise consiste à « donner des cours de surf à des particuliers, à des scolaires, à des colonies de vacances. En fait, de Pâques à fin juin et de septembre à la Toussaint je gère surtout le club de surf qui touche essentiellement des enfants et des ados, quoique, y a de plus en plus d'adultes qui s'y mettent... Et du coup pendant cette période l'école c'est un peu secondaire, surtout le week-end et 2/3 cours par-ci par-là en semaine quoi. Et sinon, juillet et août, avec l'école, ça va de 7 ans à 65 ans environ pour les plus âgés »

Les intérêts croisés du profit économique, de la gestion « adaptée » du temps personnel et de la passion à l'égard du surf sont pour lui au centre de son choix professionnel

« La première année en 2003, je travaillais pour l'Institut Sports Océan aux Sables d'Olonne. J'ai vu que la demande était vraiment importante, que ça marchait bien quoi, puis je me suis dit qu'il y avait un coup à jouer et je me suis lancé, quitte à trimer comme un fou en saison autant que ça soit pour ma pomme ! »

« Déjà, être saisonnier, c'est pas toute l'année ! Ça signifie que, ben y a peut-être une, une surdose l'été, et puis euh... Qu'il y a une pause l'hiver, en gros, en gros c'est, c'est comme ça que je vois les choses ! moi je choisis ma saison euh... vu que j'ai mon école. Ensuite. Mmh... La passion ! La première raison, c'est la passion ouais ! Ben le plaisir de transmettre ce que j'aime, de partager des bons moments dans mon environnement favori, c'est-à-dire, c'est-à-dire... l'océan. On a créé, nous à l'époque on a créé notre entreprise, au départ c'était vraiment de la passion. Après on a vu qu'on pouvait en vivre donc on... On a, on a, on a été là directement là-dedans, c'est devenu une nécessité. »

« Moi je vais pas me plaindre ouais. Ce que je gagne me suffit à amortir mon matériel, à assurer un salaire décent à mes salariés, et à vivre pénard le reste de l'année, donc à partir de ce moment, moi ça me va. Ben... C'est-à-dire rembourser mon crédit et mes charges, manger, payer les activités pour les petits et partir en vacances ! Sans pour autant être dans l'excès, j'ai pas de belle voiture ou de trucs dans le genre par exemple. Faut que ça permette d'assurer les trucs dont je viens de vous parler, mais après je vais pas me tuer au travail pour toucher quelques centaines d'euros par mois en plus ! Je suis pas assoiffé par l'argent moi. »

La concentration d'activités en période estivale, moment où les profits économiques sont les plus conséquents, rend la gestion du temps difficile. Cette contrainte est toutefois nettement contrebalancée par le sentiment de liberté hors saison pour Pierre :

« Ouais ben on va dire Juillet / Août faut compter euh... de 9h jusqu'à 20h ouais, 10h par jour, 7 jours sur 7 ! Faut compter 10 heures par jour 7 jours sur 7 l'été, et puis après hors saison, vous voyez y a 5 mois où euh... Où je pense que je fais dans les euh... 35h quoi. Donc j'ai pas vraiment le temps de profiter l'été, surtout avec ma vie de famille. Mais, travailler en saison est un milieu qui me plaît parce que j'aime bien ce que je fais, puis ça me permet aussi d'avoir du temps aussi euh... L'hiver pour voyager et puis dans... Pour la famille aussi. Quand la saison est terminée, j'ai beaucoup de temps libre, du coup l'hiver je pars à la montagne ou au chaud, certaines années je peux faire les deux. »

S'il n'y a pas de socialisation familiale aux fonctions de saisonnier chez Pierre, sa femme l'accompagne professionnellement. Exerçant dans son entreprise, la gestion du temps inversé (travailler l'été, être sans activité l'hiver) ne pose aucun problème dans la vie domestique. Des négociations et des arrangements avec ses propres parents facilitent la gestion des enfants en période de forte activité professionnelle. Sa manière de vivre son métier avant la gestion de son entreprise et avant la présence de ses enfants témoigne d'une transformation de son rapport au travail.

« Ma femme travaille avec moi à l'école de surf, et les trois enfants en bas âge sont sur la plage tout l'été. Parfois les grands-parents viennent nous filer un coup de main. En juillet-août, c'est sûr que c'est un peu speed par moment avec la fatigue et les longues journées de travail, mais ça ne dure que deux mois, on profite le reste de l'année. »

« Avant, quand j'étais plus jeune, c'est clair que je me sentais en vacances quand j'étais en saison. Déjà j'étais employé donc j'avais moins de choses à gérer et d'heures de travail, puis je n'avais ni femme ni enfant, donc je me sentais quand même en vacances, quand j'étais à la montagne c'était le pied ! [...] Avant, carrément, on faisait la fête tous les soirs ! Maintenant que j'ai mon école et ma famille, non, l'été c'est travail à fond. »

Cas 3 – Romain, 31 ans est moniteur de surf durant la saison et kinésithérapeute l'hiver. Né aux Sables et y résidant actuellement, il déclare n'avoir *« jamais voulu aller ailleurs »* : *« J'étais bien aux Sables et je ne me voyais pas partir alors que j'avais tout sur place »*. Il est marié et a un enfant.

Ses parents sont gérants d'un bar situé à la plage de « Tanchet » au sud de la corniche des Sables d'Olonne. Romain a très vite été familialement socialisé aux métiers du tourisme, ou à tout le moins en lien avec l'activité économique touristique. Il a débuté les saisons l'été « à l'âge de 14/15 ans et j'ai arrêté lorsque j'ai commencé mon activité de kinésithérapeute vers 22 ans ». L'économie touristique est pour la famille de Romain source d'activité professionnelle. Faire les saisons aux Sables d'Olonne est pour lui vécu sur le mode de l'évidence mais aussi comme une aubaine afin « de se faire de l'argent de poche ».

« Mes parents avaient un commerce sur la plage, une petite cabane de plage où ils vendaient des snacks et des boissons. Une petite cabane de plage qui était ouverte mi-avril à mi-septembre sur la plage de Tanchet. [...] Toute ma famille en fait a fait les saisons. Il y a eu ma grand-mère qui avait aussi un commerce sur la plage, ma tante qui a travaillé avec ma maman. Et euh toutes mes sœurs, elles ont soit travaillé dans la cabane soit dans une autre activité. Vu qu'aux Sables d'Olonne c'est vraiment une station balnéaire qui doit tripler sa population en été. Ça amène forcément des demandes de services et du coup la saison aux Sables. Un petit jeune qui ne fait pas de saison c'est quelqu'un qui ne veut pas vraiment travailler. »

« Quand j'étais plus jeune, vu qu'on avait du temps libre, on pouvait travailler. Si on souhaitait avoir un peu d'argent pour s'acheter des choses ou quelque chose comme ça, on devait travailler. C'était vraiment une nécessité la saison, un travail à part entière. »

Romain cumule donc activité saisonnière l'été (il a créé son entreprise de cours de surf un an auparavant), sa passion et un « vrai » métier « le reste de l'année » au sein de son propre cabinet. Être saisonnier c'est donc pour lui une activité professionnelle complémentaire choisie et non subie, son salaire de kinésithérapeute « suffit aux besoins de la famille » :

« J'ai commencé à travailler dans le bar familial de mes parents sur la plage de Tanchet. J'ai été sauveteur en mer pendant quelques années et je suis ensuite devenu moniteur de surf. Alors après mon Bac j'ai passé mon Brevet d'Etat surf 1^{er} degré, moniteur surf 1^{er} degré et ensuite euh j'ai fait deux "prépas kiné" pour intégrer l'école qui a duré euh 3 ans. 3 ans de formation en kiné dans le Nord et depuis je suis kiné et de temps en temps je fais des formations pendant l'année pour me perfectionner. »

« Je suis donc moniteur de surf de formation. Donc euh ça consiste à donner des cours de surf, euh, du plus jeune âge c'est à dire à peu près 6 ans jusqu'à éventuellement 60 ans. Hum je fais les cours en fonction du public. Je veux faire découvrir le surf principalement ainsi que le Stand Up Paddle. [...] C'est un travail saisonnier et je souhaite que cela le reste. Je ne veux pas que ça devienne permanent : je travaille de début juillet à fin août. Je suis kinésithérapeute aux Sables d'Olonne le reste de l'année. J'ai mon propre cabinet. »

« Le salaire n'est pas une motivation pour moi car j'ai mon boulot pour subvenir à mes besoins après je le fais dans un but de plaisir. Bien évidemment je ne travaille pas gratuitement faut pas se leurrer il y a tout l'amortissement du matériel etc., le camion, les planches etc. et il faut quand même vivre voilà mais je ne

compte pas sur cette activité saisonnière pour vivre, vivre à l'année quoi. J'ai mon boulot qui me permet de subvenir à tous les besoins de ma famille. »

Faire la saison consiste à « *casser la routine* » pour Romain. Le surf est pour lui une « *passion* » qu'il envisage comme support à la diversification de son activité professionnelle. Il exerce son activité de moniteur de surf en qualité d'indépendant ce qui lui permet d'envisager ce travail saisonnier de manière très flexible sur le plan de la gestion du temps.

« Dans mon cas, un travail saisonnier ce n'est plus comme avant quand j'étais étudiant. Un travail saisonnier quand tu es actif le reste de l'année c'est un travail qui est associé à du plaisir et te permet de casser la routine vu qu'on est dans une station balnéaire. On peut en profiter pour justement se diversifier au niveau professionnel. C'est donc pour voir autre chose et avoir un autre public parce que bah en kiné ce sont des patients là c'est des clients donc les gens viennent vraiment de leur plein grès. Enfin, il y a toute une dynamique qui se crée autour de ça mais c'est surtout pour se divertir professionnellement et en plus c'est ma passion le surf donc euh voilà ça c'est important de le souligner. Ça permet d'allier divertissement et puis le plaisir. »

« Vu que je suis déjà indépendant euh et que je gère mon emploi du temps et mes patients le reste de l'année, je ne me voyais pas entrer dans une structure et être euh sous la dépendance de quelqu'un enfin être dépendant de quelqu'un et du coup je voulais. Moduler mon emploi du temps comme je voulais, comme j'en ai envie, etc. J'ai donc un camion itinérant en fonction de la qualité des vagues et du niveau de surf des clients. Je souhaitais comme je l'ai dit avant ne pas être dépendant. Je voulais être présent sur différentes plages et euh pouvoir changer et je trouvais que le van était une bonne alternative. »

Marié de depuis un an et demi, et jeune papa d'un petit garçon, il pense « *qu'on peut avoir une famille et faire des saisons* » à condition de pouvoir gérer son propre emploi du temps. Romain dissocie bien son mode de vie actuel de celui qui était le sien lorsque, étudiant, il effectuait les saisons l'été. Il conscientise bien les temporalités de la vie liées aux activités professionnelles et l'établissement d'une vie conjugale. La fête et les copains saisonniers étaient pour lui le moyen profiter de la saison :

« Aujourd'hui, hum je ne considère plus la saison comme lorsque j'étais jeune. Euh aujourd'hui j'ai mon activité principale qui est établie, je viens de créer mon école de surf cette année et je suis en train de construire ma famille donc j'ai évolué et je ne vois plus la saison comme ça. Lorsque j'étais jeune, la saison était pour moi euh, la possibilité de revoir mes copains et de pouvoir rencontrer de nouvelles personnes. La saison, pendant 2 mois, euh me permettait de faire la fête et de retrouver mes amis et de profiter de chaque moment, même si je travaillais. La saison quand on est jeune est associée à faire la fête profiter de la vie. L'image est claire surtout quand on peut faire sa saison près de la mer en étant moniteur de surf. »

Cas 4- Nicolas, né à Nancy, âgé de 35 ans, habite La Faute-sur-Mer au sud du littoral vendéen, commune dans laquelle il y a « *passé toute [son] enfance pendant les vacances* ». Il y est gérant d'un bar depuis 4 ans après avoir multiplié les saisons. Originaire d'un milieu social fortement doté en ressources économiques et culturelles (son père est pharmacien et sa mère enseignante auprès des cadres infirmiers), sa trajectoire professionnelle passée comme actuelle ne correspond pas à l'univers professionnel familial. Il se sent comme « l'étranger » au sein de sa famille et avoue avoir eu des difficultés à faire accepter son choix de métier auprès de ses parents suite à ses échecs universitaires.

« Mon père pharmacien, ma mère anciennement infirmière libérale, puis professeure à l'école des cadres infirmières. Et après c'est vrai que toute la famille c'est que du médical, mais alors que du médical, du chirurgien, anesthésiste, pharmacien, médecin, podologue, que ça. Donc c'est vrai que je suis un peu l'étranger en termes d'études, de boulot. Mes parents auraient voulu me voir un petit peu dans la lignée de la famille. À savoir aussi que mes parents ne sortaient pas beaucoup, c'était pas tellement le genre à aller prendre l'apéro dans un bar ou aller trop au restaurant. C'était vraiment occasionnel. Finalement c'était un monde qu'il ne connaissait pas du tout. Ils avaient des stéréotypes genre : Bar tu veux finir "pochtron". Ils ne voyaient pas tout le travail qu'il y avait autour. Mais ça ils l'ont appris en allant me voir travailler lors de mes différentes saisons. »

Titulaire d'un Bac S, son parcours en études supérieures est sous influence parentale mais se solde par des échecs en Ecole de Commerce, au STAPS de l'université de Nantes puis en BTS. C'est à cette période qu'il découvre peu à peu le service dans les bars, comme job étudiant :

« Le primaire je l'ai fait à Fontenay-le-Comte, pas tout le primaire mais jusqu'au CP, après on est parti à Angers, j'ai fini le primaire ; j'ai fait le collège dans un collège privé après j'ai changé je suis allé dans un lycée public toujours à Angers. Donc, ouais, j'ai eu le bac là-bas, bac S. Je suis parti, enfin on était parti sur les écoles de commerce enfin à la base c'était plus mes parents qui voulaient ça que moi donc j'ai passé les concours mais ça n'a rien donné. Je voulais faire fac de sport pour attraper "ostéo" pas pour être prof de sport, bon j'étais quand même vachement sportif puis ça me plaisait aussi quoi. Donc j'ai fait STAPS à Nantes, j'ai repiqué les deux premières années de STAPS ; et c'est vrai qu'en parallèle du coup je commençais à travailler dans les bars plus par plaisir puis pour me faire un petit peu d'argent aussi.

[...] puis du coup j'ai arrêté STAPS. J'ai fait un BTS MUC en alternance, je fais mon alternance à Newquay en Angleterre, dans un surfshop. Ça, ça a duré deux ans et bon c'est vrai que je travaillais de plus en plus dans les bars aussi et puis au bout des deux ans j'ai même pas passé mon concours et puis j'ai commencé à faire les saisons d'été. Enfin, j'avais déjà commencé un petit peu les saisons d'été, j'en avais déjà fait deux saisons d'été

ici à la Faute et aussi à Nantes. »

Son engagement progressif dans le monde des saisons et des « petits boulots » résulte non pas d'une influence familiale mais davantage de son cercle amical : *« je n'étais pas trop dans le besoin, mais c'était plus parce que ça me plaisait aussi et puis tout le monde faisait des saisons donc je voulais en faire aussi. »* Être saisonnier est pour Nicolas, suite à ses échecs universitaires, *« une suite logique »* malgré les réticences parentales (*« mes parents voulaient que je fasse mes preuves, ils étaient totalement en désaccord avec le boulot que je voulais faire »*), où les profits économiques peuvent se révéler intéressants :

« C'est vraiment l'entourage en général, c'était quelque chose d'assez répandu chez mes amis. Et puis étant donné que j'avais arrêté mon BTS, après la saison d'été j'ai enchaîné sur la saison d'hiver, et puis après on est parti sur une longue série de 22 ou 23 saisons. Une dizaine d'été, une dizaine d'hiver. J'ai fait La Faute, j'ai fait deux ans d'été en Corse, et après j'ai enchaîné hiver / été à la montagne. [...] C'était plus comme une suite logique. J'avais arrêté mes études et mes parents n'étaient pas trop chauds à l'idée que je fasse ce boulot-là. C'est vrai que moi-même je ne me voyais pas faire serveur toute ma vie. Être serveur en ville c'est pas mal mais tu ne gagnes pas forcément énormément alors qu'en saison il y avait plus de possibilité à gagner un peu plus de sous et c'est pour ça que j'ai fait pas mal de saisons c'était dans l'optique d'économiser de l'argent pour pouvoir monter une affaire par la suite. Et comme je disais, après c'est un enchaînement logique, tu fais l'été t'enchaînes l'hiver, puis sur les saisons d'hiver il y a moyen de gagner pas mal de pognon. »

« Alors, je ne sais pas si c'est propre à La Faute mais c'est vrai que quasiment tout le monde autour de moi a fait des saisons. Mon entourage était des gens qui venaient en vacances à La Faute puis qui par la suite ont travaillé à La Faute. Il y 15/20 ans, avoir un boulot d'été c'était un moyen de se faire un billet pour l'année pour tes études. »

Nostalgique d'un passé plus souple juridiquement et où les valeurs professionnelles guidaient les saisonniers, il considère ses années passées comme étant très formatrices. Faire les saisons, c'est aussi développer un capital social singulier, presque une forme d'entre soi tel *« un esprit de corps »*, *« une famille »* :

« Être saisonnier, c'est énorme parce que ça peut te permettre de voyager et de voir ce qu'il se passe ailleurs et puis pour des jeunes c'est très bien, tu es livré à toi même, t'as pas les parents qui sont derrière, tu as des patrons. C'est une manière de rentrer dans la vie active, c'est une bonne école. Après en 10/15 ans ça a énormément changé parce que maintenant il y a des contraintes horaires, des lois qui n'existaient pas avant, le rythme et l'ambiance étaient totalement différents de ce qu'il se passe aujourd'hui. On bossait, il y avait le respect d'un patron, les gens ne venaient pas juste chercher un salaire, on se défonçait pour un restaurant, un

bar. Il y avait une réelle ambiance, c'était une équipe, une famille. »

L'avancée en âge, le besoin « *de se poser un peu* », de faire un peu moins la fête et de faire davantage d'économies, ont eu pour conséquence l'arrêt momentané des saisons. Nicolas a arrêté le travail saisonnier il y a huit ans au profit d'un poste à l'année dans la commune de Saint Gilles Croix de Vie. Son idée de devenir gérant de sa propre « *affaire* » se concrétise lorsqu'il a la possibilité d'acheter le bar à la Faute sur Mer dans lequel il faisait des saisons :

« Ça a été assez rapide le souhait d'avoir mon bar. Après j'avais surtout un problème financier, pas assez de fonds pour ouvrir mon entreprise. ça fait environ 8 ans que j'ai arrêté d'être dans les cycles des saisons, je ne pouvais pas me poser réellement donc c'est pour ça que j'ai arrêté les saisons, je suis allé donc là je me suis fait embaucher à l'année pour me poser un petit peu. Tout en bossant j'allais quand même voir un petit peu ce qu'il y avait comme affaire autour. Et pour finir j'ai quand même refait deux saisons d'été ici. »

« À 22/23 ans, mon patron m'avait déjà proposé de reprendre le bar, je n'avais pas les moyens à cette époque-là, mais je ne regrette pas de l'avoir fait dix ans plus tard, parce que ça m'a permis d'apprendre et de me faire mes propres expériences. Je n'aurais pas du tout été au point, même en termes de crédibilité par rapport aux autres, la clientèle. Fallait que je bouffe de l'expérience. »

« Il était temps, vers 30 ans je me suis dit que c'était le moment. Car on a vite fait de tomber dans l'engrenage des saisons, ce sont des places où tes patrons te reprennent les yeux fermés d'année en année, il y a aussi une ambiance particulière, c'est vrai que c'est un milieu où l'on fait aussi beaucoup la fête. Il y a quelque fois où lors des saisons on ne mettait pas beaucoup d'argent de côté. C'est quand même dur d'arrêter les saisons et de se mettre en tête que je tu veux racheter une affaire, le temps de se poser, de monter le projet. »

Cette nouvelle stabilité professionnelle, même si le bar est ouvert selon les fréquentations touristiques (et donc fermé l'hiver) a des conséquences directes sur sa propre stabilité amoureuse et les « *projets d'avenir* », notamment l'achat d'une maison :

« De toute façon c'est clair, essayer de construire quelque chose en faisant les saisons c'est extrêmement compliqué, tu te projettes pas à avoir un enfant, à t'installer. Moi ma vie en saisons se résumait à deux sacs de voyage. Une fois posé c'est déjà plus simple pour penser à des projets d'avenir. Grâce à Hélène, depuis 3/4 ans c'est carrément plus simple, on fait les choses à deux, elle m'aide beaucoup pour les papiers, il y a moins de stress aussi vu que l'affaire commence à être bien organisée. On peut donc partir sur d'autres projets. Je sais que ma vie elle est là, on a acheté une maison, ça va s'enchaîner finalement. À 35 ans, non je n'ai pas de regrets, il faut commencer à se construire pour plus tard, c'est maintenant qu'il faut le faire. »

Cas 5- Louis, Sablais, fait les saisons, en plus des week-ends l'année, dans une pâtisserie. Il habite chez ses parents avec ses deux petites sœurs. Une d'elles a fait une saison aux Sables d'Olonne cet été « *à faire des chichis* », sorte de friandise locale. Titulaire d'un Bac littéraire, après redoublement, il est sorti du système scolaire depuis un an. Ses parents « *n'ont pas forcément fait de grandes études* » mais lui laissent le choix de son avenir (« *ils sont ouverts d'esprit* »). Ayant commencé à travailler « *dès 17 ans et demi* » à l'époque où il était encore au lycée, faire les saisons est pour lui le moyen d'avoir un salaire pour financer sa passion, la musique, « *Je voulais même commencer plus jeune mais mes parents ne voulaient pas puisque c'était compliqué et que c'était seulement au black* ». C'est aussi développer et maintenir un capital social, des relations amicales « *entre potes* » importantes pour lui.

« J'ai commencé à faire les saisons ici aux Sables dès 17 ans et demi en pâtisserie. J'étais encore au lycée. Mon parcours est un peu spécial puisqu'en fait je bossais à l'année là-bas, dix mois de l'année. On travaillait les weekends et du coup pendant l'été on bossait 5 jours sur 7 environ 30h par semaine. [...] La pâtisserie, c'était super cool, on était qu'entre potes ! C'est une petite ville ici, tout le monde se connaît. En tout cas, je veux dire que quand t'es né ici tout le monde se connaît. Je travaillais avec trois amis. Ça se passait super bien. Par contre, c'était un "taff" assez physique. Les horaires étaient pas chiantes, on commençait à 9h30 on terminait à 14h grand max. L'été on ouvrait le soir, donc c'était 17h-20h30. Les horaires ça allait mais en fait c'était court mais c'était hyper intense. Les weekends, on ouvrait 4h/5h et on faisait des rushs de 3 heures et demi non-stop où t'avais pas le temps d'aller boire, il fallait juste vendre puisqu'il y avait je ne sais pas combien de clients qui étaient en train d'attendre. Du coup, super expérience. Tu rentres chez toi certes, tu es fatigué. C'est de la bonne fatigue. Tu es avec tes potes donc quand tu fais des bêtises ça se passe bien. »

« On gagnait un peu moins de 900 euros en saison car on travaillait entre 28 heures et 30 heures par semaine. C'était honnête. Et puis aussi, je fais de la musique et comme n'importe quelle passion quand on est vraiment passionné, il y a des choses qui coutent pas mal d'argent. Avoir un petit revenu quand je travaillais les weekends seulement dans cette pâtisserie en période creuse, ça me servait d'argent de poche. Et puis l'été, presque 1000 euros par mois, ça fait une petite rentrée d'argent pas mal, même pour faire des économies ou pour m'acheter des choses. C'est super quoi. »

« Après le bac j'ai bossé dans une cafétéria pendant 6 mois, puis je suis parti à l'étranger, en Angleterre, à Londres pendant 3 mois. J'ai travaillé dans un foodtruck, je faisais des burgers / hotdog, c'était en plein centre, à côté du London Eye, la grande roue au bord de la Tamise. Mais la vie est un peu chère là-bas. Bon, niveau financier, c'était possible mais je travaillais presque 80heures/ semaine donc au final j'avais pas mal d'argent mais j'avais pas le temps d'en profiter, ça servait pas à grand-chose de rester là-bas. C'était super mais rester vivre là-bas non, je suis resté 3 mois et j'ai décidé de rentrer ici. Je suis rentré fin juillet. [...] C'est surtout parce que je joue de la musique, je fais de la musique et j'écoute beaucoup de musique de type rock. L'Angleterre mais surtout Londres, c'est un des meilleurs endroits pour aller voir des concerts pour pas cher. C'est une autre culture, un autre monde. Je suis parti avec deux amis des Sables qui habitent là-bas. J'hésitais

beaucoup avant de partir mais je suis motivé à partir avec eux. C'est un autre monde et en 24h tu trouves un job ! »

La confiance portée par « les patrons » à Louis et ses amis saisonniers constitue pour lui une expérience importante en lui permettant de gagner en autonomie et polyvalence.

« Les patrons étaient assez stricts mais honnêtes et super réglos. Ils étaient justes. Ça se passait vraiment bien. Ils ne nous empêchaient pas de sortir. Ils nous disaient « si vous sortez et que vous n'êtes pas bien, vous assumez et si le résultat est là quand même... » Il y a eu une confiance qui s'est instaurée entre nous et les patrons. D'ailleurs, la deuxième année, ça s'est passé encore mieux. La première année, on travaillait à 6 alors que l'effectif complet est de 7. Les patrons étaient un peu en stress pour la saison. Au final ça s'est super bien passé. On a assuré. L'année suivante ils nous ont encore plus fait confiance et ça s'est encore mieux passé. »

« Il y a des choses que notre patron ne nous permettait pas de faire avant et qu'on faisait après. C'était plus pour une question de sécurité ou de bien faire les choses pour éviter de se faire mal, mais à force de le faire, quand ils partaient en vacances et qu'on était avec leur employé, car ils ont un employé à l'année qui nous gérait quand ils n'étaient pas là. On apprenait des choses avec lui qu'on n'apprenait pas forcément avec eux. Quand ils rentraient on faisait ça sans eux, ou quand ils n'étaient pas là on se débrouillait tout seul. Du coup à la fin, on savait quasiment tout faire. »

Etre saisonnier est une activité qui va de soi pour Louis : ses parents, ses amis proches ont été ou sont saisonniers. La socialisation familiale est renforcée par le cercle amical.

« Même mes parents en ont fait. Mon père lui a commencé à travailler assez jeune. Ma mère, oui, elle faisait des saisons, dès ses 17-18 ans. Elle était serveuse dans une brasserie, aux Sables d'ailleurs. Après la saison elle a bossé dans cette brasserie pendant 10 ans. Ma mère est maintenant serveuse mais dans un autre registre. Dans le restaurant d'une maison de retraite pour personnes âgées assez aisées. C'est quelque chose qui se fait beaucoup, dans toutes les stations balnéaires j'imagine. Mon père lui était en apprentissage, mais il a arrêté l'école assez jeune. Il a passé une formation pour être marin pêcheur, il a fait son service militaire et puis il est devenu marin pêcheur. Il l'est encore d'ailleurs. Ça fait plus de 20 ans maintenant. »

Même s'il aimerait bien faire d'autres saisons estivales « à l'Ile de Ré ou sur l'Ile d'Yeu, près de la mer », Louis avoue que « Faire sa saison aux Sables, c'est choisir le confort. On ne prend pas de risques. On reste avec nos amis. On a peur de passer une mauvaise saison ailleurs. Ici c'est la valeur sûre. Même si j'avoue que j'hésite de plus en plus à faire une saison à l'étranger pour essayer. » Les enjeux de la stabilité sociale, conjugale notamment,

ne questionnent toutefois pas Louis pour qui les relations amicales sont davantage importantes.

« J'avais des amis qui bossaient comme des malades, mais moi jamais je ne me serais pas privé de sorties pour un job saisonnier. La première année je ne sortais pas tant que ça puisque je ne voulais pas faire d'erreurs, j'ai vu que ça fonctionnait bien donc l'année suivante je me suis donné moins de restrictions et j'ai vu que ça marchait bien, j'arrivais à suivre le rythme. Jamais je ne me priverais de voir mes amis pour un travail. Quant aux relations amoureuses, je n'ai jamais été en couple mais ce n'est pas à cause du fait que j'étais saisonnier. Rien à voir avec le travail. »

Travailler en saison, c'est aussi sans doute un moyen non avoué pour Louis de se mettre à distance des injonctions selon lesquelles les diplômes sont fondamentaux pour réussir professionnellement. Sorti du système scolaire depuis un an, sa justification porte sur le fait d'être bon « *dans d'autres domaines* » que l'école :

« Je pense que le bac c'est important. Enfin, c'est important, pas pour soi mais pour pouvoir de ne pas être bloqué dans ce qu'on veut faire après. Après il y a toujours moyen de choisir d'autres chemins, mais le moins compliqué c'est d'avoir le bac. Moi je l'ai eu à la volée, à 10.17. Je l'ai vraiment eu pour mes parents. Moi je m'en foutais d'avoir le bac. Je voulais me faire une expérience en fait. Comme beaucoup de gens. Je pense qu'il y a énormément de gens qui pensent que l'apprentissage ça passe par le travail et pas forcément que par l'école. Il y a des gens qui sont très très mauvais à l'école mais qui sont très très bons dans d'autres domaines. Ils arrivent dans la vie active à 18 ans et se débrouillent super bien. Moi ça fait un an que je suis sorti du système scolaire. »

Il n'envisage toutefois pas une carrière de saisonnier. La stabilité, son « *petit confort* » et son projet de formation et professionnel l'écartent de l'alternance des saisons :

« J'aimerais bien m'installer sur Nantes ou sur Rennes et reprendre les études supérieures en septembre du coup, en tant qu'ingénieur son, ça dure 2 ans si je ne dis pas de bêtises et puis après être ingénieur son ou travailler dans un studio de musique ou quelque chose en rapport avec la musique »

« Non, mais je sais qu'il y a des gens qui le font, même ici aux Sables. Ils enchaînent les saisons été/hivers, ils partent à l'étranger. Ma meilleure amie fait ça, elle travaille 6 mois, et elle voyage 6 mois. Ils font ce qu'ils veulent. C'est leur choix. C'est un mode de vie. Ça dépend de ce que tu recherches. Quelqu'un qui adore voyager fera en sorte d'avoir un métier qui lui permet de voyager quand il veut. Moi non, j'aime mon petit confort, mes petites habitudes, mes petits rituels (rires). Ça me dérange pas de m'en séparer mais savoir que tu as ton chez toi, c'est réconfortant. Avoir un truc stable. Les gens qui font ça ont la trentaine grand max mais plus ils vont vieillir plus ils vont changer d'envie. Je connais peu de saisonniers de 40 ans, 50 ans. »

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Des contestations contextualisées et localisées de la hiérarchie des normes

Les surfeuses marocaines au Maroc, les jeunes couples hétérosexuels qui flirtent dans l'espace public (travail exploratoire), les festivalières d'une manifestation culturelle « masculine », le Hellfest, et les « travailleurs » de l'économie du surf à Toucheng sur l'île de Taiwan puis les saisonniers de l'économie touristique en France contribuent, à leur manière, à contester la hiérarchie des normes sociales et symboliques. Leurs rapports désenchantés au monde, entendu au sens de Max Weber (1995) comme recul global des croyances orthodoxiques, contribuent spécifiquement et progressivement au changement social et à la transformation de l'ordre traditionnel et naturel des choses. Ces contestations et ces négociations, parfois basées sur des solidarités non institutionnalisées, sont bien évidemment contextualisées à l'aune des processus culturels, sociaux, professionnels, économiques, politiques juridiques et/ou religieux propre à chaque configuration nationale, au Maroc, en France, en Chine et à Taiwan. Au final, dépassant les analyses les plus mécanistes, l'analyse sociologique permet de justifier le fait que les dispositions à la contestation – à l'égard des pratiques et des consommations analysées dans ce travail – socialement constituées et acquises tout au long des « carrières » individuelles à l'aune de sources socialisatrices hétérogènes, fonctionnent telles des capacités potentiellement mobilisables dans le cadre de contextes spécifiques.

Ces « capacités contestataires » sont également situées dans le temps en ce sens qu'elles répondent à des dynamiques historiquement datées. Ces conceptions visant à considérer les concepts de normes – et de valeurs – comme modèle culturel de conduite historiquement situé font partie des constats classiques de la sociologie. La présence de festivalières (à hauteur d'un quart du public environ) dans un festival français de musiques hard rock et metal, et leurs manières de pratiquer le festival, telles qu'elles ont été analysées plus haut, est un phénomène social qui existe depuis moins d'une dizaine d'années. Les

transgressions culturelles et religieuses à Rabat et les contestations du monde du travail à Toucheng se situent également dans des contextes historiques récents et bien spécifiques.

Il n'y a, par conséquent, de contestations et de négociations des normes et des disciplines que temporelles mais aussi régionales et spatiales. Ces mécanismes sont donc relatifs aux conjonctures socio-historiques et aux frontières géographiques. Les dimensions spatiales sont néanmoins bien évidemment singulières : l'enceinte d'un festival, sorte d'isolat spatio-temporel, n'est pas le centre-ville de Nantes ; les comportements autorisés dans la capitale Rabat ne sont pas ceux d'un petit village rural du Moyen-Atlas marocain tout comme le centre économique et politique de Taipei n'est pas le petit village littoral de Toucheng. L'expression de la négociation et de la contestation des normes sociales dominantes est donc, pour les cas empiriques convoqués dans ce travail, localisée à des lieux spécifiques. Si les processus de catégorisations et de stigmatisations analysés dans la première partie visent des groupes de population et des individus en confrontant des conduites sociales jugées a-normales et/ou déviantes à des régimes de valeurs (morales, politiques, sociales, culturelles, religieuses), ils ne s'expriment pas dans une dimension spatialisée mais de manière générale. Par exemple, les critiques systématiques des usagers du Hellfest par les associations « anti-Hellfest » s'appliquent à l'ensemble des festivalières et festivaliers, quelle que soit leur origine géographique. À l'inverse donc, les lieux d'expression de l'hétérodoxie normative et du « pathologique » (Canguilhem, 2013) et des marges sont eux, bien singuliers comme en attestent les terrains de recherche présentés (une portion de plage, une enceinte de festival, une commune littorale, etc.). Les processus d'agrégation de pratiques réfractaires (et leurs structurations) prennent comme support l'espace géographique : les tentatives ou les actions plus permanentes de contestations prennent corps dans des limites spatiales strictes.

Les ressources individuelles et/ou collectives (économiques, culturelles, sociales, etc.) sont évidemment fondamentales pour saisir et interpréter les processus tels ceux visant à dépasser – ou s'autoriser à dépasser – les normes sociales et culturelles, à franchir les frontières symboliques qui s'imposent parfois de manière naturalisante (telles les questions autour du genre). Mais les lieux peuvent également apparaître comme dotés de propriétés, auxquelles les individus sont potentiellement sensibles au regard de leur propre système de représentations, et ainsi produire des effets de contextes. Une station balnéaire huppée, les beaux quartiers, la médina de Rabat, l'enceinte du festival Hellfest, etc. se caractérisent par des propriétés objectives (historicité, taille, distance, recrutement social, etc.) mais aussi par

un éventail de représentations, lui-même appréhendé selon les catégories de perception des individus.

Cela questionne, dès lors, l'espace géographique comme support et paramètre du rapport entre agents sociaux, normes sociales, appartenances et catégories, c'est-à-dire, plus largement, la dimension spatiale des rapports sociaux²²⁹. Davantage « pluri » que « trans », ces questionnements et ouvertures témoignent de frottements disciplinaires entre sociologie et géographie sociale. Les lieux sont ainsi à la fois support et paramètre des négociations et des contestations analysées dans ce travail. Leur prise en compte favorise la compréhension de ce qui, à la fois, divise et rapproche les individus. Ces derniers sont toutefois, on l'a démontré, inégaux face à la possibilité ou non de contester, de négocier et/ou de s'ajuster aux normes sociales.

²²⁹ Ils s'expriment assez largement au sein du laboratoire ESO (UMR CNRS 6590).

Bibliographies de la Partie II

Bibliographie de l'introduction de la partie IIa

BEAUCHEZ Jérôme, BOUILLON Florence & ZENEIDI Djemila, 2017, « Zone : l'espace d'une vie en marge », *Espaces et sociétés*, n°171, p. 7-18.

CANGUILHEM Georges, 2013 [1943], *Le normal et le pathologique*, Paris : PUF, 294p.

FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 318p.

GARLAND David, 2001, *The Culture of Control. Crime and Social Order in Contemporary Society*, Oxford University Press, 307p.

GUIBERT Christophe & ARAB Chadia, 2016, « Etre surfeuse au Maroc. Les conditions d'une socialisation à contre-courant », *Terrains et Travaux*, n°28, p. 115-146.

HOGGART Richard, *La Culture du pauvre*, Paris : Les Editions de Minuit, 420p.

MACHEREY Pierre, 2014, *Le sujet des normes*, Paris : Editions Amsterdam, 415p.

Bibliographie du Chapitre 1 (« Etre surfeuse au Maroc »)

ARAB Chadia, 2013, « Des saisonnières marocaines à Huelva. Du changement économique, social et des rapports de genre », in Kamala M., Raibaud Y., *Genre et Construction de la Géographie*, Bordeaux : MSHA, p. 157-173.

BARD Christine (dir.), 2004, *Le genre des territoires : Masculin, féminin, neutre*, Angers : Presses universitaires d'Angers.

BECKER Howard, 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié : Paris.

BOURDIEU Pierre, 1979, *La Distinction, critique sociale du jugement*, Paris : Seuil.

BOURDIEU Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Paris : Minuit.

BOURDIEU Pierre, 1998, *La domination masculine*, Paris : Seuil.

- CASSIRER Ernst, 1972, *La Philosophie des formes symboliques*, Paris : Éditions de Minuit.
- CHEBEL Malek, 1999, *Le corps en Islam*, Paris : PUF.
- DETREZ Christine, 2012, *Femmes du Maghreb, une écriture à soi*, Paris : La Dispute, 247p.
- GARCIA Marie-Carmen, 2011, « Les pratiques clownesques à l'épreuve des stéréotypes de la féminité », *Sociologie de l'Art*, 2011-2, OPuS 17, p. 45-58.
- GOFFMAN Erving, 2002. *L'arrangement entre les sexes*, Paris : La Dispute.
- GUIBERT Christophe, 2008, « Surf et politiques publiques au Maroc : les déterminants d'une ressource politique incertaine », *Sciences Sociales et Sport*, n°1, 2008, p. 115-146.
- KAUFMAN Jean-Claude, (1995), *Corps de femmes, regards d'hommes. Sociologie des seins nus*, Paris : Nathan.
- LACHHEB Monia, 2008, « Un corps de femme dans un sport d'homme. Regard sur l'expérience corporelle de judokas tunisiennes », *Recherches féministes*, n°21-2, p. 57-74.
- LAHIRE Bernard, 2001, « Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances », in Blöss T., *La Dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris : PUF, p. 9-25.
- MAUSS Marcel, 1936, « Les techniques du corps », *Journal de Psychologie*, n°32, p.271-293.
- MEMMI, Dominique, RAVENEAU Gilles & TAÏEB Emmanuel, 2011, « Introduction. La fabrication du dégoût », *Ethnologie française*, vol. 41, n°1, p. 5-16.
- MENNESSON Christine, 2005, *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*. Paris : L'Harmattan.
- MENNESSON Christine & PILLAS Zahra, 2009, « Les femmes dirigeantes sportives au Maroc : modes de socialisation, conditions d'accès et rapports aux fonctions exercées », in Guibert C., Loirand G., Slimani H., *Le sport entre public et privé : frontières et porosités*, Paris : L'Harmattan, p. 251-263.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO Cécile, 2006, « Des femmes à la conquête des sommets : Genre et Alpinisme (1874-1919) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p. 165-178.

- PENIN Nicolas, 2012, *Les sports à risque. Sociologie du risque, de l'engagement et du genre*. Artois presses université.
- PIETTE Albert, 2007, « Fondements épistémologiques de la photographie », *Ethnologie française*, 37, p. 23-28.
- REVILLARD Anne & de VERDALLE Laure, 2006, « Dynamiques du genre », *Terrains & travaux*, n°10, p. 3-17.
- RIGAR Mohammed, EJJANOUI Fouzia, SMOUNI Rachid, 2010, « L'intégration de la femme au développement humain par le sport : le cas du Maroc », in Lachheb M., (dir.) *Genre et sport en Afrique, Entre pratiques et politiques publiques*, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, p. 43-59.
- SAMAALI Yamina, 2004, « Les femmes du Maghreb en France. Contraintes et modèles corporels », *Confluences Méditerranée*, dossier « Sport et politique », n°50, p. 113-120.
- SUAUD Charles, MENNESSON Christine, 2013, « Incorporations, dominations », subversions, Communication plénière au Congrès de l'AFS, Nantes, septembre 2013. <http://webtv.univ-nantes.fr/fiche/3651/incorporations-dominations-subversions> (consulté le 10 mars 2015).
- TERRET Thierry, 2005, *Sport et genre, volume 1 : La conquête d'une citadelle masculine*, Paris : L'Harmattan.
- ZOLESIO Emmanuelle, 2012, « La chirurgie et sa matrice de socialisation professionnelle », *Sociologie*, vol. 3, n°4, p. 377-394.

Bibliographie du Chapitre 2 (« Les festivalières du Hellfest »)

- AJBLI Fatiha, 2016, « Les Françaises « voilées » dans l'espace public : entre quête de visibilité et stratégies d'invisibilisation », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 35, n°1, p. 102-117.
- AZAM Martine, GROSSETTI Michel, LAFFONT Laurent et TUDOUX Benoit, 2018, « Choix musicaux, modes de découverte et contextes d'écoute. Une typologie des univers musicaux des 15-25 ans », *Sociologie*, 2018/4 (Vol. 9), p. 343-360.

- BARRIERE Louise, 2019, « Délocaliser les scènes metal ? Pratiques numériques de médiations queer et féministes des musiques metal », communication au 4^{ème} congrès international de l'ISMMS, Nantes, 17-20 juin 2019.
- BERENI Laure & REVILLARD Anne, 2012, « Les femmes contestent. Genre, féminismes et mobilisations collectives », *Sociétés contemporaines*, vol. 85, n°1, p. 5-15.
- BERENI Laure & JACQUEMART Alban, 2018, « Diriger comme un homme moderne. Les élites masculines de l'administration française face à la norme d'égalité des sexes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 223, no. 3, p. 72-87.
- BERNARD Nicolas, 2012, « Les images de guerre dans la musique métal. Entre fascination et dénonciation », *Sociétés*, n°117, p. 113-128.
- BOIVINEAU Pauline, 2015, *Danse contemporaine, genre et féminisme en France (1968-2015)*, Thèse de doctorat en histoire, Université d'Angers, 580p.
- BOURDIEU Pierre, 1998, *La domination masculine*, Paris : Seuil, 134p.
- BUSCATTO Marie, 2007, *Femmes du jazz. Musicalités, féminités, marginalités*, Paris : Cnrs Éditions.
- BUSCATTO Marie & MONJARET Anne, 2016, « Jouer et déjouer le genre en arts », *Ethnologie française*, n°161, p. 13-20.
- BUSCATTO Marie, LEONTSINI Mary & NAUDIER Delphine (dir.), 2017, *Du genre dans la critique d'art*, Paris : Éditions des archives contemporaines, 216p.
- CHARBONNIER Corentin, 2018, « Le Hellfest, un espace de violences ritualisées », *Criminocorpus* [En ligne], *Revue Hypermedia*, « Rock et violences en Europe, Metal et violence », mis en ligne le 19 octobre 2018, consulté le 26 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/4066>.
- DETREZ Christine, 2005, « Il était une fois le corps... la construction biologique du corps dans les encyclopédies pour enfants », n°59-60, *Sociétés contemporaines*, p. 161-177.
- DOUGLAS Mary, 2004 [1986], *Comment pensent les institutions*, Paris : La Découverte, 224p.
- DURU-BELLAT Marie, 2017, *La Tyrannie du genre*, Paris : Presses de Sciences Po, 308p.
- ELIAS Norbert & DUNNING Eric, 1994, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris : Fayard, 396p.
- FOURNIER Laurent-Sébastien & RAVENEAU Gilles, 2008, « Anthropologie des usages sociaux et culturels du corps », *Journal des anthropologues*, n°112-113, p. 9-22.
- GARCIA Marie-Carmen, 2015, « Approche critique de l'observation de dispositions genrées », *SociologieS* [En ligne], La recherche en actes, Ethnographie du genre, mis

en ligne le 26 mai 2015, consulté le 15 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5102>.

- GUIBERT Christophe, 2015, « Représentations et usages sociaux de la musique metal. Le cas du festival Hellfest », *Volume ! La revue des musiques populaires*, n°11-2, p. 7-27.
- GUIBERT Gérôme & HEIN Fabien, 2006, « Les scènes metal. Sciences sociales et pratiques culturelles radicales », *Volume ! La revue des musiques populaires*, n°5-2, p. 5-18.
- GUICHARD-CLAUDIE Yvonne, KERGOAT Danièle & VILBROD Alain, 2008, *L'inversion du genre : Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin et réciproquement*, Rennes : PUR, 398p.
- GUIU Claire, 2006, « Géographie et musiques : état des lieux », *Géographie et cultures*, n°59, p. 7-26.
- HEBDIGE Dick, 2008, *Sous-culture. Le sens du style*, Paris : Zones, Éditions La Découverte, (traduction française de *Subculture. The meaning of style*, 1979), 156p.
- HERITIER Françoise, 2002, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris : Odile Jacob, 448p.
- MASCHIO Laura, 2011, « Journée d'étude sur le rock et le metal », *Volume ! La revue des musiques populaires*, [En ligne], n°8-2, 15/12/2011, disponible sur <http://volume.revues.org/2770>, consultée le 16 juillet 2012.
- MELLIER Denis, 2015, « Le corps héroïque du guitariste », *Corps*, vol. 13, n°1, p. 29-40.
- MEMMI Dominique, 2009, « Pierre Bourdieu. Le corps dénaturalisé », dans MEMMI Dominique, GUILLO Dominique, MARTIN Olivier (Eds.), *La tentation du corps, corporéité et sciences sociales*, Paris : Éditions de l'EHESS, 276p.
- MENNESSON Christine, 2005, « Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre », Paris : L'Harmattan.
- MENNESSON Christine, BERTRAND Julien & COURT Martine, 2016, « Forger sa volonté ou s'exprimer : les usages socialement différenciés des pratiques physiques et sportives enfantines », *Sociologie*, vol. 7, n°4, p. 393-412.
- MIGNON Patrick, 1988, « La production sociale du rock », *Cahiers Jeunesses et Sociétés*, n°10, p. 3-32.
- OCTOBRE Sylvie, 2010, « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *Cahiers du genre*, n°49, p.55-76.
- PEQUIGNOT Bruno, 1991, *La relation amoureuse. Analyse sociologique du roman sentimental moderne*, Paris, L'Harmattan.

- PERRENOUD Marc & CHAPUIS Jérôme, 2016, « Des arrangements féminins ambivalents Musiques actuelles en Suisse romande », *Ethnologie française*, n°161, p. 71-82.
- PRUDHOMME-PONCET Laurence, 2000, « Identité du sport dit "féminin" à travers l'exemple du football », dans GAY-LESCOT Jean-Louis, LAPLAGNE Jean-Paul, FAUCHE Serge, CALLEDE Jean-Paul, *Sport et identités*, Paris : L'Harmattan, p. 169-176.
- RENARD Fanny, 2013, « Reproduction des habitudes et déclinaisons de l'héritage. Les loisirs culturels d'élèves de troisième », *Sociologie*, vol. 4, n°4, p. 413-430.
- RETIERE Jean-Noël, 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, Vol. 16, n°63, p. 121-143.
- ROBENE Luc & LIOTARD Philippe, 2015, « Le Corps du rock », *Corps*, vol. 13, n°1, p. 9-17.
- ROBERTSON Carolina, 2005, « Genres et représentations des genres dans une perspective interculturelle », in Jean-Jacques Nattiez (ed.), *Musiques. Une encyclopédie pour le XXIème siècle*, vol. III « Musiques et Cultures », Arles, p. 880-907.
- SECA Jean-Marie, 1991, « Représentations sociales de la pratique rock en milieu lycéen », *Revue française de pédagogie*, vol. 94, p. 25-35.
- SERRE Solveig, 2015, « « Looking for Family, Looking for Tribe ». Réflexions sur le public « corporellement engagé » de New Model Army », *Corps*, n°13, p. 19-28.
- SONNETTE Marie, 2015, « Des mises en scène du « nous » contre le « eux » dans le rap français. De la critique de la domination postcoloniale à une possible critique de la domination de classe », *Sociologie de l'Art*, vol. opus 23 & 24, n°1, p. 153-177.
- TURBE Sophie, 2016, « Puissance, force et musique metal Quand les filles s'approprient les codes de la masculinité », *Ethnologie française*, n°161, p. 93-102.
- ZOLESIO Emmanuelle, 2010, « "Dispositions" féminines", dispositions "masculines" », *Interrogations ? Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, « La compétence », n°10, p. 117-126.

Bibliographie de l'Encadré (« Le flirt au Maroc »)

- AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle & RAULT Wilfried, 2012, « Introduction », *Agora débats/jeunesses*, vol. 60, no. 1, p. 52-58.

- ARAB Chadia, 2018, *Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*, Rabat : Toutes Lettres, 188p.
- BAILEY Beth, 1989, *From Front Porch to Back Seat: Courtship in Twentieth Century America*, The Johns Hopkins University Press.
- BARD Christine (sous la dir.), 2004, *Le genre des territoires. Masculin, féminin, neutre*, Angers : Presses universitaires d'Angers, 350p.
- BENNANI-CHRAIBI Mounia, 1995, *Soumis et rebelles. Les jeunes au Maroc*, Casablanca : Editions Le Fennec, 373p.
- BERQUE Augustin, 2000, *Ecoumène- Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris : Belin, 272 p.
- BOUFRAIOUA Leila, 2017, « L'émergence d'une sexualité juvénile hors mariage chez les jeunes de Sidi Ifni (Maroc) », *L'Année du Maghreb*, n°17, p. 31-48.
- BOURDIEU Pierre, 1990, « La domination masculine », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, numéro thématique : Masculin/féminin-2, n°84 p. 2-31.
- BOURDIEU Pierre, 1993, « Effets de lieu », *La misère du monde*, Paris : Seuil, p. 249-250.
- BOZON Michel, 2012, « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable », *Agora débats/jeunesses*, vol. 60, n°1, p. 121-134.
- CHARPENTIER Isabelle, 2013, *Le Rouge aux joues. Virginité, interdits sexuels et rapports de genre au Maghreb*, Saint-Étienne : Publications de l'université de Saint-Étienne, coll. Long-courriers, 333p.
- DEBARBIEUX Bernard, 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'espace géographique*, n°24-2, p. 97-112.
- DETREZ Christine, 2002, *La construction sociale du corps*, Paris : Seuil, 257p.
- DIALMY Abdessamad, 2014, *Sociologie de la sexualité arabo-musulmane*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », 248p.
- DIALMY Abdessamad, 2018, *Ville, sexualité et islamisme*, Casablanca : Editions Impr Recherches, 265p.

- DIMEO Guy, 2013, « Les quais réaménagés de Bordeaux : la reconquête d'un espace urbain par les femmes », in MARIUS Kamala & RAYBAUD Yves, *Genre et construction de la géographie*, Bordeaux : MSHA, p. 73-93.
- EL AJI Sanaa, *Sexualité et Célibat au Maroc : Pratiques et Verbalisation*, Casablanca : La croisée des chemins, 2018, 411p.
- EL BOUGA Nadia, 2017, *La sexualité dévoilée : Sexologue, féministe et musulmane*, Paris : Grasset, 234p.
- ELIAS Norbert, 1973, *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Lévy.
- FOUCAULT Michel, 1974, [2001], *Dits et écrits*, I, Paris : Gallimard, 1700p.
- FOUCAULT Michel, 1976, [1994], *Histoire de la sexualité I, la volonté de savoir*, Paris : Gallimard, 248p.
- FRAYSSE Mély & GARCIA Marie-Carmen, 2019, « Les Thug love : des « romans sentimentaux » à l'épreuve du genre, de la classe et de la race », *Genre en séries : cinéma, télévision, médias*, n°9, En ligne, consulté le 15 juillet 2019, <http://genreenseries.weebly.com/numeacutero-9.html>,
- GIRAUD Colin, 2012, « Quartier gays et jeunesses homosexuelles à Paris et à Montréal », *Agora débats/jeunesses*, vol. 60, no. 1, p. 79-92.
- GOFFMAN Erving, 2002, *L'arrangement des sexes*, trad. de l'anglais par H. Maury, Paris : La Dispute, coll. Le genre du monde, 116p.
- GOURARIER Mélanie, 2016, « Séduction », *Encyclopédie critique du genre*, sous la direction de Juliette Rennes, Paris : La découverte, p.
- GOUYON Marien, 2015, « *Ana loubia* » : *ruses et résistances dans l'exploration identitaire des homosexualités masculines à Casablanca*, Doctorat d'anthropologie sociale, Paris, EHESS (directeur : Yacine Tassadit).
- JOSEPH Isaac, 1998, *La Ville sans qualité*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 209p.
- KAUFMAN Jean-Claude, 1995, *Corps de femmes, regards d'hommes*, Paris : Nathan, collection Essais & Recherches, 240p.
- LAHIRE Bernard, 2012, *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*, Paris : Seuil, 400p.

- LAMRABET Asma, 2017, *Islam et femmes. Les questions qui fâchent*, Casablanca : En toutes lettres, 213p.
- MAISONNEUVE Jean, 1976, « Le corps et le corporéisme aujourd'hui », *Revue française de sociologie*, 17-4, p. 551-571.
- MONJARET Anne & PUGEAULT Catherine, (dir.), 2014, *Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologiques*, Lyon : ENS Éditions, coll. « Sociétés, Espaces, Temps », 300 p.
- NAAMANE-GUESSOUS Soumaya, 1991, *Au-delà de toute pudeur. La sexualité féminine au Maroc*, Coll. « Impulsions », Casablanca : EDDIF, 280p.
- OUALI Nouria, 2008, « Les réformes au Maroc : enjeux et stratégies du mouvement des femmes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, n°3, p. 28-41.
- RUDE-ANTOINE Edwige, 2010, « Le mariage et le divorce dans le Code marocain de la famille. Le nouveau droit à l'égalité entre l'homme et la femme », *Droit et cultures*, Dossier « Divorces au masculin et au féminin », n°59, p. 43-57.
- SLIMANI Leïla, 2017, *Sexe et mensonges, la vie sexuelle au Maroc*, Casablanca : Editions du Fennec, 139p.
- THIERCÉ Agnès, 1999, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris : Belin, 334 p.

Bibliographie de la conclusion de la Partie IIa

- BECKER Howard, 2006 [1960], « Notes sur le concept d'engagement », *Tracés*, n°11, en ligne : <https://journals.openedition.org/traces/257>
- BOURDIEU Pierre, 2001, *Science de la science et réflexivité, Cours du Collège de France 2000-2001*, Paris : Raisons d'agir, 240p.
- GARCIA Marie-Carmen, 2011, « Les pratiques clownesques à l'épreuve des stéréotypes de la féminité », *Sociologie de l'Art*, 2011-2, OPuS 17, p. 45-58.
- GARCIA Marie-Carmen, 2015, « Approche critique de l'observation de dispositions genrées », *SociologieS* [En ligne], La recherche en actes, Ethnographie du genre, mis en ligne le 26 mai 2015, consulté le 15 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5102>.

LAHIRE Bernard, 2004, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris : La Découverte, 777p.

ZOLESIO Emmanuelle, 2012, « La chirurgie et sa matrice de socialisation professionnelle », *Sociologie*, vol. 3, n°4, p. 377-394.

Bibliographie de l'introduction de la Partie IIb

CASTEL Robert, 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé*, Paris : Seuil, 95p.

MEDA Dominique, 2018 (rééd. 2004), *Le travail*, Paris : PUF, 124p.

Bibliographie du chapitre 3 (« Les salariés de l'économie du surf à Taiwan »)

ALARY Pierre & LAFAYE DE MICHEAUX Elsa, 2014, « Conclusion / Les constellations de capitalismes asiatiques sous ascendant chinois », in Alary Pierre éd., *Capitalismes asiatiques et puissance chinoise. Diversité et recomposition des trajectoires nationales*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), p. 295-298.

BIDET Alexandra, 2011, « Introduction », *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot*, sous la direction de Bidet Alexandra, Paris : Presses Universitaires de France, p. 1-5.

BOURDIEU Pierre, 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris : Le Seuil, 256p.

BULARD Martine, 2012, « À Taïwan, trêve diplomatique et fièvre commerciale », *Le Monde diplomatique*, vol. 695, n°2, p. 4.

CASTEL Robert, 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Fayard, 494p.

DUHAMEL Philippe & VIOLIER Philippe, 2009. *Tourisme et littoral. Un enjeu du monde*, Paris : Belin, 191 p.

GRATALOUP Christian, 2004, « Centre/Périphérie », *Hypergeo*, consulté le 2 janvier 2019, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article10>

GREGOIRE Mathieu & JOIN-LAMBERT Odile, 2017, « Marges de l'emploi et protection sociale », *Travail et Emploi*, n°149, p. 5-16.

- GUIBERT Christophe, 2006, *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*, Paris : L'Harmattan, 321p.
- GUIBERT Christophe, 2006b, « Politiques de communication et identifications territoriales différenciées. Les usages politiques des vagues et de l'univers du surf par les municipalités de la côte Aquitaine », *Téoros*, Vol. 25-2, Québec, p. 62-71.
- GUIBERT Christophe, 2007, « Le premier âge du surf en France : un sport socialement sélectif », *Science et Motricité*, n°61, p. 89-100.
- GUIBERT Christophe, 2014, « Les vagues de surf : des convoitises différenciées. Entre patrimonialisation, privatisation et monopolisation », *Terrain*, n°63, p. 126-141.
- GUIBERT Christophe & SLIMANI Hassen, 2011, *Emplois sportifs et saisonnalités. L'économie des activités nautiques : enjeux de cohésion sociale*, Paris : L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 241p.
- GUIBERT Christophe & TAUNAY Benjamin, 2013, « From political pressure to cultural constraints: The prime dissemination of surfing in Hainan », *Journal of China Tourism Research*, Volume 9, Issue 3, p. 365-380.
- JOBIN Paul & TSENG Yu-Hwei, 2014, « Le suicide comme *karōshi* ou l'overdose de travail. Les suicides liés au travail au Japon, à Taiwan et en Chine », *Travailler*, vol.°31, n°1, p. 45-88.
- LEE Ming-Huei, 2009, « Culture et démocratie : réflexions à partir de la polémique entre libéraux taiwanais et néo-confucéens contemporains », *Extrême-Orient Extrême-Occident* [En ligne], 31 | 2009, mis en ligne le 01 octobre 2012, consulté le 29 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/extremeorient/129> ; DOI : 10.4000/extremeorient.129
- RENAHY Nicolas, 2010, « Classes populaires et capital d'*autochtonie*. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, n°40, p. 9-26.
- RETIERE Jean-Noël, 2003, « Autour de l'*autochtonie*. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°63, p. 121-143.
- ROY Donald, 2000, « Deux formes de freinage dans un atelier de mécanique : respecter les quotas et tirer au flanc ». Précédé d'une présentation de J.-P. Briand et J.-M. Chapoulie, *Sociétés Contemporaines*, n°40, p. 29-56.
- SOLDANI Jérôme, 2011, « Pourquoi les Taïwanais jouent-ils au baseball ? Étude diachronique d'une diffusion réussie », *Ethnologie française*, vol. 41, n°4, p. 677-689.

- SOLDANI Jérôme, 2015, « Retour au jeu ? Réappropriations du volley-ball par les Bunun de Taïwan », *Revue du MAUSS*, vol. 46, n°2, p. 99-116.
- SUAUD Charles, 1989, « Espace des sports, espace social et effets d'âge. La diffusion du tennis, du squash et du golf dans l'agglomération nantaise », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, L'espace des sports-1, n°79 p. 2-20.
- WAGNER Anne-Catherine & REAU Bertrand, 2015, « Le capital international : un outil d'analyse de la reconfiguration des rapports de domination », in SIMEANT Johanna (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris : CNRS Editions, 2015, p. 33-46.
- WEBER Max, 1991, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris : Agora-Poche, 285p.
- ZOLESIO Emmanuelle, 2012, « La chirurgie et sa matrice de socialisation professionnelle », *Sociologie*, vol. 3, n°4, p. 377-394.

Bibliographie du chapitre 4 (« Travailler l'été en station balnéaire »)

- BAUDELLOT Christian & GOLLAC Michel, 2003, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris : Fayard, 348 p.
- BOLTANSKI Luc, 1976, « L'encombrement et la maîtrise des biens "sans maîtres" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°1, p. 102-109.
- BOUHAOUALA Malek & CHIFFLET Pierre, 2001, « Logique d'action des moniteurs des sports de nature : entre passion et profession », *Staps*, vol. 56, n°3, p. 61-74.
- BOURDIEU Pierre, 1994, « Un acte désintéressé est-il possible ? », *Raisons pratiques*, Paris : Seuil, p.147-171.
- BOZON Michel, 2009, « Comment le travail empiète et la famille déborde : différences sociales dans l'arrangement des sexes », dans : PAILHE Ariane éd., *Entre famille et travail. Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*, Paris : La Découverte, « Recherches », p. 29-54.
- CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Folio Essais, 813p.
- CASTEL Robert, 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé*, Paris : Seuil, 95p.
- DETHYRE Richard, 2007, *Avec les saisonniers. Une expérience de transformation du travail dans le tourisme social*, Paris : La Dispute, 250p.
- ÉQUIPE MIT, 2005, *Tourismes. 2, Moments de lieu*, « Mappemonde », Paris : Belin, 352p.

- FERREIRA Cristina, 2006, « La « crainte de la chute ». Le retour des classes moyennes dans l'analyse du politique », *Mouvements*, n° 45-46, p. 166-174.
- FONDATION ABBÉ PIERRE, 2003, « Les saisonniers, des conditions de vie indignes pour les soutiers du tourisme et de l'agriculture », Annexe au Rapport 2002 sur l'état du mal logement en France, *Les Cahiers du mal logement*, 36p.
- GASPARINI William & PICHOT Lilian, 2007, « Régulation de travail et culture sportive. L'exemple des entreprises de la distribution d'articles de sport », *L'Homme et la société*, n°163-164, p.35-57.
- GENTIL Aurélien, 2013, « Entre ancrages temporaires et mobilités saisonnières : l'installation permanente des travailleurs mobiles du tourisme sur le littoral atlantique », *Espace populations sociétés*, 2013/1-2, p. 111-124.
- GIRAUD Christophe, 2007, « Recevoir le touriste en ami. La mise en scène de l'accueil marchand en chambre d'hôtes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°170, p.°14-31.
- GOFFMAN Erving, 2002, *L'arrangement des sexes*, trad. de l'anglais par H. Maury, Paris : La Dispute, coll. Le genre du monde, 116p.
- GREGOIRE Mathieu & JOIN-LAMBERT Odile, 2017, « Marges de l'emploi et protection sociale », *Travail et Emploi*, n°149, p. 5-16.
- GUIBERT Christophe, 2012, « Les effets de la saisonnalité touristique sur l'emploi des moniteurs de sports nautiques dans le département des Landes », *Noréis*, n°223, p. 77-92.
- GUIBERT Christophe & SLIMANI Hassen, 2011, *Emplois sportifs et saisonnalités. L'économie des activités nautiques : enjeux de cohésion sociale*, Paris : L'Harmattan, 242p.
- GUILLAUD Étienne, 2017, « Faire face au contretemps pour faire son temps », *Temporalités* [En ligne], n°25, <http://journals.openedition.org/temporalites/3685>
- GUILLAUD Étienne, 2018, *De l'attrait à l'usure. Les trajectoires professionnelles des éducateurs sportifs en nautisme*, Thèse de Doctorat en sociologie, Université de Nantes, Directrice : Annie Dussuet, soutenue le 10 décembre 2018, 417p.
- HOIBIAN Olivier, 2014, « Les professionnels du tourisme sportif de montagne sont-ils préservés du risque de « burn out » ? » *Juristourisme*, n°163, p. 24-29.

- INSEE Première, 2015, « Un million d'emplois liés à la présence de touristes », n°1555.
- KNAFOU Rémy & STOCK Mathis, 2003, « Tourisme », dans LEVY Jacques & LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de géographie et des sciences de l'espace et du social*, Paris : Belin, 1033 p.
- LE PORS Anicet, 1998, *Propositions pour l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme*, Rapport présenté à la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité et à la Secrétaire d'Etat au Tourisme par M. Anicet LE PORS, Conseiller d'Etat, 109p.
- MEDA Dominique, 2018 (rééd. 2004), *Le travail*, Paris : PUF, 124p.
- MINNI Claude & POMMIER Patrick, 2013, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », *Dares Analyses*, n°073.
- PAILHE Ariane & SOLAZ Anne, 2009, « Introduction. Pourquoi une telle enquête aujourd'hui ? », dans PAILHE Ariane éd., *Entre famille et travail. Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*, Paris : La Découverte, « Recherches », p. 19-25.
- PERIVIER Hélène & SILVERA Rachel, 2010, « Maudite conciliation », *Travail, genre et sociétés*, n° 24, p. 25-27.
- PINNA Gabriele, 2013, « Vendre du luxe au rabais : Une étude de cas dans l'hôtellerie haut de gamme à Paris », *Travail et emploi*, n°136, p. 21-34.
- PORTELA Mickaël & SIGNORETTO Camille, 2017, « Qualité de l'emploi et aspirations professionnelles : quels liens avec la mobilité volontaire des jeunes salariés en CDI ? », *Revue économique*, vol. 68, n°2, p. 249-279.
- RECH Yohann & PAGET Elodie, 2012, « Les temporalités du travail touristique », *Socio-logos* [En ligne], n°7, URL : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2674>
- REAU Bertrand, 2006, « Les devoirs de vacances : La vie quotidienne d'un Gentil Organisateur de Club Méditerranée », *Regards sociologiques*, n°32, p. 73-81.
- REAU Bertrand & Poupeau Franck, 2007, « L'enchantement du monde touristique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°170, 2007, p. 4-13.
- REAU Bertrand, 2011, *Les Français et les vacances*, Paris : CNRS Editions, 235 p.

- SAINT-AMOUR Nathalie, 2007, « Conciliation famille/emploi au Québec. Des objectifs diversifiés », *Informations sociales*, n°143, p. 43-53.
- SARFATI François & VIVES Claire, 2018, « De l'intérim au CDI intérimaire. Se stabiliser dans le salariat pour limiter la subordination », *Sociétés contemporaines*, vol. 110, n°2, p. 119-141.
- SEBILEAU Arnaud, 2014, « Rester après la saison : l'économie symbolique du néoruralisme balnéaire », *Juristourisme*, n°163, p. 31-34.
- SEURET Franck, 2007, « Les saisonniers, des salariés au rabais », *Alternatives Économiques*, vol. 264, n°12, p. 46.
- SLIMANI Hassen, 2014, « L'économie de la passion. Formation professionnelle et *turn-over* des moniteurs(trices) équestres sous conditions sociales et affectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°205, p. 20-41.
- TRANCART Danièle, GEORGES Nathalie, MEDA Dominique, 2009, « Horaires de travail des couples, satisfaction et conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », dans : PAILHE Ariane éd., *Entre famille et travail. Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*, Paris : La Découverte, « Recherches », p. 55-78.
- WEBER Max, 1991 [1920], *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris : Pochet/Agora, 285p.

Bibliographie de la conclusion de la Partie II

- CANGUILHEM Georges, 2013 [1943], *Le normal et le pathologique*, Paris : PUF, 294p.
- WEBER Max, 1995, [1921], *Economie et société, Les catégories de la sociologie*, Tome 1, Paris : Plon, 411p.

Conclusion générale

Au terme de ce travail, la question des normes sociales et des marges, analysées du point de vue des modes de régulation d'une part (partie I) et des processus sociaux de contestation et de négociation d'autre part (partie II), a été éclairée à partir de terrains de recherche empiriques spécifiques. Si les normes sociales, structurées à partir des valeurs d'une société et d'une « conscience collective », assurent la régularité et le contrôle social des conduites individuelles et collectives, des comportements « non alignés » (allant de la négociation à la contestation) ont pu être identifiés dans des contextes culturels, sociaux, juridiques et géographiques singuliers.

Toutefois, pour les terrains présentement convoqués, en aucun cas ces contestations des normes ne relèvent d'une approche intentionnellement collective, du militantisme, d'une revendication communautaire institutionnalisée ou d'un mouvement populaire. À l'opposé des régulations politiques et des organisations associatives visant à la catégorisation ou la standardisation (partie I), il n'existe pas, proprement dit, de solidarité de groupe (« *in-group* ») marquant l'opposition entre le « eux » et le « nous » malgré les menaces identifiées dans les analyses de ce travail. Il n'existe pas, dans les cas pris pour objet, de porte-parole identifié, de leader syndical ou politique, d'acteur associatif reconnu dans la défense de tel ou tel droit et la critique rationalisée de telle ou telle norme. Davantage que le processus d'intégration à un groupe ou un collectif par lequel un individu fait siennes les normes du groupe, les agents sociaux enquêtés agissent de manière individuelle, non ou peu concertée. Il ne s'agit donc pas là de « déviance rebelle » où l'ambition consisterait à remettre en cause l'ordre social ainsi que l'autorité légitime garante de cet ordre : les tactiques d'émancipation et les contestations ne portent pas sur l'ensemble du système social (partie II).

Bousculant l'ordre imposé et souvent impensé des choses, c'est l'accumulation de ces comportements individuels éclatés et les « effets d'agrégation »²³⁰ inhérents qui permettent, au final, la dispute morale de l'orthodoxie au profit de l'hétérodoxie culturelle, sociale, professionnelle et de genre. Il en résulte, potentiellement, selon les périodes et les lieux, de possibles changements sociaux, à tout le moins de prémisses du changement. Les tactiques gommant les assignations sociales (de genre notamment) et permettant l'affranchissement des rapports aux normes sont caractérisées par une pluralité d'actions individuelles qui, engagées simultanément, contribuent à rendre poreuses les « limites » des normes sociales. Ces processus limitent donc, à la marge selon les contextes, les visions les plus fatalistes du monde social sans pour autant que les structures sociales et leurs permanences historiques soient brusquement remises en question. Ainsi, « dans l'étau indéniable des contraintes et des hiérarchies » (Détrez, 2012), des femmes marocaines surfent, d'autres flirtent, des salariés de l'économie touristique littorale s'engagent dans des trajectoires professionnelles hasardeuses et erratiques, des festivalières participent pleinement à une manifestation de musique metal, etc. Ces pratiques et systèmes de valeurs, reposant sur des socialisations et des dispositions singulières comme on l'a montré, s'inscrivent dans des régimes de résistance face aux ordres normatifs spécifiques aux configurations étudiées.

La problématisation qui s'ouvre, à la suite de ce travail, consisterait en conséquence à analyser les effets concrets, structurels ou conjoncturels, des nouvelles bases de légitimité. En quoi, les transgressions et contestations de normes sociales dominantes structurent-elles, localement ou non, de nouveaux paradigmes, de nouvelles manières de penser et d'agir ? En quoi l'accumulation d'actes individuels (bien que socialement structurés), dans un lieu donné ou à un moment historique particulier, engage-t-elle des prises de conscience collective ? Les tactiques et les prises de position individuelles, entendues comme réponses socialisées à l'aune des positions occupées dans l'espace social, sont-elles ou non solubles dans le collectif ? Spécifiquement, les postures professionnelles, les représentations et les argumentaires des salariés de l'économie du surf à Taiwan contribuent-ils à transformer progressivement les normes légitimes relatives à la « valeur travail » ? La présence toujours plus nombreuse des festivalières dans des univers musicaux et culturels masculins a-t-elle pour effet graduel de modifier l'équilibre (quantitatif et symbolique) des genres ? La

²³⁰ La conceptualisation convoquée ici s'inspire des travaux de Georg Simmel. L'objectif n'en est pas pour autant d'inscrire l'analyse dans une sociologie de l'action individuelle relativement dépourvue d'une prise en compte des structures sociales.

présence de jeunes marocains flirtant dans l'espace public assouplit-elle peu à peu le conformisme traditionnel en vigueur, tant social que juridique ? À terme, – et bien que « dispersés » ou « non synchrones » (Mc Nay, 2000) – les comportements individuels contestataires et/ou remettant en cause l'ordre normatif peuvent-ils constituer une base, un socle, au collectif ? À l'inverse, ces transgressions et ces contestations n'ont-elles pas pour possible effet un « replis sur soi » et un retour à des usages et des représentations plus fortement normatifs et coercitifs ? Une nouvelle ou un renforcement de « l'économie disciplinaire », au sens de Michel Foucault (1975), peuvent-ils ainsi, en réaction, subvenir et assurer un ordre des conduites sociales ?

De nouvelles recherches et l'approfondissement des terrains pris pour objet permettraient de répondre à cette question dont la portée heuristique est manifeste. Celle-ci s'inscrit dans les débats stimulants autour du continuum souplesse/rigidité des structures de pouvoir et de domination, c'est-à-dire l'encastrement de « la subjectivité socialisée » (Bourdieu, 1992) dans le croisement des matrices du monde social et des dimensions spatiales²³¹.

Bibliographie :

BOURDIEU P., 1992, *Réponses*, avec Wacquant Loïc J.D., Paris : Seuil, Libre Examen, 270p.

DETREZ Christine, 2012, *Femmes du Maghreb, une écriture à soi*, Paris : La Dispute, 247p.

FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 318p.

MAC NAY Lois, 2000, *Gender and Agency. Reconfiguring the subject in feminist and social theory*, Oxford : Blackwell Publishers (cité dans Détrez, 2012).

MONTENACH Anne, 2012, « Introduction », Dossier « Agency : un concept opératoire dans les études de genre ? », *Rives méditerranéennes*, n°41, p.7-10.

²³¹ Il ne s'agit bien évidemment pas de réhabiliter une quelconque théorie de l'acteur basée sur le choix rationnel, proactif et intentionnel, libéré des contraintes sociales, économiques ou culturelles. Un concept protéiforme dont les contours sont « toujours mouvants » (Montenach, 2012) tel que l'*agency* – la capacité d'agir conscientisée et émancipatoire – contribue d'ailleurs à complexifier quelque peu les choses.

ANNEXE

La présente annexe consiste à exposer, dans une perspective de présentation spécifique des données empiriques, une recherche menée sur des plages chinoises. Formellement agencée selon un projet de publication (ouvrage à paraître), cette annexe vise à prolonger, à partir de plusieurs phases d'enquête par observation puis d'un corpus de près de 80 photographies, les analyses de l'HDR portant sur la thématique des normes sociales et culturelles. Ici, questionnant les usages sociaux des Chinois à la plage en Chine, la dimension corporelle est particulièrement prise en compte.

Les Chinois à la plage en Chine



Christophe GUIBERT

Avec la contribution de Benjamin TAUNAY

Préface de Gilles RAVENEAU

Les Chinois à la plage en Chine

Introduction

Le corps : une question de normes culturelles

La pratique récréative du littoral telle que nous nous la représentons en France est confrontée, en Chine, à une sorte de « rugosité culturelle » pour le moins structurante. Le repos à la plage, la lecture, la contemplation, la pêche à pied ou les jeux de bains et la pratique d'activités nautiques sont progressivement devenus sur nos littoraux des occupations ordinaires depuis un siècle, au point qu'elles ne se questionnent pas. Les Chinois ont à l'inverse presque toujours et dans une grande majorité, à de rares exceptions historiques près, ignoré la mer comme espace de loisirs et encore très peu d'entre eux savent aujourd'hui nager. Cet ouvrage entend porter au regard du lecteur, dont les codes et les normes sont assez logiquement plus ou moins ethnocentrés, les différences et les spécificités des usages de la plage des Chinois en Chine.

Les pratiques de plage, en tant qu'activités sociales, s'expriment à travers leur dimension corporelle. Les touristes chinois restent en effet majoritairement circonspects devant les libertés que prennent les touristes internationaux (pourtant encore très minoritaires sur les plages chinoises) avec leur corps. Dans

les cas de Beihai (Province du Guangxi) et de la partie sud de l'île méridionale de Hainan, certains touristes chinois vont ainsi jusqu'à prendre en photo ces individus qu'ils jugent « stigmatisés » et « déplacés » dont les pratiques, inconnues, ne correspondent pas aux règles de bonne conduite chinoise. Les touristes internationaux, reproduisant les usages de la plage de leur propre pays - bronzer par exemple - ne sont pas « à leur place » dans la mesure où ils détournent les normes historiquement associées aux lieux qu'ils fréquentent. Les Chinois n'hésitent en conséquence pas à regarder et scruter longuement ces étrangers qui s'allongent sur la plage, sur une simple serviette, sans être protégé du soleil par un parasol. Néanmoins, tout n'est pas aussi binaire : des touristes chinois se reposent eux aussi sur la plage mais, dans les cas analysés dans cet ouvrage, ils ne le font jamais dans une recherche explicite d'un teint hâlé. D'autres vont jouer sur la plage mais personne ne s'allongera sur le sable, le corps exposé et le regard porté vers le soleil. Si l'on y ajoute un rapport au corps qui déprécie fortement le hâle, la diffusion sociale et spatiale et l'appropriation de la pratique de la plage, comme elle est pratiquée en Europe par exemple, sont vigoureusement mises à l'épreuve par les normes sociales et culturelles chinoises. La peau est un marqueur de normes sociales et culturelles historiquement construites et incarne les tensions qui peuvent exister entre ce que les individus et les sociétés considèrent comme « normal » et « anormal ». Alors que la peau blanche en Chine est un référent esthétique socialement partagé, bronzer peut être analysé comme une pratique *a priori* déviante. La plage est donc ici un lieu particulier d'expressions des goûts et des dégoûts.

La préoccupation du bronzage est une considération purement occidentale qui ne s'est manifestement pas encore diffusée en Chine. Il en va de même, par exemple, pour la pratique d'activités nautiques comme le surf : l'île de Hainan, lieu le mieux doté en vague du pays, n'abrite au début des années 2010 qu'à peine une petite cinquantaine de surfeurs chinois assidus. Surtout, le surf s'est d'abord implanté à Hong Kong par des surfeurs internationaux expatriés, puis s'est ensuite diffusé au Shandong et à l'île de Hainan au début des années 2000 de manière confidentielle, mais là encore par des étrangers - Japonais, Australiens, Américains. Les Chinois, de Hainan et du reste du pays, sont très peu nombreux à

s'engager dans ce « loisir sportif » qui, d'une part mobilise le corps dans un élément encore jugé dangereux pour beaucoup et, d'autre part, a pour inévitable conséquence un teint hâlé de la peau, signifiant fortement dépréciatif et stigmatisant en Chine. Finalement, la prime diffusion du surf sur l'île de Hainan, autour de la principale station balnéaire Sanya, est un moyen d'interpréter la mise en tourisme des activités de « loisirs sportifs » sur les littoraux chinois au regard des normes sociales et corporelles dominantes. Ces normes sont dominantes au sens où elles sont collectivement acceptées par la majorité des usagers de la plage chinoise. Si les instances d'État et locales de régulations du tourisme parient sur un développement quantitatif à grands renforts de projets et d'aménagements d'envergure au point d'en faire le « Hawaii chinois », les pratiques touristiques « occidentales » comme le surf ne sont quasiment pas appropriées par les « autochtones » ou les touristes chinois, mais davantage par les étrangers. La distance culturelle des Chinois au littoral, entendu comme espace de pratique de loisirs, constitue encore un frein au développement du surf.

Pour autant, les transformations économiques et culturelles, rapides en Chine, affectent aussi les lieux comme les plages et les littoraux. Dès lors, comment objectiver ces manières de faire qui apparaissent, à l'œil, fondamentalement différentes de nos propres manières d'envisager la plage et les loisirs sportifs ou touristiques qui en découlent ? En quoi ce qui nous est ou apparaît évident (s'allonger sur le sable sur une serviette par exemple pour lire, discuter ou se reposer) devient dès lors exotique en Chine et inversement, c'est-à-dire culturellement différent ? On le comprend, au-delà de sa composante biologique, le corps est donc un objet éminemment culturel au sein duquel s'incorpore de manière plus ou moins invisible le social et le culturel. Le corps des individus se forme en se conformant à des savoirs (techniques de soin, postures, apprentissages sportifs, techniques professionnelles, etc.) et des valeurs culturelles et sociales. Ce sont les effets de ces apprentissages conscients et inconscients, appréhendés ici comme phénomènes heuristiques, qui structurent irrémédiablement le corps et les usages que les individus en font dans un lieu singulier comme une plage.

Cet ouvrage de photographies vise donc à questionner ce que les Chinois font, et comment ils le font en tant que touristes ou usagers de la plage, en explorant la dimension corporelle de leurs pratiques. Finalement, la culture chinoise de la plage, de même que la culture française de la plage, est donc « corporéisée ». Il s'agit en fait de prendre au sérieux les manières dont les individus agissent sur eux-mêmes (leur corps propre), sur les autres, et sur les objets qui les entourent, des configurations qui peuvent considérablement varier d'un moment et d'un lieu à un autre, *a fortiori* en situation touristique littorale. Les 81 photographies proposées dans cet ouvrage n'ont donc pas pour ambition d'esthétiser la plage chinoise mais, sans filtre (au sens propre comme au figuré), elles visent à donner au lecteur, culturellement et géographiquement, un aperçu décentré d'un espace qui nous est ordinaire.

Pouvant être abordés et parcourus de manière indépendante, six chapitres thématiques composent ainsi l'ouvrage :

- Contrôle des corps et encadrement des espaces
- La plage comme espace de contemplation et de mise en scène
- La plage comme espace de jeu
- Normes corporelles, esthétique et bronzage
- Techniques, apprentissages et savoir nager
- Le surf : entre intérêts et curiosité

Éléments de contexte et de localisation

Deux zones sont principalement convoquées dans cet ouvrage : l'île de Hainan et les plages de Qingdao.

L'île tropicale de Hainan, plus petite province chinoise (34 000 km², environ 9 millions d'hab.), historiquement peu intégrée au reste de la Chine et économiquement marginale, est passée au cœur des intérêts de Pékin depuis la fin des années 1990. De la « Sibérie tropicale » principalement dédiée à la pêche et l'agriculture, Hainan est devenue le « Hawaï chinois ». Pourtant, l'imposition politique visant en une trentaine d'années à présenter Hainan tel un « paradis touristique internationalisé » trouve, dans les premiers temps, ses limites. Les

touristes étrangers sont encore très peu nombreux : à peine 3% du total en 2009 selon l'Administration du Tourisme de Hainan. L'identification de Hainan en une île touristique internationale passe également par l'organisation d'événements sportifs internationaux liés en particulier au surf, au cyclisme et au golf. L'institutionnalisation de ces sports se réalise avec l'organisation de compétitions internationales chaque année depuis les années 2010. En décembre 2009, le Conseil d'Etat, souhaitant développer « une destination touristique internationale » d'ici 2020 dont les offres s'approchent des modèles et standards touristiques internationaux (aménagement des plages, construction d'hôtels 5 étoiles, offres en golfs et loisirs nautiques, etc.), a ainsi positionné Hainan comme modèle prioritaire du développement touristique balnéaire du pays. Les résultats se font peu à peu sentir ces dernières années : en forte hausse par rapport aux périodes précédentes, le nombre de touristes étrangers a atteint la barre symbolique du million en 2017 selon la Commission pour le développement touristique de Hainan. En mai 2018, la province a élargi l'accès sans visa aux touristes de 59 pays à Hainan : l'objectif des deux millions de touristes en 2020 semble plus que réalisable !

Qingdao, métropole de la Province du Shandong, à l'est de la Chine, est une importante ville portuaire et balnéaire composée de gratte-ciels et de nombreuses plages au bord de la mer Jaune. Réputée internationalement pour sa bière, dont la brasserie, vestige de l'occupation allemande à la fin du 19^{ème} siècle, a été fondée en 1903, Qingdao est aussi une station littorale dont la pratique de la plage est effective depuis le début du 20^{ème} siècle. L'architecture bavaroise, présente à proximité des lieux de promenades et des plages confèrent une ambiance pour le moins singulière. La démographie de la ville est à l'image des grandes métropoles chinoises : près de 9 millions d'habitants résident à Qingdao. Les plages sont fréquentées en période estivale depuis plusieurs décennies. Les habitudes des habitants de Qingdao sont différentes des usages traditionnels rencontrés à Hainan. La pratique de la plage a été influencée par les Allemands et les Japonais, diffusant lors des périodes d'occupation, leurs propres rapports à l'environnement maritime. S'il est difficile de juger des effets des interactions, des traductions et des hybridations entre populations occupantes et population

autochtone, force est de constater que les habitants de Qingdao nagent davantage et fréquentent plus régulièrement la plage, aux fins de loisirs, que les Chinois de Hainan. C'est d'ailleurs à Qingdao que le « facekini », sorte de masque évitant l'exposition du visage au soleil, a été inventé au milieu des années 2000. Largement relayées dans les médias internationaux, les utilisatrices du « facekini » ont, malgré elles, contribué à médiatiser des usages des plages chinoises à travers le monde.

Les lieux d'investigation en Chine : deux terrains d'enquêtes distants

Hainan, en mer de Chine méridionale et Qingdao, en Mer Jaune, sont distants de près de 4500 km « à vol d'oiseau ». Les pratiques balnéaires à Hainan se déroulent tout au long de l'année en raison du climat tropical tandis que les plages de Qingdao sont fréquentées en été seulement.



Repères méthodologiques : comment questionner et interpréter ?

A l'aune d'un regard croisé entre sociologie et géographie d'une part, puis de phases de terrain d'enquêtes répétées en Chine depuis le début des années 2010 d'autre part, l'ambition de cet ouvrage est mettre en évidence les usages ordinaires des plages, les manières de faire à la plage, de faire avec son corps, etc. Les évolutions, lentes ou rapides, puis les transformations matérielles et sociales des espaces investis, ont pu être mesurées grâce au recul qu'a permis un long travail de recueil de matériaux empiriques.

L'observation non participante, afin de saisir l'ambiance des lieux, la régularité et la permanence de pratiques, l'absence ou la présence d'interaction sociales ou encore les organisations spatiales, a été largement éprouvée lors des enquêtes de terrains sur les plages chinoises. Par observation, nous entendons la mobilisation de tous les sens du chercheur, comme la vue et l'ouïe pour enregistrer les pratiques gestuelles, mais aussi pour être attentif à la présence et à l'agencement des objets, à ce « social objectivé ». Sans céder à un empirisme naïf, l'enjeu est, sous forme d'inventaire rigoureux des espaces et des lieux, de capter et recueillir la réalité concrète de la vie quotidienne et ordinaire des Chinois, touristes ou non, sur les plages et littoraux de Chine. Cette méthodologie en acte visant à saisir la dimension physique de la vie sociale rejoint bien l'idée selon laquelle « L'interprétation des signes corporels n'a aucune raison d'être moins ardue que celle des signes linguistiques, les risques de polysémie et de mésinterprétation ne sont guère moindres. » (Memmi, 1998).

L'utilisation systématique de la photographie (les clichés, datant de 2011, 2012, 2015 et 2016 sont de Christophe Guibert), grâce à sa force représentationnelle est, dans la présente exposition des données de terrain, convoquée aux fins de description et de preuve à l'argumentation académique et scientifique. Par définition, une photographie expose une partie seulement de la réalité, à travers le regard du photographe mêlant subjectivité et interprétation objective dans l'acte même de prise de photographie. Les photographies, contextualisées,

apportent au lecteur des éléments du monde visible - et uniquement cela - qui aident, au final, à mieux comprendre nos différences et nos singularités.

« Pour aller plus loin » :

Quelques références bibliographiques en sciences sociales

BECKER H., 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié, 247 p.

BOLTANSKI L., 1971, « Les usages sociaux du corps », *Les Annales*, n° 1, 205-233.

BOURDIEU P., 1979, « Les univers de possibles stylistiques », *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Éditions de Minuit, 680p.

BOURDIEU P., 1984, *Questions de sociologie*, Paris : Éditions de Minuit, 277 p.

COËFFE V., 2010, « La plage, fabrique d'une touristicité idéale », *L'Information géographique*, p. 51-68.

COËFFE V., GUIBERT C., TAUNAY B., 2014, « L'aire du bronze : jalons pour une analyse de la circulation et de l'appropriation du hâle (de Hawaï à Hainan) », *L'information géographique*, « Le corps, un objet géographique », vol. 78, p. 73-91.

COËFFE V., GUIBERT C., TAUNAY B., 2014, « S'autoriser à bronzer. Trajectoires sociales singulières des surfeurs de Hainan et confrontation aux normes « occidentales » », *Le tourisme et la mer, un "enjeu du monde"*, (ouvrage paru en mandarin), oceanpress, China, p. 92-101.

COËFFE V., GUIBERT C., TAUNAY B., 2019, « Usages sociaux et spatialités du bronzage en Chine. », *EspacesTemps.net* [En ligne], Travaux, 2019. URL: <https://www.espacestems.net/articles/usages-sociaux-et-spatialites-du-bronzage-en-chine/>

DETREZ C., 2002, *La construction sociale du corps*, Paris : Seuil, 257p.

GOFFMAN E., 1975, *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, Paris : Éditions de Minuit, 180 p.

- GUIBERT C., TAUNAY B., 2013, « Entre imposition politique et freins culturels : la prime diffusion du surf à Hainan », *Journal of China Tourism Research*, Vol. 9, Issue 1.
- GUIBERT C., TAUNAY B., 2014, « Le surf en Chine : entre imposition politique et engouement économique », *Jurisport, La revue juridique et économique du sport*, n° 145, p. 41-45.
- MEMMI D., 1998, « La dimension corporelle de l'activité sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 31, p. 5-14.
- MEMMI D., GUILLO D., MARTIN O. (dir.), 2009, *La tentation du corps. Corporéité et sciences sociales*, Paris : EHESS, 276 p.
- TAUNAY B., 2010, « L'émergence d'une culture chinoise de la plage », *Espaces-Temps.net*.
- TAUNAY B., 2011, *Le tourisme intérieur chinois*, Rennes : PUR, 256 p.

Les auteurs :

Christophe GUIBERT (sociologue) et Benjamin TAUNAY (géographe), sont maîtres de conférences à l'université d'Angers au sein de l'UFR ESTHUA Tourisme et Loisirs. Ils sont chercheurs au laboratoire « Espaces et Sociétés » (Unité mixte de recherche CNRS, n° 6590). Spécialistes des pratiques de loisirs (sport, tourisme, culture), ils questionnent ensemble depuis près d'une dizaine d'années les usages du littoral en Chine au sein des lieux touristiques. Cet ouvrage est en partie le fruit de leur collaboration sur des terrains de recherches chinois.

CHAPITRE 1

Contrôle des corps et encadrement des espaces

Les espaces touristiques en Chine sont souvent aménagés et organisés par les autorités locales ou l'Etat de telle sorte à contrôler les mobilités et les pratiques. Les plages n'échappent pas à cette dimension qui peut paraître coercitive pour le regard « extérieur ». Les fréquentations touristiques des littoraux chinois par les Chinois sont récentes (les aménagements touristiques datent principalement des années 1990 et 2000 à Hainan notamment). Elles justifient l'hypothèse selon laquelle le pouvoir central et ses émanations locales visent à surveiller les usages jugés dangereux. À grand renfort de mobilier urbain à destination du public (pancartes, panneaux indicatifs, etc.) et de présence policière, les corps des touristes chinois sont bien surveillés. Des situations paradoxales, toujours pour le regard « occidental » habitué à une sécurisation et une codification des pratiques littorales, peuvent néanmoins être identifiées, posant l'idée du « deux poids, deux mesures ».



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan le 13 juin 2011 en fin de matinée.

La présence du panneau, situé à l'entrée d'un des accès à la plage (la plus touristique de l'île), rappelle explicitement les « dangers » de la mer - malgré, ce jour-là, l'absence totale de vague et de courant - et indique de manière coercitive qu'il convient de ne pas nager. Dadong Hai est une plage située dans une baie protégée à l'abri des fortes houles hormis lors des périodes de typhons. La traduction est opérée en anglais et en cyrillique (la clientèle russe constitue la principale origine de touristes étrangers, environ 90 000 visiteurs par an en 2015).



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 14 décembre 2016 en fin d'après-midi.

Plus de cinq années après le cliché précédent, le nombre et la disposition des panneaux, dont l'objectif est de contrôler les usages de la plage et le contrôle des corps, est encore plus significatif. Les tableaux lumineux (indiquant notamment le nombre, la date et l'origine géographique des noyés) ainsi que la présence d'automobiles de la police ont expressément pour effet d'insister sur ce contrôle ainsi qu'une surveillance très stricte de la baignade.



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 14 décembre 2016 en fin d'après-midi.

Ici aussi, l'accumulation de panneaux indicatifs dont le propos est clairement restrictif a pour effet de maintenir à distance de l'eau les touristes chinois. Disciplinés, ceux-ci photographient et contemplant la mer en conservant un intervalle avec la zone de déferlement des vagues (dont la taille est, ce jour-là, pour le moins modeste).



Baie de Yalong, Sanya, Province de Hainan, le 20 décembre 2016 en début d'après-midi.

Jouer la carte des sentiments est un argument classiquement convoqué sur les plages chinoises par les autorités locales : « *Pour le bonheur de votre famille, chérissez votre vie, ne nagez pas dans cette mer dangereuse* » !



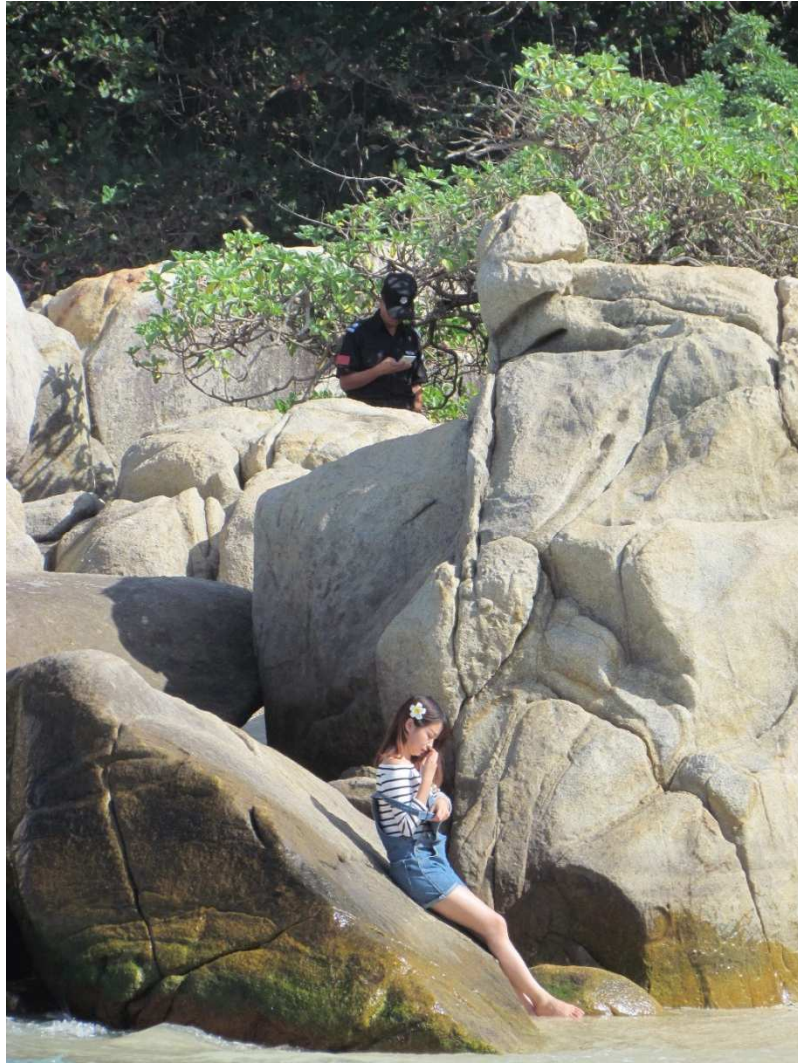
Baie de Sanya, Province de Hainan, le 22 décembre 2016 en début d'après-midi.

Si certaines plages sont fortement contrôlées, en particulier dès qu'il s'agit de baignade, d'autres pratiques sont pour le moins « libres ». Ce loueur de jet-ski fait ainsi découvrir son activité à une clientèle touristique chinoise sans réglementation apparente : le trajet à haute vitesse du jet ski, à quelques mètres seulement du bord de la plage entre les baigneurs immobiles ne pose paradoxalement pas de problème ni, semble-t-il, de nuisance particulière. Les usages sont ici à rebours des strictes réglementations opérées sur les plages voisines.



Ile de Wuzhizhou, Baie de Haitang, Province de Hainan, le 26 décembre 2016 en début d'après-midi.

La petite île de Wuzhizhou est uniquement dédiée au tourisme. Si des zones de baignades et d'activités nautiques (plongée notamment) sont bien balisées, toutes les autres plages et criques sont interdites à la baignade. Les panneaux indicatifs ne suffisent pas : des policiers, parés de talkiewalkies et de sifflets, contrôlent les usages des lieux et n'hésitent pas à sortir, *manu militari*, les touristes trop audacieux.



Ile de Wuzhizhou, Baie de Haitang, Province de Hainan, le 26 décembre 2016 en début d'après-midi.

Caché derrière un imposant bloc de rocher sur lequel les touristes chinois aiment à grimper, un policier bien dissimulé alterne entre utilisation de son téléphone portable et usage du sifflet dès qu'un touriste monte sur le rocher. Ce cliché témoigne du contrôle et de la surveillance des promeneurs et baigneurs en tous lieux de l'île de Wuzhizhou : en plus des nombreux policiers, des caméras de vidéosurveillance sont disséminées dans la plupart des espaces visités par les touristes.



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan le 30 novembre 2012 en fin de matinée.

Si la sécurité semble de mise sur les plages les plus touristiques et les plus fréquentées de Sanya, il n'en reste pas moins que quelques « failles » peuvent être identifiées. Ce surveillant de baignade est davantage occupé par l'utilisation de son smartphone que par l'attention et la vigilance portée aux baigneurs.

CHAPITRE 2

***La plage comme espace
de contemplation et de
mise en scène***

La plage, la mer, les rochers en bord de mer et le ciel constituent des invariants dans l'esthétique paysagère chinoise. Aussi, si la plupart des touristes chinois ne nagent ni ne se baignent de manière prolongée, le littoral demeure un espace de contemplation privilégié. La mise en scène de soi ou de situations donnant à voir des amis ou des membres de sa famille est quant à elle une activité tout à fait ordinaire sur les plages chinoises. À l'aide d'appareils photos ou, mieux, de « smartphones » toujours plus modernes et performants, les plages sont le moyen privilégié de dire à son entourage (à son « réseau social ») où chacune et chacun se trouve. Les lieux touristiques tels que Hainan sont identifiés dans l'imaginaire chinois comme des destinations socialement classantes et distinctives où le « luxe » côtoie la gratuité des accès aux plages. Justifier de sa présence à Sanya est en conséquence symboliquement profitable pour qui publie à l'envie ses photos sur « Wechat », sorte de « Facebook » chinois.



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 13 juin 2011 en début d'après-midi.

Deux interprétations peuvent être proposées ici. Malgré un plan resserré sur ce groupe de touristes chinois habillés et se protégeant des rayons du soleil, le cliché montre d'une part le fait que peu se baignent (la température de l'air dépasse pourtant les 35° et celle de la mer avoisine les 27°). D'autre part, la plage et la mer sont des lieux privilégiés, dans les représentations des Chinois, de contemplation où la pratique favorite est la prise de photos.



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 13 juin 2011 en début d'après-midi.

Après avoir acheté une tenue adéquate à l'imaginaire balnéaire de Hainan - bermudas et chemises à fleurs inspirés de la mode hawaïenne - ces touristes chinois, tout en veillant à bien rester à l'ombre, contemplent quelques minutes la Mer de Chine, sans s'aventurer sur le sable et encore moins dans l'eau. Accroupis sur un parapet en retrait de la plage, la plupart de ces touristes découvrent pour la première fois la plage et la mer.



Plage principale de Haikou, Province de Hainan, le 21 octobre 2011 en début d'après-midi.

Destination moins connue et moins prisée que Sanya, au sud de Hainan, les plages de Haikou (la capitale de la Province de Hainan) n'en constituent pas moins un lieu de contemplation et de promenade. Des espaces sont aménagés afin de faciliter les prises de vues originales. Ici, les touristes peuvent s'asseoir et être pris en photo, moyennant quelques yuans, entre des paons. Ce type de mise en scène tend toutefois à disparaître progressivement.



Site de Tianya Haijiao (« Le Bout du Monde »), Sanya, Province de Hainan, le 29 novembre 2012 en milieu d'après-midi.

Haut lieu touristique figurant dans tous les guides dédiés à Sanya, Le Bout du Monde (lieu chinois le plus éloigné de Pékin), parc dont l'accès est payant, offre aux visiteurs des panoramas propres à satisfaire la clientèle chinoise : rochers, eau, nature en sont les éléments centraux. Ici la densité des individus contemplant le lieu et longeant la plage est saisissante. Aucun touriste chinois ne se baigne (c'est d'ailleurs formellement interdit) et la plupart déambulent protégés du soleil par une ombrelle ou un chapeau.



Site de Tianya Haijiao (« Le Bout du Monde »), Sanya, Province de Hainan, le 29 novembre 2012 en milieu d'après-midi.

Les gros rochers à proximité de la mer, sur la plage, constituent un prétexte à la prise de photographies. L'attente peut être parfois assez longue pour avoir l'assurance de figurer seul sur le cliché. Ces rochers, agrémentés d'inscriptions « *historiques et culturelles* » sont qualifiés de « *spectacle naturel* » permettant de « *forts sentiments* » selon les panneaux indicatifs à l'entrée du site.



Site de Tianya Haijiao (« Le Bout du Monde »), Sanya, Province de Hainan, le 29 novembre 2012 en milieu d'après-midi.



Corniche de Qingdao, Province du Shandong, le 16 juillet 2015 en milieu d'après-midi.

La ville de Qingdao (« Tsingtao ») est connue des Chinois pour ses plages et ses bords de mer. S'inscrivant dans l'imaginaire chinois d'une représentation positive de la nature (rocher, eau), ce couple a fait appel à une entreprise spécialisée dans les photos de mariage. La mise en scène est réglée au millimètre : le baiser et les tenues des futurs mariés, la bouée de sauvetage avec l'inscription « *welcome onboard* » puis la gestion de la lumière par un assistant du photographe.



Corniche de Qingdao, Province du Shandong, le 16 juillet 2015 en fin d'après-midi.

La corniche de Qingdao, comme de nombreux autres lieux du littoral chinois, est propice à la mise en scène que nécessitent les photos de mariage. Si l'on voit ici quatre couples de (futurs) mariés accompagnés de photographes et autres assistants lumière, ce sont en fait des dizaines de couples qui, chaque jour, profitent du paysage littoral qu'offre Qingdao, pour mettre en scène leurs unions.



Corniche de Qingdao, Province du Shandong, le 16 juillet 2015 en fin d'après-midi.

Mêlés à des touristes chinois sur cette zone rocheuse, un couple de jeunes mariés se fait photographier. Les entreprises spécialisées dans les photographies de mariage font parfois « avec les moyens du bord ». Un assistant porte ici une pièce de polystyrène rectangulaire sur laquelle est fixée un papier réfléchissant afin d'accentuer la lumière (parfois faible même en plein jour) lors de la prise.



Corniche de Qingdao, Province du Shandong, le 16 juillet 2015 en fin d'après-midi.

Un cheval est utilisé par l'entreprise de photographie comme support à la mise en scène des clichés d'un futur marié, élégamment habillé.



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 14 décembre 2016 en milieu de journée.

Ce groupe d'une douzaine de touriste chinois, tous revêtus de polos verts se mettent en scène, alignés au bord de l'eau, pour la photographie prise par l'un d'entre eux. Durant près de dix minutes, ils alterneront les pauses, les postures, les rôles (photographe/photographiés) en profitant du paysage balnéaire. Les postures originales sont courantes lors des prises de photos. Ici, chacun a un bras levé suite à l'intimation de l'un d'entre eux positionné derrière les deux photographes.



Plage de la baie de Yalong, Sanya, Province de Hainan, le 20 décembre 2016 en milieu d'après-midi.

Les « selfies » constituent une pratique très courante des Chinois à la plage en Chine. Ils peuvent rester des dizaines de minutes à varier les directions, lumières, paysages des photographies en multipliant les clichés. Equipée de smartphone permettant la prise de photo et d'un bras télescopique, cette touriste prend la pause après avoir sélectionné le meilleur angle.



Plage de la baie de Yalong, Sanya, Province de Hainan, le 20 décembre 2016 en milieu d'après-midi.

Différentes postures corporelles sont tenues par les touristes chinois. Les foulards et autres châles constituent notamment des accessoires privilégiés pour se mettre en scène. Faire flotter le foulard au vent est particulièrement recherché lors de la prise de photographie. Il s'agit ici, également, d'immortaliser sa visite au sein d'un des lieux touristiques les plus connus de Chine et socialement très sélectif.



Plage de la baie de Yalong, Sanya, Province de Hainan, le 20 décembre 2016 en milieu d'après-midi.



Plage de la baie de Yalong, Sanya, Province de Hainan, le 20 décembre 2016 en début d'après-midi.

Que ce soit seul.e, en couple ou en groupe, les photographies de soi (le « selfies ») sont récurrentes sur les plages chinoises. Les touristes chinois multiplient les clichés avec des postures et des orientations variées. A aucun moment la mer, les paysages littoraux, les montagnes cachées derrière les arbres bordant la plage, etc. ne sont pris pour objet, en tant que tel, par les touristes. La plage est avant tout un lieu de mise en scène de soi, de ses amis ou des membres de sa famille.



Plage de la baie de Yalong, Sanya, Province de Hainan, le 20 décembre 2016 en début d'après-midi.

Réputée pour être une des plus belles plages de Hainan (et donc de Chine) selon les guides touristiques, la Baie de Yalong sert également de support à la mise en scène de photographies publicitaires qui seront largement diffusées sur internet et les réseaux sociaux chinois. Ici, sont disposés sur le sable des échantillons de produits cosmétiques féminins pour lesquels une jeune femme arbore une affiche en vantant les mérites.



Plage de Tufu, Baie de Haitang, Sanya, Province de Hainan, le 21 décembre 2016 en fin d'après-midi.

Longue plage bordée d'hôtels de luxe 5 étoiles (tous les grands groupes hôteliers de luxe y sont représentés) la baie de Haitang est un site moins visité et moins mis en tourisme que la plage de Dadong Hai ou la baie de Yalong. Les usages y sont pourtant similaires : prendre des photos, se faire prendre en photo constitue l'activité principale. Plusieurs essais seront ici nécessaires pour réussir le cliché et saisir le saut simultané de ces deux jeunes chinoises, les doigts formant le « V » (de la victoire, de la réussite sociale, du bon temps passé sur l'île de Hainan ?).



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 25 décembre 2016 en milieu de journée.

La mise en scène de soi avec des postures ou des sauts n'est pas exclusive aux Chinoises. Les touristes chinois apprécient également de tels clichés photographiques.



Ile de Wuzhizhou, Baie de Haitang, Province de Hainan, le 26 décembre 2016 en début d'après-midi.

La visite de l'île peut se réaliser en minibus ou à pied. Si les usages et les espaces sont contrôlés, quelques lieux sont explicitement dédiés à la prise de photographie. Des accessoires et objets sont disséminés comme ici, un crabe géant en plastique sur un rocher. Néanmoins, le cliché pris par cette touriste chinoise privilégie la posture de son amie, les bras levés et les habits flottant au vent.



Ile de Wuzhizhou, Baie de Haitang, Province de Hainan, le 26 décembre 2016 en début d'après-midi.

Des espaces sont aménagés aux fins de mise en scène pour les prises de photographies des touristes chinois. Plantés à même le sable sur la plage, des morceaux de bois sont disposés de manière à former les mots : « HAPPY » ou « LOVE » notamment, illustrant le caractère quelque peu angélique mais aussi international (les mots sont en langue anglaise) voulu par les autorités en charge du tourisme sur l'île. La disposition des lettres permet des postures corporelles pour les prises de photographies entre amis ou en famille.



Ile de Wuzhizhou, Baie de Haitang, Province de Hainan, le 26 décembre 2016 en début d'après-midi.



Corniche de Qingdao, Pont de Zhan (Zhanqiao), le 17 juillet 2015 en milieu d'après-midi.

Construit en 1891 et d'une longueur de près de 450 mètres, cet ancien embarcadère naval, très visité par les touristes chinois, fait face à la modernité d'un quartier de la ville de Qingdao. Cette jetée se termine par le Pavillon *Huilan* (qui figure sur les bouteilles de bières Tsingtao) au pied duquel musiciens traditionnels, prosélytes politiques et autres vendeurs ambulants partagent l'espace avec les centaines de touristes.



Plage de Qingdao, Province du Shandong, le 15 juillet 2015 en milieu d'après-midi.

Caché par une brume estivale et en absence de soleil direct, la plage de Qingdao se caractérise parfois aussi par la densité des usagers de la plage mais aussi des bouées et par l'alignement, à perte de vue, des parasols. Les hommes, en majorité torse nus, se baignent ou déambulent tandis que les femmes restent habillées, arborent un facekini ou demeurent abritées sous les ombrelles et parasols.

CHAPITRE 3

La plage comme espace de jeu

Si les plages occidentales sont des espaces de jeu privilégiés à la période de l'enfance, les usages à l'âge adulte privilégient principalement le repos, la lecture, la baignade, les sociabilités puis les pratiques sportives. Les plages chinoises investiguées ne permettent pas de délimiter clairement les frontières entre des usages que l'on pourrait qualifier d'enfantin (s'enterrer dans le sable) et des pratiques plus « sérieuses ». Également sur les activités nautiques s'envisagent en France par exemple sous l'angle de la découverte, de l'initiation technique ou de la performance sportive, les « sports » pratiqués par les chinois sont davantage pensés tels des jeux (la plongée, le bodyboard, etc.) que l'on teste une fois pendant ses vacances comme on consomme une attraction mise à disposition des touristes.



A proximité du port de Qingdao, le 15 juillet 2015 en fin de matinée.

Alors que, conséquence de la pollution, des algues vertes ont recouvert une partie des abords du port de Qingdao, un groupe de plongeurs s'est mis à l'eau. Ils restent toutefois à proximité immédiate du rebord en pierre et n'immergent que la tête ; leur corps restant à la surface. La plongée est ici, comme à Sanya sur l'île de Hainan, une pratique de prime-découverte, souvent pour une seule fois et pour une période de quelques dizaines de minutes seulement.



Plage principale de Qingdao, le 15 juillet 2015 en milieu d'après-midi.

Installés en retrait de la plage, entre une boutique vendant des maillots de bain et les casiers permettant aux visiteurs de déposer leurs vêtements lorsqu'ils vont se baigner, quelques hommes observent, concentrés, une partie d'échecs chinois. Bien qu'à l'ombre de la boutique, ces hommes bronzés, sont des habitants Qingdao. Ils viennent régulièrement sur cette plage, perçue comme un espace public de jeu.



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 14 décembre 2016, en milieu de journée.

A l'abri du soleil et protégés par les arbres, ces quatre touristes chinois, vêtus de chemises à fleur (dont une porte l'inscription « *Forever tropical paradise Sanya* »), jouent aux cartes. Assis à même le sol, ils jouent entre hommes. Les femmes, absentes, sont à plage ou dans les magasins à proximité pour faire du shopping.



Plage principale de Qingdao, le 15 juillet 2015 en fin d'après-midi.

Une partie de la plage principale de Qingdao a été transformée en salle de musculation en plein air. Aménagé sur la plage et délimité par des cordages ou des avirons, cet espace temporaire, installé et rangé chaque jour, est géré par des habitants de Qingdao qui y trouvent là une activité ludique. Seuls des hommes pratiquent la musculation, prenant de temps en temps un bain avant de revenir se muscler et discuter avec les autres personnes présentes. Cette zone est autant un espace de renforcement musculaire, d'entretien du corps que de sociabilités.



Plage principale de Qingdao, le 17 juillet 2015 en milieu de journée.

Deux jeunes hommes se sont volontairement fait enterrer dans le sable, ne laissant apparaître que leur tête. En cette fin de matinée, ils prennent un bain de soleil et se reposent, protégés par leurs lunettes noires. Cette pratique rejoint celle, typiquement masculine, du gommage - se frotter le corps avec du sable humide - observée ailleurs sur la plage et permettant une exposition au soleil en atténuant le risque du bronzage.



Plage principale de Qingdao, le 17 juillet 2015 en milieu de journée.

Alors que plusieurs hommes se sont allongés à même le sable, un en particulier a joué à se mouler des formes relatives aux caractères sexuels féminins et masculins (au niveau de la poitrine et de l'entrejambe). Immortalisée par une photo d'un ami à gauche, la scène choque et fait en même temps sourire une jeune femme en robe. Ce contraste entre plageurs habillés et visiteurs jouant avec leur corps se retrouve à de multiples endroits de la plage.



Plage de Tufu, Baie de Haitang, Sanya, Province de Hainan, le 13 décembre 2016 en fin d'après-midi.

Tout juste sorti de l'hôtel 5 étoiles qui donne sur la plage, un couple de touristes se dirige vers l'eau. Protégés par un gilet de sauvetage et ornés d'un bonnet de bain, ils vont s'essayer à la pratique du bodyboard. Leurs planches sont toutefois en très mauvais état. Cette scène illustre ainsi la découverte, sous forme de jeu, d'une nouvelle pratique sportive (avec des techniques inadéquates), dans la mer, élément que ces touristes ne maîtrisent pas.



Plage de Tufu, Baie de Haitang, Sanya, Province de Hainan, le 13 décembre 2016 en fin d'après-midi.

Encadrés par un moniteur situé à droite de la scène et après une initiation sommaire sur le sable sec, un groupe de touristes s'essaye à la pratique du bodyboard. Vêtus de gilets de sauvetage et de bonnets de bain, ils tentent d'attraper la faible puissance des quelques remous au bord de l'eau, certains restant même à genoux sur le sable. Le contraste entre la protection des touristes et les minuscules vagues montre la difficile incorporation de cette pratique sportive.



Plage de Tufu, Baie de Haitang, Sanya, Province de Hainan, le 13 décembre 2016 en fin d'après-midi.

A l'issue de la séance, qui aura duré une trentaine de minutes, le groupe se fait photographier afin d'immortaliser le moment. Les cris et les rires de satisfaction complètent l'ambiance de la scène. Au fond, les hôtels de luxe en construction le long de la plage.



Plage de la Baie de Yalong, Sanya, Province de Hainan, le 20 décembre 2016 en début d'après-midi.

Installées sur un bateau gonflable (*banana ski*), deux jeunes touristes reviennent d'une balade sur l'eau, tirées par un bateau à moteur. Protégées par un gilet de sauvetage et accrochées aux poignets sur le bateau, ces jeunes femmes sont un exemple des nombreux touristes pratiquant cette activité dans la baie ; les tours se succédant au fur et à mesure de la journée. Plus généralement, ce cliché illustre l'offre touristique très développée, et économiquement très rentable, de loisirs nautiques sur les littoraux autour de Sanya.



Plage de la Baie de Yalong, Sanya, Province de Hainan, le 20 décembre 2016 en début d'après-midi.

Le parachute ascensionnel est l'une des très nombreuses activités proposées dans la baie de Yalong. À l'instar du jet-ski et du *banana ski*, cette pratique se fait à proximité des espaces de bain, rappelant que les normes de sécurité sont encore peu présentes. En arrière-plan, les hôtels luxueux et les résidences hôtelières en construction témoignent de la volonté politique qui vise, depuis 2014, à positionner la Baie de Yalong comme territoire prioritaire pour le développement touristique de Sanya et plus globalement de Hainan.

CHAPITRE 4

Normes corporelles, esthétique et bronzage

Les pratiques sociales et les lieux dans lesquelles elles s'exercent sont autant de configurations qui opèrent dans les stratégies de transformation corporelle des individus, y compris lorsque celles-ci sont associées à la dimension esthétique. Par exemple, le bronzage est une invention occidentale, apparue à partir du début du 20^e siècle au travers d'un réseau de lieux tels que la Côte d'Azur et Hawaï et passant par la Floride. Cette invention a émergé en tant que nouvelle parure, associée notamment aux plages estivales, inversant l'ordre social dominant lié à la blancheur de la peau et au corps voilé. En Chine, le teint halé continue d'être fortement déprécié, *a fortiori* au sujet des corps féminins sur lesquels s'opèrent des injonctions normatives encore puissantes. Produit de processus historiques et culturels, cette esthétique corporelle, répondant aux canons de la blancheur de peau, est présente dans des textes philosophiques anciens dès la dynastie des Tang (7^e siècle). Dès lors, quels sont les conséquences de cette norme sociale sur les corps des Chinois à la plage ?



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 21 octobre 2011 en début d'après-midi.

De nombreuses boutiques situées en ville, à l'entrée des plages ou directement sur les plages proposent des vêtements et des accessoires de plage, mais très rarement des serviettes de bains (les Chinois ne s'allongent pas sur le sable sur une serviette). Les motifs et les coloris des chemises témoignent ici de la volonté politique de faire de l'île de Hainan le « Hawaï chinois », comme l'indique le slogan partout exposé dans cette province mais aussi sur Internet. Les boutiques de plage relaient, à leur manière, cette stratégie de marketing territorial.



Plage de la baie de Yalong, Sanya, Province de Hainan, le 31 novembre 2012 en début d'après-midi.

Une phrase revient souvent en Chine, vantant qu'une « peau blanche atténuera tous les défauts physiques ». Plutôt que d'attendre au soleil, ce groupe de touristes (issus de milieu populaire) en costumes fraîchement achetés préfèrent rester à l'ombre, accroupis à l'abri d'un parasol. Cette volonté de suivre le diktat des normes corporelles en vigueur en Chine tranche toutefois avec le regard amusé des autres visiteurs pour qui les codes esthétiques sont différents.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 15 juillet 2015 en début d'après-midi.

Le souhait de conserver une peau blanche, largement partagé en Chine, s'inscrit toutefois dans une dimension genrée. La stigmatisation liée à un léger hâle, suite à une exposition prolongée sur la plage est moins prégnante pour les hommes que pour les femmes. L'apprentissage de la gestion de sa couleur de peau est parfois précoce comme l'illustre cette scène avec une enfant affublée d'un facekini (cas assez rare) tandis que son père est en maillot de bain.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 15 juillet 2015 en début d'après-midi.

La pratique du facekini, masque de tissu protégeant le visage et ne laissant apparaître que les yeux, le nez et la bouche, apparaît d'abord à Qingdao au milieu des années 2000. Ce phénomène y est encore assez largement circonscrit. Ce sont surtout des femmes âgées de plus de 50 ans, originaires de Qingdao (plus que les touristes chinoises) et fréquentant de manière assidue la plage, qui en font usage. Le facekini est soit acheté soit directement confectionné par celles qui le portent comme c'est le cas ici.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 15 juillet 2015 en début d'après-midi.

La pratique du facekini est avant tout aquatique. Le masque est souvent retiré dès la sortie de l'eau ou bien, comme c'est le cas ici, une fois la personne arrivée aux casiers où les vêtements du quotidien ont été déposés. Tout au long de la journée, on observe des allers et retours entre les casiers et la mer. Dans le cas présent, la scène montre un contraste en termes de rapports sociaux de sexe, avec cette femme, intégralement couverte par un facekini et une combinaison, et les trois hommes juste en retrait qui vont aller se changer après avoir acheté un maillot de bain dans une boutique sur la plage.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 17 juillet 2015 en milieu de journée.

Le facekini permet aux femmes qui le portent de s'exercer et de pratiquer la natation. Équipées de lunettes, les deux personnes au premier plan ne sont pas au bord de l'eau mais dans une zone d'eau plus profonde. Ici, la densité de baigneurs, moins importante, permet plus facilement de nager, sans pour autant bronzer malgré l'exposition prolongée au soleil.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 17 juillet 2015 en fin de matinée.

Très visibles, les porteuses de facekini n'en sont pas moins minoritaires sur la plage et dans l'eau. Au contraire, la majorité des plageurs se trouve à proximité de l'eau, voire dans l'eau, mais sans masque. Le faible temps passé à la plage n'engendre pas tout de suite un hâle important, ce qui explique que le facekini soit d'abord porté par des individus qui fréquentent régulièrement la plage.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 17 juillet 2015 en fin de matinée.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 17 juillet 2015 en fin de matinée.

Souriantes, ces deux femmes portant combinaison intégrale et facekini prennent la pose. Elles ont parfaitement conscience de la stigmatisation engendrée par leur choix de protéger leur corps du bronzage. Une partie des vendeurs d'accessoires de plage qualifient ce masque de « tête de démon » et refusent même de le vendre. D'autres personnes interrogées ne sont pas avares d'anecdotes sur la peur générée par ces masques au début de leur utilisation, il y a une dizaine d'années. L'acceptation de cette désapprobation, toujours importante aujourd'hui, s'explique par l'accès au « savoir nager », positionnant les femmes à égalité avec les hommes en termes de compétences techniques.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 17 juillet 2015 en début d'après-midi.

En face du plus ancien hôtel de Qingdao, une grand-mère accompagne sa petite-fille dans l'eau pour lui apprendre à nager. Alors que la posture n'est pas complètement assumée face à la photo pour l'adulte, l'enfant soutient le regard. Ce cliché et le suivant soulignent ainsi la transmission en cours d'une pratique et l'incorporation d'une certaine esthétique corporelle dès l'enfance.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 17 juillet 2015 en début d'après-midi.

Assises et jouant au bord de l'eau, cette mère et sa fille portent le facekini. Une ombrelle complète les stratégies utilisées pour se cacher du soleil.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 17 juillet 2015 en début d'après-midi.

Généraliser le refus systématique du bronzage en Chine est une idée fausse. Après s'être enduit de sable afin, selon eux, de se protéger du soleil, des hommes sont allongés à même le sable. Cet usage pragmatique du sable est exclusivement masculin. Toutefois, observé à Qingdao à de nombreuses reprises, cette pratique ne se voit pas sur toutes les plages en Chine. Les pratiques de la plage et les usages sociaux du corps ne peuvent être généralisés à l'échelle de la Chine.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 17 juillet 2015 en début d'après-midi.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 15 juillet 2015 en début d'après-midi.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 15 juillet 2015 en début d'après-midi.

Les bouées gonflables sont ici utilisées comme oreillers pour ces baigneurs allongés sur le sable. Les femmes, assises, sont protégées du soleil par des ombrelles, des habits ou des facekinis.



Plage de Sanya, Province de Hainan, le 22 décembre 2016 en matinée.

Si le facekini ne se rencontre pas aussi souvent à Sanya qu'à Qingdao, les stratégies pour se cacher du soleil n'en sont pas moins performantes. Cette femme, allongée sur une serviette (fait rare pour être noté), porte une combinaison intégrale, un chêle sur le visage et une casquette avec une large visière.

CHAPITRE 5

***Techniques,
apprentissage
et savoir nager***

Dans les années 2010, le littoral en Chine est un espace physique encore globalement peu investi par le tourisme. Les touristes chinois, largement majoritaires en Chine, préfèrent ainsi l'intérieur du pays et délaissent encore le littoral. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat. Le tourisme intérieur chinois est d'abord un phénomène récent, postérieur à l'époque des réformes (1978) et seulement pris en compte par le gouvernement à partir de 1989. La pratique touristique du littoral ne s'est ensuite vraiment étendue qu'au début des années 2000, même si des lieux spécifiques ont été fréquentés par les cadres du parti depuis les années 1960, comme c'est le cas de Beidaihe (province du Hebei). Ces dernières années toutefois, les plages à proximité des plus grandes métropoles de l'est du pays sont très souvent prises d'assaut le week-end et les semaines de congés en période estivale. La culture touristique de la plage en Chine se développe peu à peu mais témoigne de pratiques et de techniques (nage, baignade) encore hésitantes et sommaires.



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 13 juin 2011 en milieu d'après-midi.

Un groupe de touristes se tient par la main, formant un cercle pour se rassurer et s'encourager au moment où ils entrent très progressivement dans l'eau. Découvrant la plage souvent pour la première fois, les touristes chinois ne sont pas habitués aux techniques de natation, ni à celles du bain. Moins d'un quart de la population du pays sait nager.



*Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 13 juin 2011
en milieu d'après-midi.*



Plage principale de Haikou, Province de Hainan, le 21 octobre 2011 en début d'après-midi.

La majorité des visiteurs présents sur ce cliché sont tournés vers la mer mais ne s'y rendent pas. Considéré comme un décor, l'élément marin est pratiqué parfois à l'aide de bouées, comme celles portées, non pas par des enfants, mais par les deux hommes au centre. En se tenant en retrait de la mer, les individus présents respectent les multiples interdictions (indiquées systématiquement sur les drapeaux et les panneaux) qui leurs sont imposées.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 15 juillet 2015 en début d'après-midi.

Il n'y a pas eu, en Chine, de décision imposant le « savoir nager » à l'école, contrairement à la France où la compétence « maîtrise du milieu aquatique » est présente dans les programmes scolaires depuis plusieurs décennies (circulaire de 1965). Pour se baigner, faute de compétences techniques, des touristes utilisent des bouées, vendues ou louées à l'entrée - voire directement - sur la plage. Bien que très visible, cette pratique n'est cependant jamais majoritaire.



Plage de la Baie de Yalong, Province de Hainan, le 20 décembre 2016 en début d'après-midi.

Les bouées portées par les touristes chinois sont conservées, sans complexe, même lors des promenades le long de la mer. D'autres accessoires (planche de natation, ceintures avec bouées en mousse, etc.) sont plus rarement utilisés.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 15 juillet 2015 en début d'après-midi.

Ces bouées sont destinées à la location, pour une durée allant d'une heure à une demi-journée. Leur présence en grand nombre témoigne bien que leur usage est récurrent et que de nombreux touristes chinois ne savent pas nager. La plage, constituant une attraction parmi d'autres, s'insère de ce fait au sein d'un usage plus large du littoral.



Plage principale de Qingdao, Province du Shandong, le 17 juillet 2015 en fin de matinée.

Si le bord de l'eau est très fréquenté, l'espace plus lointain pour la natation est davantage clairsemé. Ici, hormis un bateau gonflable, seuls six nageurs sont présents dans cette scène, dont la plupart flottent plus qu'ils ne nagent. La nageuse au premier plan est toutefois singulière et spécifique à Qingdao : elle porte un « facekini » et maîtrise la technique du crawl. Compétence rare, le fait qu'elle sache bien nager rééquilibre symboliquement la stigmatisation que peut lui apporter le fait d'arborer un « facekini » que certains Chinois qualifient de « tête de démon ».



Plage de la baie de Yalong, Sanya, Province Hainan, le 20 décembre 2016 en début d'après-midi.

Savoir nager n'est pas fondamental pour se baigner en Chine. Ce couple de quinquagénaires s'amuse dans la zone où l'eau arrive aux chevilles. Pour se rendre dans l'eau, la femme est équipée d'une bouée colorée « Disney » avec une tête de Mickey (illustrant l'utilisation par des adultes d'objets destinés aux enfants). Elle est accompagnée de son époux qui l'aide à se relever suite à une chute.



Plage de Wuzhizhou, île éponyme, Province de Hainan, le 26 décembre 2016 en milieu de journée.

Les délimitations des zones de baignades, assez exiguës, sont constituées de cordes et de bouées de liège. Elles servent, dans cette scène, de support à la baignade chez les touristes, équipés d'une bouée, ne maîtrisant pas la nage. Les touristes chinois ne sont toutefois pas tous équipés de bouée et tous ne se suspendent pas aux cordes comme pourrait le laisser supposer cette photographie.



Plage de Wuzhizhou, île éponyme, Province de Hainan, le 26 décembre 2016 en milieu de journée.

Face aux luxueux hôtels et « resorts » en construction dans la baie de Haitang, un groupe de touristes se tient à la ligne marquant la limite de la zone de bain. Tous se reposent, parfois à l'aide de bouées (dont les formes, tel un flamand rose, sont parfois enfantines) ; aucun ne cherchant à nager. La pratique du bain est donc à distinguer de celle de la natation en Chine : de faibles compétences aquatiques n'entravent pas obligatoirement le plaisir de profiter de la plage.



Plage de Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 28 novembre 2012 en milieu d'après-midi.

Les brassards gonflables, permettant de faciliter la nage et toute sécurité, sont indifféremment utilisés par des enfants et des adultes. La honte pouvant être attachée à leur usage par un adulte sur les littoraux français, par exemple, n'existe pas en Chine.

CHAPITRE 6

*Le surf : entre intérêts
et curiosité*

C'est sur l'île de Hainan que se développe aujourd'hui l'activité du surf en Chine, pour un petit nombre de résidents chinois. Toutefois, cette activité sportive est de plus en plus médiatisée. La lecture des campagnes publicitaires (presse internationale, sites Internet dédiés, salons internationaux du tourisme, etc.) renforcent l'idée selon laquelle les activités nautiques touristiques sont largement mobilisées par les institutions chinoises concernées. Le parti-pris de mobiliser les activités nautiques à Hainan, en premier lieu desquelles le surf, résulte d'une médiatisation récente (quelques années) à l'échelle chinoise. Si les premiers surfeurs à Hainan sont Australiens et Japonais, ce sport est resté très confidentiel, spatialement et quantitativement, jusqu'à la fin de la décennie 2000. La qualité des vagues y est sans doute la raison principale : les « *spots* » de Wanning, sur l'île de Hainan ne peuvent rivaliser avec les vagues australiennes ou japonaises. Des volontés politiques locales émergent néanmoins progressivement à la faveur de stratégies de développement touristique.



Plage de Dadong Hai, Province de Hainan, le 11 juin 2011 en fin d'après-midi.

Le surf est, notamment sur la plage de Dadong Hai, à la fois appréhendé par les Chinois comme une activité sportive, un jeu ou une animation de plage. Ce touriste chinois, revêtu des habits à la mode hawaïenne (la stratégie marketing des autorités en charge du tourisme sur l'île de Hainan vise à identifier leur territoire à celui de l'archipel d'Hawaï avec le slogan : Hainan, le « Hawaii chinois ») traîne la planche de surf qu'il a louée sur le sable.



Restaurant et club de surf de « Mama », Baie de Ri Yue, Wanning, Province de Hainan, le 12 juin 2011 à midi.

Le restaurant de Mama, la gérante, fait aussi office de club de location de planche de surf (son fils est surfeur assidu de bon niveau). En 2011, le lieu est encore désuet et suranné : des cochons noirs dorment près des stocks de planches dont une bonne partie est en piteux état. A partir de 2012, période où les compétitions internationales de surf se développent à Hainan, Mama est expropriée et son local détruit au profit d'un établissement moderne (club de surf, bar « branché », skate-park). Elle réside depuis dans une petite maison délabrée à quelques dizaines de mètres de la plage.



Plage de la baie de Ri Yue, Wanning, Province de Hainan, le 25 octobre 2011 en début d'après-midi.

Les compétitions professionnelles de surf sont organisées sur le « spot » de Ri Yue dans la ville de Wanning (côte sud-est de Hainan) à partir du début des années 2010. Rapidement, les intérêts bien compris entre les autorités locales et des sponsors internationaux (Swatch, Quiksilver) permettent de maximiser la visibilité de ces manifestations encore singulières dans le monde très anglo-saxon du surf professionnel. Une championne américaine (Kassia Meador) et la star chinoise du surf de l'époque (Darci Liu) sont interrogées lors d'une interview pour une télévision américaine dans le cadre des Championnats du Monde féminin de longboard en 2011.



Plage de la baie de Ri Yue, Wanning, Province de Hainan, le 26 octobre 2011 en fin de matinée.

Lors du « Swatch Girls Pro China » de 2011, les médias internationaux sont présents pour les débuts du surf professionnel en Chine. Au premier plan, une surfeuse de l'île de Taïwan, invitée pour l'évènement, va concourir à une série de la compétition. Assurant des rondes sur la plage, l'armée est également présente les jours de compétition.



Plage de la baie de Ri Yue, Wanning, Province de Hainan, le 26 octobre 2011 en fin de matinée.

Activité sportive nouvelle en Chine (les vagues ne sont pas non plus les plus propices), le surf attire des curieux lors des compétitions professionnelles organisées sous l'égide de *l'Association of Surfing Professionals* (ASP). A l'ombre du soleil et restant habillés, ces Chinois découvrent ce sport. Des ouvriers profitent d'une pause lors de leur journée de travail pour venir voir les surfeuses sur les vagues, sans ôter leur casque de chantier.



Route nationale à proximité du « spot » de surf de la baie de Ri Yue, Wanning, Province de Hainan, le 26 octobre 2011 en fin de matinée.

Malgré l'essor très récent du surf en Chine (les pratiquants réguliers ne sont que quelques dizaines à Hainan) et la modeste histoire du surf de compétition (*a fortiori* professionnelle), la stratégie marketing des sponsors et des autorités locales (la ville de Wanning) est pour le moins visible comme en attestent ces panneaux gigantesques aux abords des autoroutes de l'île de Hainan. Des drapeaux et fanions sont également disséminés tout au long des routes menant au site de compétition.



Plage de la baie de Ri Yue, Wanning, Province de Hainan, le 12 décembre 2012 en fin de matinée.

Impossible de ne pas voir, face à la plage, les grandes affiches attestant de l'existence (en mandarin et en anglais) de compétitions professionnelles de surf à Wanning. « *Wanning welcomes you* » (« Wanning vous souhaite la bienvenue ») est le slogan affiché par la municipalité qui s'autoproclame de manière performative « *The surfing destination* ». Les sponsors internationaux sont également bien présents, moyen privilégié pour eux d'intégrer le marché de consommation chinois.



Plage de la baie de Ri Yue, Wanning, Province de Hainan, le 12 décembre 2012 en fin de matinée.

Le marquage territorial du principal « spot » de surf de la ville Wanning peut aussi être plus archaïque et désuet. De vieilles planches en mousses, inutilisables, sont utilisées telles des panneaux indicatifs le long de la route desservant la plage.



Centre-ville de Sanya, le 30 novembre 2011 après-midi.

Si la pratique du surf, encore très confidentielle, ne concerne qu'une minorité d'habitants de Hainan en 2011, l'activité est néanmoins mobilisée par les autorités locales aux fins de développement territorial. Le surf est utilisé comme argument touristique à Sanya (tandis que dans la ville voisine, le slogan est « Wanning, le paradis du surf »). Le surf permet de légitimer la comparaison entre Hawaii et Hainan, deux îles situées sur la même latitude.



Plage de la baie de Ri Yue, Wanning, Province de Hainan, le 12 décembre 2016 en fin de matinée.

Si des compétitions professionnelles de surf sont organisées depuis sept ans sur le « spot » de Ri Yue et que la médiatisation de ce sport est dorénavant effective (contrairement aux années 2010-2011), la pratique du surf reste pour certains une curiosité non dénuée d'intérêt. La prise de photographie, spontanée et discrète, d'un surfeur américain par ce touriste chinois illustre bien ce constat.



Plage Dadong Hai, Sanya, Province de Hainan, le 14 décembre 2016.

Si la pratique du surf est encore très confidentielle en Chine sur le plan quantitatif (seuls quelques dizaines de surfeurs réguliers sont comptabilisés à Hainan), l'image du surf n'en est pas moins utilisée à des fins publicitaires. Une marque de bière de notoriété internationale est ici associée au surf avec comme slogan « c'est ça la - vraie - vie » dans un encart publicitaire près d'une des plages les touristiques de Hainan.



Plage de la baie de Ri Yue, Wanning, Province de Hainan, le 12 décembre 2016 en fin de matinée.

A proximité de la plage de Wanning au sein de laquelle est organisée la compétition internationale de surf chaque hiver, des affiches relatives (ici à droite) à l'événement sont disséminées en nombre. Le surf, imagé, est ici accolé, dans sa modernité occidentale, à la tradition avec cette barque traditionnelle de pêche hainanaise, hors d'usage. Un autre paradoxe tient dans l'affichage de la presque île artificielle (panneau de gauche) en construction à quelques centaines de mètres du spot de surf. Cette presque île illustre la politique de grands travaux à Hainan et la mise en concurrence des villes aux fins de développement économique et touristique.

Conclusion

Par Philippe Violier, géographe, Professeur des Universités,
Université d'Angers (UFR ESTHUA Tourisme et Culture, UMR ESO,
6590).

Cet ouvrage donne à voir les pratiques de la plage en Chine à travers une collection de photographies riches et organisées en six chapitres thématiques. Ainsi l'intégration de la plage au territoire d'une société comme le rapport aux corps et aux éléments ne vont pas de soi mais relèvent de normes culturelles. La lecture et l'observation des photographies nous conduisent à proposer deux pistes de recherche, transversales, parmi toutes les thématiques possibles.

La première interrogation puise dans l'histoire balnéaire de l'occident. Car si la vue de ces grands garçons qui vont au bain engoncés dans d'énormes bouées jaunes, ou celle de ces jeunes femmes qui se protègent intégralement du soleil, nous étonne, c'est par rapport à des normes contemporaines, construites relativement récemment à l'échelle des temps historiques. En effet, la promeneuse que Monet peint en 1875, et qui arbore une ombrelle pour se protéger du soleil et conserver son teint blanchâtre, eut été moins étonnée que nous. De même ces foules qui déambulent à Sanya sur le site de *Tianya Haijiao* à Hainan, nous remémorent les tableaux des peintres du siècle d'or hollandais qui mettent en scène des promeneurs, certes moins nombreux (Knafou, 2002). De même, les scènes de plage peintes par Eugène Boudin montrent des élégantes vêtues, debout en promenade ou assises et faisant société, toujours se protégeant du soleil... bref comme les chinoises d'aujourd'hui. La conquête de la plage a donc été progressive, l'esthétique du corps bronzé s'est imposée au début du XXème siècle, de même la natation a été acquise après les années 1960... Du coup, nous pouvons formuler l'hypothèse que les normes et postures visibles aujourd'hui en Chine peuvent changer, mais dans quel sens ? L'invention du tourisme en Angleterre aux

XVIIème et XVIIIème (Boyer, 1996 ; Tissot 2000), nous permet de suivre un long cheminement vers le bronzage, le dévoilement des corps, l'abandon et le relâchement sur la plage (Duhamel et Violier, 2009). La société chinoise va-t-elle suivre le même itinéraire ? Ou va-t-elle bifurquer au moins partiellement et inventer une nouvelle manière d'être à la plage ? Dans l'époque actuelle, le repos, en Chine, se pratique plutôt à la campagne, la plage est un objet de contemplation et de promenade pour admirer le paysage. Dans la même veine, le parc naturel est une invention américaine qui s'est diffusée dans le Monde tout en s'adaptant aux contextes et cultures locales (MIT, 2005). Ainsi, le tourisme en se mondialisant se diversifie et exprime en conséquence cette tension entre homogénéisation et diversification qui constitue l'essence de la mondialisation (MIT, 2011 ; Violier, 2016 ; Stock et alii, 2017 ; Duhamel, 2018).

Une seconde interrogation naît de la confrontation des pratiques de la plage en deux lieux de Chine, Qindao et Hainan. Deux lieux seulement, et déjà de la diversité. Est-ce à dire que convoquer *la* Chine ou *la* société chinoise, c'est déjà s'enfermer dans le réductionnisme et l'essentialisme ? Y aurait-il *des* Chineses et combien ? Après tout, les Chinois affichent que leur cuisine se divise en huit, le riz n'est pas la seule céréale consommée en Chine, le canard laqué fait la fierté de Beijing, les épices du Sichuan... Un autre axe de recherche pourrait donc s'atteler à interroger *les* Chineses. En effet, l'immensité du territoire et des distances disent déjà cette diversité, tant elles sont des facteurs de la différenciation des populations. Au-delà, derrière l'apparente unité, l'usage du mandarin comme langue écrite officielle, le poids politique du parti unique, une histoire partagée, le système universitaire méritocratique qui induit des mobilités considérables... le chercheur qui s'intéresse à la Chine découvre une étonnante diversité qui commence par la persistance des parlers régionaux et locaux, des dialectes que des chinois eux-mêmes ont du mal à comprendre quand ils n'en sont pas complètement ignorants, des manières d'être et de vivre foisonnantes, des cultures gastronomiques très variées, etc. Et sans doute, nos lunettes françaises nous empêchent partiellement de comprendre ce qui est à l'œuvre. Notre culture rompue à la centralisation, à l'uniformisation gage d'égalité et d'efficacité, nous prépare mal à aborder cet empire, au sens géopolitique du terme, à la fois

centralisé dans les principes mais décentralisé dans les faits. Notre dimension d'état moyennement grand et moyenne peuplé, moyennement situé et mis en ordre par quatre siècles de centralisation perturbe nos approches de ce quasi-continent où la moindre ville un peu connue abrite plusieurs millions d'habitants et a des dimensions de département. Il convient dès lors de dépasser le singulier de la Chine.

Bibliographie

BOYER Marc, 1996, *L'invention du tourisme*, Paris : Gallimard.

DUHAMEL Philippe, 2018, *Géographie du tourisme et des loisirs - Dynamiques, acteurs, territoires*, Paris : Armand Colin, U.

DUHAMEL Philippe & VIOLIER Philippe, 2009, *Tourisme et littoral : un enjeu du monde*, Paris : Belin.

KNAFOU Rémy, 2002, « Scènes de plage dans la peinture hollandaise du XVII^{ème} siècle : l'entrée de la plage dans l'espace des citadins », *Mappemonde*, ° 58, 2.

MIT, 2005, *Tourismes 2, Moments de lieu*, Ouvrage collectif de l'équipe Mit, Paris : Belin, Mappemonde.

MIT, 2011, *Tourismes 3, La révolution durable*, ouvrage collectif de l'Équipe Mit, Paris : Belin, Mappemonde.

STOCK Mathis, COËFFE Vincent, VIOLIER Philippe, 2017, *Les enjeux contemporains du tourisme: Une approche géographique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

TISSOT Laurent, 2000, *Naissance d'une industrie touristique: les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne : Payot.

VIOLIER Philippe, 2016, « La troisième révolution touristique », dans VIOLIER Philippe, CLERGEAU Cécile, DUHAMEL Philippe et GUIBERT Christophe (Sous la direction de), *La Troisième Révolution touristique*, Mondes du tourisme, Hors-série, <http://tourisme.revues.org/>